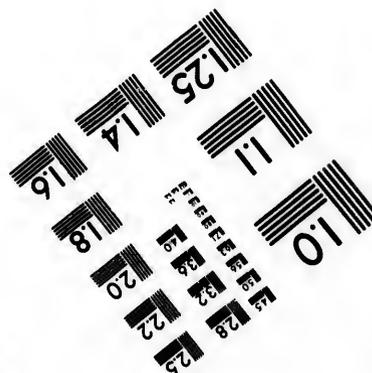
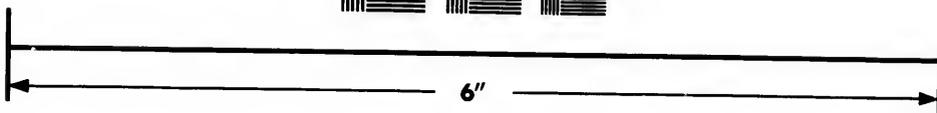
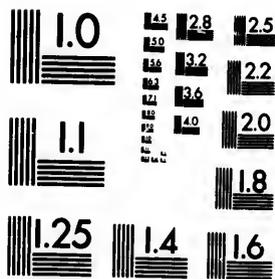


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
11
12
13
14
15
16
18
20
22
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
18
20
22
25

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

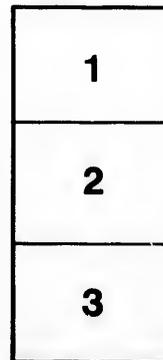
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

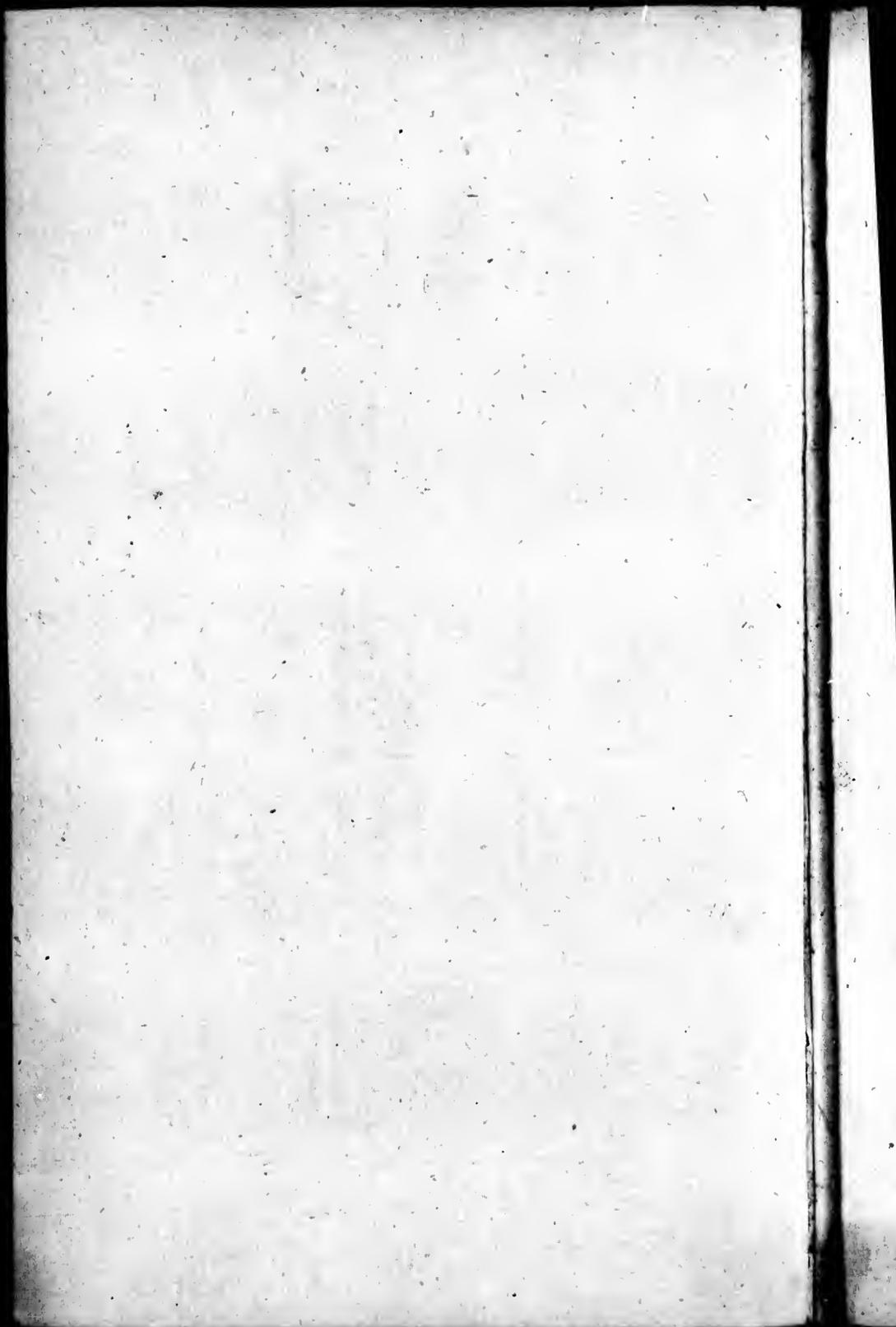
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



Selin Rättzen

Göteborg GRILLBY.

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV.
TOME QUATRIÈME

VIE PRIVEE

DE

LOUIS XV.

TOME QUATRIEME

VIE PRIVÉE
DE
LOUIS XV;

OU
PRINCIPAUX ÉVÈNEMENS, PARTICULARITÉS
ET ANECDOTES DE SON REGNE.

. . . . Video meliora proboque,

Deteriora sequor.

HOR.

TOME QUATRIÈME.

Orné de Portraits.



A LONDRES,
Chez JOHN PETER LYTON.
M D C C L X X I.

THE PRIVATE
OF
LOUIS
THE

BY THE AUTHOR

IN TWO VOLUMES

THE FIRST VOLUME

NEW YORK

RARE
DC
134
MG
U.4



NEW YORK
G. P. PUTNAM'S SONS
110 N. 3RD ST.

816455

h
g
d
p
M
f
c
c
j
d
n
f
g
n
li
bi
ti
C



VIE PRIVÉE

DE

LOUIS XV.

LOUIS XV, fatigué à l'excès d'une guerre malheureuse, à laquelle repugnoit son ame, l'âge qui s'avançoit, & plus encore son caractère d'indolence & d'inertie, vouloit la paix à quelque prix que ce fût. Mais il étoit contrarié par le Maréchal de Belle-isle, qui avoit l'ascendant sur le Conseil & sur le Monarque. Heureusement ce Ministre mourut, & cette circonstance empêcha de le regretter. Nous en avons déjà beaucoup parlé & nous n'en avons pas tout dit. Il joua un si grand rôle jusques à la fin de sa vie dans les principaux événemens du regne, que nous sommes obligés de nous arrêter encore sur son compte. Il étoit trop universel pour être un génie en aucun genre: mais s'il ne fut ni Condé ni Turenne à la guerre, ni Oxenstiern ni Richelieu dans la politique, il fit des choses mémorables dans l'un & dans l'autre. Le travail & l'activité suppléoiént chez lui à l'étendue des talens. On a vu ce qu'il a fait à la tête des armées. Par

1761.

26
Janvier

Tome IV.

A

1761. venu au Ministère, son premier soin fut de réformer les abus & de substituer une discipline sévère au relâchement qui s'étoit introduit. Du moins il en fit sentir la nécessité dès son entrée au Conseil; & durant son administration il publia plusieurs beaux réglemens là-dessus. Il écrivit une lettre à tous les Colonels au nom du Roi, où il les menaçoit de la disgrâce de S. M. & de la perte de leur Régiment, s'ils continuoient plus longtems à conniver à ces arrangemens clandestins entre les Officiers, connus sous le nom de *Concordat*, par lesquels la vénalité étouffoit l'émulation, un intérêt sordide hâtoit la retraite de ceux qui étoient le plus en état de servir, & les grades de la milice étoient mis à l'encan souvent par les sujets les moins en état de les remplir. Par un autre usage non moins pernicieux, la naissance ou le crédit procuroient des Régimens à des jeunes gens imberbes qui n'avoient fait aucun apprentissage. Il fut arrêté qu'on ne pourroit être Colonel qu'après sept ans de service. (*) Le Marquis d'Autichamp servit d'exemple. En vain le Maréchal de Broglio, son parent, vouloit le faire soustraire au réglement; il ne put y réussir.

Le luxe, toujours réprimé & toujours renaissant dans les camps, suite de ce caractère de générosité, de gaieté, qui anime la nation françoise & la porte à la prodigalité, étoit monté à un

(*) Par ce réglement du 29 Mars 1758, il falloit que le militaire qui aspiroit au grade de Colonel, eût été au moins cinq ans Capitaine, & l'on ne pouvoit être reçu Capitaine sans avoir été au moins deux ans Enseigne, Cornette ou Lieutenant.

excès insoutenable pour elle & embarrassant pour les armées. Le Maréchal fit une loi somptuaire, ordonnant la réduction des équipages & de la table des officiers pendant la guerre dans les campagnes, & les militaires n'eurent plus le prétexte de se plaindre qu'ils se ruinoient au service. L'année suivante il y eut une seconde loi plus stricte & plus détaillée, qui défendit d'user de plats & d'assiettes d'argent. Il en fit rendre pareillement une à M. Berruyer dans son département de la marine pour la table des Capitaines des vaisseaux & autres Officiers de la marine du Roi, mais qui n'eut aucune exécution par l'indiscipline ordinaire de ces Messieurs.

Le jeu, fruit de l'oisiveté des camps, étant une source continuelle de querelles & de perturbation pour le militaire, afin de refroidir la cupidité de ceux trop malheureusement tourmentés de cette passion, & surtout de mettre en défaut l'activité industrielle des fripons qu'elle engendre, M. de Belle-isle engagea le tribunal des Maréchaux de France à rendre une Ordonnance, par laquelle il fut arrêté, qu'on ne pourroit plus se pourvoir à leur tribunal pour dettes du jeu au dessus de 1000 livres. Défendu à tous gentilshommes & militaires, sous peine de prison, de jouer sur leur parole au dessus de cette somme, & ordonné à ceux qui auroient plusieurs demandes à former par devant eux, de les énoncer toutes dans la même requête, avec la cause des billets d'honneur & des engagements dont on exigeroit l'exécution.

En rappelant l'officier à la simplicité des peuples conquérans, le Maréchal ne manqua pas de chercher à l'empêcher de rougir de son unifor-

me. Il en assigna même un décidé aux Officiers
 1761. généraux & tous furent obligés de le porter com-
 me leur plus belle décoration. Du reste, la paye
 & la subsistance du soldat furent augmentées,
 l'appointement du supérieur reçut des accroisse-
 mens à mesure qu'il acquéroit un grade ; & il
 21 institua l'Ordre du mérite militaire en faveur des
 Juillet Officiers des troupes du Roi qui, nés en-pays
 1759. protestant, ne peuvent être admis dans l'Ordre de
 Saint-Louis à cause de leur religion. Le Prin-
 ce de Nassau-Saarbruck & le Baron de Wurmser
 y furent les premiers reçus, l'un Grand-Croix
 & l'autre Commandeur.

Enfin on doit à ce Ministre à peu près tous
 les changemens opérés dans l'administration de
 la guerre depuis la retraite du Comte d'Argen-
 son, auxquels il contribua par insinuation avant
 d'y travailler directement. On lui doit entr'au-
 26 tres l'Ordonnance portant qu'à l'avenir chaque
 Février Bataillon d'Infanterie aura une piece de canon
 1757. à la Suédoise, avec un Sergent & trois Soldats
 pour la manœuvrer.

On a vu par l'anecdote du Marquis d'Auti-
 champ, que le Maréchal de Belle-isle ne man-
 quoit pas de fermeté. M. le Comte de Lenon-
 court, Colonel du Régiment de son nom,
 ayant quitté l'armée sans congé & s'étant rendu
 à Paris, il lui écrivit que le Roi avoit nommé
 à son emploi. Les Conseils de guerre tenus
 contre les Volontaires Liegeois & le Régiment
 de Piémont firent honneur à sa sévérité inflexi-
 ble. Les Officiers des premiers furent cassés.
 Ils avoient arrêté entre eux de ne plus rendre
 leurs devoirs à M. de Melfort, leur Colonel,

qui vouloit introduire dans son Régiment la nouvelle discipline, à l'instar de celle des troupes Prussiennes. Un seul avoit refusé de se conformer à cette résolution; ils l'avoient insulté, & assemblés par ordre du Général pour lui faire des réparations, plusieurs coups de fusil partis à l'instant contre cette malheureuse victime de l'esprit de corps avoient provoqué une information sur ce meurtre. Les auteurs en étant restés inconnus, il fallut au défaut de justice particuliere en faire une générale.

La conduite des Officiers du Régiment de Piémont avoit été plus atroce encore. Un fils du fameux Armateur de Marseille, connu sous le nom de Roux de Corse, étoit dans ce corps. Comme il étoit fort riche, il prêtoit souvent de l'argent à ses camarades. On abusa de sa facilité; on ne le lui rendoit point, & l'on exigeoit qu'il continuât toujours les mêmes services. Sa patience se lassâ: une nuit il fut trouvé assassiné dans sa tente. Il n'y eut pas lieu de douter que ce ne fût le fruit d'un complot abominable. Trois Capitaines furent condamnés à être roués par contumace & quarante-cinq autres à être cassés, dégradés d'armes & de noblesse, mis en prison, &c. M. le Marquis d'Esparbès, Colonel, avoit été condamné à vingt ans & un jour de prison par la sentence. Sa femme étant de la cour de Madame de Pompadour obtint grace pour son mari, qui conserva le grade de Colonel en chef, mais sans la nomination aux emplois, qu'eut M. de Surlaville, nommé Colonel en second du Régiment. La faveur éludoit ainsi souvent le zele patriotique du Maréchal, qui étant homme,

~~Il~~ avoit des passions. L'ambition étoit sa plus forte, & le desir de rester à la tête des affaires l'obligeoit d'acquiescer souvent aux volontés, aux injustices & aux caprices de la favorite.

Une anecdote honteuse pour le Maréchal, mais que l'impartialité de l'histoire nous force de ne pas omettre, se trouve consignée dans l'éloge historique de M. de Valliere, prononcé publiquement à l'Académie des Sciences par M. de Fouchy, son Secrétaire. (*) Ce Ministre, soit desir d'innover, soit qu'il crût la chose plus utile dans la circonstance, soit intrigue de cour & pour satisfaire à quelque passion particulière, eut envie de séparer l'artillerie du génie; réunion qu'avoit opérée le Comte d'Argenson pour le bien du service qui l'exigeoit. Quand il eut mis son plan sous les yeux de Louis XV, se doutant que M. de Valliere, aux lumieres duquel le Roi avoit grande confiance, seroit consulté, il prévint cet officier-général, & lui promit de lui faire avoir sur le champ le cordon rouge & peu après la grand' croix, s'il vouloit le seconder dans son projet, & donner un avis conforme au sien. Ce grand artilleur resta inflexible, & répondit que sa façon de penser étant diamétralement opposée à celle du Ministre, il ne pourroit la dissimuler. ^{5 Mai.} si S. M. lui faisoit l'honneur de l'interroger. _{1758.} La désunion ne s'effectua pas moins.

En 1755, lorsqu'on agita si l'on feroit la guerre, ou si l'on conserveroit la paix, M. de

(*) Cet Eloge a été lu à la rentrée de pâques, le 17 Avril 1779.

Belle-isse fut du dernier avis. Il parut étonnant qu'un homme qui avoit respiré les combats toute sa vie; qui avoit gratuitement mêlé la France dans une querelle, où certes elle n'avoit pas embrassé le parti le plus juste ni le plus noble; lorsqu'il s'agissoit de repousser les insultes d'un violent & perfide agresseur, montrât une telle modération. C'est qu'il se sentoit alors désormais trop vieux pour commander les armées, & qu'il ne vouloit pas que d'autres acquissent une gloire qu'il ne pouvoit partager. Devenu Ministre il changea de langage: il en fut bien puni par la perte de ce qu'il avoit de plus cher. Le Comte de Gisors, son fils unique, jeune guerrier de la plus grande espérance, ayant trop peu vécu pour s'illustrer, mais assez pour se faire connoître & regretter, fut blessé grièvement à la bataille de Crevelt, en combattant à la tête des carabiniers qu'il commandoit. L'éducation mâle & austere que lui avoit donné son pere, avoit eu un heureux succès & en faisoit un jeune Seigneur accompli. Il fut pleuré des ennemis même, & le Prince héréditaire de Brunswick qui l'avoit fait prisonnier, ne le quitta point qu'il n'eût exhalé le dernier soupir.

1761.

23 Juin
1758.

L'ambition du Maréchal qui lui rendoit ce coup plus sensible, en fut aussi le remede. Le tumulte des affaires fit diversion à sa douleur, & ceux qui ne le voyoient pas dans son intérieur le jugerent impassible.

La fin de sa carrière fut troublée par une autre amertume. Les lettres qu'il avoit écrites au Maréchal de Contades furent enlevées par les ennemis. Le Prince Ferdinand en les rendant publiques, usa des droits de la guerre pour dévoiler

1759.

1761. Les plans du Maréchal, augmenter, s'il étoit possible, la haine des ennemis de la France, lui aliéner les puissances neutres, & accroître la jalousie & la mésintelligence entre les généraux. Dans ces lettres, instruit par sa propre expérience que les François ne pouvoient garder longtems les conquêtes que leur impétuosité leur faisoit faire, pour retirer du moins quelque fruit en empêchant les ennemis de s'y établir, il ordonnoit de piller, de saccager, de dévaster, de brûler tout. Cette maniere de faire la guerre, si opposée à la loyauté, à la générosité de la nation, parut odieuse, abominable; elle rappelloit le souvenir de l'horrible guerre du Palatinat. Le Ministre Palatin & la cour de Cologne piqués de plusieurs traits offensans qu'ils trouverent dans la correspondance interceptée, se plaignirent de la façon dont on s'exprimoit sur leur compte & de ce qu'on les soupçonnoit de favoriser les Alliés. Enfin plusieurs chefs de l'armée françoise peints avec des couleurs défavantageuses, déjà peu partisans du Maréchal, lui vouèrent intérieurement une haine sourde. Ils n'en contribuèrent que mieux à traverser ses opérations & lui imputerent ensuite leurs fautes ou les erreurs du Général.

Avide de tous les genres de gloire, le Maréchal voulut être aussi de l'Académie françoise, comme s'il suffisoit de s'y asseoir pour participer à l'immortalité, devise de la compagnie: il n'avoit aucun titre d'admission; son style, ainsi que son langage, étoit sec & négligé, & il n'eut jamais assez l'enthousiasme des lettres pour protéger ceux qui les cultivent.

Entré au ministère dans un tems où la discorde

de regnoit encore, quoique plus sourdement, dans l'église, il eut l'art de se ménager entre les deux partis, & de se mêler le moins possible de leurs querelles. La politique l'attachoit aux Jésuites; il leur avoit confié la première éducation de son fils, & tous les ans il se mettoit en retraite au noviciat. Mais neveu du Pere Fouquet, un des ornemens de la Congrégation de l'Oratoire, il penchoit secrètement pour les Jansénistes & faisoit beaucoup plus de cas de ceux-ci.

1761.

Tel fut ce personnage si envié & si heureux du côté des jouissances de l'ambition, mais le plus malheureux des hommes du côté de la nature, puisqu'après avoir été à la fois époux, frere & pere, il se trouva seul de sa maison & la vit s'enfvelir avec lui toute entiere dans le tombeau. Il eut en y entrant un dernier chagrin, celui de sentir ses yeux affoiblis, offusqués de la gloire naissante de l'homme qu'il détestoit le plus.

26
Janvier
1761.

Cet homme étoit le Duc de Choiseul, qui, Ministre des affaires étrangères, persuada que pour donner plus de poids à ses négociations il falloit encore le faire Ministre de la guerre. Il avoit déjà subjugué la Favorite & ne tarda pas à s'affervir le Souverain. Il entra d'abord dans ses vues, d'autant mieux que nous avons déjà observé que l'intrigue, plus que les opérations militaires, étoit son élément.

Il ne pouvoit guere trouver de circonstances plus avantageuses. Georges II venoit de mourir: le Prince de Galles, son petit-fils, monté sur le trône, étoit un jeune Prince doux & tranquille. Le Lord Bute, son favori & celui de sa mere, entré au conseil, ainsi que ses créatures, devoit

25
Octob.
1760.

non-seulement désapprouver la guerre d'Allemagne, mais incliner à une paix même non proportionnée aux succès de l'Angleterre, plutôt que de se charger des soins & de la conduite d'une guerre embarrassante. Enfin l'on voit presque toujours le regne suivant contrarier le système & les mesures du regne précédent. Il fut donc aisé de présumer que des ouvertures de réconciliation de la part de la France seroient écoutées, & après avoir réglé tout ce qui concernoit les préliminaires & les accessoires d'une pareille démarche, on envoya à Londres M. de Buffy, celui qui y avoit déjà négocié en 1755, & qui, étant contrefait, avoit acquis depuis le surnom de Buffy-Ragotin, pour le distinguer de Buffy de l'Inde, appelé Buffy-Butin, à cause de l'extrême opulence dont il étoit, sur lequel nous aurons occasion de revenir, & du fameux Buffy-Rabutin, cet aimable courtisan de la cour de Louis XIV, dont le nom sera plus immortel que celui des deux autres.

L'objet du Duc de Choiseul, qui commençoit déjà à jouer les Anglois, étoit moins de faire en ce moment une paix, à coup sûr très humiliante, que de gagner du tems pour laisser éclore une autre négociation qu'il méditoit, qu'il digéroit dans le silence, & sur laquelle il fondeoit les plus grandes espérances. Il vouloit d'ailleurs se mettre bien au fait de l'esprit de la nouvelle cour, & il avoit choisi l'espion le plus propre à ce rôle. Les vieux courtisans n'en furent pas dupes; ils se plainquirent qu'on admit un personnage artificieux & tracassier, dont on avoit été très-mécontent sous le feu Roi, surtout qu'on lui permit de venir s'établir à Londres dans le tems des élections parle-

mentaires. Ces déclamateurs conviennent ne pouvoir énoncer quel mal il résulta précisément de la présence d'un négociateur aussi dangereux, mais ils ne doutent pas qu'il ne fût l'instigateur secret des mouvemens des Torys. Dès-lors, suivant eux, on osa décrier hautement les hommes & les mesures auxquels l'Angleterre devoit ses succès les plus signalés. Dès-lors il se forma des partis en faveur des propositions de la cour de Versailles, & celui de Pitt déclina visiblement à celle de St. James, à proportion de sa fermeté & de sa franchise dans le cours de la négociation.

M. de Bussy ayant insidieusement mêlé des objets étrangers concernant les points de contestation avec l'Espagne, ainsi que les demandes de l'Impératrice-Reine contre le Roi de Prusse, Pitt rejetta ces propositions avec hauteur, prétendant que la France n'avoit en aucun tems le droit de se mêler de pareilles disputes avec S. M. Catholique, & que c'étoit un attentat à l'honneur de la Grande Bretagne, de présumer qu'elle pût manquer de fidélité aux engagemens envers ses alliés, & abandonner les intérêts de Frédéric. Il entrevit dès-lors qu'on ne cherchoit qu'à l'amuser pour donner le tems à l'Espagne de se lier avec la France & de se déclarer. Il voulut démasquer la première puissance; il dépêcha un courrier au Lord Bristol, Ministre d'Angleterre à Madrid, afin qu'il remontrât énergiquement à cette cour la surprise de son maître & son indignation qu'un ennemi humilié osât s'entreprendre auprès de S. M. Britannique pour une couronne actuellement en amitié avec elle. Il la fit sommer de s'expliquer cathégoriquement, si elle enten-

1761.

doit cesser ou conserver la neutralité. Il rappela de Paris M. de Stanley, qui y négocioit avec parité du titre de M. de Buffy, auquel on délivra des passe-ports pour se rendre dans sa patrie, & il prit des mesures afin de continuer la guerre avec vigueur.

15 Août.

Le fameux Traité du Pacte de famille, négocié si secrètement qu'il n'en transpira rien qu'après sa signature, ne tarda pas d'éclater. Il contenoit vingt-huit articles. Le Roi de France & le Roi d'Espagne y stipuloient, tant pour eux que pour le Roi des Deux Siciles & l'Infant Duc de Parme. Ils y établissoient entre eux une alliance perpétuelle, convenant de regarder à l'avenir comme ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux, & se garantissant réciproquement toutes leurs possessions dans quelques parties du monde qu'elles soient, suivant l'état où elles seront au moment où les trois couronnes & le Duc de Parme se trouveront en paix avec les autres puissances, s'obligeant de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, & de ne pas faire de paix séparée l'une de l'autre. Ce traité portoit encore suppression du droit d'aubaine en France en faveur des sujets des Rois d'Espagne & de Sicile, & convention expresse que les sujets des trois couronnes jouiront, dans leurs états réciproques, des mêmes droits, privilèges & exemptions que les nationaux, par rapport à la navigation & au commerce, sans que les autres puissances de l'Europe puissent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre, pour leurs sujets, le même traitement dans les royaumes des trois couronnes.

C'étoit-là ce chef-d'œuvre dont s'applaudissoit le Duc de Choiseul, non qu'il eût lieu d'espérer de grands succès d'une pareille alliance, mais dans la confiance de se procurer une paix moins honteuse. Il avoit un autre objet en vue, qui devoit causer une diversion, & en multipliant les forces des ennemis de l'Angleterre, affoiblir & diviser les siennes. C'étoit d'obliger le Portugal à se déclarer: si l'on pouvoit le détacher de son alliée naturelle, on enlevoit à celle-ci une source considérable de sa richesse: s'il persistoit à rester uni avec elle, on comptoit s'emparer facilement d'un royaume ouvert de toutes parts. Le Ministre commença par recueillir pour son propre compte les récompenses les plus flatteuses de son travail. Outre les affaires étrangères & la guerre, deux départemens dont il étoit déjà chargé, on lui donna encore celui de la

1761.

13
Octob.

Il étoit question de la remonter, & l'on se débarrassa de M. Berryer qui y étoit resté, en lui accordant les sceaux, que le Roi avoit gardés depuis la disgrâce de M. de Machault. Cependant le Duc eut la modération de se défaire d'une partie du premier Ministère en faveur du Comte de Choiseul, depuis peu Ministre d'Etat, & ci-devant Ambassadeur à Vienne. Ainsi ce Département ne sortoit pas de sa famille. Il favoit d'ailleurs la soumission que son cousin cacochyme, foible & paresseux, auroit à ses volontés, & pour plus de sûreté, il s'en réserva la partie la plus essentielle en ce moment concernant la correspondance de l'Espagne & du Portugal.

S. M. Catholique se hâta de lui témoigner

aussi sa satisfaction personnelle en lui envoyant la
 1762. toison d'or. M. le Dauphin remplit la cérémonie
 18 Janv. d'en revêtir ce Seigneur. Peu après il fut
 4 Mars. encore reçu par le Roi Colonel-général des Suis-
 ses & Grisons, charge qu'il obtint de S. M. sur
 la démission du Comte d'Eu qui en étoit revêtu.

A peine le Duc de Choiseul eut-il été pourvu
 du département de la marine, qu'il s'en occupa
 beaucoup & parut s'efforcer d'y ramener la vie
 & le mouvement. Il étoit question d'en imposer
 à l'Espagne par des efforts puissans pour la reta-
 blir. La province de Languedoc, qui avoit dé-
 jà marqué son zele au Roi en 1744, en lui of-
 frant le Régiment de Septimanie qu'elle entretient
 à ses frais, donna un autre exemple patriotique
 26 Nov. plus suivi que le premier. Les Etats assemblés
 1761. à Montpellier, par une délibération unanime, ar-
 rêterent d'offrir à S. M. un vaisseau de 74 pieces
 de canon. Cet exemple fut aussitôt un signal aux
 plus riches particuliers de Paris & à tous les
 corps de l'Etat de l'imiter. Les Sieurs de Mont-
 martel & de la Borde, banquiers de la cour, de
 Pange & de Boullongne, trésoriers de l'extraor-
 dinaire des guerres, Michel & le Maître, tréso-
 riers de l'artillerie, Marquet & de Bourgade,
 entrepreneurs des vivres de l'armée, se réunirent
 & donnerent leur soumission pour un vaisseau de
 80 canons. Les compagnies des receveurs gé-
 néraux des finances, des fermiers généraux, des
 payeurs des rentes, les six corps des marchands
 de la ville de Paris, la ville de Paris elle-même,
 les Etats de Bourgogne, les Administrateurs des
 postes de France, la Chambre du commerce de
 Marseille, les Etats de Bretagne, tous ces corps

s'engagerent de faire construire chacun un vaisseau de ligne plus ou moins fort, selon leurs facultés. Le Ministre en donnant cette impulsion générale à un zèle aussi efficace, annonçoit les ressources du royaume. Mais ces ressources ne pouvoient réparer sur le champ 37 vaisseaux de ligne & 56 frégates que lui coûtait cette guerre. (*) Elles ne pouvoient suppléer au vuide qu'y laissoient plus de 25 mille matelots prisonniers en Angleterre, tandis que l'on n'en avoit pas plus de douze cens à offrir en échange. Enfin elles ne pouvoient lui donner des officiers & des généraux, dont les meilleurs étoient morts en combattant & dont il ne restoit plus que ceux avilés par des défaites honteuses. Il s'en trouva cependant un qui exécuta un coup hardi, capable d'inspirer une confiance momentanée à l'Espagne. Le Chevalier de Ternay, Capitaine de vaisseau, avec une escadre de deux seulement & de deux

1764

24 Juin.

frégates (**), arrive à la Baye des taureaux dans l'Isle de Terre-neuve, y débarque 1500 hommes sous les ordres du Comte d'Haussonville, qui s'empare de la place de Saint-Jean, de Plaisance & de toute l'Isle; mais ce ne fut qu'un éclair de succès: avant trois mois les Anglois reprirent cette conquête.

18 Sep.

Aussi l'Espagne, qui commençoit la guerre avec une marine toute fraîche & assez nombreuse

(*) 13 vaisseaux de ligne & 37 frégates pris.
14 vaisseaux de ligne & 11 frégates détruits.
5 vaisseaux de ligne & 8 frégates perdus par accident.

(**) Le *Robuste* de 74 canons, l'*Eveille* de 64, la *Garonne* de 44 & la *Licorne* de 30.

pour, avec les restes de celle de France, pou-
 1762. voir tenir tête à la marine d'Angleterre, ne tarda
 pas à s'apercevoir de la faute qu'elle avoit faite
 d'avoir attendu si tard, & de son école encore
 plus grande d'y entrer. En moins d'un an elle
 perdit douze vaisseaux de ligne, l'isle de Cuba,
 Manille, plus de cent millions & ne put même
 obtenir le dédommagement dont elle s'étoit flat-
 tée en envahissant un voisin que sa foiblesse seule
 avoit rendu coupable. C'étoit l'histoire du *loup*
& de l'agneau. Le Portugal soutenu par l'An-
 gletèrre, de son tyran devenue son défenseur,
 après avoir cédé aux premières entreprises de
 l'Espagne, arrête l'armée de celle-ci, qui ne peut
 parvenir à la subjuguèr, malgré le concours de
 son alliée.

Cet essai n'étant pas de bon augure, on en re-
 vint aux conférences pour la paix. Le redouta-
 ble adversaire de la France n'étoit plus heureuse-
 ment à la tête du ministère de S. M. Britanni-
 que. M. Pitt s'apercevant de l'influence qu'a-
 voient auprès des favoris du nouveau Roi les in-
 trigues artificieuses du Duc de Choiseul, s'en-
 tendant répéter continuellement cette phrase,
 avec laquelle on calmoit les inquiétudes des Pa-
 risiens, mais ridicule & incroyable à Londres,
que les Anglois se perdoient par leurs propres
succès, résolut de tenter un dernier effort. Il dé-
 clara dans le conseil de St. James qu'il étoit
 tems d'humilier toute la maison de Bourbon; que
 si l'on laissoit passer cette occasion on ne la re-
 trouveroit point, & que si son avis ne l'empor-
 toit cette fois, il n'y reparoitroit plus. Il remer-
 cia les Ministres du feu Roi de leur appui; il
 dit

dit qu'il avoit été appelé à l'administration par le peuple, auquel il se regardoit comme comptable de sa conduite & qu'il ne pouvoit plus répondre des mesures qui ne seroient pas conduites avec l'unanimité, la célérité & surtout le secret qu'elles exigeroient. Ces paroles prophétiques n'ayant opéré aucun retour du Roi vers lui, il se démit. 1762.

Dès-lors les difficultés pour la paix furent bientôt applanies. Les nouveaux Ministres la desiroient presque autant que la France. Une anecdote singulière le prouve: c'est que le Comte de Viry, l'Ambassadeur de S. M. Sarde à Londres, l'agent des négociations sous la médiation du Roi son maître, se trouve rangé à cette époque parmi les pensionnaires de l'établissement de l'Irlande, avec une très-forte annuité (*).

Le traité ne tarda donc pas à se conclure: les pour-parlers ne durèrent pas deux mois; on oublia que la guerre actuelle n'étoit née que pour n'avoir pas assez bien digéré le traité précédent, pour y avoir laissé des points indécis, d'autres ambigus & l'on y apporta de part & d'autre une précipitation que des particuliers n'auroient pas mise dans la discussion de quelque convention un peu épineuse. Eh! combien ne devoit pas l'être celle-ci! Quoi qu'il en soit, Louis XV conservant encore l'ombre de sa grandeur, vit son ennemi signer les articles dans son palais. Ce fut à Fontainebleau que le Duc de Praslin, Ministre du Roi, le Marquis de Grimaldi, Ambassadeur d'Espagne, & le Duc de Bedford, Ambassadeur

3 Nov.

(*) Ce fait se trouve consigné dans l'histoire de la guerre de 1756, écrite en Anglois.

plénipotentiaire du Roi d'Angleterre, se réunirent pour ce grand objet. L'arrangement fut déclaré commun avec le Portugal, obligé de se conformer au sort que lui feroient les grandes Puissances. Mais l'Angleterre négligea tellement de stipuler les intérêts du Roi de Prusse, que les Ministres de ce Prince protestèrent à Londres contre le contenu du traité en tout ce qui regardoit le Roi leur maître. Cela n'eut pas de suite cependant & la paix d'Allemagne tarda peu à se conclure après celle-là.

Quelque dur & humiliant que fût le traité de paix pour la France, il ne l'étoit pas en proportion de ses revers & de sa foiblesse. Le parti de la minorité en Angleterre le sentit, & la consternation regna parmi le peuple à sa publication, comme s'il eut reçu la loi, ou plutôt il se livra aux plus violens murmures. C'est ce qui consoloit le Duc de Choiseul. Il voyoit déjà dans ce mécontentement le germe des révolutions qu'il se promit bien de fomenter: il ne douta pas de regagner par l'intrigue ce que le sort des armes faisoit perdre à la France. Ses sacrifices étoient immenses, autant que douloureux: elle renonçoit au point d'honneur qui lui coûtoit le plus, à la restitution de ses vaisseaux pris contre le droit des gens, en pleine paix, & le sujet immédiat de la guerre. Elle renonçoit à ses prétentions sur l'Acadie; elle cédoit en toute propriété au Roi d'Angleterre le Canada, l'isle du Cap Breton & toutes les isles du golfe & fleuve Saint-Laurent; elle consentoit à ne jouir plus de la pêche de la morue que précairement & comme sous le bon plaisir de S. M. Britannique, qui lui cédoit,

pour secher le poisson, les deux petites isles de Saint-Pierre & Miquelon, mais sous la stipulation de n'y point établir des fortifications, & de n'y avoir qu'une garde limitée à cinquante hommes; elle se laissoit resserrer jusques dans les possessions qui n'avoient pas été entamées & une ligne tirée au milieu du fleuve de Mississipi dans toute sa longueur, devoit servir de borne à la Louisiane. L'Angleterre faisoit aux Antilles à l'égard des isles neutres le partage du lion. De quatre elle en gardoit trois, & ne se desistoit de Sainte-Lucie qu'afin qu'elle servit de tombeau par son air pestiféré aux habitans qu'on y enverroit. En Afrique, elle se réservoir également la portion la plus avantageuse dans le Sénégal & donnoit à la France dans l'isle de Gorée la partie la plus ingrate & la plus meurtriere. Elle rendoit, à la côte de Coromandel & d'Orixa, les comptoirs enlevés, mais dans l'état où ils étoient, c'est-à-dire démantelés, dévastés & abandonnés. Enfin la ville & le port de Dunkerque devoient être remis dans l'état où ils étoient avant, fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle & des Commissaires de S. M. Britannique rester indéfiniment sur les lieux pour veiller à l'exécution de cet article, lesquels Commissaires seroient payés par la France. L'Espagne, pour s'être mêlée un instant dans la querelle, fut obligée de céder à l'Angleterre la Floride & la Baye de Pensacola, de lui permettre la coupe du bois de Campeche dans la baye d'Honduras & de se desister de ses prétentions à la pêche de Terre-neuve.

Ce seroit ici le lieu d'examiner si à tant de

1762. clauses irritantes en étoit ajoutée une secrète, infiniment plus utile & plus glorieuse pour la Grande Bretagne, par laquelle le petit nombre de vaisseaux, qu'elle daignoit souffrir à la France, auroit été fixé. Le bruit s'en est accredité pendant long-tems, & un écrivain (*) ignorant, s'annonçant impudemment depuis peu pour l'organe du gouvernement & le vengeur de la nation, a osé avancer cette assertion comme un fait positif & indubitable; mais il s'est trouvé contredit sur le champ par les réclamations du Duc de Nivernois, envoyé à Londres Ministre plénipotentiaire de la France pour cette paix, & par les Ducs de Choiseul & de Praslin, Ministres alors & sous la direction desquels elle se négocioit; enfin par un arrêt du conseil, (**) qualifiant son assertion de fausse & absurde. Le Duc de Praslin, dans sa lettre très-noblement écrite, après avoir traité la brochure qui en est l'objet avec le mépris que mérite son auteur, déclare ne s'y arrêter que parce que le ministère ayant toléré l'impression & la publicité de ce pamphlet, semble lui donner auprès des lecteurs un crédit qu'il ne pouvoit avoir par lui-même. Du reste, il fait une réflexion plus convaincante que tout ce qu'on ajouteroit en raisonnement, c'est que depuis cette paix on a sans relâche travaillé au rétablissement de la marine; que les Anglois le voyoient d'un œil inquiet & jaloux, mais n'en ont jamais porté de plainte, sachant bien qu'ils n'a-

(*) Le Sr. Caron de Beaumarchais, auteur d'une brochure intitulée: *Observations sur le Mémoire justificatif de la cour de Londres, &c.*

(**) En date du 19 Décembre 1779.

voient pas le droit de s'y opposer. Certes, le parti de la minorité n'auroit pas eu tant d'humeur si cette stipulation eut été insérée dans le traité. C'étoit la plus essentielle, que n'auroit pas manqué d'exiger Pitt, en ce qu'elle eût enlevé pour jamais à la France la rivalité sur la mer; rivalité que tôt ou tard elle pouvoit toujours affecter & reprendre. Une autre condition du traité qui l'offensoit & étoit vraiment une faute capitale, dont le ministère Anglois doit s'apercevoir aujourd'hui, c'étoit de rendre la Guadeloupe & la Martinique, deux puissantes colonies qui, par leur population, leur richesse, leur position surtout, pouvoient ranimer encore aisément le commerce des François & leur donner une consistance florissante aux Antilles. Il est constant que si S. M. Britannique en eût exigé la cession, on n'en eut pas moins fait une paix imposée par la nécessité.

Cette guerre & cette paix même, étoient une terrible, mais salutaire leçon pour Louis XV, s'il eut sçu en profiter. Il auroit compris qu'un royaume, quelque puissant qu'il soit, peut décliner aisément & tomber en peu d'années du faite de la prospérité dans l'abaissement; que les armées les plus nombreuses, les mieux aguerries, sans discipline & sans subordination ne pourroient jamais vaincre une poignée de Spartiates; que le commerce, aliment continuel de la richesse de l'Etat, ne peut se soutenir sans le concours, sans la protection continuelle de la marine royale, & celle-ci ne se former qu'à l'école de l'autre; que les trésors ne deviennent qu'une source de cor-

ruption & de ruine, s'ils ne sont bien administrés; qu'enfin point d'empire solide, s'il n'a pour base l'économie; point de grand Roi, s'il ne tient les rênes de son Etat; point de Monarque heureux, sans l'amour de ses sujets.

Hélas! Louis XV favoit tout cela, & n'avoit pas la force de mettre ces maximes en pratique. Le désordre où la guerre avoit jetté toutes les parties de son royaume, l'effraya; il ne chercha qu'à s'étourdir pour ne pas le voir & y songer, & il s'affaissa de plus en plus dans l'inertie & dans la crapule. C'est ce que nous allons remarquer durant la dernière époque de son regne, que nous avons assimilée à celle que les poètes fabuleux nous présentent sous l'expression énergique & trop vraie de *siècle de fer*.

Si quelque chose avoit pu ramener ce Prince à la vertu & à ses devoirs, ç'auroient été les pertes cruelles & successives qu'il fit; mais elles ne servirent qu'à raffermir & prouver son impassibilité: du moins ne lui firent-elles que des impressions très-légères, dont il chercha soudain à se distraire, comme des maux de son Etat.

Madame Infante Duchesse de Parme, venue à Versailles pour y recevoir les caresses de son auguste pere qui l'avoit toujours beaucoup aimée, fut la première qui périt sous ses yeux; la petite vérole l'emporta. Sa mort auroit d'autant mieux dû l'affecter, que cette Princesse étoit sa confidente, qu'il versoit dans son sein les amertumes dont son ame étoit abreuvée. C'étoit à elle qu'il écrivoit: „ ils ont tant fait qu'ils m'ont forcé à renvoyer Machault, l'homme selon mon cœur.

6 Nov.
1759.

„ Je ne m'en consolerais jamais. (*) ” Et cette phrase seule peindroit Louis XV., quand mille autres traits semblables ne le feroient pas.

La Princesse de Condé, que ses graces & sa jeunesse; le Comte de Charolois, que la vigueur de son tempérament & la vie la plus active purent empêcher de descendre au tombeau, suivirent ce premier avertissement; auquel succéda peu après un troisième, plus éloquent. Le Duc de Bourgogne, fils aîné de M. le Dauphin, ayant languï plus d'un an, succomba à ses souffrances, sans qu'aucun secours de l'art pût l'en garantir. Ce jeune Prince, en jouant avec des enfans de qualité de son âge, fit une chute, & dans la crainte qu'on ne punit ou réprimandât celui qui en étoit l'auteur, il ne voulut pas prévenir de l'accident & recela longtems son mal: il survint une tumeur. Les médecins en ignorant la cause véritable, l'attribuerent à une cause étrangère: ils ordonnerent une opération qu'il soutint avec une fermeté & une constance infiniment au-dessus de ses forces, & par un courage plus admirable encore il persista à ne vouloir jamais nommer le coupable & à lui faire toujours le même accueil.

Helvetius, pour expliquer la tendresse qui ne remonte pas & s'accroît au contraire à mesure qu'elle descend, dit que les grands-pères n'aiment si fort leurs petits-enfans que parce qu'ils voient en eux les ennemis de leurs ennemis. Assertion qui révolte prise littéralement & paroît

(*) M. le Baron de Houze, Ministre plénipotentiaire du Roi près les Princes & Etats du Cercle de la Basse Saxe, doit avoir lu cette phrase dans la lettre originale.

barbare, mais réduite & modifiée est d'un grand sens & vraiment philosophique. L'homme répu-
 2764. gnant à sa destruction, par un instinct secret est involontairement affligé de voir ceux qui devant le remplacer lui en rappellent plus immédiatement le souvenir. Ses arrière-neveux, au contraire, destinés par la nature à jouer un jour le même rôle envers les premiers, le ramènent à une idée de résignation consolante par cette loi de la fatalité à laquelle tous les êtres sont soumis sans exception. C'est, sans doute, de cette manière que Louis XV, bon père naturellement, se montra plus sensible à la mort du Duc de Bourgogne, qu'il ne le fut ensuite à celle de son fils unique. Heureusement il lui restoit trois petits-fils, c'est-à-dire dans l'acception de l'auteur du livre de *l'Esprit*, trois ennemis de son ennemi.

Une maladie grave survenue à la Marquise de Pompadour, durant un voyage de plaisir fait à Choisy, maladie qui la réduisit bientôt à un état de langueur, dont la mort seule devoit être le terme, auroit été un spectacle déchirant pour l'amour & même pour la seule amitié. Louis XV, qui dès le commencement voulut que la faculté ne lui dissimulât rien, reçut sans émotion le coup fatal qu'elle lui pronostiqua. Il faut tout dire, en même tems il se conduisoit avec la favorite comme s'il eut cru le contraire; il lui prodigua non-seulement les égards, les attentions, les assiduités les plus consolantes pour un malade, mais il continua de la consulter sur les affaires publiques. Les ministres, le royaume, tout lui resta soumis, de même qu'auparavant. Elle expira,

pou
 les
 fle
 nair
 Duc
 serv
 deci
 de C
 vé
 de
 d'ou
 peu
 hum
 on r
 son
 va
 men
 com
 étoit
 Mai
 des
 cett
 de
 cart
 red
 Dau
 de
 aux
 avo
 tem
 ave
 nir
 roi
 de

pour ainsi parler, les rênes de l'Etat encore dans les mains. Peu d'heures avant son dernier souf-¹⁷⁶⁴ fle le Sr. Janet vint lui rendre compte à son ordinaire du secret de la poste. Chaque matin le Duc de Fleuri, Gentilhomme de la chambre de service, apportoit à S. M. le bulletin des médecins de Madame de Pompadour, & transportée de Choisy à Versailles, elle eut le privilege réservé à la seule famille Royale de rester malade & de payer le tribut à la nature dans le château, ^{15 Mars} d'où l'on écarte avec tant de soin tout ce qui peut y rappeler les miseres & la fin de la vie humaine. Il est vrai qu'à peine fut-elle expirée, on rejetta son cadavre, renvoyé sur une civiere à son hôtel particulier dans la ville, & l'on observa Louis XV qui de ses fenêtres la vit froidement passer. C'étoit le signe de l'apathie la plus complete. Sans doute, tout sentiment d'amour étoit éteint pour elle dans le cœur du Monarque. Mais quel homme peut voir briser, sans verser des larmes, une union de vingt ans? D'ailleurs, cette séparation le laissoit presque isolé au milieu de sa famille, dont la Marquise travailloit à l'écartier de plus en plus. Dégoûté de la Reine, redoutant l'austérité de son fils & de Madame la Dauphine; il ne pouvoit pas plus s'accommoder de la morale de Mesdames & de leur vie livrée aux pratiques minutieuses de la dévotion. Il avoit perdu le cœur de ses sujets depuis longtems, mais du moins il en partageoit la haine avec sa maîtresse, & cette haine alloit se réunir sur lui seul. Enfin son indolence même auroit dû réveiller son engourdissement par le fardeau des affaires, dont Madame de Pompadour

1764. Favoit débarrassé & lui laissoit en mourant tous le poids. Les Ministres, & surtout le Duc de Choiseul, en devenant plus despotes chacun dans leur partie, lui ôterent cet embarras, le seul qui pût véritablement affecter Sa Majesté.

Du reste, la Marquise, que tout le royaume détestoit avec raison, méritoit vraiment la tendresse ou l'affection de son auguste amant. C'est un point dont la discussion, sans justifier son insensibilité, pourroit la motiver. Bien différente de Madame de Mailly, Madame de Pompadour n'aima jamais le Roi pour lui-même. Eblouie du moins de la splendeur du trône, comme la Duchesse de Château-roux, dévorée d'une ambition noble, elle ne chercha pas non plus à s'en approcher pour exciter le Roi à une gloire, dont l'éclat pût réjaillir sur elle & couvrir son deshonneur. Elle avoit de l'esprit, mais petit, & toutes ses passions portoient l'empreinte de cette petitesse. Elle aimoit l'argent, & n'envifagea dans le premier rang, qu'une facilité plus grande d'en acquérir & de satisfaire son attrait excessif pour le luxe & les frivolités. Si elle cultiva & favorisa les arts, ce fut toujours sous ce point de vue, & ceux uniquement relatifs aux goûts de son sexe. Elle gouverna, parce qu'elle avoit affaire à un Prince qui vouloit l'être, & fut obligée de prendre les rênes de l'Etat, afin qu'elles ne tombassent pas en d'autres mains. Le caractère de la favorite la rendoit susceptible d'être asservie à son tour, & ce furent successivement M. de Machault, le Cardinal de Bernis, le Maréchal de Belle-isle, le Duc de Choiseul qui, en la domi-

nant
me
qu'il
pou
la n
pou
avec
la F
A
de
vers
& l
où
ici
mor
dern

I
atte
pro
une
tou
ma
la
nin

nant, dirigerent le Royaume. Elle étoit de même dans son intérieur; ses gens en faisoient ce qu'ils vouloient. N'ayant aucune énergie elle ne pouvoit en donner à Louis XV, & c'étoit ainsi la maîtresse la plus dangereuse & la plus funeste pour lui & pour son peuple. De-là découlerent avec l'anarchie, le désordre & tous les maux de la France!

Au surplus, veut-on avoir une idée précise de cette femme? Ecoutons Voltaire, qui en dix vers en décrit à la fois & la naissance & la vie, & la figure & l'esprit. C'est dans la *Pucelle*, où l'on lit le portrait suivant, que nous insérons ici avec d'autant plus d'empressement, que ce morceau est rare & se trouve supprimé dans les dernières éditions.

Telle plutôt cette heureuse griffette,
 Que la nature, ainsi que l'art forma
 Pour le b. ou bien pour l'opéra;
 Qu'une maman avisée & discrete,
 Au noble lit d'un fermier éleva,
 Et que l'amour, d'une main droite,
 Sous un Monarque entre deux draps plaça.
 Sa vive allure est un vrai port de Reine,
 Ses yeux fripons s'arment de majesté,
 Sa voix a pris le ton de Souveraine,
 Et sur son rang son esprit s'est monté.

D'après son caractère donné on ne se seroit pas attendu que Madame de Pompadour eût vu approcher la mort par degrés sans murmure & avec une fermeté héroïque. Le lieu où elle étoit, la tournure d'esprit du Roi, exigeoient qu'elle ne manquât pas de remplir les derniers devoirs de la religion: ce qu'elle fit sans faste & sans pusillanimité. Elle demanda pardon hautement à sa mai-

son & à tous les courtisans présens du scandale
 1764. qu'elle leur avoit donné. Le plus singulier de
 la scene c'est que les prêtres n'eussent pas exigé
 d'elle, en double adulateur, ce qu'ils exigent
 dans le cas de la simple fornication; que la con-
 cubine quitte le séjour de son libertinage, &
 qu'elle fit cette réparation dans ce palais depuis
 vingt ans le théâtre de son péché. Mais il est
 avec les confesseurs de cour des accommode-
 mens: il fut décidé qu'elle étoit trop mal pour
 souffrir la translation. Le jour même où elle at-
 tendoit sa dernière heure, le curé de la Madelai-
 ne, paroisse de son hôtel à Paris, vint la voir,
 &, comme il prenoit congé d'elle, *un moment*,
 lui dit-elle, *Monseigneur le curé, nous nous en irons*
ensemble. Madame du Hauffet, sa première fem-
 me de chambre, lui ferma les yeux. Elle étoit
 la veuve d'un homme de condition; le besoin
 l'avoit fait s'attacher à la favorite: froide, discre-
 te, sans intrigue, dévote même, depuis vingt
 ans elle la servoit & s'est retirée avec une fortune
 très-médiocre. De toutes les épitaphes que l'a-
 dulation ou la satire ont enfantées, nous ne cite-
 rons que celle-ci, courte, énergique & d'une
 grande vérité:

Ci gît qui fut quinze ans pucelle,
 Vingt ans catin, puis huit ans maquerelle (*)
 En jouant par degrés ces trois rôles, il n'est

(*) On en fit une latine, originale, & qui, quoique
 roulant sur un jeu de mots, contient une vérité qui la
 rend précieuse :

D. D. JOANNIS POISSON EPITAPHIUM.
Hic Piscis Regina jacet, quæ Lilia succit
Per nimis; an mirum si floribus occubat albis?
 Obiit die 15 Aprilis anno 1764.

point
 quels
 ce q
 mille
 nouve
 vingt
 de ca
 march
 du R
 reste,
 le Ma
 de sa
 un ar
 curio
 retés
 que t

(*)
 régime
 cousine
 le y c
 où il f
 qu'il
 y vou
 l'y av
 colone
 plus a
 & lui
 rent d
 les off
 rent g
 diffinu
 il succ
 ment
 dont
 sifter
 guerre
 parent
 puis

point de fortune, de dignités, d'honneur, auxquels une femme ne puisse atteindre elle & tout ce qui l'entoure. Cependant on voit dans la famille de Madame de Pompadour un phénomène nouveau, un Poisson de Malvoisin en moins de vingt-cinq ans devenu, de tambour maréchal de camp, encore après avoir été retardé dans sa marche par le refus humiliant que fit le régiment du Roi de l'admettre dans son corps (*). Du reste, on ne sauroit nombrer les millions que M. le Marquis de Marigny recueillit de la succession de sa sœur. La seule vente de son mobilier dura un an. C'étoit un spectacle où l'on alloit par curiosité: on y trouvoit continuellement des raretés qu'on n'avoit vues nulle part. Il sembloit que toutes les parties du monde se fussent ren-

(*) M. de Poisson de Malvoisin étoit tambour dans le régiment de Piémont. Quand il scût l'élevation de sa cousine, il vint la trouver & la sollicita de l'avancer. Elle y consentit, mais à condition qu'il quitteroit un état où il seroit trop difficile de le faire percer. Il lui déclara qu'il avoit un goût décidé pour le militaire; qu'il y vouloit rester & qu'elle étoit assez puissante pour l'y avancer, comme ailleurs. Le Duc de Biron, alors colonel du régiment du Roi, étoit un des courtisans les plus assidus de cette favorite. Elle profite de la circonstance & lui témoigne le desir qu'elle auroit de mettre son parent dans son corps. Il eut la bassesse de l'accepter, & les officiers eurent le courage de le refuser. Ils accueillirent gracieusement le tambour dégraffé, mais en ne lui dissimulant pas que tout brave homme qu'ils le croyoient, il succomberoit à la fin, à moins qu'il ne tuât successivement tout le corps. Il se retira. Madame de Pompadour, dont la vanité étoit furieusement humiliée, vouloit persister & faire punir le régiment. On étoit en tems de guerre, cela devenoit embarrassant: on l'appaisa; son parent fut fait Lieutenant de Dragons, puis Capitaine, puis passa au corps des Carabniers, &c.

dués tributaires du luxe de la Marquise. En comparant les richesses, les magnificences de la dépouille de cette maîtresse du Roi, avec la simplicité, la pauvreté de Madame de Maintenon, de la veuve de Louis XIV, retirée à Saint-Cyr, on sent aisément la différence de la trempe de leur ame, ainsi que de la place qu'elles occuperoient l'une & l'autre dans le souvenir de la postérité; on conçoit pourquoi Louis XV, qui ne pouvoit estimer sa favorite, la gardant par nécessité, & cependant desirant de s'en voir débarrassé, l'oublia bientôt.

Hélas! que n'oublioit pas Louis XV? Il oublia jusqu'à son fils unique, dont la mort répandit un si grand deuil sur toute la France. La nation avoit fait peu de cas de ce Prince pendant long-tems, mais il s'étoit enfin concilié la vénération par l'austérité de ses mœurs, par la sagesse de sa conduite politique, par l'étude constante qu'il faisoit de ses devoirs dans tous les genres pour se mettre en état de regner, enfin surtout par l'horreur qu'il témoignoit contre le vice & par son attention soutenue à ne s'entourer que d'hommes essentiels & vertueux, ou qui le trompoient du moins par leur hypocrisie. Ce qui doit surtout rendre sa mémoire à jamais précieuse aux François, c'est un trait d'héroïsme domestique, d'autant plus grand qu'il ne pouvoit tenir qu'à l'excellence de son cœur; que la seule satisfaction intérieure d'obéir à sa douce impulsion l'y pouvoit exciter & en être la récompense; que le sacrifice auquel il le portoit, se renouvelloit chaque jour & devoit plus grand à mesure qu'il avoit la constance de le perpétuer. Ayant eu le

malheur
ses écu
de se fe
& il n
quente
miers
fayant
playe
s'écria
pour é
conser
pour a
tant d
verner.

A pe
me de
Dauph
floriss
sensibl
teint s'
de ses
gueur
se & c
rendu
darte,
s'étoit
Dauph
te au
august
trouvé
qu'elle
grin de
tructio
Quoi d

malheur de blesser par accident à la chasse un de ses écuyers, il en resta inconsolable; il se promit de se fevrer d'un plaisir qui lui avoit été si funeste, & il ne succomba jamais depuis à l'occasion fréquente de reprendre cet exercice. Dans les premiers momens de son désespoir, ses Menins essayant de le calmer par la considération que la playe ne seroit peut-être pas mortelle. *Eh quoi, s'écria-t-il, faut-il donc que j'aie tué un homme pour être dans la douleur?* Quand on n'auroit conservé de sa vie que ce propos seul, il suffiroit pour annoncer combien un Prince qui faisoit autant de cas de l'humanité étoit digne de gouverner.

A peu près dans le tems de la mort de Madame de Pompadour, on s'apperçut que M. le Dauphin, qui jusques-là avoit joui d'une santé florissante, commençoit à déperir. Il perdit insensiblement son embonpoint; la fraîcheur de son teint s'altéra, & la pâleur effaça le bel incarnat de ses joues. On ne put se dissimuler qu'une langueur secrete le consumoit: on en chercha la cause & chacun forma ses conjectures. On a prétendu que ce Prince avoit voulu faire passer une dartre, dont l'humeur répercutée sans précaution s'étoit jettée sur la poitrine. Mais Madame la Dauphine n'ayant point fait part de cette anecdote au rédacteur des Mémoires de la vie de son auguste époux, on doit la regarder comme controuvée. Il est plus vraisemblable, suivant ce qu'elle en fait indiquer par l'historien, que le chagrin des maux de la religion & surtout de la destruction des Jésuites, fut le principe de son mal. Quoi qu'il en soit, après avoir donné une lueur

1764.
Aout
1757.

1765. d'espérance par l'usage du raisin, auquel il s'étoit mis pour toute nourriture, ce Prince s'étant trop fatigué à Compiègne aux exercices du camp qu'il aimoit, il lui survint un gros rhume, & l'on ne tarda pas à s'appercevoir que sa poitrine étoit affectée. Il ne voulut rien déranger ni au retour de ce voyage ni à celui de Fontainebleau, dont il ne fut pas possible de le ramener. Le Roi se conduisit à son égard comme il avoit fait envers Madame de Pompadour, & ne manqua en rien à l'extérieur. Il eut la complaisance de rester en ce lieu très-triste & très-mal-sain, jusqu'au moment de la mort de son fils. Mais on en calculoit les derniers instans, & il en résulta pour l'auguste moribond un spectacle affreux que la religion seule lui adoucit. Il voyoit de son lit tout ce qui se passoit dans la cour du château, & cela faisoit quelquefois distraction à ses souffrances. Comme il approchoit de sa fin, & que le départ étoit fixé à l'instant où il expireroit, chacun s'empressoit de se préparer, afin de prévenir la débacle de toute la cour, qui devoit être considérable. Le Prince mourant remarqua les paquets qu'on jettoit par les fenêtres & qu'on chargeoit sur les voitures, il dit à La Breuille son médecin, qui vouloit lui éloigner encore l'idée du fatal moment & relever son espoir: *il faut bien mourir, car j'impatiente trop de monde.*

Le Roi avoit chargé le Grand-Aumônier de ne pas quitter son fils pendant son agonie & de recevoir son ame. Dès qu'il vit le Prélat reparoitre chez lui, il jugea que c'en étoit fait. Il prend sur le champ son parti, envoie chercher M. le Duc de Berry, l'aîné des enfans de France, &

20Déc.

& ap
aux c
te m
cez le
se sen
elle se
ses bo
Sui
Dauph
Denis
lébra
me, a
se rap
Roi.
tées en
que ce
de son

Co
Il f

La r
univers
voici e
vernoi
tingué
sentim

„ P
„ aux
„ man
„ ses v
„ re.
„ yeux
„ men

Tome

& après lui avoir adressé un discours relatif aux circonstances, il le conduit chez son auguste mere. En entrant, il dit à l'huissier: *annoncez le Roi & Monsieur le Dauphin.* La Princesse sentit ce que signifioit ce nouveau cérémonial; elle se jettâ aux pieds de S. M. & lui demanda ses bontés pour elle & ses enfans.

Suivant les dernières dispositions de M. le Dauphin, son cœur seulement fut porté à Saint-Denis, & son corps fut conduit à Sens. On célébra ses obsèques dans toute l'étendue du royaume, avec un zele & un empressement dont on ne se rappelle point d'exemple, même en faveur du Roi. Entre la foule d'oraisons funebres enfantées en faveur de ce Prince, point d'aussi belle que ce distique de Voltaire pour être mis au bas de son portrait :

Connu par ses vertus, plus que par ses travaux,
Il sçut penser en sage, & mourut en héros!

La mort d'un Prince vertueux est une calamité universelle. Les étrangers le pleurerent aussi, & voici ce qu'écrivoit d'Angleterre au Duc de Nivernois le Docteur Maty, homme de lettres distingué, à portée de connoître & d'apprécier les sentimens de ses compatriotes.

„ Permettez à un étranger de mêler ses larmes
„ aux vôtres & à celles de toute la France. Ger-
„ manicus pleuré des Romains, le fut aussi de
„ ses voisins, des ennemis même de leur empi-
„ re. Si Monsieur le Dauphin jette encore les
„ yeux sur la terre, il n'y voit plus en ce mo-
„ ment que des cœurs françois.”

1765.

Si Louis XV soutint avec son indifférence ordinaire la mort de son fils unique, d'un autre côté il se conduisit envers Madame la Dauphine de maniere à la consoler, s'il eut été possible, de la perte irréparable qu'elle venoit de faire. Il ne voulut pas qu'elle s'aperçut de son changement de sort; il lui fit augmenter le nombre de ses gardes; il lui donna un appartement qu'elle parut désirer au dessous du sien, & l'on y pratiqua, par ses ordres, un escalier de communication; il y mit toutes les recherches de la galanterie, & pour épargner à la Princesse la fatigue de l'escalier, il ordonna de poser chez lui une sonnette qui répondoit à la chambre qu'elle occupoit. Consulté sur le rang qu'elle tiendrait désormais à la cour, il répondit: „ il n'y a que la couronne „ qui puisse décider absolument du rang. Le „ droit naturel le donne aux meres sur leurs en- „ fans; ainsi Mad^{me} la Dauphine l'aura sur son „ fils, jusqu'à ce qu'il soit Roi.”

Tant d'égards, de privileges & de distinctions, ne purent produire l'effet que désiroit sincèrement le Roi, celui d'adoucir le chagrin de Madame la Dauphine & de contribuer au rétablissement de sa santé. Le coup fatal étoit porté en couchant avec M. le Dauphin assidument, comme elle faisoit avant qu'il fût au lit de la mort, & depuis ce tems, en le veillant souvent, en passant des heures entieres sous ses rideaux à aspirer les miasmes pestilentiels qui s'exhaloient du moribond, sa poitrine se trouva affectée aussi, & la douleur dont elle se nourrissoit sans cesse, si propre à agraver les plus légeres maladies, rendit bientôt la sienne incurable. Quinze mois après

elle
côté
ple n
mon
ne le
toujo
me le
ler f
touje
elle
& le
devo
étoit
Princ
puise
la ve
Ce
tre d
l'extr
stanc
rains
leurs
vant
pan d
ru à
par u
ne fu
gueur
le ter
expri
de l'a
sens f
vé de
durer

elle fut rejoindre son époux & fut enterrée à ses côtés, comme elle l'avoit demandé au Roi. Exemple mémorable d'amour conjugal, si rare dans le monde & surtout à la cour. Cette Princesse ne le fut pas moins d'amour maternel. Elle avoit toujours regardé comme son premier soin, comme le plus indispensable & le plus sacré, de veiller sur l'éducation de ses enfans. Elle l'avoit toujours partagé avec le Dauphin de son vivant, elle s'en chargea seule après sa mort. Le latin & le françois, l'histoire sacrée & la profane, les devoirs de leur état & ceux de la religion, tout étoit du ressort de cette savante & vertueuse Princesse, & malgré son état de langueur & d'épuisement, elle ne cessa de remplir ce devoir que la veille de sa mort.

Ce triste événement avoit été précédé d'un autre du même genre, prématuré, quoique dans l'extrême vieillesse, & frappant par ses circonstances. Le Roi Stanislas, que l'amour des Lorrains auroit rendu immortel si le ciel eut exaucé leurs souhaits, en bonne santé encore, se trouvant seul au coin de son feu, la flamme gagna un pan de sa robe de chambre. Il ne put être secouru à tems & périt d'un si cruel accident. Enfin, par un concours de fatalités singulieres, la Reine fut atteinte à son tour d'une maladie de langueur inconnue, & que la faculté désigna sous le terme neuf ou rajeuni de *Coma vigil*, voulant exprimer par-là l'état de S. M., dont les facultés de l'ame se trouvoient suspendues, sans que ses sens fussent dans un repos véritable; ayant éprouvé des alternatives de mieux & de plus mal, qui durèrent plusieurs mois, sans aucun espoir de la

1767.
13 Mars.Février
1766.

voir réchapper, elle succomba aussi & rendit le
 1768. dernier soupir, après un court intervalle de tems,
 25 Juin. à peu près égal à celui qui s'étoit écoulé entre la
 mort du Dauphin & de la Dauphine.

Nous n'ignorons pas les bruits qu'on a fait
 courir sur la plupart de ces morts successives,
 toutes extraordinaires, quoique toutes différen-
 tes, toutes lentes, toutes prévues, toutes fixées
 à des époques certaines, déterminées & péri-
 odiques en quelque sorte; mais nous les regardons
 comme le fruit uniquement de l'imagination exal-
 tée de quelques politiques, avides d'anecdotes
 romanesques, & croyant les forfaits les plus pé-
 rilleux aussi aisés à exécuter qu'à concevoir. Ces
 bruits ont pris leur source dans une première sup-
 position, que l'assassinat de Louis XV étoit le ré-
 sultat d'un complot profond. Et comme le crime
 ignoré doit toujours s'attribuer à celui qui en re-
 cueille le fruit, on avoit porté l'horreur jusques
 à soupçonner l'héritier présomptif du trône. Mal-
 heureusement, ou plutôt heureusement, ce qui
 commence à mettre en défaut les combinaisons
 de ces scrutateurs sinistres, c'est que Madame de
 Pompadour se trouve la première dans la chaîne
 des victimes; c'est qu'on ne peut croire raisonna-
 blement que la même main qui auroit empoisonné
 cette favorite, eût empoisonné le Dauphin, Ma-
 dame la Dauphine, la Reine; c'est qu'alors il
 faut admettre à la cour deux sectes d'empoison-
 neurs, qui luttant tour-à-tour l'une contre l'au-
 tre se seroient exercées à l'envi à commettre de
 ces atrocités, & l'auroient fait sans autre fruit
 que l'impunité, tandis que le Roi, du moins par
 son silence, autorisant ces exécrables jeux, au-

roit je
 tour d
 ele qu
 doit,
 d'un l
 roit ét
 plice
 scélér
 furdite
 traine
 dant le
 lent.
 assassi

Un
 mort é
 celle c
 premie
 suivant
 à son a
 partem
 vre, &
 restes
 M. de
 instans
 compr
 ve ma
 le por
 exemp
 d'hum

Plus
 & plus
 par fo
 que ou
 & les

roît joui du plaisir barbare de voir immoler au-
 tour de lui les personnes les plus cheres. Specta-
 cle qui, par sa longueur & l'effroi qu'il répandoit, à moins de donner à Louis XV le cœur
 d'un Néron, ou la dissimulation d'un Tibere, au-
 roit été un supplice perpétuel pour lui, un sup-
 plice insoutenable même pour le plus affreux
 scélérat. Telles sont les contradictions, les ab-
 surdités, les conséquences abominables qu'en-
 traîneroit l'admission d'un fait, sans lequel cepen-
 dant les autres sont invraisemblables & s'écrou-
 lent. Il y a toute apparence que, s'il y a eu des
 assassins, ce sont les médecins.

Un acte de tendresse qui échappa au Roi à la
 mort de la Reine, donne lieu de croire que c'est
 celle qui l'affecta davantage. M. de Lassone, le
 premier médecin de cette Majesté, étant venu,
 suivant l'usage, apprendre cette funeste nouvelle
 à son auguste époux; il le suit; il entre dans l'ap-
 partement; il approche du lit où étoit le cada-
 vre, & veut embrasser pour la dernière fois ces
 restes inanimés. Ensuite il se fait raconter par
 M. de Lassone tout ce qui a rapport aux derniers
 instans de la Reine. Le Docteur, en rendant
 compte au Monarque, pâlit, chancelle, se trou-
 ve mal. S. M. le retient elle-même dans ses bras,
 le porte sur le fauteuil & donne à la fois un
 exemple mémorable de tendresse conjugale &
 d'humanité.

Plus nous avançons dans la vie de ce Prince
 & plus nous le trouvons indéfinissable. On voit
 par son testament que, dès 1766, première épo-
 que où il y songea, il avoit reconnu ses défauts
 & les vices de son regne. Il avoit supprimé le

1768. Parc aux Cerfs, & cherchoit au moins à éviter le scandale d'une vie trop publiquement dissolue, & c'est à la mort de la Reine, qui sembloit devoir le confirmer dans ces bonnes résolutions, qu'il retombe dans les plus grands débordemens, qu'il se livre à toutes ses foibleffes, & souffre que son royaume devienne la proie de tous les brigands qui l'entourent.

On en fut d'autant plus consterné, que Louis XV avoit fait dans cet intervalle un acte de vigueur étonnant pour lui, en ce qu'il sembloit annoncer une résolution sincere de mieux vivre, de soustraire aux yeux de son peuple tout ce qui pouvoit rappeler le souvenir de ses égaremens. Entre la foule des beautés offertes à son choix, il avoit distingué une Demoiselle Romans, fille point mal née, assez bien éduquée, ingénue & qui, résistant à ses premieres careffes, n'avoit voulu les recevoir qu'à condition de ne point entrer dans ce serail infâme, où étoient indistinctement confondus ses semblables. S. M. s'y étoit attachée, lui avoit acheté une maison à Passy, où la jeune personne étoit accouchée d'un fils. Le Roi enchanté, lui avoit permis de le faire baptiser sous son nom, avec promesse de le reconnaître en tems & lieu, exigeant sur cela le silence jusqu'à ce qu'il lui plût manifester sa volonté. Mlle. Romans avoit nourri elle-même cet illustre poupon, & le considérant moins comme son enfant, que comme celui de Louis XV, elle avoit la puérilité de lui rendre des hommages anticipés; elle ne l'appelloit jamais que *Monseigneur*; elle le mettoit sur le derriere de son carosse & se tenoit sur le devant comme sa gouvernante;

elle ex
de ses
les étu
le Ro
Pavoi
nés d
hors.
dans
de me
porto
soit a
charit
fares
Pomp
dre a
pas l'
quan
de L
tresse
mom
de R
catic
sa co
un c
au
l'am
son
cess
yal
Plu
lui
dre
do
cel

elle exigeoit les mêmes hommages, non seulement de ses domestiques & de sa famille, mais de tous les étrangers qui venoient chez elle. Longtems le Roi flatté intérieurement de cet enfantillage, l'avoit toléré, parce que circonscrit dans les bornes de sa maison, il n'en transpiroit rien au dehors. D'ailleurs, cette Sultane subalterne vivoit dans une retraite profonde, montrait beaucoup de modestie, étoit même, autant que le comportoit son état, ses voisins & son curé, se faisoit aimer généralement par sa bienfaisance & ses charités; surtout elle ne se mêloit en rien des affaires. C'est ce qui avoit empêché Madame de Pompadour, & depuis les Ministres, d'en prendre aucune jalousie. Mais quels asyles ne viole pas l'intriguant? quel repos ne trouble-t-il pas quand c'est utile à ses projets? Un certain abbé de Lustrac, homme de condition, voyant la maîtresse en titre morte sans être remplacée, crut le moment favorable, & s'impatronisa chez Mlle. de Romans, sous prétexte de concourir à l'éducation de son fils. Elle a peu d'esprit; il gagna sa confiance; elle fut bien aise de trouver en lui un conseil, un homme en état d'écrire ses lettres au Roi. Quoiqu'elle ne fût pas tourmentée de l'ambition d'être la favorite en titre, il la prit par son foible pour son enfant & lui fit sentir la nécessité de presser S. M. d'effectuer sa parole royale à l'égard de ce gage précieux de son amour. Plus le Monarque éluoit de la remplir, plus il lui faisoit sentir la nécessité de réveiller sa tendresse; il lui fit concevoir que le Roi ne pouvoit donner un état au jeune Prince sans consolider celui de la mere & le rendre inébranlable. L

flatta tellement son orgueil, qu'elle se répandit
 1768. plus au dehors, qu'elle affecta des airs de grandeur, & ne dissimula pas les titres sur lesquels ils étoient fondés. Elle croyoit par-là forcer en quelque sorte l'auguste amant à accélérer l'instant désiré. Il en arriva tout autrement. Louis XV prit de l'humeur, & les Ministres qui se trouvoient très-bien d'être débarrassés du joug d'une maîtresse impérieuse, n'étant pas disposés à en voir renaitre une seconde, aigrirent le Monarque. Un beau matin on vint enlever Mlle. de Romans fort durement, on la conduisit dans un couvent par lettre de cachet. On la sépara de son fils, mis dans un college, sans qu'elle scût quel il étoit, & le confident fut resserré étroitement dans un château fort. Ainsi se dissipa ce complot, & le public, qui ignoroit la cause secrète d'un tel événement, l'attribua à la résipiscence du Monarque pécheur. Nous avons vu qu'il en étoit bien quelque chose. Madame Adélaïde a même dit depuis (*) sa mort, à l'occasion du testament dont on a fait mention ci-dessus, que son auguste pere étoit sincérement converti alors & résolu à vivre en bon Chrétien; mais que le Maréchal de Richelieu, sous prétexte de le distraire de sa douleur, étoit venu le ramener au péché. Ce fut bientôt après que parut Madame Dubarri, qui remplit le dernier épisode des amours de ce Prince, & qui mit le comble aux infamies dont sa vie n'étoit déjà que trop surchargée. Mais nous
 n'en

(*) C'est à M. d'Outremont Avocat, appelé à Choisy lors de l'ouverture du testament de Louis XV, que Madame Adélaïde a tenu le propos rapporté.

n'en se
 récit a
 lecteur
 culons
 que n
 plus q

Par
 mal le
 bien.
 de cal
 ne nat
 intesti
 esprit
 teigni
 dit co
 prend
 dé à l
 Magis
 portan
 vrai,
 les-m
 gieux
 politi

La
 foute
 dont
 ces d
 prix
 autre
 du P
 de la
 qui s
 nouv
 Ains

n'en sommes point encore à cette époque, à ce récit abominable, dont nous voudrions que nos lecteurs ne nous demandassent pas compte. Reculons-le du moins : quoique de quelque côté que nous nous tournions, nous n'envisagerons plus que des choses affreuses à raconter.

Par le cercle des révolutions humaines, du mal le plus extrême il résulte presque toujours un bien. C'est ainsi que la guerre, source de tant de calamités, apaise ordinairement au sein d'une nation les querelles particulières, les divisions intestines; tous les esprits se réunissent en un seul esprit de patriotisme. Si la guerre de 1756 n'éteignit pas tout-à-fait le schisme, elle le refroidit considérablement; elle détourna le public d'y prendre part, & d'autres événemens ayant succédé à la paix, il ne fit plus que tirer à sa fin. Les Magistrats eurent à s'occuper d'objets plus importants, de maux plus réels, dérivant, il est vrai, d'une source commune. C'étoient toujours les-mêmes ennemis à combattre; au masque religieux ils avoient seulement substitué le masque politique.

La Grand'chambre, restée en 1757, afin de soutenir le rôle de médiatrice & d'intercesseur dont elle avoit coloré sa défection, depuis le procès de Damiens jugé ne cessoit de solliciter pour prix de son zèle & de ses travaux la réunion des autres Chambres. Le Conseil, qui avoit besoin du Parlement, le seul tribunal ayant la confiance de la nation pour l'enregistrement des impôts, & qui se flattoit de le trouver plus docile après sa nouvelle disgrâce, ne demandoit pas mieux. 1 Sept. 1757.

Ainsi les démissions furent rendues: cette Cour

1768.

Octob.
1757.

fut rétablie dans la plénitude de ses fonctions, & obtint toutes les interprétations & modifications relatives aux loix qui la choquoient, ainsi que toutes les graces pour le rappel des exilés qu'elle exigea. M. de Maupeou, son Premier Président, autrefois l'idole de la Compagnie, lui étoit devenu suspect dans cette circonstance; on le regardoit comme un traître. Il fut forcé de se démettre, & remplacé par M. Molé, nom qu'on ne peut prononcer sans concevoir en même tems des idées de grandeur & de patriotisme. Enfin on récompensa les deux Conseillers d'Etat qui avoient travaillé au rétablissement des choses, en les introduisant au Conseil des dépêches. C'étoient Mrs. Gilbert de Voisins & Berryer. Le premier avoit été utile par ses lumieres & son esprit de conciliation; le second par ses intrigues auprès de la Marquise, dont il avoit l'intimité en qualité de Lieutenant de police. Cette innovation fut fondée sur ce que ce Conseil, où se rapportent les affaires concernant l'administration intérieure, n'étant presque composé que de membres ignorant les loix, les formes judiciaires, les droits, juridictions & usages des différens tribunaux du royaume, avoit déjà fait faire au Roi, deux fois de suite, de fausses démarches vis à vis de son Parlement. On flattoit ainsi indirectement celui-ci, & l'on vouloit lui persuader qu'il n'avoit plus de semblable injustice à craindre, & ceux qui n'étoient pas au fait de la maniere dont les plus grands événemens s'opéroient alors, applaudirent à un arrangement formé en apparence pour le bien de l'Etat.

Par une suite du génie de pacification qui avoit

fait f
de ne
exilé
ques
pouv
chev
fance
même
religi
ceau
rigor
il fut
nomm
son d
pital
avoit
rend
voies
tisfa
extir
que
suma
las d
parc
M
flatt
suite
le p
dans
fons
de
fort
ble
tats

fait foiblir le Roi, dont le grand systême étoit ~~_____~~
 de ne jamais trouver de coupables, les Prélats 1768.
 exilés furent aussi rappelés. On en déplaça quel-
 ques-uns, mais pour les mieux traiter. Cela ne
 pouvoit plaire au Parlement. Heureusement l'Ar-
 chevêque de Paris lui fournit bientôt une jouis-
 sance nouvelle. Dans son entêtement toujours le
 même, n'ayant pas voulu lever l'interdiction des
 religieuses hospitalières du fauxbourg Saint-Mar-
 ceau, il fut exilé au château de son frere en Pé- 4 Janv.
 rigord, endroit fort désagréable & mal-sain, où 1758.
 il fut obligé de se rendre incontinent, après avoir
 nommé quatre Grands Vicaires pour gouverner
 son diocèse. La connoissance des affaires de l'hô-
 pital général, principe du schisme en 1751, qu'orr
 avoit alors attribuée au Grand-conseil, fut aussi 17
 rendue aux magistrats, qui par essence en de- Mars.
 voient connoître. Enfin le Parlement eut la sa-
 tisfaction de n'être point troublé dans son zele à
 extirper les restes du schisme. Il condamna, sans
 que le gouvernement s'arrêtât en rien, par con- 17 Janv.
 tumace, au bannissement le curé de Saint-Nico- 1759.
 las des Champs, & quatre ecclésiastiques de la
 paroisse, pour refus de sacremens.

Mais l'événement le plus heureux & le plus
 flatteur pour le Parlement, ce fut de voir les Jé-
 suites humiliés à ses pieds, de favoriser lentement
 le plaisir de la vengeance, de tenir leurs destins
 dans ses mains, & par une suite de combinat-
 ions qu'il n'auroit osé espérer, d'avoir la gloire
 de renverser de fond en comble une Société qui,
 forte de l'opinion publique, sembloit inexpugna-
 ble & inspiroit une sorte de terreur aux Poten-
 tats les plus puissans.

Une étincelle produisit ce grand incendie. Le
 1768. sujet que les Jésuites regardoient comme le plus
 rate, comme le plus propre à étendre leur ri-
 chesse & leur crédit, les plongea dans l'abîme.
 Le Pere de la Valette, Procureur de la maison
 de St. Pierre de la Martinique, exerçoit depuis
 1747 un commerce très-lucratif. Par ses spé-
 culations ingénieuses & hardies, il l'avoit accru au
 point d'exciter la jalousie des négocians & habi-
 tans de la colonie, qui voyoient avec regret un
 religieux emmagasiner toutes les denrées, faire
 verser dans sa caisse toutes les especes & inter-
 cepter de toutes parts la circulation pour s'en
 rendre le maître & le dispensateur exclusif. On
 en porta des plaintes jusques au trône. Il fallut
 rappeler ce membre, qui méritoit des récompen-
 ses de son Ordre, & qui en reçut en même tems
 le grade honorifique de *Supérieur général des Isles
 du Vent*. Le crédit des siens calma les allarmes
 données au gouvernement. Le Père de la Valette
 eut la liberté de retourner à la Martinique, dé-
 coré de la qualité de Visiteur général, Préfet
 Apostolique des Missions dans cette partie du
 monde. Il reprit bientôt le cours des affaires. Il
 forma des établissemens jusques dans les isles voi-
 sines. Il eut des comptoirs à la Dominique, à
 Marië Galante, à la Grenade, à Sainte-Lucie,
 à Saint-Vincent. Il tira des lettres de change
 sur Bordeaux, Marseille, Nantes, Lyon, Paris,
 Cadix, Livourne, Amsterdam, & l'on ne peut
 calculer jusqu'où se seroit étendue son ambition,
 sans la catastrophe imprévue qui vint renverser
 tous ses projets.

Ses navires chargés de richesses parcouroient

les m
 vrere
 de sp
 Gouff
 tente
 accep
 chang
 instru
 Pere
 celui
 talité
 la Soc
 du l'a
 inévit
 qu'ils
 désesp
 maifo
 millio
 sur la
 ber d
 ne fai
 loppe
 heure
 porte
 les p
 dant
 la né
 avoit
 fonda
 te no
 vrier
 lan.
 tige,
 devo

les mers avec sécurité, lorsque les Anglois se livrèrent à ces hostilités générales, funestes à tant de spéculateurs & surtout aux freres Lionay & Gouffre, négocians de Marseille, qui, dans l'attente de deux millions de marchandises, avoient accepté pour un million & demi de lettres de change tirées par ce Jesuite. A peine sont-ils instruits du coup funeste, qu'ils ont recours au Pere de Sacy, Procureur général des missions: celui-ci en réfere à ses Supérieurs. Par une fatalité qui sembloit concourir alors à la chute de la Société, la mort de son Général avoit suspendu l'activité de son régime. Il y eut des délais inévitables; ils ne peuvent recevoir les secours qu'ils attendoient, les échéances menacent, le désespoir s'empare du cœur des Lionay. Cette maison, dont les opérations rouloient sur trente millions d'affaires par an, cette maison distinguée sur la place de Marseille, se voit réduite à tomber du faite de l'opulence dans les horreurs d'une faillite déclarée, & elle a la douleur d'envelopper encore dans sa ruine une infinité de malheureux. Ses relations, multipliées à l'infini, portent le contre-coup de sa chute à toutes les places du commerce de France. Cependant le nouveau Général des Jesuites sentant la nécessité de soutenir le crédit de ces agens, avoit donné l'ordre de leur faire passer des fonds. Le courier, porteur de cette importante nouvelle, arrive aux freres Lionay le 22 Février 1766, & le 19 ils avoient déposé leur bilan. Alors, on ne fait par quel esprit de vertige, également contraire à celui d'équité, qui devoit animer des religieux, & à la politique,

1768. dont on croyoit ceux-ci doués supérieurement, les Jésuites voyant que l'éclat étoit fait, retirèrent leur appui. En vain les Lionay écrivent les lettres les plus touchantes au Pere de Sacy: il n'a plus que des larmes & des prieres à leur accorder; il offre pour eux le saint sacrifice de la messe. (*)

L'inconséquence de la Société fut extrême dans cette affaire, car malgré son insensibilité aux malheurs de ses agens, elle n'en reconnut pas moins d'abord comme valables les dettes du Pere de la Valette, & en fit même acquitter une partie par un autre correspondant. Enfin, soit qu'elle se lassât d'être juste, soit qu'elle se trouvât dans l'impossibilité de satisfaire à toutes, soit qu'une puissance ennemie & invisible la poussât elle-même à sa destruction, les canaux qui portoient des fonds périodiques aux mains du négociant destiné à remplacer les Lionay, furent fermés, tous les payemens cessèrent. Il s'éleva une nuée de créanciers, & les tribunaux retentirent de leurs plaintes. Les Jésuites eurent encore le crédit d'obtenir des lettres patentes attributives à la Grand'chambre du Parlement de Paris de toutes ces contestations. C'é fut le dernier. Leur objet avoit été de faire appointer le procès & de le rendre ainsi interminable, du moins de le conduire dans les ténèbres, où ils auroient pu manœuvrer plus à l'aïse: il y eut arrêt qui ordonna que la cause seroit plaidée, & la joie universelle qu'en manifesta le public à l'audience, auroit dû

17 Août
1760.

(*) Ces phrases dérisoires sont citées dans le plaidoyer de Me. Legouvé en faveur des freres Lionay, comme extraites des Lettres originales du Pere de Sacy.

les av
tacle.

couru

A la

de la

cherie

ou tr

négo

intére

Pere

Sr. G

gemen

dous,

qu'en

sions

ter les

Marti

préten

solidit

te. I

gulier

par le

aux re

de la

l'ordr

contr

perfor

rans.

donne

adver

verne

étoit

le seu

nom

les avertir du danger de se donner ainsi en spectacle. Ils furent sourds à cette voix salutaire & coururent à leur perte. 1768.

A la faute capitale de se commettre aux mains de la justice, les Jésuites joignirent plusieurs gauderies dans leurs défenses. Ils varient deux ou trois fois. Ils prétendirent d'abord que les négociations du Pere de la Valette ne devoient intéresser que la maison de la Martinique; & le Pere de Sacy répondit au nom de la Société au Sr. Gouffre, qui le sollicitoit de tenir les engagements qu'il avoit contractés: *périssiez, périssiez vous, nous ne pouvons rien pour vous.* On a vu qu'ensuite ce même Procureur général des Missions avoit nommé un Correspondant pour acquitter les lettres de change tirées par la maison de la Martinique; leur Avocat se retrança bientôt à prétendre qu'il n'y avoit ni solidité de droit, ni solidité de fait dans l'affaire du Pere de la Valette. Enfin ils eurent recours à un subterfuge singulier: ils dirent que le commerce étant défendu par les canons de l'église & les loix de leur état aux religieux, c'étoit une contravention formelle de la part du Pere de la Valette, un délit dans l'ordre de la religion, qui ne pouvoit se réfléchir contre la Société entiere, parceque *les délits sont personnels, & qu'en crime il n'y a point de garrans.* Mais le comble de la mal-adresse ce fut de donner dans le piège que leur avoient tendu leurs adversaires. Ceux-ci, pour prouver que le gouvernement des Jésuites étoit despotique; que tout étoit soumis au pouvoir du Général; qu'il étoit le seul propriétaire & dispensateur des biens au nom de la Compagnie; que le Pere de la Valette

n'étoit & ne pouvoit être que l'agent de la Société & le préposé du chef, invoquerent & citèrent les constitutions de la Société, dont ils paroïssent s'être parfaitement pénétrés. Les Jésuites, au contraire, partirent de ces mêmes Constitutions, pour établir que la Société n'étoit propriétaire de rien, & que les biens appartenoient à chaque college ou maison. C'étoit où le Ministère public les attendoit; il requit le dépôt du livre fatal, d'où devoit sortir non-seulement la perte du procès, mais l'extinction de l'Ordre entier. Le Parlement en conséquence ordonne l'apport des Constitutions au greffè de la Cour. Ce ne fut plus qu'une chaîne d'arrêts foudroyans, qui se succéderent avec rapidité.

27 Avr.
1761.

Arrêt
du 8
Mai
1761.

Le Général, & en sa personne la Société des Jésuites, furent condamnés à acquitter les lettres de change, aux dépens, dommages & intérêts, & sur les conclusions du ministère public il fut défendu au Pere de la Valette & à tous autres, sous telles peines qu'il appartiendroit, de s'immiscer directement ni indirectement dans aucun genre de trafic interdit aux personnes ecclésiastiques, par les saints Canons reçus dans le royaume, Ordonnances du Roi, Arrêts & Réglemens de la Cour. Ce jugement étoit terrible; mais les Jésuites s'apercevant enfin que le seul parti qui leur restât, étoit de s'y soumettre, prirent des arrangemens pour payer leurs créanciers. Le Frere Gatin, devenu Procureur général des Missions de l'Amérique, trouva dans l'espace de huit à neuf mois le moyen de payer près de 1,300,000 livres, & il est probable qu'il se fût ménagé des Sources pour les satisfaire tous dans

un per
rien d
coup o
ment f

De l
en réfu
effraya
unis e
par la
unis a
sion a
promp
même
formoi
tinct,
ger, s
les coe
régime

De l
dre &
résulta
voir,
me Or
comme
qu'il é
de Co
pas, c
tre d'
qu'il r
Général
té: en
entre
en Fra
non p

un petit nombre d'années, même en ne vendant rien des effets de la Société, sans le nouveau coup que leur porta le Parlement, coup également funeste & aux débiteurs & aux poursuivans. 1768

De l'examen des Constitutions des Jésuites, il en résulta un tableau admirable tout à la fois & effrayant de cet Ordre, dont tous les membres unis ensemble par la conformité de la morale, par la ressemblance de la doctrine & des mœurs, unis avec leur chef par les liens d'une soumission aveugle & d'une obéissance ardenté & prompte, étoient ainsi constamment pénétrés du même esprit, gouvernés par une seule ame & formoient dans l'Etat un corps absolument distinct, ne recevant de loix que celles d'un étranger, son Général, absolu sur les volontés, sur les cœurs, sur la morale, sur les biens, sur le régime extérieur & sur l'Institut même.

De l'examen des titres de la fondation de l'Ordre & de son établissement dans le royaume, il résulta une autre vérité non moins frappante: savoir, qu'il en avoit été exclu formellement comme Ordre religieux, comme Société de Jésus, comme Jésuites, c'est-à-dire comme étant ce qu'il étoit; que s'il y avoit été admis par forme de College, c'est-à-dire pour ce qu'il n'étoit pas, ce n'avoit été que provisoirement, qu'à titre d'essai, que relativement à des conditions qu'il n'avoit jamais remplies & auxquelles son Général avoit refusé de souscrire avec opiniâtreté: en sorte que le contrat ne s'étoit pas formé entre l'Etat & ces religieux; que leur existence en France étoit l'effet d'une tolérance seule, & non pas le fruit d'une adoption.

1768. Cette double découverte enchantait les Magistrats ; ils entrevirent jusqu'où elle pourroit les conduire, & ils se flatterent de rendre à la Société toutes les disgrâces qu'ils avoient éprouvées depuis dix ans : disgrâces dont ils la regardoient comme l'artisan secret. L'Abbé Chauvelin vivoit encore : cet individu, que sa conformité monstrueuse vouoit à des souffrances habituelles, en avoit les humeurs aigries à tel point qu'elles étoient dégénérées en un fiel toujours prêt à s'épancher. Il en avoit acquis un caractère sombre, ardent, satyrique, impropre à tous les plaisirs. Il avoit un desir extrême de la célébrité, & cette passion si impérieuse sur les âmes susceptibles de son énergie, lui tenoit lieu des autres jouissances. Tourmenté du besoin de dominer, il s'étoit mis à la tête du parti Janséniste, quoiqu'il s'en moquât intérieurement. En cette qualité il avoit été distingué lors de l'exil de 1754 : il se souvenoit du Mont Saint-Michel, & ce souvenir le soutint dans un travail immense, sous lequel on auroit cru que son frère physique auroit dû succomber. Il entreprit la visite, l'examen & la discussion de tous les titres, de cet amas indigeste de papiers déposés par les Jésuites ; il en forma le tableau de la naissance, des progrès & de l'état actuel de la Société ; il la représenta comme un Colosse redoutable, qui de ses deux bras embrassoit les deux mondes & affectoit l'empire de l'univers. Il entraîna tellement les chambres assemblées par l'éloquence mordante de son compte rendu, que le Parlement frappa la statue aux pieds d'argile, & à l'instant cette masse énorme, qui effrayoit par sa puissance, n'effraya que

par ses
les ima
contraf
ques de

Q
U

Il fa
lin ne
sein, s
qui enc
à ses c
cieux,
seulem
dans l'e
fer libr
nu par
comme
digne
leur ch
leur do
tirper l
res de
Choise
que les
fissent
pas étu
milice
étoit d
falloit
Seigne
en éto
son Ar
trigues

par ses débris. On fit alors ce distique, dont ~~les~~
 les images futiles, mais rapprochées du vrai, 1762.
 contraisoient plaisamment avec les idées gigantes-
 ques de l'orateur enthousiaste:

Que fragile est ton fort, Société perverse !
 Un boiteux t'a fondée, un bossu te renverse !

Il faut tout dire cependant. L'Abbé Chauve-
 lin ne seroit jamais venu à bout de son vaste des-
 sein, s'il n'eut eu derrière lui le Duc de Choiseul
 qui encourageoit ses efforts & donnoit du poids
 à ses discours. Ce Ministre remuant & auda-
 cieux, cherchant à opérer des révolutions, non-
 seulement dans les cours, dans les états, mais
 dans l'esprit des peuples, ayant une façon de pen-
 ser libre & dégagée de préjugés, avoit été recon-
 nu par les Philosophes modernes, dont la secte
 commençoit à prendre une grande consistance,
 digne de leur protecteur, & il répondoit à
 leur choix par son zèle pour la propagation de
 leur doctrine. Un de leurs principes étoit d'ex-
 tirper les moines, de détruire les couvens, repai-
 res de l'ignorance & de la bigoterie. Le Duc de
 Choiseul comprit qu'il n'y pourroit réussir tant
 que les Jésuites subsisteroient; quoiqu'ils mépri-
 sassent les moines, entre lesquels ils ne vouloient
 pas être compris, ils les regardoient comme la
 milice de l'Eglise & sentoient de quel danger il
 étoit de la laisser supprimer, même raccourcir. Il
 falloit donc commencer par eux. D'ailleurs, ce
 Seigneur ne les aimoit pas personnellement &
 en étoit craint. Il avoit eu occasion, pendant
 son Ambassade à Rome, de découvrir leurs in-
 trigues & leur espionnage. Enfin ce qui se pas-

soit en Espagne & surtout en Portugal, rendoit
 1768. la circonstance aussi favorable qu'il pouvoit la
 désirer pour l'exécution de son projet. Ils
 étoient accusés de s'être constitués Rois sur les
 Indiens dans le Paragui, d'y avoir entretenu la
 division entre les sujets respectifs des deux cou-
 rones, d'y avoir excité une guerre & d'avoir
 tenu tête aux armées combinées de ces Souve-
 rains, de s'être portés aux attentats les plus
 étranges & les plus inouis. En conséquence S. M.
 3 Sept. 1758. Très-fidèle les regardant comme auteurs & insti-
 gateurs de l'assassinat commis en sa personne, pu-
 blia une espece de manifeste contre eux, les dé-
 clara rebelles notoires, traîtres, vrais ennemis
 & agresseurs, tant par le passé qu'encore à pré-
 sent, de sa royale personne, de ses Etats, de la
 paix publique de ses Royaumes & Seigneuries,
 & du bien commun de ses fideles sujets (*); les
 déclara dénaturalisés, proscrits, exterminés;
 ordonna qu'ils fussent chassés de ses Etats, & en
 effet les fit transporter incontinent dans ceux du
 Pape, pour qu'il en fît ce qu'il voudroit. L'Es-
 pagne ne s'étoit pas encore portée à cette extré-
 mité, mais son Ministère le desiroit, & l'exem-
 ple de la France pouvoit avoir une grande in-
 fluence sur elle. Le Duc de Choiseul qui for-
 moit son pacte de famille avec cette cour, vou-
 lut, en satisfaisant son ressentiment particulier,
 lui faire quelque chose d'agréable. Louis XV
 avoit été aussi frappé, & dès qu'il y avoit un
 Roi d'assassiné, ce devoient être les Jésuites. Un

(*) Expressions traduites de l'édit d'expulsion des Jé-
 suites de Portugal, du 3 Septembre 1759.

préjugé
 aux yeu
 duire or
 fertions
 écrivain
 une doé
 lement c
 mais mé
 des Sou
 dant les
 duite eu
 si par u
 religieu
 daine qu
 si supéri
 tems, a
 nes; si l
 bilité qu
 de l'hom
 ame gran
 Les J
 & décla
 Choiseul
 subjugué
 adroitem
 ble, l'a
 roient p
 phin, à
 le royale
 vaincu
 de l'atte
 l'ordinai
 se laissa
 seurs che

préjugé si général coloroit déjà leur expulsion aux yeux de la prévention. Pour y mieux conduire on rédigea ce volume monstrueux des assertions prétendues de leurs casuistes & autres écrivains, & l'on en inféra qu'ils enseignoient une doctrine meurtrière & abominable, non-seulement contre la sûreté de la vie des citoyens, mais même contre celle des personnes sacrées des Souverains. L'orage étoit violent, & cependant les Jésuites y auroient échappé, si leur conduite eut été aussi versatile qu'on la représentoit; si par une dissimulation contraire à la simplicité religieuse, mais prescrite par cette prudence mondaine qu'ils possédoient, disoit-on, à un degré si supérieur, ils eussent voulu se conformer aux tems, aux lieux, aux circonstances, aux personnes; si leur Général n'avoit montré une inflexibilité qui ne devoit jamais être que le caractère de l'homme juste, mais du moins l'attribut d'une ame grande & héroïque.

Les Jésuites n'avoient guere d'ennemis ouverts & déclarés contre eux à la cour, que le Duc de Choiseul & la Marquise de Pompadour qu'il avoit subjuguée. Peut-être même, en se rapprochant adroitement de celle-ci dans un tems convenable, l'auroient-ils ramenée. Mais ils ne l'auroient pu sans déplaire à la Reine, à M. le Dauphin, à Madame la Dauphine & à toute la famille royale qui étoit leur protectrice. Le Roi convaincu parfaitement de leur innocence à l'égard de l'attentat commis contre sa personne, étoit à l'ordinaire le plus indifférent dans la querelle. Il se laissa donc aller aux sollicitations des intercesseurs chéris en faveur de la Société, qui l'entou-

roient, & le Duc de Choiseul, trop fin pour
 1768. heurter de front ces augustes personnages, ne s'y
 opposa pas. On fit entendre à S. M. que le Par-
 lement alloit bien vite, & qu'il ne falloit pas
 laisser les accusés entierement à la discrétion
 des Magistrats, dont l'animosité ne pouvoit s'i-
 gnorer. Il fut donc ordonné que pendant un
 an il ne seroit rien statué définitivement ou pro-
 visoirement sur tout ce qui pourroit concerner
 l'institut, les constitutions & établissemens des
 maisons de la Société, & il fut nommé un
 Commissaire des membres du Conseil pour vé-
 rifier les pieces de ce grand procès. Sans dou-
 te, elles n'étoient pas aussi décisives, puisque
 ces Messieurs avant de prononcer établirent ces
 quatre questions.

*Décla-
 ration
 du 2
 Août
 1761.*

„ 1^o. De quelle utilité sont les Jésuites en
 „ France, relativement aux différentes fonctions
 „ auxquelles ils sont employés ?”

„ 2^o. Quel est leur enseignement sur les points
 „ de doctrine contestés, le régicide, les opi-
 „ nions ultramontaines, les libertés de l'Eglise
 „ Gallicane & les quatre articles du Clergé ?”

„ 3^o. Quelle est leur conduite dans l'intérieur
 „ de leurs maisons & quel usage ils font de leurs
 „ privileges vis-à-vis des Evêques & des
 „ Curés ?”

„ 4^o. Comment peut-on remédier aux incon-
 „ véniens de l'autorité excessive, que leur Gé-
 „ néral exerce sur ceux qui composent la So-
 „ ciété ?”

Les Commissaires desirerent avoir les avis du
 Clergé sur ces différens points. Douze Prélats
 furent nommés pour répondre, & de la réunion

de ces
 mais de
 ce. Il
 voyé a
 lut acc
Sint ut
 tion su
 pel con
 tions &
 Jésus;
 té; fai
 de vivi
 Supérie
 corresp
 tement
 en dép
 commu
 sur leur
 faires,
 cuns c
 emploi
 prêtant

Les
 nomina
 mais,
 mort,
 d'iniqu
 impart
 les M
 qu'on
 formal
 le jug
 plus e
 les ave

de ces avis il résulta la nécessité, non d'éteindre, mais de modifier l'existence des Jésuites en France. Il fut dressé un plan d'accommodement, envoyé au Pape & au Général. Celui-ci n'en voulut accepter aucun, & répondit avec hauteur : *Sint ut sunt, aut non sint*. L'Arrêt de proscription suivit à l'instant. Le Parlement y juge l'appel comme d'abus des Bulles, Brefs, Constitutions & autres Réglemens de la Société dite de Jésus; déclare qu'il y a abus; dissout cette Société; fait défenses aux Jésuites d'en porter l'habit, de vivre sous l'obéissance du Général & autres Supérieurs de ladite Société, d'entretenir aucune correspondance avec eux directement ni indirectement; leur enjoint de vider les maisons qui en dépendent & leur fait défenses de vivre en commun, réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, les pensions alimentaires nécessaires, & leur interdisant de pouvoir posséder aucuns canonicats, bénéfices, chaires ou autres emplois à charge d'ames ou municipaux, qu'en prêtant préalablement le serment porté audit Arrêt.

Les ci-devant soi-disant Jésuites, c'est la dénomination burlesque dont on les qualifia désormais, s'élevèrent avec force contre cet arrêt de mort, qu'ils représentèrent comme un ouvrage d'iniquité monstrueux. Ils s'écrièrent, car notre impartialité nous oblige de rapporter également les Mémoires des deux partis; ils s'écrièrent qu'on avoit omis dans leur condamnation cent formalités, dont une seule oubliée auroit annullé le jugement contre le moindre particulier. La plus essentielle faute, sans doute, c'étoit de ne les avoir pas entendus, de ne les avoir pas ap-

1768.

6 Août
1762.

pellés: & dans quel cas? lorsqu'il s'agissoit de
 1768. l'état, de la vie, de l'honneur de quatre mille
 individus, lorsqu'on les accusoit d'être des assassins,
 des empoisonneurs, des régicides! Sur quels titres les condamnoit-on? Sur un institut exalté
 dans les Bulles de vingt souverains Pontifes; sur
 des Constitutions, chef-d'œuvres de régime, dont
 l'empire au surplus ne regardoit jamais que le for
 intérieur & ne pouvoit ôter aux loix civiles leur
 autorité coercitive sur ces religieux comme sujets;
 enfin sur un amas d'affertions, dont les unes
 n'étoient que la défense & le développement du droit naturel,
 droit gravé dans le cœur de l'homme, d'ailleurs conformes à mille autres
 pareilles qu'on auroit pu extraire des remontrances
 mêmes des Magistrats; dont les autres n'étoient
 que les maximes erronnées de la superstition & du fanatisme,
 communes dans les tems de trouble & d'ignorance à tous les Ordres
 religieux, à tout le Clergé & presque à l'Eglise entière;
 dont l'assemblage enfin étoit formé sans vérification,
 sans contradiction des accusés, avec une mauvaise foi,
 une précipitation, une négligence, qui fautoient aux yeux
 de quiconque voudroit prendre la peine de s'occuper d'un
 examen vétillard, ennuyeux & qui par-là même exigeoit
 le plus grand sang-froid, la circonspection la plus délicate.
 Ils pouffoient plus vigoureusement leurs ennemis: ils
 demandoient où étoit le corps de leur délit constaté? quels
 étoient leurs accusateurs, les preuves, les témoins?
 En Portugal le Roi étoit assassiné; les Jésuites Alexandre,
 Mathos & Malagrida étoient arrêtés, détenus, condamnés;
 mais pour tous les

les o
 sent
 ce,
 l'assa
 trair
 osé f
 dit l
 il av
 son p
 le D
 sent
 les J
 trône
 cet h
 gatoi
 de re
 roien
 ble?
 énonc
 de ve
 ques
 piper
 de to
 re? C
 nier e
 subfif
 menti
 par s
 comm
 me te
 Ce
 giné,
 dans
 bres
 To

les crimes, excepté celui qui faisoit le grief essentiel de l'expulsion de l'Ordre entier. En France, Damiens ne les avoit inculpés en rien lors de l'assassinat de Louis XV. Il sembloit, au contraire, tout dévoué aux Magistrats, qu'il avoit osé solliciter le Roi de rappeler. Il avoit maudit l'Archevêque & son entêtement, sur lequel il avoit déclaré vouloir ouvrir les yeux à S. M.; son premier mot avoit été de dire : *sauvez M. le Dauphin!* comme si les jours de ce Prince eussent été en danger, tandis que c'étoit celui que les Jésuites avoient le plus d'intérêt de porter au trône, pour lequel ils auroient fait commettre cet horrible régicide. Si Damiens dans ses interrogatoires particuliers avoit révélé quelque chose de relatif à ce complot, comment les juges auroient-ils été cinq ans dans une sécurité coupable? comment détruisant l'Ordre entier sur un énoncé vague & chimérique, avoient-ils craint de venger leur Souverain de l'attentat de quelques particuliers, qu'ils ne pouvoient laisser respirer sans devenir leurs complices & responsables de tous les malheurs qui pouvoient arriver encore? Ce qu'ils regardoient surtout comme le dernier excès de la tyrannie, c'étoit de mettre leur subsistance au prix de l'infamie, de les forcer à mentir à leur propre conscience, en détestant par serment un Institut qu'ils avoient embrassé comme saint & qu'ils regardoient encore comme tel.

Ce serment étoit d'autant plus sottement imaginé, que d'après la morale de la Société établie dans le livre des assertions, c'étoit de ses membres qui auroient la lâcheté de le prêter, qu'il fal-

1768.

loit se défier davantage, ne devant être que des traîtres, des parjures, des hypocrites. En effet, quel fond faire sur des hommes qu'on représentoit comme des Prothées, toujours essentiellement les mêmes, sous quelque forme qu'ils se travestissent, comme des pervers, qu'aucune correction ne pouvoit changer, dont la résipiscence ne pouvoit se manifester par aucun signe certain? Il n'y avoit d'autre parti à prendre envers eux, que de les expulser sans condition, sans restriction, ainsi qu'avoit fait le Roi de Portugal, en cela du moins beaucoup plus conséquent.

Nov.
1764.

Les Parlemens de Rouen & de Rennes avoient été les premiers à suivre les erremens du Parlement de Paris. Quelques-uns étoient plus tardifs: celui de Flandre ne pouvoit se résoudre à un acte qu'il regardoit comme injuste envers des Religieux dont il étoit édifié. Pour faire cesser cette bigarrure, le Duc de Choiseul fit enfin rendre un Edit par S. M., qui ordonnoit que la Société des Jésuites n'auroit plus lieu dans le Royaume, permettant néanmoins à ceux qui la composoient de vivre en particuliers dans les Etats du Roi sous l'autorité spirituelle des ordinaires des lieux, en se conformant aux loix du royaume.

L'adoucissement dont étoit tempérée cette loi de rigueur, prouvoit bien que la politique seule, ou plutôt la foiblesse, dirigeoit les démarches de la cour, surtout qu'elle ne redoutoit rien de ces *assassins*, de ces *empoisonneurs*, de ces *régicides*. Elle fourmilloit de Jésuites; ils étoient toujours restés Confesseurs du Roi, du Dauphin, de la Reine, de la famille Royale. Il est peu de courtisans qui n'en eussent retiré chez eux,

& c'
Volta
aussi
le jo
& le
ques
à rien
La
de la
pas d
c'est q
cette
mes.
frere
ment a
enfin
Jésuite
avoien
rét pé
roïque
rappor
cune d
tes les
que dé
pas de
qui les
qui ne
l'instinc
à sa pro
ril que
les mur
A cet
le de le

& c'étoit la mode d'avoir son Jéfuite. M. de Voltaire, 1768. finge des grands Seigneurs, en avoit auffi un. Il est vrai que c'étoit pour en faire le jouet de fes caprices, pour le tourmenter & le renvoyer cruellement au bout de quelques années, lorsqu'il ne le trouveroit plus bon à rien.

La fuite la plus remarquable de l'expulfion de la Société, & que fes dévots ne manquèrent pas de regarder comme une punition de Dieu, c'est que fes créanciers, qui avoient provoqué cette catastrophe, en furent les premières victimes. Ils avoient été bien payés depuis que le frere Gatin avoit commencé d'entrer en arrangement avec eux, jufqu'au moment où défefpérant enfin de conjurer l'orage qui les menaçoit, les Jéfuites ceflerent de tenir les engagemens qu'ils avoient pris pour ne s'occuper que de leur intérêt personnel. Sans doute, il auroit été plus héroïque de recevoir le coup avec réfignation, s'en rapportant à la Providence, & fans prendre aucune de ces précautions que la violation de toutes les loix à leur égard sembloit autorifer, mais que défend l'abnégation religieufe. Ils ne firent pas de même, & il faut avouer qu'entre ceux qui les condamnerent, il en est peu fans doute qui ne les euffent imités. Ils fe laiffèrent aller à l'infiftent naturel, qui préfrit à l'homme de veiller à fa propre confervation, à quelque prix & péril que ce foit, enforte qu'il ne refta plus que les murs à inventorier.

A cette première-perte il faut joindre une foule de lettres de change frauduleufement tirées, à

1768. ce qu'on prétendit, (*) par les Jésuites étrangers, qui se rendant ainsi créanciers d'eux-mêmes, diminuèrent d'autant le gage des véritables, en sorte que les créances de la Société, qui se montoient dans le principe à une masse de trois millions, s'accrurent bientôt jusques à neuf. Ce fut une hydre de procédures effrayantes, un labyrinthe de chicanes, où s'égaroient les plus habiles routiers. En un mot, ce devint une direction, c'est-à-dire une récolte abondante pour les procureurs, les avocats, les juges, tous les suppôts de justice employés, qui s'y enrichirent, & une source de perdition pour les créanciers, qui mangerent leurs principaux en frais, & maudirent cent fois plus le Parlement que les Jésuites.

Les Magistrats eux-mêmes eurent lieu, sinon de se repentir, au moins de ne pas s'applaudir infiniment de leur victoire. Ils éprouverent que s'il n'est point de petit ennemi, il n'en est pas de plus redoutable qu'un ennemi poussé à bout & réduit à l'excès du désespoir. Nous verrons par la suite des faits que jamais les Jésuites à leur plus haut point de puissance & de splendeur, ne leur causerent autant de mal que dans leur abjection & leur anéantissement. Il n'est pas jusques aux Jansénistes, si glorieux de leur chute, qui s'apercevant trop tard qu'ils ne tenoient leur consistance que de celle de leurs rivaux, semblerent s'efforcer de les supposer de tems en tems ressuscités, & en combattant des phantômes, de reprendre une considération qu'ils avoient perdue.

(*) Voyez *Sixième Lettre à un Provincial*.

En
partie
sentin
malhe
noiffa
avoit
confe
l'attac
rés.
tres in
parmi
ils co
les est
tice.
été pl
tance
„ dam
„ le
dire le
„ rapp
„ ter d
„ noc
„ pare
„ avez
„ jama
„ cour
„ quer
„ nous
„ biter
„ avon
„ notr
„ proc
„ sur
„ bibli

En général, la plus grande & la plus saine partie du royaume regretta les Jésuites. A ce sentiment de pitié qu'excitent ordinairement les malheureux, se joignoit un sentiment de reconnaissance. Presque toute la génération d'alors avoit été éduquée par eux. Il est rare qu'on ne conserve pas pour ses maîtres quelque reste de l'attachement, de la vénération qu'ils ont inspirés. Les Jésuites possédoient mieux que d'autres instituteurs le talent de les faire naître, & parmi leurs juges, à certains boute-feux près, ils comptoient beaucoup de partisans, forcés de les estimer & de leur rendre intérieurement justice. Car enfin, si cette grande cause avoit été plaidée avec tout l'appareil, toute l'importance qu'elle méritoit: „ avant de nous condamner, ô vous tous dont nous avons formé le cœur & l'esprit, répondez”, auroient pu dire les Jésuites aux Magistrats: „ nous nous en rapportons au jugement que vous avez dû porter de nous à cet âge, dont la candeur & l'innocence valent bien pour décider sagement en pareille affaire toutes les lumières que vous avez acquises depuis. Répondez: avons-nous jamais tenté dans nos écoles, dans nos discours, au tribunal de la pénitence, de vous inculquer aucune de ces maximes abominables qu'on nous reproche? Nous les avez-vous entendu débiter; les avez-vous lues dans les livres que nous avons mis entre vos mains? Avez-vous vu dans notre conduite domestique quelque chose qui approchât d'une pareille façon de penser? Est-ce sur des ouvrages ensevelis dans la poussière des bibliothèques, est-ce sur des morts que vous

1768. „ avez à prononcer, ou sur notre doctrine vivante
 „ & avouée, sur nous, naguere vos maîtres, rem-
 „ plissant encore les colleges, les chaires, les con-
 „ fessionnaux, sous l'approbation des deux autori-
 „ tés, avec les éloges des Prélats & les récompen-
 „ ses du Souverain?"

Hélas! les magistrats élèves de Louis le grand se disoient à eux-mêmes toutes ces choses; ils en convenoient dans leur intimité, & dès qu'ils étoient sur les fleurs-de-lis, ils les oublioient, entraînés par les fanatiques, leurs confreres. Quelques-uns seulement osèrent donner asyle à leurs anciens préfets, & par cet acte d'humanité crurent réparer leur foiblesse. Une observation à l'occasion de ces Jésuites réfugiés, saillante à tous ceux qui voulurent la faire, c'est qu'avec leur robe ils semblerent perdre presque tout leur mérite. Ce n'étoit plus les mêmes personnages, soit que cette souquenille fût une espee de talisman, dont le prestige imposât, qui agrandît leur être aux yeux du vulgaire, & relevât merveilleusement leurs talens, soit que leur nudité trahît leur impuissance & qu'ils n'eussent réellement pas le génie, les ressources & la vigueur qu'on leur supposoit. Les La Tour, les Neuville, les Montigny, les Geoffroy, les Berthier ne montrèrent que pusillanimité; on les voyoit pleurer comme des femmes. Mais encore un coup, ils retrouvèrent toute leur énergie quand il s'agit de se venger.

Au milieu de tant d'amertumes dont on les abreuvoit; la premiere douceur que goûterent les Jésuites, ce fut d'entendre les clameurs des provinces, où l'on se plaignoit que depuis leur

expul
 plusie
 nomb
 institu
 visage
 manit
 tés qu
 fectio
 contr
 recon
 faire
 eu en
 biles
 n'amé
 rible de
 ne fur
 des p
 école
 dans l
 leur A
 La
 Cours
 autre
 aux J
 davan
 succé
 joie d
 infinir
 que le
 nation
 liatifs
 grand
 ter,
 décess

expulsion les colleges étoient abandonnés dans plusieurs endroits, négligés dans le plus grand nombre, & nulle part si bien tenus que par ces instituteurs. Les philosophes même, qui n'envisageant dans cet événement que le bien de l'humanité & le progrès des lumieres, s'étoient flattés qu'on profiteroit de la circonstance pour perfectionner & changer l'éducation de la jeunesse, contre laquelle ils se recioient depuis longtems, reconnurent que les Parlemens se bornant à satisfaire leur animosité personnelle, n'avoient jamais eu en vue un but si louable & si patriotique. Habiles à détruire, ils ne furent pas réédifier: on n'améliora pas la marche lente, routiniere & stérile des classes: les maîtres, sans considération, ne furent, comme autrefois pour la plupart, que des pédans, des cuistres, des mercénaires, & les écoliers continuerent à passer dans le dégoût, dans les larmes & l'ennui les plus beaux jours de leur âge.

La crise où ne tarderent pas à se trouver les Cours de Magistrature par des murmures d'un autre genre & plus généraux, en donnant lieu aux Jésuites d'intriguer efficacement, augmenta davantage leur espoir. A M. de Silhouette avoit succédé M. Bertin pour le contrôle général & la joie d'être débarrassé du premier, ayant pourtant infiniment plus de connoissances & de théorie que le second, le rendit un instant agréable à la nation. C'étoit un homme doux, ami des palliatifs, sans prévoir les maux beaucoup plus grands & plus incurables qui en pouvoient résulter, il retira les actes de législation de son prédécesseur qui avoient le plus fait crier, & quoi-

1768.

21 Nov.
1759.3 Mars.
1760.

1768. qu'il y substituât un troisième Vingtième, un doublement & un triplement de Capitation, ainsi qu'un sols pour livre d'augmentation sur les droits des Fermes, comme on jugea ces impôts moins intolérables que le cruel édit de subvention qui avoit tant allarmé, on lui fut gré d'une moindre tyrannie. D'ailleurs on imputa tout à M. de Silhouette, qui par les atteintes irréparables portées au crédit & à la confiance publique avoit rendu ces ressources nécessaires. Les Magistrats, plus de sang-froid que le peuple transporté d'un délire d'allégresse passagère, auroient dû dans leurs assemblées peser l'énorme fardeau de ces impôts qu'on ne connoissoit pas encore. Tout occupés de leur querelle propre, ils négligèrent de stipuler les intérêts de la nation & enrégistrèrent sans difficulté. Ils enrégistrèrent ainsi des emprunts multipliés, & n'examinèrent en rien leur emploi: ils n'examinèrent pas qui payeroit les intérêts, comment on les payeroit, s'ils seroient même payés. Il se trouva des dupes qui portèrent leur argent & cela suffit. On laissoit le Parlement tourmenter tranquillement les Jésuites, & pour le récompenser de sa complaisance on satisfaisoit un moment sa gloriole.

Le Parlement de Besançon ayant plus de nerf que celui de Paris, & surtout plus de patriotisme, travaillé d'un schisme intestin à l'occasion de ces mêmes impôts qu'il n'avoit pas voulu enrégistrer, étoit exilé dans sa portion la plus saine & la plus nombreuse. Trente de ses membres s'étoient détachés de leur chef, qui, par un abus monstrueux, réunissoit à la fois en sa personne les fonctions incompatibles de Premier Président

&

& de
à- di
Boyr
le au
curet
les P
lui d
lui d
il mi
cien,
& eu
s'il e
faire
Parle
en di
quere
nité
des F
te der
cette
& ce
aux M
les C
qui é
retira
Provi
Ce
fui vi
yans,
Dans
aux p
penda
finir à
substit

& de Commissaire départi dans la province, c'est-à-dire d'Intendant. Ce Chef, qui étoit M. de ~~Boynes~~ 1768. Boynes, avoit en même tems une tache indélébile aux yeux de la Magistrature, ayant été Procureur général de la Chambre Royale. Tous les Parlemens prirent donc fait & cause pour celui de Besançon, & quand le Roi répondit à celui de Paris que cette affaire lui étoit étrangère, il mit en avant un systéme qui, s'il n'étoit ancien, avoit au moins quelque chose de spécieux, & eut merveilleusement relevé la Magistrature, s'il eut pu le faire valoir. Il répondit que l'affaire lui étoit très-personnelle, puisque tous les Parlemens n'en composoient qu'un seul, divisé en différentes classes. Ceux de province ne manquèrent pas de recevoir avec avidité un plan d'unité qui les rehaussoit & les assimiloit à la Cour des Pairs. Huit seconderent les instances de cette dernière. Le Conseil n'avoit garde d'adopter cette prétention: il la combattit par des écrits, & cependant mollissant bientôt fournit occasion aux Magistrats de l'augmenter. Le Roi rappella Avril 1761. les Officiers du Parlement de Franche-Comté qui étoient exilés, & leur donna satisfaction en retirant M. de Boynes & de cette Cour & de la Province pour le nommer Conseiller d'Etat.

Ce triomphe éphémère de la Magistrature fut suivi, ainsi que le présumoient les gens clair-voyans, d'un nouveau sacrifice de l'intérêt national. Dans un Lit de justice en faisant manquer le Roi, ^{31 Mai} aux paroles les plus solennelles, on prorogeoit 1763. pendant six ans le second Vingtième qui devoit finir à l'instant de la cessation des hostilités; on substituoit à la suppression du troisième d'autres

1768. charges, dont il résulroit que les sujets payeroient en tems de paix plus qu'ils ne payoient en tems de guerre, d'autant mieux que les impôts substitués devoient courir à l'instant, tandis que les supprimés continueroient à se percevoir encore plus de six mois. Enfin on se jouoit du peuple en annonçant des vues sinceres de réduire toutes les impositions à une contribution juste, constante & proportionnée à la valeur & au produit des biens: opération vague, phantôme vain, destiné à l'abuser par la trompeuse perspective de changemens avantageux dans l'avenir, à dessein de lui faire par-là supporter avec moins d'impatience le poids énorme des impositions conservées. Les gens les mieux portés à bien juger des intentions du gouvernement, ne pouvoient s'empêcher de penser ainsi en lisant les dispositions captieuses de l'édit, dans lequel, bien loin de réformer les abus dont les Cours se plaignoient depuis si longtems, on ne cherchoit qu'à les pallier, qu'à les perpétuer par le désordre, la confusion, l'arbitraire & la clandestinité.

Si le Parlement eut été véritablement animé du zele patriotique dont il se paroît, s'il eut mis dans les affaires de la nation la même chaleur que dans celle intéressant sa dignité ou les passions particulieres de quelques-uns de ses membres, c'étoit le moment, sans doute, de se refuser à tout enrégistrement, de s'en déclarer incapable, de solliciter sans relâche la convocation des Etats généraux & de s'opposer jusques-là, en se renfermant dans ses véritables fonctions, à la perception d'impôts aussi étranges qu'odieux. La Cour des Aides remplie de vues plus rares, qui

en au
(*)
duire
très-
qu'el
tratio
pris o
d'une
en pl
La
pas p
jouer
la Fra
douce
tems
toutes
montr
de pro
occup
avoir
tempé
ils s'é
Parlem
représ
Edits
en s'é
généra
annon
nier é
imme
tiemes

(*) D
Juin 17

en auroit dû recevoir l'exemple, le lui donnoit, ~~_____~~
 (*) mais inutilement; le Parlement se laissa fé- 1768.
 duire encore par des graces que la cour versa
 très-à-propos sur quelques-uns de ses membres
 qu'elle parut admettre dans le secret de l'adminis-
 tration, par le choix d'un Contrôleur-général
 pris dans son sein & par la confirmation récente
 d'une distinction dont il s'enorgueillit de plus
 en plus.

La pusillanimité de M. Bertin, qui ne lui avoit
 pas permis de refuser le rôle qu'on lui faisoit
 jouer en le rendant l'instrument de l'oppression de
 la France, lorsqu'il auroit dû lui faire goûter les
 douceurs de la paix, le fit trembler en même
 tems au bruit des clameurs qui s'éleverent de
 toutes parts. Il crût les calmer d'un côté en
 montrant que, dans un tems où l'on étoit inondé
 de projets de réforme & d'améliorations, il s'en
 occupoit réellement; & de l'autre, en semblant
 avoir égard aux réclamations des Magistrats &
 tempérant les loix rigoureuses contre lesquelles
 ils s'élevoient. En conséquence, il fit porter au
 Parlement une Déclaration du Roi, donnée sur les r Dén.
 représentations des Cours en interprétation des 1763.
 Edits du mois de Mai précédent, par laquelle,
 en s'étendant avec complaisance sur le cadastre
 général dont on leurroit toujours les peuples, on
 annonçoit que le Roi supprimoit le centième de-
 nier établi lors du dernier Lit de justice sur les
 immeubles fictifs, diminueoit la durée des Ving-
 tièmes & des Oâtrois des villes, & prenoit des

(*) Dans les articles de ses Remontrances, arrêtés le 6
 Juin 1763.

1768. **arrangemens pour le remboursement des dettes de l'Etat.**

Le même jour l'on enrégistra des lettres patentes, portant établissement d'une commission composée de Magistrats pour examiner les moyens de parvenir à une meilleure administration des finances.

Le déchaînement étoit trop violent pour que le public fût satisfait de promesses trompeuses. Les cris de la nation continuant, le Duc de Choiseul qui n'étoit pas fâché de se concilier le Parlement, ouvrit l'avis de faire remplacer M. Bertin par un Conseiller de cette cour. Madame de Pompadour l'adopta, & l'on fut bien étonné quand on apprit dans Paris que M. de Laverdy, Janséniste fougueux, un des plus ardens adversaires des Jésuites, étoit Contrôleur-général. Ce n'étoit point une disgrâce pour son prédécesseur : c'étoit même une retraite honorable que la cour lui ménageoit. On rétablit la quatrième charge de Secrétaire d'Etat qui avoit été supprimée, & l'on lui forma un département de toutes les minutes des autres : petit ministère très-analogue à son petit génie.

Le choix du Roi ouvrit la carrière à l'ambition de tous Messieurs, & il n'est pas de jeune Conseiller des Enquêtes qui ne se flattât de pouvoir un jour gouverner l'Etat. Ce délire tourna les têtes du Parlement au point de lui faire oublier le système favori qu'il avoit imaginé, & de méconnoître tout-à-coup ses intérêts bien entendus. Ceux de province s'étoient infiniment mieux conduits dans l'affaire des impôts. Ils avoient opposé une résistance courageuse aux transcriptions il-

léga
plu
tion
jame
avo
aux
Parl
que
qui
plu
sieur
gras
m'on
occa
le pr
pouv
te C
& fo
de c
d'un
Pais
devo
le Pa
dure
fait
pouv
d'éga
cacio
entre
perm
rend
la ca
la C
tend

légales, & bravé les menaces & la barbarie de plusieurs commandans à la tête de ces expéditions militaires. Entre ceux-ci le Duc de Fitz-james s'étoit surtout signalé en Languedoc, & avoit poussé l'excès du despotisme jusqu'à mettre aux arrêts dans leurs maisons les membres du Parlement de Toulouse. Ce fut à cette occasion que son fils ayant rencontré le Marquis de Royan qui venoit de dîner d'une maison où il y en avoit plusieurs, lui demanda si depuis que ces Messieurs étoient en mue il les avoit trouvés plus gras ? *Non*, répondit-il séchement, *mais ils m'ont paru bien grands*. Propos vigoureux qui occasionna une rixe entre ces deux Seigneurs, où le premier fut blessé. Quoi qu'il en soit, on ne pouvoit tenir éternellement en chartre privée cette Compagnie; il fallut la rendre à ses fonctions, & son premier soin avoit été de décréter de prise de corps son tyran. Mais comme il s'agissoit d'un Pair, qui avoit le droit d'être jugé par ses Pairs, que la convocation naturelle & plus aisée devoit s'en faire auprès de la personne du Roi, le Parlement de Toulouse envoya toute la procédure à celui de Paris, pour le procès être continué, fait & parfait au Duc de Fitz-james. On ne pouvoit se conduire avec plus de modération & d'égards. Cependant les Ministres jugeant l'occasion favorable de jeter la pomme de discorde entre la Magistrature, conseillèrent à S. M. de permettre aux Princes, aux Ducs & Pairs de se rendre au palais, de reconnoître le Parlement de la capitale pour être éminemment & uniquement la Cour essentielle des Pairs, & de lui faire entendre en conséquence que les Magistrats de Tou-

1768. louse avoient empiété sur ses droits. L'amour-propre des Conseillers de Paris, séduit ou enivré par les paroles douces du Monarque, ils se prévalurent d'un aveu aussi précieux de sa part. Sans égard pour le système d'unité qu'ils avoient tout récemment enfanté, ils cassèrent la procédure du Parlement de Toulouse & le déclarèrent incompetent pour connoître d'une affaire concernant un membre de la Pairie. Puis par une effusion de leur reconnoissance pour le bienfait de la cour, ils eurent la complaisance de ne donner aucune suite au procès & de laisser jouir le Duc de Fitz-james de son triomphe, sans même l'entacher, comme ils firent quelques années après à l'égard du Duc d'Aiguillon. Cet attentat contre le droit des autres classes réveilla leur zele: elles firent presque toutes des Arrêtés, contenant des protestations contre la prétention du Parlement de Paris. Celui-ci-même, revenu de son premier enthousiasme, essaya de corriger ce que sa décision avoit d'allarmant, en reconnoissant que sa dignité de seule & unique Cour des Pairs ne devoit point rompre la confraternité entre des membres faisant tous un même corps. Les gens sensés rirent du replâtrage, & plusieurs classes s'en indignèrent au point de renoncer à une association, qui ne leur en procuroit que les charges, sans jouir des honneurs.

La Magistrature ayant perdu par ce défaut de cohérence une partie de la force qu'elle avoit acquise depuis dix ou douze ans, ses ennemis redoublèrent d'efforts contre elle. Ils exagérèrent aux yeux de la cour les empiétements, les usurpations qu'elle faisoit chaque jour sur l'autorité;

ils la r
me ne
donna
tes les
tre ou
cherch
nion
que le
taquer
mais a
des t
évén
toutes
lecteu

En
guerr
deux
qui o
Celui
la fin
murm
toute
occaf
de fa
trop
ce &
victin
sans
par le
de le
les m
malfa
se nu

ils la représenterent aux yeux des peuples comme ne songeant qu'à sa propre grandeur & abandonnant les droits & les intérêts de la nation, toutes les fois que sa résistance pouvoit compromettre ou sa liberté ou ses prérogatives. Enfin ils cherchèrent à augmenter de plus en plus la division entre les divers Parlemens, bien certains que le seul moyen de les détruire étoit de les attaquer successivement. Ils y parvinrent ainsi, mais après bien de la persévérance, des intrigues, des travaux & des secousses : avant ce grand événement il s'écoula encore plusieurs années, toutes fécondes en faits dignes de l'attention du lecteur.

Entre les fruits funestes de la malheureuse guerre qui venoit de se terminer, il faut compter deux procès, qu'on pourroit appeler nationaux, qui occuperent longtems l'attention du public. Celui des Canadiens commença le premier. Sur la fin de la guerre le gouvernement excédé des murmures & des plaintes qui lui revenoient de toutes parts, pour calmer un peu la fermentation occasionnée par tant de désastres, de pertes & de fautes, se résolut à faire un exemple. Mais trop foible pour attaquer les abus dans leur source & punir les grands coupables, il chercha des victimes qui n'eussent pas des entours trop puissans & cependant susceptibles de faire sensation par leur place, par leur nombre & par la nature de leurs forfaits. M. Berryer qui agissoit avec les mêmes précautions, & naturellement dur & malfaisant étoit souvent retenu par la crainte de se nuire à lui-même, trouva toutes les conditions

requisés dans les Chefs & Administrateurs du Canada.

1768.

Avant la perte de cette colonie il lui étoit souvent revenu des mémoires du déplorable état où elle se trouvoit: „ tout le pays, lui écrivoit-
 „ on, est prêt à déposer des malversations qui
 „ s'y sont commises & s'y commettent journal-
 „ lement. Jugez-en par les secours considéra-
 „ bles que vous avez envoyés & par la misère
 „ dont nous sommes accablés. Jugez-en par les
 „ fortunes rapides qu'elles ont occasionnées;
 „ c'est aux dépens du Roi qu'elles se sont faites:
 „ il épuisoit ses coffres pour nous nourrir &
 „ nous donner la force de combattre à son ser-
 „ vice; la faim nous consume & c'est de notre
 „ substance qu'on s'est engraisé”. Ce Ministre
 déjà furieux de l'énormité des sommes que ses
 prédécesseurs avoient fournies & de celles qu'il
 étoit obligé d'y faire passer lui-même malgré tout
 son plan d'économie, mais plus encore des det-
 tes qui restoient à payer, même après la perte
 du Canada; instruit d'ailleurs de l'exces des dé-
 foidres à ne pouvoir en douter, puisque les
 chefs & les subalternes l'en avoient également
 prévenu dans l'espérance de s'en décharger respecti-
 vement, & de faire tomber le blâme & le repro-
 che sur d'autres, commença par s'en prendre di-
 rectement à l'Intendant. C'étoit un M. Bigot,
 très-bien-né, fils d'un Conseiller, mort Sous-
 Doyen du Parlement de Bordeaux & petit-fils
 d'un Greffier en chef de cette même compagnie,
 parent assez proche du Comte de Marville. Ce
 Ministre l'avoit fait entrer dans le corps de l'ad-
 ministration de la marine, qu'on appelloit alors la

plume
 Après
 miers-
 de M.
 bourg
 tomba
 lors d'
 nison,
 de ses
 accora
 ration
 plainte
 neur d'
 implic
 étoit
 yant l'
 auroit
 d'imp
 où ton
 soldat
 alors
 cusati
 fut p
 Nouv
 n'en a
 une c
 trop
 munic
 rité tr
 triplés
 & à d
 moins
 sa ge
 foncti

plume, & il avoit mis son cadet dans l'épée. ~~_____~~
Après avoir parcouru dans cette carrière les pre- 1762.
miers emplois, cet aîné fut nommé par le Comte
de Maurepas Commissaire-Ordonnateur à Louis-
bourg. Il y étoit en 1745, lorsque la forteresse
tomba au pouvoir de l'ennemi, & fut accusé dès-
lors d'avoir contribué au soulèvement de la gar-
nison, indignée de voir qu'on s'appropriât le fruit
de ses sueurs en la frustrant de la paye que lui
accordoit le Roi pour la construction & répa-
ration des fortifications. Cependant, comme les
plaintes portoient également contre le gouver-
neur & les officiers subalternes qu'il auroit fallu
impliquer dans le procès; comme le Ministre
étoit un homme doux, ennemi de l'éclat & cro-
yant le mal difficilement; comme d'ailleurs il y
auroit eu beaucoup de difficulté, & peut-être
d'impossibilité à acquérir les preuves d'un fait
où tous les chefs se trouvoient ligués contre les
soldats; comme enfin la gloire dont se couvroit
alors la France effaçoit jusqu'à ses disgraces, l'ac-
cusation n'eut pas de suites, & M. Bigot n'en
fut pas moins nommé à la paix Intendant de la
Nouvelle France. Malheureusement impuni, il
n'en acquit que plus d'audace à malverser dans
une colonie, où, par l'éloignement de la mé-
tropole avec laquelle on est huit mois sans com-
munication, un chef a nécessairement une auto-
rité très illimitée; l'éloignement des postes mul-
tipliés dont elle est composée en grand nombre
& à des distances considérables, ne favorise pas
moins ses manœuvres ténébreuses & la nature de
sa gestion; un génie mercantile qu'exigent ses
fonctions, doivent nécessairement exciter ou fai-

1768. re naître la cupidité dans un cœur susceptible de cette passion. La traite de certaines marchandises d'Europe contre les pelleteries & autres marchandises du pays, les présens à faire aux sauvages, la subsistance des troupes & de la colonie, dont est presque chargé en entier l'Intendant avec des approvisionnemens qu'on lui envoie d'Europe; tant de détails compliqués, dont on ne peut se tirer que par une sagacité rare, offrent en même tems à la fraude les reviremens les plus adroits & les plus avantageux. M. Bigot en avoit profité avec tant de succès, qu'il étoit devenu fort riche; & beaucoup d'autres avec lui, parce que cette manutention ne peut se faire que par l'entremise de coopérateurs, d'agens & de subalternes, qui tous s'évertuent dans la même proportion, quelquefois même encore avec plus d'ardeur & d'activité. Mais c'est toujours sur le chef que se portent ordinairement les regards, c'est contre lui que s'élevent les réclamations. M. Bigot eut la gaucherie de ne pas cacher du moins assez son opulence, & au milieu de la misère publique de tenir l'état le plus splendide & le plus énorme. Dans le tems de la plus grande disette il avoit une table de vingt couverts, & cette table auroit suffi à nourrir deux cens habitans. M. Berryer, instruit du luxe & des profusions de l'Intendant, lui avoit écrit: „ je vous prie de „ faire de très-sérieuses réflexions sur la façon „ dont l'administration qui vous est confiée a été „ conduite jusqu'à présent; cela est plus impor- „ tant que vous ne pensez”. Il n'en tint compte: ayant échappé à Louisbourg à un danger plus instant, puisqu'il avoit pour accusateurs

direct
flatta
tems d
débar
D'aille
il avo
plus p
la con
voile
doit c
vrer.
sage,
naçan
présen
lettres
nonce
résulta
crisiés
lonie.
point;
sa fort
te des
portes
curité
muniti
triguo
lui-mé
il se p
bule d
„ Col
„ ticu
„ com
„ pré
„ con

directs toutes les troupes de la colonie, il se flatta de se tirer encore mieux d'affaire dans un tems où le changement continuel de Ministre le débarrasseroit bientôt de cet Argus importun. D'ailleurs, bien plus riche qu'il n'étoit autrefois, il avoit des moyens de justification plus sûrs & plus puissans auprès d'une cour corrompue, & la confusion générale des affaires devoit laisser un voile si épais sur ses malversations, qu'il regardoit comme impossible que personne pût le livrer. Rassuré par tant de ressources qu'il envisage, il part du Canada & malgré les lettres menaçantes du Ministre il arrive à Versailles; il se présente à lui, il lui demande le payement de lettres de change dont il est porteur; il les annonce comme d'autant plus sacrées que c'est le résultat de ses propres appointemens, qu'il a sacrifiés pour acheter du bled & faire vivre la colonie. Le silence du Ministre ne l'épouvante point; il n'en produit pas moins une partie de sa fortune au dehors; il place ses fonds, il achete des terres, il étale sa magnificence jusques aux portes de Versailles. C'est au milieu de cette sécurité apparente, car la détention de Cadet, le munitionnaire général des vivres du Canada, l'intriguoit, que chargé par cet accusé il est arrêté lui-même & conduit à la Bastille. Un mois après il se publie des Lettres patentes, dont le préambule dit „ que le Roi est informé que dans ses Colonies de l'Amérique-Septentrionale, & particulièrement dans celle du Canada, il a été commis des monopoles, abus, vexations & prévarications, qui ont porté un préjudice considérable auxdites Colonies, ont causé la

1768.

17 Nov.

1761.

17 Déc.

„ ruine de plusieurs habitans, & sont d'autant
 1768. „ plus punissables que quelques-uns de ceux
 „ qui en sont soupçonnés, ont abusé du nom &
 „ de l'autorité de S. M.". Après cet exposé, le
 Roi ordonne qu'une Commission du Châtelet in-
 struise le procès des auteurs, complices, fau-
 teurs & adhérens desdits crimes; ce qui impli-
 quoit plus de cinquante accusés de tout état,
 parmi lesquels étoient le Gouverneur, l'Inten-
 dant, dix-sept Commandans de postes, deux
 Commissaires de la marine, un Conseiller au Con-
 seil supérieur de Quebec, &c. En général, les
 Commissions sont odieuses; cependant elles le
 sont moins lorsque les membres en sont choisis
 entre les juges ordinaires. D'ailleurs, dans un
 procès aussi long & aussi compliqué que celui-ci,
 il falloit nécessairement chercher à abrégier les
 formalités judiciaires, & il n'étoit pas possible
 de gêner tout le cours de la justice pour une in-
 struction qui pouvoit prendre des années. Le
 Président de cette Commission devoit être M. de
 Sartine, alors Lieutenant de police, qui, par la
 nature de sa place, par l'esprit d'astuce dont il
 étoit naturellement doué & qu'il y avoit merveil-
 leusement développé, par les divers interroga-
 toires qu'il avoit déjà fait subir aux principaux
 accusés, sembloit celui des chefs du Châtelet le
 plus propre à cette fonction. M. Dupont, Con-
 seiller au Châtelet, étoit le Rapporteur, & il
 auroit été difficile de trouver un Magistrat plus
 éclairé dans de semblables matieres, plus inte-
 gre, plus formaliste, mieux pourvu de l'esprit
 d'ordre, de minutie & de chicane nécessaire à
 son rôle, & surtout doué d'une patience plus in-

fatigab
 cureur
 bité de
 une ép
 intacte
 la com
 quel la
 veau M
 dant tre
 l'intéré
 douze
 Marqui
 tion &
 foible
 dont il
 surtout
 mis à s
 Sieurs
 donne
 de la m
 tems de
 rifé &
 tions,
 des fin
 punis q
 rent seu
 connoi
 ticipé.
 Péan,
 600,000
 reçut
 Comm
 ment s
 autoris

fatigable. On ne goûtoit pas également le Procureur du Roi, rempli d'esprit, mais dont la probité déjà trop suspecte sembloit devoir céder à une épreuve difficile à subir, même pour lui plus intacte; on l'avoit nommé Procureur-général de la commission. L'instruction de ce procès, sur lequel la France, toute l'Europe & même le Nouveau Monde avoient les yeux ouverts, dura pendant trois ans. Le jugement ne répondit pas à l'intérêt public. Il fut ordonné en tout environ douze millions de restitution envers le Roi. Le Marquis de Vaudreuil fut déchargé de l'accusation & il le méritoit personnellement; mais sa foiblesse, soit envers l'Intendant, son collègue, dont il ne pouvoit ignorer les concussions, soit surtout envers les Officiers particulièrement soumis à ses ordres, étoit très-repréhensible. Les Sieurs Bigot, l'Intendant; Varin, Commissaire ordonnateur à Montréal, & Bréard, Contrôleur de la marine à Quebec, convaincus pendant le tems de leur administration d'avoir toléré, favorisé & commis eux-mêmes les abus, malversations, prévarications & infidélités dans la partie des finances mentionnés au procès, ne furent punis que du bannissement: quelques Officiers furent seulement admonestés, quoique censés avoir connoissance des vols faits au Roi & y avoir participé. Mais le plus étonnant, ce fut le Sr. Péan, le Major des troupes, qui condamné à 600,000 livres de restitution envers le Roi, ne reçut pas la plus petite note d'infamie. Les Commissaires excuserent la douceur de leur jugement sur ce qu'il n'y avoit point de loi qui les autorisât à prononcer la peine de mort en pareil

1768.

10 Déc.

1763.

cas. Cependant on pouvoit tout au moins affimiler le crime des Canadiens au vol domestique, & l'on fait qu'une malheureuse servante, pour avoir dérobé une serviette à sa maîtresse, est pendue. Quant aux douze millions de restitutions ordonnées, on se doute bien qu'il n'en entra gueres dans les coffres du Roi. Cadet, le Munitionnaire général, devoit pour son compte regorger six millions; mais il en redemandoit dix ou onze. Pour être quitte, on le réhabilita, & M. Gerbier son Avocat fut celui qui tira le plus de tout cela: il eut 300,000 livres d'honoraires. Pennisseault, son commis, avoit eu la précaution de se pourvoir d'une jolie femme, qui avoit eu le bonheur de plaire au Duc de Choiseul; elle fit avoir des lettres de justification à son mari, qui le rendirent blanc comme neige & lui conferverent les gains frauduleux qu'il avoit été forcé de rendre. Un fils de Bréard épousa depuis une parente de ce Ministre. Le seul Intendant, sur qui l'on tenoit les yeux trop ouverts, qui, vieux garçon, n'avoit ni femme ni fille à prostituer, a subi son châtement sans pouvoir rentrer en France.

Le procès de M. de Lally, que nous avons déjà annoncé, commença plus tard & fut plus long. L'accusé étoit d'une toute autre considération, & il avoit pour accusateurs non seulement le ministère public, mais toute l'Inde, dont celui-là n'étoit que l'organe. La base fut une requête présentée au Roi par le Gouverneur & le Conseil supérieur de Pondichery à leur retour, où se plaignant d'avoir été offensés jusques à l'excès dans leur honneur & dans leur réputa-

3 Août
1762.

tion p
mand
leur f
Cet
tendar
„ reu
„ puis
„ tori
„ mais
„ neur
„ de I
„ gie
„ de P
„ tous
„ qu'e
„ de la
„ n'avo
„ lui s
„ voien
„ achet
„ coltes
„ on artic
taux, p
que de l
M. d
duit fen
On lui
la Bastil
écrit au
il déclar
noence
sans qu'i
padour
forti glo

tion par les imputations du Sr. de Lally, ils demandent justice à S. M. & un tribunal pour la leur faire rendre. 1768.

Cette requête étoit appuyée d'un mémoire, tendant à prouver, que le Conseil & la malheureuse Colonie de l'Inde avoient été écrasés depuis le commencement jusqu'à la fin sous l'autorité d'un maître despotique, qui n'avoit jamais connu les règles de la prudence, de l'honneur, ni même de l'humanité; que le Comte de Lally étoit seul comptable de toute la régie & administration, tant de l'intérieur que de l'extérieur de la Compagnie, ainsi que de tous les revenus des terres & dépendances qu'elle possédoit. . . . Qu'il étoit comptable de la perte de Pondichery, puisque la ville n'avoit été rendue que faute de vivres & que lui seul avoit en main les moyens qui pouvoient en procurer, sçavoir l'argent pour les acheter, le fruit des terres, le produit des récoltes & les troupes pour les protéger". Enfin on articuloit dans ce mémoire neuf articles capitaux, prouvant, selon les dénonciateurs, plus que de l'incapacité.

M. de Lally instruit que ces plaintes ont produit sensation à la cour, se rend à Fontaineblau. On lui annonce qu'il est question de le mettre à la Bastille; cette nouvelle ne l'intimide pas. Il écrit au Duc de Choiseul une lettre ferme, où il déclare qu'il apporte au Roi sa tête & son innocence. Il est arrêté. Quinze mois s'écoulent sans qu'il soit interrogé, & si Madame de Pompadour ne fut pas morte, peut-être seroit-il sorti glorieux, ou du moins impuni de sa prison.

Nov.
1762.

Par un incident bizarre, l'affaire fut d'abord ni-
 1768. se en justice réglée. Un Jésuite, car il s'en trou-
 voit de mêlés partout, nommé le Pere Lavaur,
 étant mort dans le tems de la déroute de la So-
 ciété, à la Compagnie des Indes, où il avoit ob-
 tenu un logement comme Missionnaire autrefois
 au service de cette Compagnie, le Parlement fit
 mettre les scellés chez lui. On trouva dans les
 papiers de cet Apôtre d'une nouvelle espece,
 pour près de 1,200,000 livres d'effets & un mé-
 moire contre M. de Lally : une anecdote assez
 curieuse à ce sujet est rapportée dans les *Factums*
 du Comte, & mérite quelque créance, appuyée
 du témoignage d'un témoin oculaire de la can-
 deur la plus respectable. (*) L'Enfant d'Ignace,
 homme de précaution, ignorant ce qui se passe-
 roit en Europe à l'arrivée du Général, qui par
 son crédit pouvoit intimider ou confondre ses ac-
 cusateurs, avoit composé deux écrits, dont il
 devoit produire l'un ou l'autre suivant les circon-
 stances. Quoi qu'il ne fût rien moins que porté
 en sa faveur, le premier contenoit de grands élo-
 ges du Comte de Lally, & c'est celui qu'a vu le
 militaire cité. Le second étoit le revers de la
 médaille. Dès que le Jésuite fut assuré du pro-
 grès & du succès du complot formé contre le
 prisonnier, il brûla vraisemblablement son apolo-
 gie & ne conserva que le libelle. Il fut remis
 aux mains du Procureur général, qui rendit plain-
 te contre le Comte de Lally de concussions, de
 vexa-

(*) M. le Marquis de Montmorency, officier des gar-
 des du corps aujourd'hui, & ayant servi autrefois dans
 l'Inde.

vexat
 hifon.
 de l'a
 Alors
 parti
 traite
 miere.
 de ren
 S. M.
 „ un
 „ exp
 „ me
 „ par
 „ dive
 „ tice
 „ proc
 ces les
 décou
 Elle n
 accusé
 les dél
 ministr
 soit av
 condui
 bre aff
 connoi
 mieres
 Comte
 second
 (*) Il
 (*) M
 le 15. A
 ne met
 dans un
 Tame

vexations, d'abus d'autorité, même de haute trahison. Il intervint arrêt, qui renvoya l'instance de l'affaire au Châtelet, sauf l'appel en la cour. ^{1768.}
 Alors le Roi, très-indécis à son ordinaire sur le parti qu'il devoit prendre & qui se laissoit entraîner par les circonstances, fit expédier de premières lettres patentes motivées sur la nécessité de remonter à la source des malheurs de l'Inde. ^{12 Janv. 1764.}
 S. M. disoit dans le préambule : „ Comme dans „ un grand nombre de mémoires on nous auroit „ exposé que ces pertes si multipliées & en même tems si funestes, auroient été occasionnées „ par des déprédations, des concussions, des „ divertissemens de deniers, il est de notre justice que ces délits soient approfondis par une „ procédure juridique.” Ainsi, aux termes de ces lettres, l'instruction tendoit uniquement à découvrir le crime partout où il pouvoit exister. Elle n'étoit dirigée spécialement contre aucun accusé; elle devoit comprendre en général *tous les délits commis dans l'Inde, relativement à l'administration & au commerce de la Compagnie, soit avant, soit depuis l'envoi des troupes sous la conduite du Comte de Lally; & la Grand'chambre assemblée étoit le tribunal désigné pour en connoître.* On découvroit encore dans ces premières lettres la main protectrice qui soutenoit le Comte de Lally: on ne la retrouve plus dans les secondes, parce qu'elle n'existoit plus en effet. ^{En Avr. 1764.}
 (*) Il y est désigné & nommé comme le seul,

(*) Madame de Pompadour n'est morte réellement que le 15 Avril, mais elle languissoit depuis six semaines & ne mettoit plus aux affaires l'intérêt qu'elle y auroit pris dans un autre tems.

1768. ou du moins comme le principal coupable; les autres à reconnoître ne sont que ses complices & adhérens. C'étoit un point bien essentiel gagné par ses ennemis, qui faisoient ainsi tomber les dénonciations d'abus faites par le Général, & d'accusés devenoient accusateurs; c'est qu'ils étoient libres; c'est que connoissant mieux que lui l'utile emploi à faire des sommes énormes qu'ils avoient gagnées ou pillées, ils avoient répandu l'or en profusion; c'est qu'en un mot, liés entre eux par l'intérêt puissant de leur défense personnelle, ils formoient une confédération indestructible. On ne peut expliquer autrement que dans la foule de ces serviteurs infidèles de la Compagnie des Indes, presque tous revenus immensément riches, lorsqu'elle s'est trouvée ruinée, presque tous désignés au Comte de Lally à son départ par l'administration d'Europe comme des prévaricateurs, dans un mémoire contenant des notes intéressantes sur le caractère & les qualités des différens sujets, avec ce refrain fréquent au bout de chaque article : *il ne s'y oublie pas*; presque tous reconnus pour tels, dénoncés par ce Chef & dénoncés à cette même Compagnie pour des déprédations dont il prétendoit avoir les preuves acquises; que dans cette foule, encore un coup, il ne s'en soit pas trouvé un seul de puni, & que le glaive de la Justice ne se soit appesanti que sur la tête de celui, avant l'arrivée duquel elles existoient, & envoyé pour les découvrir & les venger.

Quoi qu'il en soit, après tout l'appareil énorme qu'exigeoit un tel procès, le rapporteur fit son exposé, chef-d'œuvre au gré des magistrats qui

l'enten
balour
d'un g
étoit
rapport
dans le
adroit
vieillar
gueux,
caractè
des Ca
mêmes
ces de
Chez d
levain
dangere
raison q
affaire
dirigé p
reproch
pendant
sif, surt
mériter
nant à
envifage
nature,
qui ne
falloit s'
l'esprit d
grandes
éclatant

(*) Voy
lsudal, fil

s'entendirent, mais sans doute contenant bien des balourdises aux yeux d'un marin, d'un militaire, d'un géographe qui le liroient. Ce rapporteur étoit M. Pasquier, le même qui avoit fait le rapport de l'affaire de Damiens. Très-expert dans le labyrinthe de la chicane & des loix, très-adroit, très-subtil, c'étoit en même tems un vieillard sujet aux préventions, entêté, fougueux, colere & d'un caractère bien opposé au caractère flegmatique & impassible du rapporteur des Canadiens. M. de Lally avoit la plupart des mêmes défauts. De-là des scènes vives entre ces deux personnages dans les interrogatoires. Chez de pareils hommes il en résulte souvent un levain qui fermenté fourdement & les rend très-dangereux quand ils sont Juges ; à plus forte raison quand, chargés du développement d'une affaire aussi compliquée, leur rapport n'est pas dirigé par l'exacte impartialité. C'est ce qu'on reproche à M. Pasquier. (*) Ce Conseiller cependant ne put articuler aucun crime assez décisif, surtout dans le fait de haute trahison, pour mériter à l'accusé la peine de mort, en s'en tenant à la lettre de l'ordonnance. Mais il fit envisager aux juges que dans un procès de cette nature, hors du cours ordinaire de la justice, qui ne devoit pas être de leur compétence, il falloit s'élever au dessus de la loi, entrer dans l'esprit du législateur, & prononçant d'après les grandes vues d'administration, faire un exemple éclatant sur un coupable illustre. Ses confreres

(*) Voyez les mémoires manuscrits du Comte de Tolendal, fils naturel du Comte de Lally.

enflammés par son discours devinrent sanguinaires, & le Comte de Lally fut condamné à avoir la tête tranchée. La maniere dont il avoit été interrogé l'avoit dû préparer à cette nouvelle. Dépouillé de sa grand'croix, de son cordon, mis sur la sellette, il s'ensuivoit que les décisions du parquet tendoient au moins à une peine afflictive. Il ne put tenir à cet arrêt infâme; couvert de quatorze cicatrices, quelle destinée de tomber aux mains du bourreau! Quand on le lui lut à la chapelle de la Conciergerie, ne se possédant plus de rage, il vomit les plus horribles imprécations contre la terre & le ciel, contre ses juges & surtout contre son rapporteur. Puis prenant, en apparence, des sentimens de résignation, il demanda à faire sa priere, & dans cet intervalle, à l'aide d'une pointe de compas qu'il avoit cachée dans sa redingote, il voulut se percer le cœur. On l'arrêta & on lui ôta les moyens d'exécuter son projet, qui au surplus n'étoit sans doute pas bien formé, car il s'y seroit pris d'une maniere plus efficace. Quoi qu'il en soit, l'usage est qu'au moment où un criminel a entendu son arrêt, il reste dès-lors en la possession de l'exécuteur qui en répond personnellement.

Le Roi prévenu d'avance du sort du Comte de Lally, avoit fait dire au Premier Président que le Parlement pouvoit aller son train; qu'il n'étoit disposé à aucune grace, & qu'afin de se garantir de toute sollicitation, il alloit se renfermer à Choisy, dont l'accès seroit défendu à tout le monde. Il avoit recommandé pourtant qu'en satisfaisant à la justice, on eût pour le coupable tous les égards que pourroit comporter son sup-

plice.
M. de
cierge
le con
son va
veroit
son m
toutes
object
c'est i
en fair
le bou
du des
l'exécu
à Cho
ce qu'
possess
sous p
de s'é
de Lal
prendre
lui me
adopt
gneroi
forcen

Ce f
pour le
condui
se, no
mais d
Au pie
Bien d
guer: i
& sans

plice. En conséquence il avoit été convenu que ~~_____~~
 M. de Lally, demeuré sous la garde du con-1768.
 cierge, monteroit à la nuit dans son carosse avec
 le confesseur, un exempt en habit bourgeois &
 son valet de chambre; que l'exécuteur se trou-
 veroit seulement à l'échaffaud pour y remplir
 son ministère. M. Pasquier s'étoit opposé de
 toutes ses forces à cet adoucissement; il avoit
 objecté que dans pareil cas la mort n'est rien;
 c'est l'appareil infame qui l'accompagne qui doit
 en faire toute l'horreur; les fers, le tombereau,
 le bourreau. Il renouvela son avis à l'occasion
 du dessein du Comte de Lally de se soustraire à
 l'exécution de l'arrêt. On dépêcha un courier
 à Choisy, & la réponse fut que les juges feroient
 ce qu'ils voudroient. Le bourreau prit donc
 possession de sa proie, lui garotta les mains, &
 sous prétexte que les Negres avoient l'adresse
 de s'étrangler avec leur propre langue, que M.
 de Lally, dans ses voyages, auroit bien pu l'ap-
 prendre, il proposa, pour l'en empêcher, de
 lui mettre un bâillon; ce que le rapporteur
 adopta avidement, d'autant que cela lui épar-
 gneroit d'entendre bien des injures que le Comte
 forcené voudroit en vain exhiler contre lui.

Ce fut dans cet appareil & sur la voiture usitée
 pour les plus vils scélérats que M. de Lally fut
 conduit à la Greve, à travers une foule immen-
 se, non-seulement de peuple & de bourgeois,
 mais de tous les militaires & de toute la cour.
 Au pied de l'échaffaud on lui ôta son bâillon.
 Bien des gens s'attendoient à l'entendre haran-
 guer: il reprit sa fermeté, monta tranquillement,
 & sans proférer une parole reçut le coup fatal.

Le public, toujours difficile, toujours mécon-
 1768. tent, dont, quelque bien que l'on fasse, il faut
 s'attendre à être critiqué, si avide d'exécutions
 & si susceptible de commiseration aveugle, qui
 avoit trouvé le jugement des Canadiens trop
 doux, trouva bientôt celui du Comte de Lally
 trop cruel. C'est qu'il ne lut dans l'Arrêt que
 ces mots : *pour les cas résultans du procès*. Enon-
 cé vague, dont les cours prétendent avoir le
 droit d'user, & qui peut couvrir bien des ane-
 ries, des abus, des injustices & des horreurs ;
 formule qui ne devoit point être admise de la
 part d'un ministère terrible, dont les moindres ac-
 tes doivent être déterminés par la loi seule, &
 sous laquelle il peut s'exercer également contre
 le crime & l'innocence. Quoi qu'il en soit, au
 moment même du supplice du Comte de Lally,
 dans la poussière des classes il s'élevoit déjà un
 vengeur de sa mémoire. Son fils naturel, de-
 puis connu sous le nom du Comte de Tollendal,
 résolut dès-lors de justifier son pere. Depuis
 ce tems il n'a pas passé un seul instant sans s'en
 occuper. Doué de tous les talens de la nature
 & de l'art, au lieu de se livrer aux frivoles amu-
 semens de son âge, il a étudié les divers codes
 criminels de l'Europe ; il ne s'en est pas tenu à
 ces préparatifs immenses, il s'est frayé un accès
 jusqu'après du trône, & le feu Roi qui avoit
 été inexorable pour le pere, s'est laissé attendrir
 par le fils, & outre les bienfaits pécuniaires dont
 il l'avoit comblé, lui avoit fourni les moyens de
 combattre avec avantage au conseil, en lui four-
 nissant des piéces secretes qu'il n'auroit pu avoir
 autrement. Avec ces secours & une protection

encore
 Monarq
 compag
 l'Arrêt
 fond est

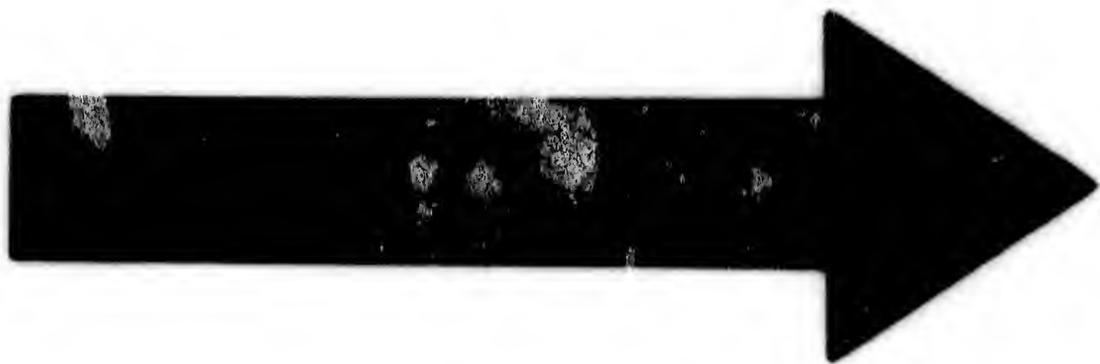
Nous
 dont l'a
 le fruit
 veur éc
 lendal.
 dit cont
 partiali
 ficile qu
 niméme
 coupab
 les tém
 per, M
 trer de
 qu'il l'a
 venir d
 M. de
 liste, s
 qu'il n'
 scéléra
 de Lall
 gatoire

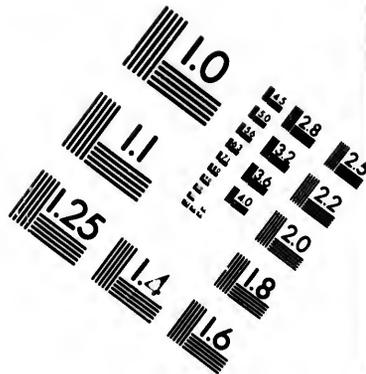
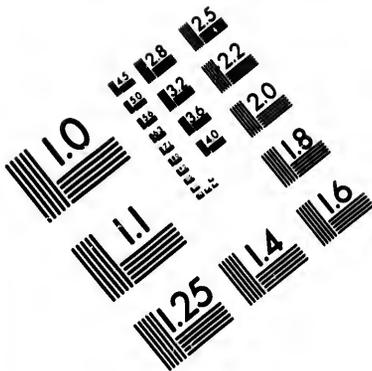
(*) U
 mais pl
 Pasquier
 rant tre
 voit usé
 qui avo
 qu'il vo
 longtem
 voit po

encore plus forte qu'il a trouvée auprès du ~~Monarque~~ Monarque regnant & surtout de son auguste 1768. compagne, il est venu à bout de faire casser l'Arrêt du Parlement, & la connoissance du fond est renvoyée au Parlement de Rouen.

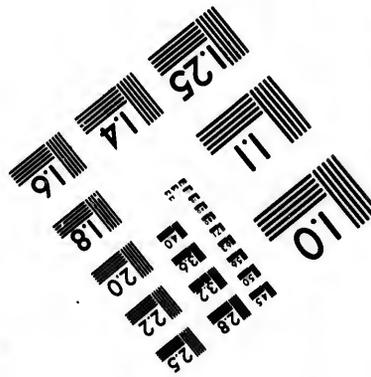
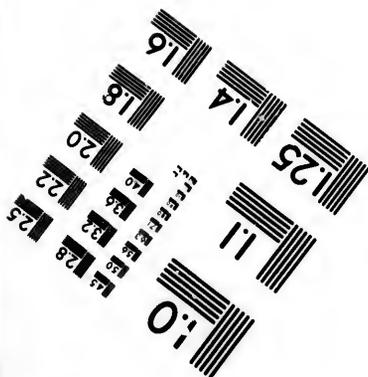
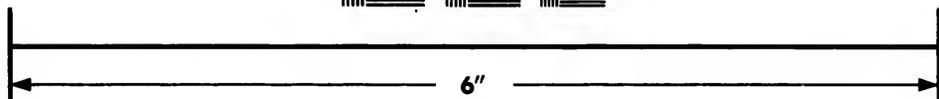
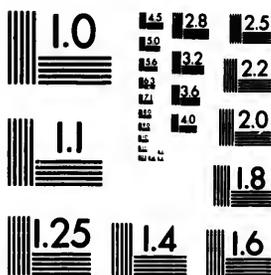
Nous ignorons ce que prononcera cette cour, dont l'arrêt pourroit, comme tant d'autres, être le fruit d'une obsession continue & de la faveur éclatante dont est couvert le Comte de Tolendal. Mais après avoir exposé tout ce qui s'est dit contre le rapporteur & les juges, notre impartialité nous oblige d'avouer qu'il est bien difficile qu'un homme de ce rang, condamné unanimement par quarante magistrats, (*) ne fût pas coupable; que l'accusé persistant à recuser tous les témoins comme fripons ou intéressés à l'inculper, M. Pasquier lui avoit offert d'en administrer de sa part, soit nationaux, soit étrangers; qu'il l'avoit assuré que le gouvernement les feroit venir de quelque endroit où ils fussent, & que M. de Lally s'étoit constamment refusé à cette liste, sous prétexte qu'il n'en connoissoit point, qu'il n'avoit vu dans l'Inde que des coquins, des scélérats à rouer; que loin qu'on eût égorgé M. de Lally sans l'entendre, il avoit subi un interrogatoire à différentes reprises, qui ne devant pren-

(*) Un seul, M. Mayneaud, fut d'un avis différent, mais plus grave. Il dit que d'après le rapport de M. Pasquier il voyoit clairement que le Comte de Lally, durant trente-deux mois qu'il avoit passé dans l'Inde, n'avoit usé de son autorité que pour faire souffrir tous ceux qui avoient été sous ses ordres, ou sous sa protection; qu'il voudroit en conséquence un supplice qui durât aussi longtems; mais que, comme il n'y en avoit pas, il opinoit pour le plus long, qui étoit la roue.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

1768. dre que trente heures, en avoit consommé cent quinze, pendant lequel tems il avoit eu tout le loisir de rédiger ses réponses, au point qu'il en est telle qui avoit duré trois heures; qu'enfin le rapport fait sous trois aspects différens, avoit d'abord été celui d'un historien racontant seulement les faits; qu'ensuite les reprenant, M. Pasquier y avoit lié les dépositions relatives; & que les résumant encore pour la troisième fois, il en avoit formé l'ensemble, d'où devoit résulter la conviction ou la décharge de l'accusé, & que pendant les nombreuses séances que ce rapport avoit tenues, il avoit été fait si nettement, que M. Pasquier ne s'étoit pas entendu interrompre une seule fois; que sa conclusion avoit été, qu'en supposant M. de Lally un homme d'esprit, tel que l'avoient toujours jugé ceux qui l'avoient connu, sa conduite devenoit parfaitement éclairée; il demeurait convaincu du moment où il étoit parti jusqu'à la reddition de Pondichery, d'avoir formé & exécuté son plan d'affouvir son ambition, son avarice, sa vengeance, à quelque prix que ce fût, même en trahissant les intérêts du Roi, de l'Etat & de la Compagnie: qu'autrement il faudroit le croire le plus imbécille des hommes, mais noir, méchant, atroce & coupable cependant d'une infinité d'horreurs isolées, dont la moindre mériteroit toujours l'animadversion de la justice.

La seule objection plausible au premier coup d'œil qui se présente, c'est qu'un procès de cette espece étoit le fait d'un conseil de guerre. D'abord ce seroit au gouvernement qu'il faudroit adresser le reproche, puisque le Parlement n'a jugé

jugé le
 Mais ce
 Tout ce
 qu'il au
 chefs d
 sembloie
 de la co
 M. de
 dans l'In
 & à la fi
 cé? Il
 d'avoir t
 de la C
 de vexat
 & étran
 avouer q
 précautio
 lequel ils
 de leur j
 qui a jug
 c'est celu
 blic & p
 avec tant
 homme,
 droit de
 mot plus
 que M.
 reurs, e
 ne seroit
 outrée, t
 ce & fai
 sens vrai
 dans tou
 faire jus

jugé le Comte de Lally que comme commission. ~~_____~~
 Mais ce reproche même seroit-il bien fondé ? 1768.
 Tout ce qu'on pourroit dire de mieux, c'est
 qu'il auroit fallu un tribunal mixte, puisque les
 chefs d'accusation, en présentant des délits qui
 sembloient militaires, en offroient encore plus
 de la compétence des juges ordinaires, puisque
 M. de Lally avoit à la fois les trois pouvoirs
 dans l'Inde, en présidant à la guerre, à la justice
 & à la finance. En un mot, que dit le pronon-
 cé? Il le déclare duement atteint & convaincu
 d'avoir trahi les intérêts du Roi, de son Etat &
 de la Compagnie des Indes, d'abus d'autorité,
 de vexations & exactions envers les sujets du Roi
 & étrangers, habitans de Pondichery. Il faut
 avouer que les Magistrats ont du moins eu la
 précaution de le présenter sous un aspect, par
 lequel ils ne paroissent point avoir passé la limite
 de leur juridiction. Le dirons-nous? L'homme
 qui a jugé le plus rigoureusement M. de Lally,
 c'est celui qui a osé le défendre le premier en pu-
 blic & par écrit: c'est ce Voltaire dont on cite
 avec tant de complaisance le bon mot: *c'est un
 homme, disoit-il, sur lequel tout le monde avoit
 droit de mettre la main, excepté le bourreau.* Bon
 mot plus spécieux que solide. En effet, signifie-t-il
 que M. de Lally fût coupable de toutes les hor-
 reurs, excepté les crimes que punit la loi? Ce
 ne seroit qu'une satire de notre législation trop
 outrée, trop ridicule, pour mériter quelque créan-
 ce & faire impression. Il faut donc s'en tenir au
 sens vrai & naturel. Mais comme en France &
 dans tout Etat policé, personne n'a droit de se
 faire justice, c'est donc, en dernière analyse,

1768. sous la main du bourreau, & du bourreau seul, que devoit tomber la tête du Comte de Lally.

Tandis que le procès des Canadiens & celui-ci, matière des conversations, perpétuoient trop longtems le souvenir d'une guerre désastreuse, le Duc de Choiseul cherchoit à l'effacer par les avantages de la paix. Sans avoir le titre de Premier Ministre, il en exerçoit, comme le Cardinal de Fleury, toute l'autorité, puisqu'il géroit lui seul les trois départemens les plus importans; car nous avons observé que le Duc de Praslin (*) n'étoit, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un mannequin politique, que son cousin plaçoit, remuoit & déplaçoit à son gré. Jusques à la mort de Madame de Pompadour, le Duc de Choiseul n'avoit gouverné le Roi qu'en second; mais alors il le subjuga tout-à-fait. Son premier soin avoit été de gagner la confiance du Souverain, en écartant de S. M. toute appréhension d'une rupture prochaine, que les murmures de la nation angloise mécontente du traité pouvoient occasionner. C'est surtout ce que redoutoit Louis XV qui, fatigué à l'excès de la guerre, auroit sacrifié la moitié de son royaume pour ne plus en entendre parler. Afin d'y parvenir & de mieux tranquilliser le Monarque, le Ministre usa de toutes les ressources de son génie, tourné à l'intrigue, ou plutôt à la tracasserie. Dès qu'il connoissoit un sujet propre à ses desseins, il lui donnoit un grade & l'envoyoit, soit à Londres, soit dans l'Amérique, & jusques aux Indes An-

(*) Le Comte de Choiseul avoit été déclaré par le Roi, Duc de Praslin, le 1. Novembre 1762. Il fut reçu au Parlement Duc & Pair le 29 Décembre suivant.

gloises.
impulsio
excitées
colonies
Asie aux
dable en
me tems
entre l'E
maison d
lique pa
plus sûre
binée.
Comte d
seil de C
citoit à
superstit
suites,
tion, à r
merce en
cir, à po
& les let

En mé
autre alli
à conserv
attachem
auguste n
stacles s
quoiqu'é
trône de
faire pre
cabinet d
il enchaî
lié si util
eaces.

gloises. Ces artisans de fourbes, dirigés par son impulsion, fomentoient d'une part les divisions excitées par Wilkes, de l'autre les querelles des colonies avec la métropole, enfin soulevoient en Asie aux rivaux de la France un ennemi formidable en la personne de Hyder-Ali-Kan. En même tems il resserroit l'union du pacte de famille entre l'Espagne & les diverses branches de la maison de Bourbon. Il consoloit S. M. Catholique par l'espoir d'une revanche, & d'autant plus sûre qu'elle seroit plus lente & mieux combinée. Il se concilioit en conséquence avec le Comte d'Aranda, ce célèbre Président du Conseil de Castille, le Choiseul de Madrid: il l'excitoit à éclairer sa nation, à briser le joug de la superstition & du fanatisme, à expulser les Jésuites, à abolir l'exécrable tribunal de l'Inquisition, à rétablir la marine, à faire fleurir le commerce en le dégageant de ses entraves, à adoucir, à polir les mœurs des Espagnols par les arts & les lettres.

En même tems il ne perdoit pas de vue une autre alliance, moins recente, mais plus difficile à conserver, celle de la maison d'Autriche. Son attachement pour elle, & la confiance de cette auguste maison en lui, applanirent bien des obstacles sans cesse renaissans. La perspective, quoiqu'éloignée, d'une Archiduchesse assise au trône de France, fut le charme dont il usa pour faire prendre un autre cours à la politique du cabinet de Vienne. Par la crainte de cette union il enchaînoit l'activité du Roi de Prusse, cet allié si utile à l'Angleterre pour ses diversions efficaces. Il ne se flattoit pas de pouvoir rompre

l'amitié établie entre les cours de Londres & de
1768. Petersbourg; mais il cherchoit à rendre inutile à
la première celle-ci, occupée à calmer la Po-
logne, dont il favorisoit sourdement les troubles,
& menacée d'une guerre avec la Turquie, autre
fruit des insinuations artificieuses qu'il faisoit
donner au Divan par l'Ambassadeur de France.
La Czarine ne fut point dupe de ces intrigues,
ni même d'une concession formelle & gracieuse
qu'elle avoit fort à cœur, suivant laquelle ayant
fait une déclaration en forme de reversale, que
le titre Impérial n'apporteroit aucun changement
au cérémonial usité entre les cours de France &
de Russie, le Roi accordoit publiquement à cet-
te Princesse le titre Impérial & le reconnois-
soit en elle comme attaché à son trône. Elle
avoit une antipathie naturelle contre ce Minis-
tre & le détestoit encore plus, depuis qu'elle
savait qu'il avoit fait dresser par un de ces
émiffaires, (*) dont il inondoit les cours étran-
geres, une relation circonstanciée de la révo-
lution qui l'avoit portée au Trône Impérial: re-
lation dont elle redoutoit la publicité. Au res-
te, dans l'impossibilité de détruire tout-à-fait
une trame aussi bien ourdie, elle se contentoit
de tâcher d'imprimer du ridicule aux vastes
prétentions de ce turbulent négociateur; elle
l'appelloit *le sauffleur de Mustapha, le cocher de
l'Europe.*

En assurant au dehors la tranquillité de la
France par les affaires qu'il suscitoit aux autres
royaumes, le Duc de Choiseul essaya de la dé-

(*) M. de Rulhières.

dommag
fant d'au
l'intérie
guerre p
stances l
ploya là
pre au s
lui faire
le dépar
forme in
allarmer
plus non
qu'afin d
ses qu'il
me pied
quée, &
leversem

Par ce
fanterie
lons, vi
bataillon
tassent à
mieux c
se réserv
colonels
trésorier
gement
it établis
pour ce
servi le
entière
avec la p
tre reçu
pointem

dommager de ses pertes, en améliorant ou faisant d'autres acquisitions; il travailloit aussi dans l'intérieur à la mettre en état de recommencer la guerre plus avantageusement, lorsque les circonstances l'exigeroient ou le permettoient. Il déploya là-dessus un esprit systématique peu propre au succès de son projet, mais très-utile pour lui faire des créatures. Après avoir opéré dans le département de cette partie une première réforme indispensable à la paix, tant afin de ne pas allarmer les Puissances voisines par des armées plus nombreuses que ne le comportoit cet État, qu'afin de remplir une économie dans les dépenses qu'il n'étoit pas possible de soutenir sur le même pied, il rendit sa grande ordonnance, si critiquée, & qui fut comme le signal de tous les bouleversemens causés depuis dans les troupes.

1762.

25 Nov.
1762.10 Déc.
1762.

Par cette ordonnance, le Roi réduisoit son infanterie à dix-neuf régimens de quatre bataillons, vingt-deux de deux bataillons & six d'un bataillon. Il vouloit que tous les régimens portassent à l'avenir des noms de province, pour mieux conserver la mémoire de leurs actions. Il se réservoit de nommer désormais les Lieutenans-colonels & les Majors; il créoit une caisse & un trésorier pour chaque régiment; il fixoit l'engagement des soldats à huit années, au lieu de six; il établissoit une demi-solde & un habillement pour ceux qui ne se retireroient qu'après avoir servi le tems de deux engagements & une solde entière pour ceux qui en auroient servi trois, avec la permission de le porter chez eux ou d'être reçus aux invalides. Il augmentoit les appointemens des officiers, surtout en tems de

guerre; il se chargeoit des recrues & des armemens, auxquels les capitaines étoient autrefois obligés, & enfin ordonnoit que tous les régimens d'infanterie françoise seroient vêtus de blanc, excepté celui des Gardes Lorraines.

L'esprit de cette ordonnance étoit d'avoir de vieux soldats & de jeunes officiers. Les uns comme plus souples à la discipline & les autres comme plus ardens à la maintenir. Mais l'inconvénient étoit d'augmenter d'une part les désertions & de charger l'Etat d'une dépense qu'il ne pouvoit supporter, de l'autre d'éteindre l'émulation, de décourager les anciens officiers, & d'ouvrir la porte à la faveur, déjà si active, sous le gouvernement françois. Quant aux recrues, la nouvelle forme prévenoit beaucoup d'abus & de friponneries; elle maintenoit le complet autant que l'on vouloit, mais elle fomentoit la négligence du Capitaine & constituoit le Roi en des frais énormes.

Mars
1768.

Cette ordonnance fut suivie d'autres, dont les plus essentielles étoient celles par lesquelles la cavalerie étoit réduite à trente régimens, non compris celui des carabiniers; les dragons à onze, & les troupes légères à quatre légions, savoir: la Légion Royale, les Légions de Flandre, de Hainault & de Conflans; outre les régimens des volontaires de Clermont & de Soubise. Ces deux corps furent depuis érigés en légions.

Le corps des Grenadiers de France, composé des Compagnies de Grenadiers réformées, loin d'éprouver aucune diminution, reçut plus de lustre, parcequ'il étoit commandé par M. le Comte de Stainville, frere du Ministre. Il fut

21 Déc.
1762.

établi sur
gade de
cinq hon
Comm
la France
déformai
mer, le
d'habitue
conséque
gnies fra
porées d
lement s
puis il e
idée. So
dont il s
étoit poss
ce corps
derniere
considérab
dont il n'
les meille
noient le
grades. A
invétére d
menta leu
mettre en
sans être e
vues d'int
me fût le
tout à cet
re prendre
ports, il f
reille réfor

établi sur le pied de quatre brigades, chaque brigade de douze compagnies, portées de quarante-cinq hommes chacune à cinquante-deux. 1768.

Comme c'étoit surtout contre les Anglois que la France sembloit devoir se disposer à combattre désormais, c'est-à-dire à des guerres d'outre-mer, le Duc de Choiseul avoit senti la nécessité d'habituer les troupes à ces transmigrations. En conséquence, en supprimant les cent compagnies franches de la marine, il les avoit incorporées dans des régimens destinés à servir également sur terre & dans les colonies, & depuis il en augmenta le nombre dans la même idée. Son département de la marine fut celui dont il s'occupa le plus. Pour éteindre, s'il étoit possible, la génération des militaires de ce corps, qui s'étoit si mal conduit dans la dernière guerre, il y avoit fait une réforme considérable. Phénomene qui l'épouvanta, & dont il n'y avoit pas d'exemple. Il conserva les meilleurs, les plus jeunes, ou ceux qui donnoient le plus d'espérance & les avança en grades. Afin de détruire le génie mercantile, invétééré depuis trop longtems en eux, il augmenta leurs appointemens, dans l'espoir de les mettre en état de se soutenir convenablement, sans être entraînés en faisant leur service par des vues d'intérêt. Et, quoique le corps de la plume fût le plus nécessaire en tems de paix, & surtout à cette époque où le conseil cherchoit à faire prendre une nouvelle vigueur aux travaux des ports, il fit paroître peu de jours après une pareille réforme dans celui-ci, pour augmenter du

5 Nov.
1761.

20 Janv.
1762.

produit de cette économie les appointemens des
1768. officiers d'épée.

Nous avons vu comment le Duc de Choiseul en excitant le zele des différens corps, & même de particuliers riches, avoit reçu des souscriptions qui, effectuées, devoient former une marine puissante. Tout recemment il venoit d'obtenir un million du clergé pour le même objet. Il ne s'agissoit plus que de pourvoir les départemens de matériaux propres aux constructions. Il y a beaucoup de bois en France de cette espece, mais dont on ne pouvoit se servir alors faute de débouchés. Les forêts de la vallée de Gaspé en Béarn étoient de ce nombre; fécondes en arbres droits & de la plus belle venue, le Ministre les fit mettre en coupe & rendre navigable le Gaspé dans un cours de vingt-quatre lieues, nécessaire pour le transport. Un premier convoi de mâtures arriva à Bayonne sur cette riviere, conduit par M. d'Etigny, Intendant de la province, sous la direction duquel tous les obstacles, que l'on avoit cru jusques-là invincibles, avoient été surmontés. Ce convoi fut reçu dans la ville au bruit du canon & aux acclamations du peuple: c'étoit un véritable triomphe pour le Commissaire départi, un des plus habiles qu'il y ait eu sous le regne de Louis XV, un véritable homme de génie & de tête.

En regarnissant les ports de vaisseaux, en remplissant les magasins d'agrès, d'appareux, de munitions navales, le Duc de Choiseul sentoit bien qu'il ne travailleroit que pour le profit des ennemis de la France, s'il ne refondoit la constitution de la marine militaire, constitution

radicalement
défaites
rant la de
mander l
humiliant
dité, con
étoit la su
sa recreat
vailloit;
à le comp
qui auroi
niere gue
breux en
en officier
servés de
voir garde
se à l'Eta
se trompa
noblesse,
lir sur elle
tirés de so
l'auroit dû
tion d'offi
te la cour
puissant p
pour réuss
donna un
du chagrin
sin le Duc
geres.

Le mau
de ce Mi
nes colon
contribua

radicalement vicieuse, le principe de toutes les défaites multipliées & continues en ce genre durant la dernière guerre, qui avoient forcé de demander la paix & d'en recevoir les conditions humiliantes. Il s'en étoit occupé ; il avoit médité, consulté, & il avoit vu que le seul remède étoit la suppression entière du corps de l'épée & sa récréation sur un pied différent. Déjà il y travailloit ; il songeoit à ouvrir la porte au mérite, à le composer indistinctement de tous les marins qui auroient acquis quelque gloire durant la dernière guerre ; ce qui l'auroit rendu plus nombreux en officiers bleus, en officiers corsaires, en officiers marchands même, qu'en membres conservés de la marine royale. Il ne croyoit pas devoir garder le secret sur une opération avantageuse à l'Etat & glorieuse pour le Monarque. Il se trompa ; il fut bientôt assailli de toute la haute noblesse, alarmée de l'opprobre qui alloit réjaillir sur elle par la dégradation de tant d'individus tirés de son sein, lorsque l'honneur bien entendu l'auroit dû exciter à solliciter elle-même la radiation d'officiers indignes de lui appartenir. Toute la cour fut en rumeur, & ce Ministre, tout-puissant pour faire le mal, ne le fut pas assez pour réussir dans le bien. Il se dépit, il abandonna un département qui ne lui donnoit que du chagrin & des dégoûts : il le remit à son cousin le Duc de Praslin, & reprit les affaires étrangères.

Le mauvais succès qu'avoient eu les desseins de ce Ministre pour la restauration des anciennes colonies & la formation de nouvelles, ne contribua pas peu à lui faire prendre ce parti.

Les troupes de terre étoient très-mécontentes de leur transmigration continuelle dans des climats funestes, où elles périssoient en foule. Les habitans détestoient les gouverneurs qu'on leur avoit donnés, qui, suivant le nouveau système, pris dans les officiers de terre aussi, n'entendoient rien à l'administration qui leur étoit confiée, & n'y apportoient qu'un despotisme révoltant partout, mais davantage dans ces pays, se ressentant encore de l'attrait pour la liberté que respiroient les premiers habitans, & non encore façonnés à l'esclavage des peuples de l'Europe. M. d'Ennery à la Martinique, M. de Nolvos à la Guadeloupe & le Comte d'Estaing à Saint-Domingue étoient autant de petits tyrans, qui faisoient regretter aux uns la domination des Anglois, dont ils avoient goûté la douceur, & la faisoient desirer aux autres. Le dernier principalement, quoiqu'avec de grands talens, par l'injustice de ses demandes, par la bisarrerie de ses projets, par sa dureté dans leur exécution, occasionna la plus grande fermentation dans l'isle & fut à la veille de la voir se révolter (*).

Le Duc de Choiseul n'avoit pas été plus heureux à créer les nouveaux établissemens dont il prétendoit remplacer ceux que la France avoit perdus, ou plutôt il manqua de l'intelligence nécessaire à l'exécution de semblables entreprises. On ne peut lui refuser du talent, mais il n'avoit pas celui d'un fondateur. Son génie bouillant & actif étoit trop opposé aux combinaisons lentes

(*) A l'occasion du rétablissement des milices qu'il tenta, il avoit fait imprimer le Code *Théodat*, pièce curieuse de sa composition.

& réfléchi
Andacieux
butoit aisé
longue.
Sainte Lu
tions de
tans, il vo
res; il y
d'appareil
hommes,
pitié que
Tout périt
sain, où l'o
y admettre
de moderne
un Gouver
les plus in
plus funeste
court essai
qu'en homm
fit revenir l
ciété à régi
cie, ainsi q
la Martiniq
La fonda
perbe nom
dans le mé
plus folle d
faisant oubl
re perdre d
nées, & l'o
par d'autres
depuis un si
de misere &

& réfléchies, à la patience nécessaire à celui-ci. Audacieux pour vaincre les obstacles, il s'en rebutoit aisément, lorsque la résistance devenoit trop longue. C'est ainsi qu'au lieu de laisser l'isle de Sainte Lucie se peupler avec le tems des émigrations de la Martinique, trop surchargée d'habitans, il voulut tout à coup y établir des cultures; il y fit passer à grands frais & avec plus d'appareil qu'il ne convenoit, sept ou huit cens hommes, dont la fatale destinée inspira plus de pitié que de surprise aux habiles spéculateurs. Tout périt bientôt dans un lieu inculte & mal sain, où l'on n'avoit pris aucune précaution pour y admettre avec les soins convenables la peuplade moderne. On n'avoit pas manqué d'y envoyer un Gouverneur & un Intendant, les deux êtres les plus inutiles & souvent les deux fléaux les plus funestes aux colonies naissantes. Après un court essai, non moins dispendieux en argent qu'en hommes, il fallut renoncer au projet. On fit revenir les chefs, quand il n'y eut plus de société à régir, & le gouvernement de Sainte Lucie, ainsi que l'intendance, fut réuni à celui de la Martinique.

La fondation de la Guyanne, décorée du superbe nom de *France Equinoxiale*, entreprise dans le même tems, fut une opération encore plus folle & plus désastreuse. On vouloit, en faisant oublier à la nation ses calamités, lui faire perdre de vue les fautes qui les avoient amenées, & l'on la plongeoit dans d'autres malheurs par d'autres fautes. L'isle de Cayenne, habitée depuis un siècle, étoit constamment dans un état de misère & d'enfance, dont il auroit fallu la

1768. tirer uniquement, lorsque le Duc de Choiseul, plus occupé de la gloire que du bien du royaume, adopta à cet égard le plan d'hommes ambitieux, qu'égaroit leur présomption & se laissa séduire par sa magnificence. On lui représenta qu'en établissant dans le vaste continent de la Guyanne une population nationale & libre, capable de résister dans la suite par elle-même aux attaques étrangères, & propre à voler au secours des Colonies à sucre lorsque les circonstances pourroient l'exiger, il se procuroit des racines de population & de vigueur capables de réparer la perte du Canada. C'est donc, pour ainsi parler, une succursale à la mère-patrie qu'il se ménageoit, une pépinière d'hommes & non une mine de richesses. Les vues étoient bonnes, mais le tems, les circonstances & le local mal choisis. Les mesures furent plus mal prises encore : on fit venir à grands frais des familles Alsaciennes, dont quelques-unes pensèrent mourir de faim en France avant d'être embarquées; fâcheux pronostic de la destinée qui les attendoit. Douze mille hommes furent débarqués à la fois après une longue navigation sur des plages désertes & impraticables dans la saison des pluies. Le gouvernement devoit les loger & les nourrir dans les commencemens. Un mauvais hangard fut le seul hospice qu'on leur fournit, & les subsistances altérées par la chaleur, l'humidité & le transport, y causèrent l'épidémie & la mortalité. Les inondations acheverent de détruire ceux qu'avoit épargnés la maladie.

Le Che
mé Gouver
livres d'ap
blement ic
d'aider le
gé de par
Sur les pl
lons contr
crut devo
rêter &
France. J
compte de
que répan
avoit plus
relle entre
ment. C'
tion, don
tience. M
la censure
des deux p
ver la con
du cabinet
prement ja
Le Cheva
font vus
pendant co
sans aucun
contrées él
Les pro
éviter, n'
ment. Le
cette cause
contre M.
rapporteur

Le Chevalier Turgot, auteur du projet, nommé Gouverneur de la Guyanne avec cent mille livres d'appointemens, dont il avoit jouï paisiblement ici pendant dix-huit mois sous prétexte d'aider le Ministre de ses conseils, fut enfin obligé de partir pour remédier à tant de désastres. Sur les plaintes générales que porterent les colons contre M. de Chanvallon l'Intendant, il crut devoir s'assurer de sa personne; il le fit arrêter & l'envoya pieds & poings liés en France. Il revint après cette expédition rendre compte de la colonie, c'est-à-dire apprendre ce que répandoit déjà la rumeur publique, qu'il n'y avoit plus de colonie. Il en a résulté une querelle entre les deux chefs s'inculpant réciproquement. C'étoit un troisieme procès d'administration, dont le jugement étoit attendu avec impatience. Mais le gouvernement, pour en éviter la censure, voyant d'ailleurs le peu de succès des deux premiers, a pris le parti de s'en réserver la connoissance: il a été traité dans l'intérieur du cabinet des Ministres, & il n'y a même proprement jamais eu de décision, du moins légale. Le Chevalier Turgot & M. de Chanvallon se sont vus disgraciés tour à tour; le dernier cependant condamné à une prison perpétuelle, mais sans aucune expiation pour le sang versé dans ces contrées éloignées, criant inutilement vengeance.

Les propos critiques du public qu'on vouloit éviter, n'ont pas moins eu lieu & plus amèrement. Le Parlement a même pris parti dans cette cause & rendu arrêt, faute de comparoître, contre M. Chardon, Maître des requêtes, le rapporteur du procès au Conseil. Il s'en est

1768. suivi une affaire majeure avec la cour, qui, à force d'incidens, s'est perdue dans l'immensité des autres, & a traîné jusqu'à la révolution. M. de Chanvallon s'est depuis trouvé libre & même innocent, aussi incognito qu'il avoit été jugé, avec la défense bizarre de publier son jugement. Le seul M. Chardon est resté entaché & s'en est moqué, n'en pas été moins nommé ensuite Intendant de Corse & à différentes places dont il étoit susceptible.

Une anecdote trop curieuse pour être omise, arrivée à l'occasion de la catastrophe de la Guyanne, peint mieux le Duc de Choiseul & la nature de son projet que tout ce qu'on en pourroit dire. L'auteur de l'*Année littéraire* ayant inséré dans ses feuilles une lettre, qui lui étoit adressée au sujet d'un trait d'humanité exercé envers une famille étrangère, à la veille de périr de misère en route, en allant s'embarquer à Rochefort pour ce pays de malédiction; le Ministre entend parler à table de cette aventure; le *goussu de Freron*, s'écrie-t-il, *s'avise de parler de la Guyanne! qu'on m'apporte le Numéro.* On lui lit l'endroit touchant & qui ne sentoit en rien le détracteur: *il couchera ce soir au Fort-l'Evêque*, continua-t-il. Ce qui eut lieu. Il est vrai que le Ministre revint bientôt à des sentimens plus généreux. Le Journaliste lui écrivit, se plaignit du traitement qu'il éprouvoit & fut élargi. C'est ainsi que le Duc de Choiseul ayant l'esprit léger & le cœur bon, commettoit & réparoit une injustice avec la même facilité.

Les moyens pris pour rétablir le commerce de la Compagnie des Indes semblerent d'abord plus

fatisfaisans
 rer penda
 & brillant
 elle-même
 truction,
 effets. Q
 gouvernen
 malheurs
 qu'ils n'av
 faires que
 qu'à le b
 ment aucu
 rence à le
 rer sur leu
 laisser dirig
 grands pas
 ambition se
 ouvrit un
 qu'il entrai
 son nom,
 la Compagn
 citive on r
 les côtes d
 Bourbon.
 mille action
 étoit en po
 au gré des
 commissaire
 moyens les
 ment du co
 premier mo
 dics, des D
 les adjoints
 dans le syst

satisfaisans aux actionnaires, & leur firent espérer pendant quelques années un sort heureux & brillant; mais cette régénération portoit en elle-même un vice radical, un principe de destruction, dont tôt ou tard devoient éclater les effets. Quoi qu'il en soit, ayant osé dire au gouvernement que c'étoit à lui à s'imputer les malheurs & les fautes de la Compagnie, puisqu'ils n'avoient géré durant la guerre leurs affaires que sous son influence, ou plutôt, qu'à le bien dire, ils n'y avoient pris réellement aucune part; celui-ci sensible en apparence à leurs reproches, les autorisa à délibérer sur leur position, & tous consentirent à se laisser diriger par un Négociant qui marchant à grands pas vers la fortune, étoit dévoré d'une ambition sourde dont on ne se défioit pas. Il ouvrit un plan si lumineux, si sage & si utile qu'il entraîna les divers partis. M. Necker, c'est son nom, fut regardé comme le restaurateur de la Compagnie. Dans la première assemblée décisive on retrocéda au Roi le port de l'Orient, les côtes d'Afrique, les isles de France & de Bourbon. De sa part, S. M. remit les douze mille actions & les billets d'emprunt dont elle étoit en possession & laissa la faculté de prendre au gré des votans & sans l'assistance d'aucuns commissaires royaux, les arrangemens & les moyens les plus convenables pour le rétablissement du commerce. En conséquence, dans ce premier moment de liberté on nomma des Syndics, des Directeurs, qui ne devoient être que les adjoints & les coopérateurs du héros du jour dans le système d'administration qu'il avoit pro-

posé. Il favoit comment se produit l'enthousiasme, & il avoit poussé l'audace jusques à assigner le terme où les actions commenceroient à bénéficier. Chacun entrevoyoit déjà d'avance cette époque de prospérité, & à peine dégagée des entraves du gouvernement, la Compagnie se remit ainsi aveuglement à la discrétion d'un particulier.

Cette restauration, quoique faite avant que le Duc de Choiseul quittât la marine, ne le regardoit directement pas, puisque la Compagnie des Indes étoit dans le département du Contrôleur général: mais celui-ci n'étant en quelque sorte que son premier commis, elle doit être réputée comme son ouvrage, d'autant mieux que depuis, par les retrocessions faites au Roi, l'autorité se trouvoit mêlée, & que le Duc, homme à se l'attribuer où il ne l'avoit pas, étoit très-disposé à se l'attirer toute entière, pour peu que son influence pût agir.

D'autres projets lui rouloient dans la tête encore. Il voulut s'immortaliser en bâtissant une ville. Il y avoit une lande appartenante à la France, qui donnoit sur le lac de Geneve. On nomme cet endroit Versôï, & il est peu distant du territoire & de la ville qui domine le lac de son nom. On étoit mécontent de cette république, tourmentée de troubles intestins. Il imagina que le moyen de la punir étoit de lui donner une rivale, en construisant un port dans ce lieu érigé en cité, & que l'adulation ne tarda pas d'appeller *Choiseul la ville*: son dessein étoit de rendre ce port libre, ainsi que la ville, d'y admettre & recevoir pour citoyens les étrangers de toute religion,

tion, avoit le mo
& de la re
tion qui la
commerce
celui de
rent; ils s
taire les a
du Ministr

Mettron
à la France
vignon &
sans coup
de ce Min
beau pays
mination d
soit trop b
se flatter d
blement le
té. Louis
avoit fait
trois fois
la philosop
verains qu'
n'étoit rien
permis cette
neur de la
personne d
sa Sainteté.
vouloit us
éloignée de
la maniere
par l'ambig
l'on n'osoit

gion, avec faculté de l'y exercer en liberté. C'étoit le moyen de la pourvoir bientôt d'habitans & de la rendre florissante, vu son heureuse position qui la mettoit à portée de faire le plus grand commerce, de partager & peut-être d'enlever celui de ses voisins. Les travaux commencèrent; ils se suivoient avec ardeur: M. de Voltaire les avoit déjà chantés, lorsque la disgrâce du Ministre fit interrompre & oublier son plan.

Mettrons-nous au rang des acquisitions faites à la France par le Duc de Choiseul la ville d'Avignon & le Comtat Venaissin, dont on s'empara sans coup férir? Si la chose n'eut dépendu que de ce Ministre, il y a sans doute à parier que ce beau pays ne seroit jamais retourné sous la domination du Souverain Pontife; mais il connoissoit trop bien la pusillanimité de son maître, pour se flatter de le déterminer à maintenir irrévocablement le coup de vigueur auquel il s'étoit porté. Louis XIV, plus absolu que son petit-fils, avoit fait trois fois cette manœuvre & restitué trois fois les mêmes Etats. Il est vrai qu'alors la philosophie n'avoit pas autant éclairé les Souverains qu'elle l'a fait depuis. Mais Louis XV n'étoit rien moins que philosophe. Il s'étoit permis cette agression contre le Pape pour l'honneur de la maison de Bourbon, insultée en la personne du Duc de Parme par les anathèmes de sa Sainteté. C'étoit une simple correction dont il vouloit user, & non une scission absolue, trop éloignée de son caractère. On en peut juger par la manière respectueuse dont s'exécuta l'invasion, par l'ambiguïté même des lettres patentes, où l'on n'osoit articuler le vrai grief du Souverain

1768. Pontife, & où l'on parloit simplement d'une réunion opérée en vertu de l'inaliénabilité des domaines de la couronne; enfin par l'enregistrement du Parlement de Provence qui, suivant les insinuations de la cour, ordonnoit seulement que les armes de notre Saint Pere le Pape seroient ôtées avec *respect & décence* des lieux où elles se trouveroient, &, à leur place, remises celles du Roi. En conséquence on se présenta devant Avignon avec deux bataillons d'infanterie, deux escadrons de dragons, & canons & mortiers.

Le Vice-Légat parut plus grand que le Général françois en cette occasion. Il dit à M. de Rochechouart, qui lui notifia les intentions de S. M., qu'il avoit ordre de sa Sainteté de n'opposer nulle résistance, mais en même tems de lui déclarer, *qu'une telle conduite mettoit ceux qui la tenoient dans le cas des peines ecclésiastiques portées par la Bulle in Cœna Domini.* L'intention du Duc de Choiseul, qui avoit à cœur l'extinction absolue des Jésuites dans la Chrétienté, & qui dans cette querelle voyoit toujours le doigt de Loyola, (*) étoit du moins décidé de ne remettre à Rezzonico cette portion de son Etat, non seulement qu'après qu'il auroit donné satisfaction à l'Infant de Parme, mais encore anéanti l'Ordre que poursuivoit sa vengeance implacable. Le Pape eut le courage de s'y refuser & mourut sans avoir satisfait à aucun de ces deux points,

(*) Nous renvoyons aux Pièces pour servir à cette histoire, une Lettre manuscrite de Rome, qui courut dans le tems, & nous paroît traiter à fond la matière, quoique la politique de l'auteur se soit trouvée en défaut. N. I.

qu'on n
nelli.

Les
prochain
sance du
quis de
avoit ren
livres, c
livres pa
la France
M. de B
à la charg
dent sur
roit. On
tilité? Po
coup de f
pectiveme
ne fait pas
dût, au fu
la guerre c

Cette if
contre la R
à s'en attri
pensé des f
ces sans suc
rir à la Fran
chargée des
avec ses tr
royaume.
paix & les
de subjugu
douceur, un
aliéné, - le
seroient reti

qu'on n'obtint que sous son successeur Ganganelli.

1708.

Les premiers bruits répandus sur l'invasion prochaine d'Avignon, firent éclore à la connoissance du public un pari assez bizarre. M. le Marquis de Poyanne, lors du traité de paix en 1763 avoit remis à M. de Brancas une somme de 18000 livres, dont le dernier rendroit à l'autre douze livres par jour jusqu'à la première hostilité entre la France & quelque autre Puissance, auquel cas M. de Brancas devoit garder le restant du pari, à la charge, au contraire, qu'il payeroit l'excédent sur le même pied, tant que la paix durerait. On demanda si cette invasion étoit une hostilité? Point d'opposition ni de défense, aucun coup de fusil de tiré; les Ministres restoient respectivement dans les cours où ils résidoient. On ne fait pas comment fut décidé la question, qui dût, au surplus, ne pas tarder à être résolue par la guerre de Corse.

Cette île étoit soulevée depuis quarante ans contre la République de Genes: celle-ci persistoit à s'en attribuer la suzeraineté; après avoir dépensé des sommes énormes, avoir épuisé ses forces sans succès, elle avoit été obligée de recourir à la France qui, au lieu de subsides, s'étoit chargée des frais de souveraineté & de contenir avec ses troupes les prétendus rebelles de ce royaume. Mais les subsides étant éteints à la paix & les Genoïis toujours dans l'impuissance de subjuguier par les armes, ou de ramener par la douceur, un peuple que leurs cruautés leur avoient aliéné, les Corfès, dès que les François seroient retirés, étoient à la veille de jouir de

1768. cette liberté qu'ils réclamoient comme original-
 re, & dont ils n'avoient jamais été privés, mé-
 me sous les Romains, ces vainqueurs de la ter-
 re, que par la force & pour un tems. Il y
 avoit, malheureusement pour eux, un Choiseul
 dans le Ministère de Versailles. Il fit entendre
 au Conseil, qu'il seroit aisé d'obtenir de la Répu-
 blique de Genes la cession d'une isle qui ne lui
 étoit qu'onéreuse & qu'elle étoit obligée d'aban-
 donner de fait: il la représenta comme une des
 meilleures acquisitions qu'on pût faire, comme
 une colonie fertile, excellente, comme très-pro-
 pre à dédommager d'une partie des autres, sur-
 tout du Canada, puisqu'aux pelleteries près on
 pouvoit y retrouver tout ce qui venoit de ce
 pays, principalement des bois de construction &
 des munitions de différente espece pour la mari-
 ne (*); que la conservation n'en seroit pas diffi-
 cile, vu la proximité; qu'en un mot, ce projet
 auroit le double avantage & de se ménager un
 point d'appui pour le commerce de la Méditer-
 ranée & de l'ôter à la Grande Bretagne, qu'il
 prétendit y songer. On ne manqua pas d'applau-
 dir aux vues politiques du Ministre: le Roi seul
 en fut allarmé, par la crainte de la jalousie des
 Anglois. M. de Choiseul étoit top bon courti-
 san pour ne pas rassurer S. M. à cet égard, &
 lui promettre que l'achat & la conquête s'en fe-
 roient sans qu'ils en témoignassent par aucune
 rupture leur mécontentement. Sans doute, il y
 eut des membres assez sages pour envisager aussi

(*) Tous ces avantages sont détaillés dans une *Lettre*
d'un Philosophe voyageant en Corse, manuscrite, & que
 nos Lecteurs liront avec plaisir, N^o. II.

les déper-
 entraîner
 ou l'on
 pourroie
 l'acquisit
 & qui es
 la questi
 nes sur la
 mation c
 près d'u
 joug tyr
 time? e
 tendus
 transport
 consenten

Sans a
 réservés
 bons tou
 de la na
 failles fit
 Loi du p
 nommé C
 vée, sans
 édit de f
 çoit com
 ce particu
 soumettro
 du droit
 force. B
 ses de p
 étoient d
 les Puissa
 hostilités
 gueil du

les dépenses auxquelles cette expédition devoit ~~entraîner~~ ^{1768.} mais on n'y fit pas grande attention, ou l'on s'aveugla sur le montant auquel elles pourroient aller. Il fut résolu de consommer l'acquisition. Une chose qu'on n'examina pas, & qui en valoit pourtant bien la peine, c'étoit la question si les droits de la République de Gènes sur la Corse étoient bien valides? si la réclamation constante d'un peuple entier, qui depuis près d'un demi-siècle s'étoit affranchi de son joug tyrannique, n'étoit pas beaucoup plus légitime? enfin, en supposant la justice de ces prétendus droits, s'il étoit permis à cet Etat de transporter à la France sa souveraineté, sans le consentement exprès ou tacite de la nation?

Sans agiter ces grands points de diplomatique réservés à la discussion des spéculateurs oisifs, & bons tout au plus dans les vains traités du droit de la nature & des gens, le Ministère de Versailles fit valoir la seule loi des Souverains, la Loi du plus Fort. Le Marquis de Chauvelin, nommé Général des troupes du Roi, à son arrivée, sans autre formalité préalable, manifesta un édit de son maître, par lequel S. M. s'annonçoit comme Roi de Corse, & par une ordonnance particuliere il déclara rebelle quiconque ne se ^{27 Août} soumettroit pas & tenteroit, suivant le principe du droit naturel, de repousser la force par la force. Enfin il étoit enjoint aux bâtimens Corses de prendre le pavillon françois, sinon ils étoient déclarés pirates, & l'on invitoit toutes les Puissances à leur courre sus. De premières hostilités exercées avec succès enflèrent l'orgueil du Duc de Choiseul, qui les fit inférer

1768. dans la gazette de France avec un faste puérile & des expressions indécentes. Il eut lieu de s'en repentir, & le récit des humiliations qu'éprouverent bientôt les troupes françoises, fut rendu soudain par les gazettes étrangères avec une complaisance qui lui apprit de quel œil d'indignation toute l'Europe voyoit cette invasion. Un manifeste modéré, mais ferme, au nom du 28. Août. Général & du suprême Conseil d'Etat du royaume de Corse, ne contribua pas peu à l'augmenter. Ce peuple si fier s'y plaignoit que S. M. Très-Chrétienne, après l'avoir spécialement reconnu pour libre & indépendant, après avoir traité sur ce pied d'un accommodement entre la nation & la République de Genes pendant quatre années consécutives, parlât de se substituer à de prétendus droits de cet-Etat, dont elle avoit avoué l'impuissance. Il y établissoit qu'en admettant même la souveraineté de Genes, elle n'avoit pu s'opérer que par un contrat raisonné entre les deux parties, résolu nécessairement dès que l'une d'elles s'en départoit, par une cession dont l'autre non seulement n'étoit pas consentante, mais à laquelle elle n'avoit pas même été appelée, car il falloit savoir avant, si les motifs qui auroient pu déterminer la délibération volontaire de la Corse de contracter avec Genes, étoient les mêmes envers la France. On faisoit valoir les égards que la nation avoit toujours eus pour les troupes françoises, bien loin de leur avoir fourni aucun motif de la traiter en ennemie; on s'y plaignoit de la perfidie du Duc de Choiseul, qui après lui avoir écrit pour la rassurer que son état n'étoit point changé, qu'on pourroit repren-

dre de n
pacificati
froit que
exercasse
à envahir
me une n
moutons

Ce ma
goureuse
te entiere
à leur té
législateu
étoit alor
ne pouvo
ce; mais
une guer
mie par l
du local,
ver de l'a
vement d
ferent, &
Cepen
ce: on a
en étoit
toutes le
loin de c
tations.
affreuse,
de l'isle
culte; i
cens mil
té. Le
blouir de
frant à fo

dre de nouveau les négociations relatives à une pacification avec la République de Genes, souffroit que des troupes admises sous ce prétexte exerçassent de véritables hostilités, cherchassent à envahir le royaume, à traiter les Corfes comme une nation conquise, *comme un troupeau de moutons vendus au marché.* 1768.

Ce manifeste fut soutenu d'une défense si vigoureuse, que la fin de la campagne tourna toute entière en l'honneur des Corfes. Ils avoient à leur tête Paoli, à la fois homme de lettres, législateur, politique, guerrier; du moins telle étoit alors sa réputation. Il sentoit parfaitement ne pouvoir être en état de résister seul à la France; mais son objet étoit de gagner du tems par une guerre de chicane, de miner l'armée ennemie par l'intempérie du climat, par l'insalubrité du local, par les maladies: il se flattoit de trouver de l'appui en Angleterre; il en reçut effectivement des secours, quelques particuliers y passèrent, & il attendoit des efforts plus efficaces.

Cependant on murmuroit beaucoup en France: on avoit perdu des milliers d'hommes; on en étoit déjà au trentième million de dépense & toutes les lettres qu'on recevoit des lieux, bien loin de consoler, ne contenoient que des lamentations. On en faisoit même une description si affreuse, qu'en supposant la reddition complète de l'isle, on s'attendoit à la trouver déserte, inculte; il y falloit tout créer & sacrifier deux cens millions avant d'en recueillir aucune utilité. Le Duc de Choiseul qui, facile à s'éblouir des premières spéculations brillantes s'offrant à son imagination, n'avoit point l'entêtement

1768. d'un génie borné, & revenoit aussi aisément à des considérations plus sages, reconnut la folie de son projet. Il l'auroit peut-être abandonné, si sa faveur & surtout son honneur n'eussent dépendu de sa réussite. Le Roi prenoit de l'humeur; le Marquis de Chauvelin, son favori, outré du rôle de fugitif qu'on lui faisoit jouer devant une poignée de montagnards, ne cessoit de se plaindre qu'on l'eût envoyé avec trop peu de troupes; il en demandoit à force de nouvelles: pour se compromettre moins il exagéroit les difficultés, les dépenses & le peu d'avantages à retirer d'une semblable conquête; il avoit surtout une frayeur extrême que les Anglois ne lui tombassent sur les bras, & tout auroit été perdu. Le Duc de Choiseul vit qu'il n'y avoit pas à reculer: il intimida, séduisit ou endormit tellement la cour de Londres qu'elle ne remua pas; il résolut de remplir la Corse de troupes; il y fit passer jusqu'à quarante huit bataillons; il fit substituer au Marquis de Chauvelin le Comte de Vaux, Général rigide, même dur, qui ne parloit que de potences & de bourreaux; il le flatta du bâton de Maréchal de France, s'il nettoyoit la Corse promptement. Celui-ci remplit sa mission trop habilement, sans doute, car n'ayant qu'à se présenter partout, en moins de deux mois il se trouva maître de toute l'isle, & cette rapidité de conquêtes, par laquelle il se flattoit d'arriver à la dignité promise, servit de prétexte pour ne s'y pas élever: il n'avoit rien fait d'assez difficile qui méritât une pareille récompense, en le faisant passer sur le corps de tant d'anciens non moins méritans.

Dans

Dans le
opéré. L
dans l'An
s'attendoie
servi à sou
compatrio
aussi vaine
les Etats v
dit & ses
même ses

Le succ
da de dix
seul. Elle
gement op
gement qu
dont il ne
tes funeste
anecdote e
narque, p
nances, de
départemen

Nous av
devenu Co
la classe de
du Parlem
ment d'ent
sérieuseme
on ne par
mie. La
elle-même
concevoit
adresser un
Sully. Da
galamment

Dans le vrai, le découragement seul avoit tout opéré. Les principaux chefs ne trouvant point dans l'Angleterre les ressources auxquelles ils s'attendoient, & dont la perspective leur avoit servi à soutenir l'espérance & le courage de leurs compatriotes, regarderent la résistance comme aussi vaine que périlleuse. Ils se réfugièrent dans les Etats voisins, & Paoli passé à Londres y perdit & ses vains titres & sa gloire aussi vaine & même ses talens, devenus un problème.

Le succès de l'envahissement de la Corse retarda de dix-huit mois la chute du Duc de Choiseul. Elle étoit devenue inévitable par un changement opéré dans l'intérieur de la cour; changement que le Ministre auroit pu prévenir, & dont il ne craignit, ou ne prévint pas assez les suites funestes. Avant de détailler cette singulière anecdote en rentrant dans la vie privée du Monarque, poursuivons le tableau de l'état des finances, de la justice & de la religion, les seuls départemens qui nous restent à parcourir.

Nous avons vu comment M. de Laverdy étoit devenu Contrôleur général. Ce choix fait dans la classe de la magistrature & entre les membres du Parlement les plus austères, produisit un moment d'enthousiasme. On se flatta qu'on songeoit sérieusement à rétablir l'ordre dans les finances: on ne parloit que de retranchemens, d'économie. La Marquise de Pompadour, concourant elle-même à accréditer la haute opinion qu'on concevoit de ce sage à la cour, affecta de lui adresser une boîte de carton avec le portrait de Sully. Dans un mot de sa main elle lui disoit galamment, que présumant trop de sa modestie

~~pour~~ pour croire qu'il se fût fait tirer, elle lui envoyoit
1768. sa ressemblance véritable, & au fond de la boîte
étoit le quatrain suivant.

De l'habile & sage Sully,
Il ne nous reste que l'image :
Aujourd'hui ce grand perlonnage
Va revivre dans Laverdy.

Les premières opérations de ce Ministre furent
vraiment patriotiques. Peu de jours après son
22 Déc. élévation le Parlement enrégistra une Déclara-
1763. tion, portant permission de faire le commerce
& le transport des grains de toute espece, de
province à province, sans payer aucuns droits,
16 Juill. & au bout de quelques mois, un édit sur la mé-
1764. me matiere, par lequel le commerce des grains
étoit rendu entierement libre, sans qu'il fût be-
soin de permission pour les faire entrer & sortir
du royaume, à la charge seulement d'un droit
léger dans le premier cas, & ne défendant l'ex-
portation par les ports & lieux situés sur la fron-
tiere, que lorsque le prix du bled auroit été porté
pendant trois marchés consécutifs à un prix dési-
gné & allarmant.

Mais c'est encore au Duc de Choiseul qu'il
falloit rapporter ces heureuses innovations dans
le régime réglementaire, ou plutôt à une secte
nouvelle de philosophes qui commençoit à faire
bruit, & qui ayant son chef auprès de la Marqui-
se, avoit acquis beaucoup de consistance & de
crédit. Il est bon de la faire connoître, à rai-
son du grand rôle qu'elle joua dans ces tems-là.
C'étoit une émanation des Encyclopédistes. Un
Encyclopédiste, suivant la définition du mot,

embrasse
humaine
un mort
cette esp
lement à
classe d'e
culier, p
matieres
y est rela
du royau
L'homme
M. Que
dour. L
thoufiaste
avoit trop
tomboit,
goûta M.
lui; il l'a
armes tro
S. M. au
ou plutôt
car cette
abstruse q
Le Marqu
Hommes,
bliant ce
mais obse
le néolog
& surtout
capable d
pendant t
sur une m
ture & la
nerent ven

embrasse le cercle de toutes les connoissances humaines; il est universel. Cependant, comme 1768. un mortel ne peut suffire seul à tant de choses, cette espece de philosophes s'attachoit principalement à la métaphysique & à la morale. Une classe d'entre eux, entraînée par un attrait particulier, prit pour objet de ses spéculations les matieres agraires & la partie d'administration qui y est relative, en un mot, l'économie intérieure du royaume: de-là leur surnom d'Economistes. L'homme le plus profond dans cette science, étoit M. Quesnay, médecin de Madame de Pompadour. Louis XV, qui n'étoit point assez enthousiaste du mérite pour aller au devant de lui, avoit trop d'esprit pour ne pas l'aimer, lorsqu'il tomboit, pour ainsi parler, sous sa main. Il goûta M. Quesnay; il conversoit volontiers avec lui; il l'appelloit son *Penseur*, & lui donna pour armes trois fleurs de pensée. Ce Docteur initia S. M. aux mysteres des principes économiques, ou plutôt lui en apprit les élémens très-simples; car cette science n'est devenue compliquée & abstruse que par le charlatanisme de ses maîtres. Le Marquis de Mirabeau, auteur de *l'Ami des Hommes*, n'y avoit pas peu contribué, en publiant cet ouvrage rempli d'excellentes vues, mais obscurcies par le galimathias des pensées, le néologisme barbare du style, des tournures, & surtout par un pédantisme emphatique, bien capable d'en dégoûter. Son livre produisit cependant tout le contraire: il excita l'attention sur une matiere aussi importante que l'agriculture & la population; toutes les idées se tournerent vers cette partie, & des écrivains plus

lumineux l'ayant bien discutée, il se fit une heureuse révolution à cet égard, qui auroit rendu la France beaucoup plus florissante, si elle n'eut eu à sa tête des Ministres plus attentifs à tourner cette amélioration au profit du fisc public, qu'à l'avantage & au bonheur des sujets. On ne parla plus que de défrichemens & de labours, d'économie rurale. Toutes les sciences de spéculation & d'utilité relatives avoient des académies en France; elles y étoient étudiées & approfondies avec soin; les parties seules de l'agriculture & du commerce qui sont de nécessité & d'utilité première, les plus intéressantes de toutes pour le soutien & la puissance d'un grand empire, étoient négligées. On en rougit; on institua dans les diverses provinces du royaume des compagnies occupées de porter ces sciences au degré de perfection dont elles sont susceptibles & de procurer au royaume toutes les ressources qu'il est à portée de faire valoir d'un côté par la fertilité de son sol; de l'autre par son heureuse position sur les deux mers. La Bretagne donna l'exemple: il s'y forma, de l'agrément du Roi, une société d'agriculture, de commerce & des arts. Cet exemple fut bientôt suivi à Paris & ailleurs.

20 Mars
1757.

On commença à faire cas des travaux de la campagne; on tenta des expériences; de grands Seigneurs ne jugerent point indigne d'eux de s'en occuper. La classe des paysans, jusqu'alors si méprisée, si vexée, acquit une sorte de confiance, fut plus ménagée. On les encouragea; on sentit l'absurdité de laisser mourir de faim une province, lorsque celle limitrophe regorgeoit de bleds; d'empêcher les cultivateurs de profiter de

leurs ré-
gers une
fit les lo

Une d
tailles &
feront d
dant tro
la maïso
ture ne
qu'en fa
ment de
neur à M
qu'elles
adoucir
ne fut p
Contrôle
ni la ph
seul tout
voir d'a
de rien
me où l'
l'emprei
& tenda
la libéra
tie. Ce
pour le
ment qu
geoit en
nouveau
aux anc
de deux
des rent
pour le
pitaux.

leurs récoltes abondantes, en procurant aux étrangers une subsistance dont ils manqueroient & l'on fit les loix sages dont nous avons parlé. 1768.

Une déclaration du Roi portant exemption de tailles & autres impositions pour les marais qui seront desséchés, & celle portant exemption pendant trois ans des privileges des commensaux de la maison du Roi & que les officiers de judicature ne jouiront d'aucune exemption de taille qu'en faisant résidence dans le lieu de l'établissement de leurs offices, continuerent de faire honneur à M. de Laverdy, parce qu'on s'imagina qu'elles venoient de lui, & qu'il s'occupoit à adoucir le sort des villageois. L'aveuglement ne fut pas long. On reconnut bientôt que ce Contrôleur général n'aimoit ni les philosophes ni la philosophie; que croyant receler en lui seul toutes les lumieres il n'en vouloit pas recevoir d'ailleurs. Il fit une déclaration, défendant de rien écrire, imprimer ni publier sur la réforme ou l'administration des finances: on y trouve l'empreinte d'un génie petit, étroit, minutieux & tendant au despotisme. Enfin son édit pour la libération des dettes de l'Etat trahit son inep-^{17 Déc.}
tie. Cet édit, monument de honte éternelle & ¹⁷⁶⁴ pour le Ministre qui l'enfanta & pour le Parlement qui l'enrégistra, non-seulement ne soulageoit en rien l'Etat, mais le grevoit encore de nouveaux impôts & donnoit plus d'extension aux anciens. Le prétexte étoit l'établissement de deux caisses, dont l'une, pour le payement des rentes & effets dûs par le Roi; l'autre, pour le remboursement & amortissement des capitaux. Pour y mieux parvenir & embrasser d'un

1768.

coup d'œil la totalité des dettes, on obligeoit tous les porteurs de contrats de les faire renouveler & viser, & les porteurs d'effets de les faire liquider & réduire en contrats, formalités longues, gênantes & non moins dispendieuses pour les particuliers & pour le Roi. Mais au moyen de ce convertissement, il n'y avoit plus rien d'exigible. S. M. goûta fort cet arrangement qui la mettoit à l'aise. Ayant rencontré le Duc de Bouillon, abîmé de dettes, elle lui demanda comment alloient ses affaires?, „Fort mal, SIRE”, lui répondit-il, s'imaginant peut-être toucher la bienfaisance du Monarque: „fort mal, mes „créanciers me tourmentent toujours beaucoup”. Mais pour toute consolation: „*que ne faites-vous comme moi*”, lui repliqua-t-il, *Laverdy* „vient de me mettre à jour.

Cette libération, dont le fond étoit un surcroît de charge, car, pour se donner un air d'équité plus sévère, le Contrôleur général, bien différent de ses semblables, qui comptent pour rien les injustices de leurs prédécesseurs & ne se prétendent point obligés de les réparer, rétablit les rentes réduites sur le pied des anciens capitaux, mais pour le remboursement seulement. C'étoit un leurre qu'il avoit donné à ses confreres du Parlement, ayant beaucoup de rentes de cette espece, dont ils se flatterent d'être remboursés les premiers, quoique, suivant l'édit, ce ne dût être que par la voie du sort. On prétend que le grand banc même le fut sur le champ; ce qui facilita beaucoup l'enregistrement.

Le Conseil fut gré à M. de Laverdy de cette tournure, qui fit valider ainsi légalement la per-

ception
qui ne s'
en Lit d
ment ané
& toute
résipiscen
déraisonn
justice de
rigueur f
des Aide
quence d
ture, ap
roles rem

„ Sera
„ rendre
„ justice
„ inouïe
„ son ro
„ témoin
„ tre le
„ qu'ils
„ l'autor
„ puniti
„ collati
„ semble
„ sieges

Une a
singulier
en avoit
c'étoit l
de mem
son exéc
& décid
qui pou

ception des deux Vingtiemes & autres impôts, qui ne s'exerçoit que par un enrégistrement fait en Lit de justice, toujours odieux. Le Parlement anéantissoit par-là toutes ses remontrances & toutes celles des autres; il sembloit venir à résipiscence, s'avouer coupable d'une résistance déraisonnable, & reconnoître implicitement la justice des coups d'autorité frappés avec tant de rigueur sur les classes de province. Aussi la Cour des Aides, plus attentive à éviter cette inconféquence & à conserver l'honneur de la Magistrature, après diverses modifications ajouta ces paroles remarquables:

„ Sera supplié en outre ledit Seigneur Roi de
 „ rendre au corps entier de la Magistrature la
 „ justice qui lui est dûe pour les violences
 „ inouïes exercées envers plusieurs Cours de
 „ son royaume, & de rassurer ses peuples qui,
 „ témoins des excès auxquels on s'est porté contre
 „ les Magistrats, n'ont que trop appris ce
 „ qu'ils avoient à craindre, si de pareils abus de
 „ l'autorité militaire n'étoient réprimés par la
 „ punition la plus sévère. Ordonne que copies
 „ collationnées de la présente déclaration, en-
 „ semble du présent arrêt, seront envoyées ès
 „ sieges des Elections, &c.”

Une autre disposition de cet édit, qui avoit singulièrement flatté le Parlement, & peut-être en avoit imposé à un certain point à la nation, c'étoit l'établissement d'une chambre composée de membres de cette compagnie, pour veiller à son exécution, en conduire toutes les opérations & décider toutes les questions & contestations qui pourroient s'élever à leur occasion. Mais

cette chambre ne fut qu'une charge de plus pour le royaume, par les honoraires de ses membres. Du reste, elle n'arrêta point la diversion des deniers; elle ne procura point l'exaétitude des payemens; les remboursemens des capitaux n'eurent lieu qu'une ou deux fois, autant qu'il falloit pour satisfaire aux engagemens pris avec les membres les plus accrédités de cette compagnie, & le désordre des finances, au lieu de diminuer, ne fit que s'accroître. Il falloit d'une part satisfaire aux dépenses du Roi, qui n'ayant plus de maîtresse en titre, avoit beaucoup de fantaisies & étoit entouré de courtisans & de favoris avides profitant de sa facilité: de l'autre, aux prodigalités du Duc de Choiseul, qui n'économisant pas plus le trésor de l'Etat que le sien, tranchoit du petit Souverain dans son genre, & avoit encore plus de créatures à satisfaire que son maître.

M. de Laverdy qui, sous un air casard & modeste, nourrissoit une ambition démesurée, ne pouvant rester en place qu'en subvenant aux continuelles demandes & de Louis XV & de son Ministre, étoit sans relâche occupé à chercher de nouvelles ressources, & comme il n'en avoit aucune dans le genre des finances, où il n'entendoit rien, il étoit obligé de recevoir toutes les idées que lui suggéroient de cupides subalternes. A chaque besoin d'argent, c'étoit quelque nouvelle invention fiscale qui provoquoit les remontrances des cours, car il ne pouvoit pas toujours corrompre, & quelquefois le patriotisme l'emportoit ou l'humeur. Rien de plus révoltant que les réponses qu'il

fuggéroient
fonge à
sans cess
sujets da
qu'elle a
qu'elle e
ger par
bonne ad
nances;
yeux de
feste de d

Ce fut
ment à a
attendant
des lettre
d'auteur
phlets, o
détruire
du Roi s
se rappell
sonné dan
seule arme
vint effica
& ce qui
re, où l'
homme p
canne à b
du Contré
ruisseaux
bout de s
pier, intit
lunettes s
vue fort
ral de ce

fuggéroit au Roi, où joignant la bassesse du men-
songe à une commiseration dérisoire, il faisoit
sans cesse assurer par S. M. qu'elle portoit ses
sujets dans son cœur; que c'étoit malgré elle
qu'elle augmentoit le fardeau des impositions;
qu'elle espéroit être bientôt en état de les soula-
ger par les réformes, par l'économie, par la
bonne administration, par l'amélioration des fi-
nances; tandis que tout ce qui se passoit sous les
yeux de la nation étoit une contradiction mani-
feste de ces discours hypocrites.

Ce fut ce Ministre qui contribua merveilleuse-
ment à accroître les troubles de Bretagne, en
attendant aux droits des Etats, en leur écrivant
des lettres insolentes, en faisant ensuite le rôle
d'auteur & d'historien, & répandant des pam-
phlets, où il ergotoit avec leurs écrivains pour
détruire leurs privilèges & établir le despotisme
du Roi sur les ruines de leur droit public. On
se rappelle encore avec quel mépris il fut chan-
sonné dans cette province. Le ridicule fut la
seule arme qu'on employa contre lui & elle de-
vint efficace. On en fit bientôt autant à Paris,
& ce qui le désola surtout, ce fut une caricatu-
re, où l'on le représentoit sous la figure d'un
homme portant une hotte sur les épaules, une
canne à bec de corbin dans les mains (l'attribut
du Contrôleur général) cherchant dans tous les
ruisseaux & dans tous les tas d'ordures. Du
bout de son bâton sortoient des rouleaux de pa-
pier, intitulés: *Arrêts du Conseil*. Il avoit des
lunettes sur le nez, & sembloit pourvu d'une
vue fort courte: défaut au physique & au mo-
ral de ce personnage. Enfin au bas étoit écrit:

1768. *au grand chiffonnier de France.* Parodiant Vespasien qui avoit mis un impôt sur les urines, on poussa la dérision jusqu'à lui adresser un projet anonyme pour établir des latrines publiques dans des brouettes au coin des rues, où l'on n'auroit pu entrer qu'en payant un droit; projet peu dispendieux, & qui devoit rendre beaucoup au gouvernement. Il fallut renvoyer un Ministre qui, la fable de la cour & de la ville, commençoit à exciter des murmures & des soulèvemens. La liberté accordée au commerce des bleds, soit dans l'intérieur du royaume, soit avec l'étranger, bien loin d'opérer les salutaires effets qu'on s'en promettoit, formoit une époque cruelle par la cherté énorme de cette denrée; cherté soutenue & qui, sauf de légers ralentissemens par intervalles, dura jusqu'à la mort du Roi. Les partisans de la routine, les gens à préjugés, ceux qui profitoient des gênes & des entraves, attribuèrent cette calamité au système des novateurs. Les Economistes, au contraire, la rejetterent sur les mauvaises récoltes, mais plus encore sur la manière dont on modifioit leur plan. Ils prétendirent qu'une demi-liberté étoit plus pernicieuse qu'une contrainte absolue. Ils se défendirent ainsi, n'osant découvrir la cause véritable tenant à des manœuvres puissantes & secrètes, qui prenoient leur source jusqu'au trône, & dont les Ministres, agens intermédiaires, faisoient mouvoir des subalternes, qui ne craignant ni l'infâmie ni la haine publique, s'engraissoient de la plus pure substance des peuples. On ne fut pas fâché de détourner les recherches, en fixant l'attention sur un Ministre disgracié, qui, char-

gé spécial
responsable
le étoit la
XV. Qu
blée, on e
subsistait.

M. de
néral avoi
re, pour s
privée; q
médiocre
durant sa
marchand
lui-même
se, & s'ét
trer au Mi
rent. On
justifioit u
race très-
tous les ho
neur du Pa
démie des
beaucoup
du cordon
cour; lui
petite maîs
la vendit &
petit hôtel
quel on é
dans sa par
pere, fort
conde fort
Il la fit fai
mille, &

gé spécialement de la partie des bleds, sembloit responsable de tous les maux de la disette. Tel- le étoit la politique de la fin du regne de Louis XV. Quand la mesure de l'iniquité étoit comblée, on en renvoyoit l'auteur, mais son ouvrage subsistoit.

M. de Laverdy, qui en entrant au contrôle général avoit voulu conserver sa maison particulière, pour s'y retirer quand il seroit rendu à la vie privée; qui avoit donné un état de sa fortune médiocre, ne voulant pas qu'elle fût augmentée durant sa gestion des finances; qui, gendre d'un marchand de drap, fils d'un avocat & bourgeois lui-même, desiroit ne quitter jamais cette classe, & s'étoit fait prier jusqu'à trois fois pour entrer au Ministère, en sortit un homme tout différent. On lui fit une généalogie, par laquelle il justifioit une longue possession de noblesse de race très-ancienne & devenoit susceptible de tous les honneurs. Il voulut être Conseiller d'honneur du Parlement, membre honoraire de l'Académie des Belles Lettres, & sa vanité souffrit beaucoup de n'avoir pas eu le tems d'être décoré du cordon bleu. Quelqu'un, pour lui faire sa cour, lui ayant offert un prix exorbitant de sa petite maison de la rue des Blancs-manteaux, il la vendit & se fit donner par le Roi & rebâtir le petit hôtel de Conti, pour l'embellissement duquel on étrangla même l'hôtel de la Monnoie dans sa partie contiguë. Il fit faire à son beau-pere, fort riche & retiré du commerce, une seconde fortune plus considérable que la première. Il la fit faire à ses beaux-freres, à toute sa famille, & lui-même, possesseur de deux cens

1768. mille livres de rentes, eut raison d'écrire à ses filles, en leur annonçant sa retraite, *qu'il n'étoit plus dans la finance.* C'est l'expression dont il se servoit & qui caractérisoit à merveille la maniere dont il avoit geré sa place pour son propre compte.

Sept. Le Duc de Choiseul lui fit nommer pour successeur M. Maynon d'Inveau. Sa reconnoissance envers ce Conseiller d'Etat, la sagacité qu'il croyoit lui avoir reconnue dans ses rapports au conseil, enfin son caractère doux & modéré le rendirent à ses yeux digne de cette confiance, & il se laissa aveugler par l'amitié. D'ailleurs, comme le Contrôleur-général n'étoit plus qu'un premier Commis plus distingué sous le *Chef du Conseil des finances*, dont le Duc de Choiseul avoit fait rétablir la dignité pour le Duc de Praslin qui, lui-même content d'en recevoir les riches émolumens, n'exerçoit que sous l'influence de son cousin. Celui-ci se flatta d'aider de ses conseils & de diriger son protégé, mais il ne trouva pas en lui l'homme qu'il espéroit. M. d'Inveau, d'une santé foible, peu laborieux, étoit incapable de soutenir le fardeau par lui-même & d'obéir à la violente impulsion de son conducteur; il manquoit également d'énergie & pour le bien & pour le mal. Il ne fit que passer. La seule chose qu'on ait à lui reprocher, c'est, par une complaisance aveugle envers les deux Ministres & autres gens de la cour qui avoient formé des spéculations de fortune sur la suspension du privilège de la Compagnie des Indes, d'avoir osé porter le premier la main à cet édifice, que son antiquité, sa magnificence & le nom de son

auteur au
paroit qu
réputation
me qu'à
Quoi qu'
qu'il eut
seil, où f
encore d'
ne point
voit poin
de ne lui
veté de s
meux Ab
le cercle
versement
derniere r
Celui des
nouveau
le Chance
côté une
avoit beso

Les Par
plus viole
de jettée
à celui de
momentan
de se réun
qui les a
haut du
Procureur
longtems.
cour sur

(*) M. c
imprimée a

auteur auroient dû lui rendre plus respectable. Il paroît que cette tache n'a point fait de tort à sa réputation; qu'il doit peut-être moins à lui-même qu'à son prédécesseur & à son successeur. Quoi qu'il en soit, on lui fut gré du courage qu'il eut d'envoyer sa démission après un Conseil, où ses projets ne furent pas goûtés, & plus encore d'avoir supplié le Roi de lui permettre de ne point accepter la pension d'usage, & s'il n'avoit point été utile à l'Etat durant son ministère, de ne lui être pas au moins à charge dans l'oisiveté de sa retraite. Il fut remplacé par le fameux Abbé Terrai, qui va bientôt figurer dans le cercle des Ministres coopérateurs du bouleversement de la constitution de l'Etat & de la dernière ruine des finances & du crédit du Roi. Celui des Choiseuls commençoit à tomber. Le nouveau Contrôleur général fut l'ouvrage de M. le Chancelier de Maupeou, qui, méditant de son côté une grande révolution dans la Magistrature, avoit besoin d'un pareil second.

Les Parlemens étoient dans une fermentation plus violente que jamais. La pomme de discorde jetée entre eux par la prééminence accordée à celui de Paris, n'avoit produit qu'une scission momentanée. Un intérêt plus pressant les força de se réunir. Si par le rappel des Commandans qui les avoient molestés, ils avoient repris le *haut du pavé*, suivant l'expression d'un célèbre Procureur général (*), ce n'avoit pas été pour longtems. Le silence que leur avoit imposé la cour sur cet objet & les grâces d'un autre genre

(*) M. de la Chalotais, dans une lettre à son fils, imprimée au procès.

1768. dont ces courtisans avoient été comblés, ne pouvoient leur faire espérer un calme sincere. L'orage recommença bientôt & plus violemment. La destruction du Parlement de Pau, à
 Juin 1765. laquelle les autres classes ne s'opposèrent pas assez fortement, & reconstruit au gré du ministère, encouragea celui-ci à des entreprises plus hardies, & les deux Procureurs généraux de Rennes, ainsi que plusieurs Conseillers de cette cour à la veille de perdre la tête, firent sentir aux Magistrats des autres la nécessité de redoubler d'efforts pour sauver ces confreres & réclamer leur privilege *d'être jugés par leurs Pairs*. Ce procès est ce qu'on appelle *l'affaire de Bretagne*, un des plus incroyables épisodes du regne de Louis XV.

Elle prit sa source dans les arrêts donnés contre les Jésuites (*) & dans les comptes rendus à ce sujet. M. de la Chalotais, l'auteur de ces écrits, leur parut leur plus redoutable adversaire en Bretagne, & n'ayant pu se soustraire à leur destruction, ils songerent à profiter du parti puissant qu'ils avoient dans cette province, afin d'y exciter des troubles & en former le foyer de leurs intrigues pour leur rétablissement, ou du moins pour se venger. Les Etats de 1762 leur fournirent occasion de commencer. Les Evêques, celui de Rennes, Desnos, à leur tête, étoient pour eux. Presque tout l'Ordre Ecclésiastique, quelques membres de la Noblesse composoient un nombre assez considérable, soutenu &

(*) Tout cet historique est pris en partie d'un Mémoire manuscrit de M. de la Chalotais, qui se trouve dans la bibliothèque de M. le Duc de Rohan.

protégé par
 posoit du

Leur ob
 qui avoie
 comme re
 poser ceux
 tion. Leu
 gentilshom
 (*) des m
 auroit dû
 rectement
 à la charge
 tinement c
 Dauphin,
 des Jésuite
 mouvemen
 la province
 se fût com

M. de la
 propre, p
 trionisme,
 principal i
 le Comman
 teur des J
 faveur. Il
 manœuvres
 dirent tou
 Société cr
 succès en
 Duc d'Aig

(*) On ap
 des trois ord

protégé par le Commandant, qui d'ailleurs dis-
posoit du Tiers.

1768.

Leur objet étoit de faire invalider les Arrêts qui avoient dissous la Société en Bretagne, comme rendus contre les droits des Etats, d'opposer ceux-ci au Parlement & la nation à la nation. Leurs partisans furent très-animés; des gentilshommes qualifiés se firent, sur le Théâtre, (*) des menaces, & le Duc d'Aiguillon, qui auroit dû arrêter ces excès, les autorisoit indirectement par son silence. On revint trois fois à la charge, on lisoit & l'on faisoit lire clandestinement des lettres, vraies ou fausses, du feu Dauphin, pour émouvoir les esprits en faveur des Jésuites, & si l'on eut laissé le cours à ces mouvemens, ils eussent probablement excité dans la province une guerre civile, qui, bientôt après, se fût communiquée dans tout le royaume.

M. de la Chalotais, autant intéressé par amour-propre, par sûreté de sa personne, que par patriotisme, à maintenir un ouvrage dont il étoit le principal instigateur, détourna les troubles que le Commandant, tour à tour protégé & protecteur des Jésuites, cherchoit à exciter en leur faveur. Il prévint le Duc de Choiseul de leurs manœuvres combinées, qui, découvertes, perdirent toute leur activité aux Etats. Mais la Société crut cependant avoir obtenu un grand succès en rendant leur querelle personnelle au Duc d'Aiguillon, devenu l'implacable ennemi du

(*) On appelle ainsi le lieu de l'Assemblée générale des trois ordres.

leur. Fiers de ce Chef, ils formerent le dessein
1768. de réussir d'une autre maniere.

Il y avoit en Bretagne des plaintes générales contre l'administration du Commandant concernant les grands chemins. Le Parlement les avoit prises en considération, & comme les Magistrats dénonciateurs des plaintes étoient les mêmes qui avoient paru opposés aux Jésuites, ceux-ci & le Duc d'Aiguillon se réunirent dans le dessein de les perdre. Par une adresse digne des premiers, en aigrissant l'amour-propre du Contrôleur général Laverdy, ils firent concourir indirectement à leur projet ce personnage vain, Janséniste outré, & qui avoit été dans la compagnie un de leurs plus infatigables ennemis. Furieux d'être le jouet de la province, il seconda le Duc d'Aiguillon pour multiplier les coups d'autorité contre elle & contre le Parlement. Il se trouva tellement emporté hors de ses mesures, que, par une suite de démarches incompréhensibles, dont plusieurs étoient préparées si artificieusement qu'il étoit impossible d'éviter le piège, on parvint à précipiter les Magistrats dans le parti des démissions, que presque aucun d'eux ne défiroit.

Les Jésuites & leurs partisans, ainsi restés maîtres du champ de bataille, tinrent toutes les assemblées, tous les conventicules qu'ils jugerent à propos, & le résultat fut de consumer leur ouvrage dans la province, en perdant M. de la Chalotais, auquel ils ne pouvoient pardonner ses *Comptes rendus*, où il avoit dévoilé si éloquemment le vice des constitutions & du régime de l'Ordre, & qui pendant les

Etats

Etats s'é
manœuvr
gistrats le
victimes
étoient fa
eux le C
le Comte
dans son
des volon
ge & par
recuser en
tres memb
prêts à fo
totalement
indigné &
étoit déci
aucun gen
& même c
ques (*).

La dés
la disper
mures, de
de désespo
y a grande
mentation
des piéces
fantées par
procédure
ses intrigues
divers libe

(*) Cette
Piquet de M
Parlement de
bre 1764, c

Etats s'étoit opposé de tout son pouvoir à leurs manœuvres. Par suite, son fils & quelques Magistrats les plus ardens contre eux devoient être victimes du complot : toutes les circonstances étoient favorables à la réussite ; ils avoient pour eux le Commandant de la province & son oncle le Comte de Saint-Florentin, ayant la Bretagne dans son département, qui, par sa place, organe des volontés du Souverain, se trouvoit ainsi juge & partie & avoit eu l'infâmie de ne pas se recuser en pareil cas. Ils avoient quelques autres membres du Parlement, les seuls restés & prêts à former un tribunal qui leur seroit dévoué totalement. Enfin ils avoient le Roi, tellement indigné & courroucé contre les Bretons, qu'il étoit décidé à ne leur accorder aucune grace en aucun genre ; il en avoit prévenu les Ministres & même celui dépositaire des grâces ecclésiastiques (*).

La défolation répandue dans la province par la dispersion du Parlement occasionnoit des murmures, des plaintes, des pamphlets, des actes de désespoir, dont ils tirèrent même avantage. Il y a grande apparence qu'à la faveur de cette fermentation générale, ils se portèrent à fabriquer des pièces propres à leur dessein & censées enfantées par les mécontents. Déjà il y avoit une procédure commencée à Paris concernant diverses intrigues pratiquées pour exciter du trouble, divers libelles diffamatoires tant en vers qu'en

(*) Cette anecdote se trouve dans une Lettre de M. Piquet de Montreuil, Conseiller de Grand' Chambre du Parlement de Bretagne, datée de Versailles le 28 Décembre 1764, consignée au Procès.

1769. ~~_____~~ prose, tendant à attaquer l'honneur & la réputation de certains Magistrats ou autres sujets zélés, dévoués au gouvernement, diverses lettres anonymes injurieuses à l'autorité royale adressées à des Ministres. La connoissance de ces délits avoit été attribuée au Parlement de la capitale. Pendant qu'il s'en occupoit, il se passoit de nouvelles horreurs.

La nuit du 10 au 11 Novembre 1765, Mrs. de la Chalotais pere & fils, & trois Conseillers du Parlement démis, furent enlevés à main armée avec l'appareil le plus scandaleux. On fut ensuite par un acte de la Majesté Royale, où l'on rendoit le Monarque accusateur lui-même, que ces Magistrats lui avoient été représentés comme également ennemis de son autorité & de la tranquillité publique. On y disoit qu'ils étoient justement soupçonnés d'avoir cherché depuis quelque tems à exciter & fomenter en Bretagne une fermentation dangereuse; que, pour y parvenir, ils avoient fait entre eux des assemblées illicites, formé des associations criminelles & entretenu des correspondances suspectes; que non contents de diffamer par différens libelles ceux qui avoient marqué de l'attachement au service du Souverain, ils avoient entrepris de répandre des écrits composés dans l'esprit d'indépendance qui leur avoit fait tenir en public les discours les plus séditieux; qu'enfin ils avoient porté l'audace jusques à faire parvenir à la cour des billets anonymes, injurieux à la personne du Monarque & attentatoires à la Majesté Royale.

C'est sur ces accusations vagues que commença une procédure monstrueuse, dont il n'existe

Lettres
patentes
du
25 Nov.
1765.

aucun ex
sauver le
mieux tro
Bretagne.
& de lui
cherchoit
certain de
moins qu
impartialit
tribunal q
mais en m
condition
trats, cell
trahir leur
Ce qu'on
délibérant
motifs dé
sistoient d
Quelques
derent cet
encouragé
on résolut
le même p
par le Con
ture, des
struction du
ayant recru
le corps,
connoissanc
concertée
ces illustre
un reproch
cependant
cour, & se

aucun exemple dans les fastes de la justice. Pour ~~_____~~
sauver les apparences de la régularité, pour 4769.
mieux tromper le Roi, on offrit au Parlement de
Bretagne rassemblé, de lui rendre ses démissions
& de lui laisser juger ses membres arrêtés. On
cherchoit à faire croire par-là que l'on étoit bien
certain de leur crime; qu'on ne les inculpoit du
moins que de bonne foi & avec la plus entière
impartialité, puisqu'on ne vouloit point d'autre
tribunal que celui-même que leur donnoit la loi;
mais en même tems on mettoit à cette offre une
condition impossible à remplir pour les Magis-
trats, celle, en reprenant leurs fonctions, de
trahir leur honneur, leur serment & leur patrie.
Ce qu'on avoit prévu arriva. Le Parlement,
délibérant sur les ordres du Roi, arrêta que les
motifs déterminans de l'acte des démissions sub-
sistoient dans toute leur force & y persisterent.
Quelques-uns même des non-démittans y accé- 12 Nov.
derent cette fois. C'est ce qu'on désiroit. Alors 1765.
encouragé par l'exemple du Parlement de Pau,
on résolut de reconstruire celui de Rennes sur
le même pied, & provisoirement on le fit tenir
par le Conseil. On lui adressa, dès son ouver- 26 Nov.
ture, des Lettres patentes pour procéder à l'in-
struction du procès des Magistrats accusés. Puis
ayant recruté quelques officiers démis & rétabli 16 Janv.
le corps, on parut un instant leur renvoyer la 1766.
connoissance de l'affaire. Cette manœuvre étoit
concertée avec eux qui, non moins ennemis de
ces illustres prisonniers, dont la fermeté étoit
un reproche continuel de leur lâcheté, n'osèrent
pendant rendre le jugement que désiroit la
cour, & se déportèrent d'un droit dont ils pou-

voient refuser de jouir, mais dont ils ne pou-
 1769. voient priver les accusés. Ce fut un prétexte
 d'ordonner aux Commissaires de continuer l'in-
 struction, & à cet effet nouvelles Lettres paten-
 24 Janv. tes portant établissement d'une Commission du
 1766. Conseil de S. M. pour tenir une Chambre Ro-
 yale à Saint Malo.

C'est dans cette ville que se reproduisit ce
Tribunal postiche (*), disparu de Rennes. C'est-
 là, qu'après avoir éprouvé toutes les révolu-
 tions, toutes les modifications, tous les chan-
 gemens de lieux, de marches que vouloit le
 Commandant de la province, instigateur secret
 de cette machination, ce qui faisoit subir à la
 procédure autant de variations; c'est-là qu'avec
 des formes nouvelles, créées pour l'affaire, des
 loix, multipliées pour elle seule, fabriquées par
 l'accusateur, dérogeant successivement l'une à
 l'autre, & proportionnées aux jours, aux mo-
 mens, aux difficultés naissantes, fut enfanté un
Code exprès pour noircir les accusés & opérer
 leur condamnation. Déjà tout étoit prêt pour
 l'exécution d'un jugement minuté à Versailles
 avant le départ des Commissaires, & si l'on en
 croit une tradition constante, le bourreau étoit
 parti avec tous les instrumens du supplice qui
 devoit se brusquer dans la citadelle de Saint Ma-
 lo, lorsque les vigoureuses remontrances du Par-
 lement de Paris jetterent dans le cœur du Mo-
 narque un remords salutaire. Le Duc de Choi-
 seul vint trouver en ce moment le Roi tourmen-

(*) Expression des *Remontrances du Parlement* séant à
 Rouen, adressées au Roi en 1766.

té d'anxiété
 & lui fit ré-
 L'affaire
 la Commis-
 cès revint
 voient con-
 Mais ces j-
 trats en per-
 midés par
 table Parle-
 exilés. M.
 clinerent c-
 tendu qu'il
 concernant
 d'un conc-
 ayant le di-
 assemblées,
 par devant
 struction n'e-
 de M. Geo-
 ler, nomm-
 quoiqu'il e-
 son inimitié
 Tout étoit
 de despotis-
 bloit reveni-
 s'en écarter
 arrêt du Co-
 res faites a-
 premiers tr-

(*) Ce Par-
 pour être subi-
 lui-ci n'est p-
 lui. sont porté-

té d'anxiétés cruelles ; il acheva de l'émouvoir, & lui fit révoquer l'arrêt de sang déjà signé. 1769.

L'affaire prit un autre cours : les pouvoirs de la Commission cessèrent ; la continuation du procès revint par devant les juges naturels qu'a-^{17 Fév.}voient constamment réclamés les prisonniers. ^{1766.} Mais ces juges naturels n'étant que des magistrats en petit nombre , gagnés par faveur ou intimidés par crainte , ne pouvoient former le véritable Parlement qui résidoit dans la personne des exilés. M. de la Chalotais & ses co-accusés déclinerent ce tribunal dans l'état où il étoit, attendu qu'il ne pouvoit connoître d'un procès concernant de simples particuliers, encore moins d'un concernant des membres d'une Cour , ayant le droit d'être jugés toutes les Chambres asssemblées, & ils demanderent à être renvoyés par devant le Parlement de Bordeaux. (*) L'instruction n'en continua pas moins à la poursuite de M. Geoffroy de la Ville-Blanche, Conseiller, nommé Procureur-général à cet effet, quoiqu'il eût déclaré pour moyen de récusation son inimitié capitale envers M. de Caradeuc. Tout étoit mêlé de bisarreries, d'irrégularités, de despotisme dans ce procès, où l'on ne sembloit revenir de tems en tems à l'ordre que pour s'en écarter plus étrangement ensuite. Par un arrêt du Conseil il fut ordonné que les procédures faites au Parlement de Paris concernant les premiers troubles de la Bretagne, seroient en-

12 Mars
1766.

(*) Ce Parlement est désigné par l'Ordonnance de 1737 pour être subrogé à celui de Rennes, dans le cas où celui-ci n'est point en état de connoître des affaires qui lui sont portées.

voquées au greffe du Parlement de cette province, pour y être jointes au procès criminel qui s'y poursuivoit, & en conséquence dans la vacance de pâques, on vint enlever militairement ces pieces chez le rapporteur, tellement étourdi de cet acte extrajudiciaire, qu'il eut la foiblesse de les livrer.

9 Juill. 1766. Après cette réunion, il y eut encore disjonction, enfin évocation du tout au Conseil & translation des prisonniers à la Bastille: nouvelles réclamations de ceux-ci, persistant à demander pour tribunal celui que désignoit la loi. Ce fut alors que dans une assemblée solennelle du Conseil des parties, où assista le Roi, après un historique que fit M. le Noir, Rapporteur, qui termina sa peroraison par l'inviter à la clémence, 22 Déc. S. M. dit qu'elle n'avoit pas besoin d'en savoir davantage & qu'elle ne vouloit pas qu'il intervint de jugement. Elle ordonna en même tems l'extinction de tous délits & accusations à cet égard. Ce qui eut lieu par des Lettres du sceau. 24 Déc.

Par une contradiction manifeste, tandis qu'on exaltoit la sagesse, la modération, la bonté du Souverain, on lui faisoit exercer la tyrannie la plus criante. Les Magistrats sortis de la Bastille, non-seulement ne rentrèrent pas dans leurs fonctions, mais on fit déclarer à S. M. qu'elle ne rendroit jamais la confiance ni ses bonnes grâces à ses Procureurs généraux. Tous furent exilés avec une excessive dureté: ils ne purent pas même voir en partant leurs amis & leurs proches. Le Parlement de Paris insistant sur cette incon séquence, sur une punition capable de laisser encore des soupçons contre les accusés, le Roi

22 Janv. 1767.

déclara
C'est ai
suggéré
XV, leu
Ils avoi
lettres in
fer la M
rité à la

Ils la
que leur
stances
veur. E
& des
ils ne p
tion lég
mes, &
d'iniqui
dont no

Bien l
calme da
l'on en a
que jama
souffler l
simulacre
n'étoit p
repaire d
le Bail
voyoien
leur libe
luttoit ex
subjugue
schisme
Celui-c
de délat

déclara que leur honneur n'étoit pas compromis.

C'est ainsi que, par de misérables subterfuges suggerés à la vengeance particulière de Louis XV, leurs ennemis assouvissoient encore la leur. Ils avoient piqué l'amour-propre du Roi par des lettres interceptées, où les Magistrats, sans offenser la Majesté, traitoient l'homme avec une vérité à laquelle il n'étoit pas fait.

Ils languirent encore plusieurs années, sans que leurs mémoires multipliés, sans que les instances des cours pussent rien faire en leur faveur. En un mot, reconnus innocens des maux & des opprobres qu'on leur avoit fait souffrir, ils ne purent obtenir aucun moyen de justification légale; ils étoient constamment les victimes, & leurs oppresseurs triomphoient: genre d'iniquité propre à l'horrible époque du siècle dont nous nous occupons.

Bien loin qu'une pareille conduite rétablît le calme dans la province de Bretagne, comme l'on en avoit flatté le Roi, elle fut en feu plus que jamais. La cabale Jésuitique continuoit d'y souffler la discorde partout. Le Parlement, vain simulacre, déchu de son ancienne splendeur, n'étoit plus le sanctuaire de la justice, mais un repaire d'iniquités, un tribunal dérisoire appelé *le Bailliage d'Aiguillon*. Les Etats divisés voyoient les coups d'autorité multipliés contre leur liberté expirante. L'Ordre de la Noblesse luttoit encore contre les deux autres entièrement subjugués, mais étoit travaillé lui-même d'un schisme élevé par les intrigues du Commandant. Celui-ci, despote absolu, entouré d'espions, de délateurs, de suppôts de ses fureurs, maître

des lettres de cachet que décernoit à son gré son oncle Ministre, dépeuploit la province de ses défenseurs, à force d'exils & de proscriptions. (*) Enfin il avoit entrepris de consommer la destruction totale des constitutions de la Bretagne, en faisant enrégistrer par ordre un règlement terrible de deux cent trente un articles, dont les dispositions insidieuses tendoient pour la plus grande partie à ériger en loi toutes les innovations qu'il avoit introduites, tous les abus d'autorité qu'il s'étoit permis, toutes les violences qu'il avoit tentées, en un mot, entierement contraire au droit & aux usages anciens, tant au fond que dans la forme.

Heureusement pour les Bretons, ce fut le terme de l'administration du Commandant. La mesure de ses iniquités étoit comblée, & la nation au désespoir pouvoit se porter aux plus cruelles extrémités: du moins c'est sous ce point de vue que le Duc de Choiseul, ennemi personnel du Duc d'Aiguillon, dont il redoutoit l'ambition excessive, représenta les choses au Monarque pour l'effrayer. Après lui avoit fait naître des inquiétudes sur le règlement, lui avoir fait envisager les troubles qu'il devoit occasionner nécessairement dans la prochaine tenue des Etats, il lui suggéra d'en convoquer une extraordinaire; où il seroit adopté plus librement. Ce Ministre savoit comment il falloit prendre le Roi, qui se seroit refusé à détruire tout à coup un ouvrage odieux, mais

(*) Voyez la *Réponse des Etats au Mémoire du Duc d'Aiguillon*, où ils comptent 134 lettres closes décernées pendant le cours d'environ trois années.

mais exé
d'adouci
promette
vant les
les mouv
chaîneroi
le auroit
Afin de
posa de
dent Ogi
dont elle
liation, e
liere. D
des forme
militaire
pacificate
laisa entr
Le Du
devoit po
par ses én
tant l'espr
pas laissez
en œuvre
& distribu
traordina
tiens, dan
jouoient l
dre de la
Les Brete
calme suc
Ogier par
gna dans.

(*) Voyez

mais exécuté sous ses ordres. Il ne parla que d'adouciffemens, de modifications, qui ne promettoient point son autorité, & en conservant les dispositions nécessaires pour contenir les mouvemens trop tumultueux des Etats, enchaîneroient plus sûrement la Noblesse, lorsqu'elle auroit concouru elle-même à forger ses fers. Afin de mieux séduire son maître, il lui proposa de charger de cette commission le Président Ogier, personnellement agréable à S. M., dont elle aimoit l'esprit de douceur & de conciliation, en qui elle avoit une confiance particulière. D'ailleurs homme de loi, très-instruit des formes, & qui, dépouillé de tout l'appareil militaire du Commandant, n'auroit que l'air d'un pacificateur. Louis XV se rendit; ou plutôt se laissa entraîner, & le Commissaire fut nommé.

Le Duc d'Aiguillon, qui sentoit où le coup devoit porter, dissimula son ressentiment; mais par ses émissaires il tâcha de l'écarter, en fomentant l'esprit de faction qu'il avoit intérêt de ne pas laisser ralentir en ce moment. Ayant mis en œuvre ses écrivains à gages, il fit imprimer & distribuer presque à la veille de l'assemblée extraordinaire de 1768, un écrit intitulé : *Entre-Prévôts tiens*, dans lequel deux ou trois interlocuteurs jouoient les imbécilles, pour inculper tout l'Ordre de la Noblesse & entretenir la défunion (*). Les Bretons avoient trop à cœur de faire voir le calme succéder à l'orage, dès que le Président Ogier paroitroit. Jamais plus de concert ne régna dans les assemblées, jamais plus d'union ten-

(*) Voyez la Réponse des Etats, &c.

tre les Ordres. Ce que le Duc de Choiseul
1769. avoit prévu pour rendre docile l'amour-propre
du Monarque arriva. L'avis de se borner à sup-
plier S. M. de vouloir bien retirer le code de
législation monstrueuse dont se plaignoient les
Etats, de les dispenser même de le discuter, par-
ce que, suivant le droit & la possession ancien-
ne, à eux appartient de faire leurs réglemens
sous son bon plaisir; cet avis, que soutenoient
fortement les partisans du Commandant, affect-
tant en ce moment la défense des intérêts de la
province qu'ils avoient violés tant de fois, fut
rejeté. On se contenta, après une protestation
respectueuse, de l'examiner article par article, &
l'autorité, qui empiete toujours, conserva toute
son influence. Le Président fut obligé de faire
l'éloge des Bretons à la cour, & il fut décidé
que ce seroit le Duc de Duras qui tiendrait les
grands Etats.

Tous ces changemens devoient amener néces-
sairement le retour du Parlement, qui s'effectua en
effet un an après, auquel furent réunis même les
quatre Magistrats (*) impliqués dans le procès
des Procureurs généraux; les seuls sur lesquels
on ne put jamais faire revenir le Roi, se retran-
chant toujours à les déclarer innocens, mais pré-
tendant toujours avoir des raisons secrètes de
les retenir en exil. Ceux-ci se prévalurent de
cette rigueur pour recourir de nouveau à leur
corps & demander une justification qu'ils avoient
solicitée vainement à tous les tribunaux; ce qui

(*) Mrs. Charette de la Gascherie, Piquet de Mon-
renil, Charette de la Coliniere, arrêtés les premiers, &
de Kerfalaun, arrêté depuis.

attena l'
Pairs.
ceux qu'
noueme
de la d
Magistr
M. L
loueux
complai
cour. C
dix ans
influence
figer de
emprison
à Rouen
à Toulou
les ou p
tantôt pa
le, tantô
feil contr
tôt en je
les Etats
ce. Ma
insensible
ébranlé;
mords s'e
de dissolu
mandeme
ment refu
inaction
dans un e
rité, il ge
garder po
On lui

attiena l'étrange procès instruit devant la Cour des Pairs. Evénement singulier, au dessus de tous ceux qui l'avoient amené, terminé par un dénouement plus singulier encore, avant-coureur de la destruction absolue de tout ordre, de la Magistrature & des Loix.

M. Lamoignon de Blanc-Mesnil avoit de douloureux reproches à se faire sur sa trop grande complaisance à se prêter au despotisme de la cour. Chef de la justice, il avoit vu pendant dix ans des orages persévérans s'élever sous son influence contre ses ministres; il avoit fait infliger des exils consécutifs, des mandats, des emprisonnemens à Paris, à Bordeaux, à Aix, à Rouen, à Rennes, à Besançon, à Grenoble, à Toulouse; il avoit livré des attaques générales ou particulières aux cours de Magistrature, tantôt par l'établissement d'une Chambre Royale, tantôt en suscitant les gens du Grand Conseil contre toutes les Classes du Parlement, tantôt en jettant des semences de division entre les Etats & le Parlement d'une même province. Mais il avoit reconnu l'abîme qu'il creusoit insensiblement sous les fondemens de l'Etat ébranlé; il en avoit été effrayé, & dans ses remords s'étoit refusé à laisser gagner le principe de dissolution qu'il avoit trop fait valoir, le commandement substitué à la loi. Il s'étoit également refusé à donner sa démission, & dans une inaction moins honteuse que toutes ses œuvres, dans un exil plus doux que ses jours de prospérité, il gémissoit des maux dont il devoit se regarder pourtant comme le principal auteur.

On lui avoit substitué M. de Maupeou, qui

1769. attendoit depuis plusieurs années la récompense de sa défection, & ne pouvant par aucune insinuation déterminer M. de Blanc-Mesnil à le recevoir pour successeur, en obtenant les sceaux :
 4. Octob. s'étoit fait nommer Vice-Chancelier ; dignité
 1763. bizarre, dont il ne jouit que dans l'almanach. Le Parlement ne voulut pas le reconnoître, & les Magistrats, en jouant sur son nom, le qualifioient énergiquement ; ils ne l'appelloient que le *Vice* (*). C'étoit un beau parleur, fort ignorant, fort souple, & sous qui se passèrent toutes les horreurs que nous venons de décrire.

3. Mars C'est sous lui que se tint au Parlement la fa-
 1766. meuse séance du Roi le 3 Mars 1766, appelée *la flagellation*, parce qu'elle ressembloit assez à celle de Louis XIV, lorsqu'il y vint le fouet à la main. Louis XV y proscrivit solennellement toutes les innovations prétendues des Cours, surtout ce mot de *Classe*, qui choquoit fort l'oreille des Ministres, & y avança l'étrange assertion qu'il ne tenoit sa couronne que de Dieu. Non content de l'avoir ainsi promulguée dans la capitale, il fit apporter aux Parlemens de province leurs registres, pour y voir inscrire en cérémonie & en corps la même réponse. C'est alors qu'on vit bien ce que l'autorité courroucée pouvoit en un seul jour contre quinze ans d'agrandissement de la Magistrature. Ces diverses compagnies retournerent tristement chez elles, faire des arrêtés sourds, dans lesquels elles n'osèrent pas même combattre la fausseté de la proposition.

(*) Voyez les diverses Lettres insérées au procès imprimé de M. de la Chalotais.

révolta-
ment é-
n'a pas

Si ce
soutenu
phoit d
étoit en
séparém
ticulier
à faire
jours ét
seul sur
d'Aigui
toit sou
valoir d
strats à
qui avo
dûs à so
du rôle
trahir fa
le fils du
adroit,
à tous s
que com
déjà for
rival à f
toit attac
puissant
& en re
pagnie.
du Mon
de Mrs.
ritie du
fausse dé

révoltante énoncée ci-dessus. Elles furent tellement étourdies du coup, que le mot de *Classe* 1769. n'a pas reparu depuis dans aucun de leurs écrits.

Si cette démarche vigoureuse du Roi eut été soutenue, c'en étoit fait, le despotisme triomphoit dès ce moment. Par bonheur la dissention étoit entre les Ministres, & tous ménageoient séparément la Magistrature pour leurs vues particulières. Le Contrôleur général avoit des édits à faire passer; le Vice-Chancelier désiroit toujours être Chancelier en pied; le Duc de Choiseul surtout ne vouloit pas laisser réussir le Duc d'Aiguillon dans l'affaire de Bretagne. Il excitoit sous main les Procureurs généraux à se prévaloir de leurs premiers avantages & les Magistrats à les appuyer. Par la retraite de M. Molé, qui avoit vu échapper les sceaux qu'il croyoit dûs à son nom & à son zèle, d'ailleurs fatigué du rôle difficile de se maintenir avec la cour sans trahir sa compagnie, le Parlement avoit à sa tête le fils du Vice-Chancelier, plus intrigant, plus adroit, plus scélérat, que son père; car il joignoit à tous ses défauts l'hypocrisie: il ne le regardoit que comme le gardien d'une place que dévorait déjà son ambition, & ce n'étoit pour lui qu'un rival à supplanter quand il en seroit tems. Il s'étoit attaché au Duc de Choiseul, comme au Tout-puissant d'alors; il lui faisoit bassement sa cour & en recevoit l'impulsion qu'il rendoit à sa compagnie. Celle-ci enhardie, malgré les défenses du Monarque, insista de nouveau dans le procès de Mrs. de la Chalotais, à mesure que l'impéritie du Vice-Chancelier lui faisoit faire quelque fautive démarche, & les Parlemens de province,

1769. sanges de celui de Paris, reprirent les mêmes erremens. Le Monarque incapable de garder par lui-même une assiette fixe, balotté entre ses Ministres, gauchit bientôt dans l'espoir d'une tranquillité qu'il cherchoit & ne pouvoit trouver. Il n'avoit pas fait un pas en arriere, qu'on s'en prévaloit pour lui en faire faire un autre. C'est du sein de ces contradictions perpétuelles que le Premier Président de Maupeou espéroit voir bientôt sortir sa grandeur. Il savoit que son pere, embarrassé de deux Parlemens détruits, du Grand Conseil démis & à rétablir, après avoir plongé le Roi dans un labyrinthe de difficultés inextricables, n'auroit jamais assez de ressources dans l'esprit pour en retirer S. M. C'est ce moment qu'il attendoit, comme celui où le Prince trop heureux de lui abandonner le fil des affaires, seroit forcé de le prendre pour son conseil unique, de se livrer aveuglément à sa direction & de le laisser frapper tous les coups que lui inspireroit sa vengeance.

6 Juin 1757. Les affaires de la religion n'étoient pas plus fixes que celles de la Magistrature. Depuis la mort du Cardinal de la Rochefoucault, elles étoient entre les mains de M. de Jarente, Evêque de Digne & puis d'Orléans. C'étoit un *Roué* dans toute la force du terme, qui, aux ordres de la favorite, tant qu'elle vécut, étoit passé à ceux du Duc de Choiseul, menant la vie la plus dissolue, vendant sans pudeur les bénéfices, souvent le salaire du métier le plus infâme. On contoit que ce Prélat, marchant en tout sur les traces du Cardinal Dubois, mais n'en ayant pas le génie, ne faisoit pas plus de cas des Jansénistes.

que de
ton pro
Egalem
ture, il
souffloit

Les
profiter
consomm
1755, &
bulle *Un*
fiacle, sa
de maux
trine à c
1765, &
roit ordo
firent un
les fidele
contrant
manne s
pas à sév
natisme,
& lui do
roit pas
il s'agisso
peuples
seulemen
Saint., m
humaine.
de précip
la dérision
excita l'i
clar qu'a
n'auroit
peu de g

que des Molinistes. Il n'avoit ni la force ni le ton propre à en imposer à l'un ou à l'autre parti. 1769. Egalement méprisé du Clergé & de la Magistrature, il se laissoit aller au torrent, suivant que souffloit le vent de la cour.

Les *Zelanti*, entre les Evêques, voulurent profiter de l'assemblée décennale de 1765, pour consommer l'ouvrage commencé dans celle de 1755, & affermir une opinion certaine sur cette bulle *Unigenitus* qui, née depuis plus d'un demi-siècle, sans opérer aucun bien, avoit produit tant de maux. Ils parvinrent à former un corps de doctrine à cet égard, sous le titre d'*Actes du Clergé de 1765*, & se doutant bien de la suppression qui en seroit ordonnée par le Parlement, en se séparant, en firent une distribution publique & gratuite à tous les fideles qui, prévenus, ou par hasard, se rencontrant aux grands Augustins, recueillirent cette manne spirituelle. Les Magistrats ne tarderent pas à sévir contre un nouveau monument de fanatisme; où ils étoient personnellement offensés, & lui donnerent ainsi une consistance qu'il n'auroit pas eue par lui-même. Cet ouvrage, où il s'agissoit de faire parler Dieu en éclairant les peuples sur les objets de leur foi, étoit non-seulement indigne de l'inspiration de l'Esprit Saint, mais très-médiocre comme production humaine. Celle-ci avoit été enfantée avec tant de précipitation & d'ignorance, qu'elle devint la dérision des impies, le scandale des foibles & excita l'indignation du clergé savant. Sans l'éclat qu'avoit fait le Parlement à son sujet, elle n'auroit causé aucune sensation, aucun bruit; peu de gens l'auroient lue. Ses Arrêts la firent

connoître ; ils occasionnerent la résistance de quelques curés ardens, qui publièrent ces Actes à leur prône & furent décrétés. La cour, plus incapable que jamais de décisions vigoureuses, cherchoit seulement à se maintenir entre les deux partis, sans les laisser trop empiéter. Elle rendit un Arrêt du Conseil en explication de ces Actes, pour ce qui intéressoit l'autorité du Roi, que les Magistrats prétendoient compromise, & en même tems pour assurer à la Puissance Ecclésiastique les droits essentiels qu'elle tient du ciel & que les Evêques réclamoient sans relâche. Personne ne fut content. Représentations des Prélats, sur ce qu'en déterminant les limites des deux Puissances, S. M. laissoit de l'ambiguïté à l'égard de la leur, dont on pouvoit tirer des conséquences fâcheuses: Remontrances du Parlement, sur ce que cet Arrêt regardoit la bulle *Unigenitus* comme loi de l'Eglise & de l'Etat, soutenoit ainsi le schisme, sur la cassation de ses décrets, sur de nouveaux refus de sacremens, sur des interdictions nouvelles prononcées par l'Archevêque de Paris. On ne savoit auquel entendre & la confusion regnoit plus que jamais dans cette partie de l'administration. Quelquefois on laissoit aller le Parlement & l'on croyoit qu'il avoit gain de cause; puis on lui enlevoit ses victimes par des lettres de cachet. On n'osoit rétablir les prêtres décrétés, mais on leur donnoit des pensions, de meilleurs bénéfices. Vouloit-il s'en prendre aux supérieurs majeurs les plus coupables, on l'arrêtoit tout court, on allongeoit l'affaire, on la faisoit dégénérer en objet de contestation & de forme.

on l'éter
mois à f
actes fa
nitivemen
chose av
conseil d
res, éto
de Maup
les grand
schisme l
plus irrés
ti de cet
Janséniste
entraînoit
étoit mu
Clergé,
d'un cara
en fût.

du centre
moyens q
à toutes
bord; for
trevoir; i
ter de for
foule de
comment
souvaince
la situatio
en évitant
pu le trou
On aur
dû le con
son amour

en l'éternisoit par les délais. La cour fut six mois à faire aux célèbres remontrances sur les 1769 actes sa réponse fort longue & ne statuant définitivement sur rien. Le singulier, si quelque chose avoit pu le paroître alors, c'est que le conseil des dépêches, où s'agitoient ces matieres, étoit présidé par M. le Vice-Chancelier de Maupeou, qui présidoit le Parlement pendant les grands mouvemens & avoit établi contre le schisme les principes les plus lumineux & les plus irrésistibles; c'est que M. de Laverdy, sorti de cette compagnie, un des plus fougueux Jansénistes qu'elle eut, peroroit à ce conseil & entraînoit souvent les suffrages; c'est qu'enfin il étoit mu par le Duc de Choiseul, ennemi du Clergé, cherchant à capter la Magistrature & d'un caractère altier & tranchant, si jamais il en fût.

Cela s'explique par le caractère irrésolu du ministre qui, trompé continuellement dans les moyens qu'on lui faisoit prendre, avoit renoncé à toutes vues du bien. Il l'avoit cherché d'abord; son jugement exquis le lui avoit fait entrevoir; il n'avoit pas eu le courage de l'exécuter de son propre mouvement. Entraîné par une foule de conseillers pervers, il ne savoit plus comment y revenir & en étoit à ce degré d'infouciance, où il ne désiroit que s'étourdir sur la situation de son royaume, que gagner du tems en évitant toute commotion violente, qui auroit pu le troubler dans son repos.

On auroit cru que cette façon de penser eût dû le conduire à avoir un Premier Ministre, mais son amour-propre répugnoit à cet acte de foi-

1769. blessé de la part d'un Prince sur le trône depuis un demi-siècle ; il n'avoit pas le courage de l'exécuter. Le Duc de Choiseul l'étoit bien à quelques égards. Louis XV goûtoit sa façon de travailler lente , qui lui épargnoit toute contention d'esprit ; mais il n'aimoit pas son caractère extrême & décidé ; & dans la crainte qu'il ne prît trop d'empire sur lui, il lui oppoisoit quelquefois d'autres ministres ou courtisans, qui se prévalant de ce moment de faveur prouvoient au Duc que la sienne n'étoit pas inébranlable. Il est vrai qu'il reprenoit bientôt le dessus, quoique toujours sous la main du maître, qui ne pouvant le contenir par lui-même lui oppoisoit un autre rival. Mais malgré ce manège, & quoique tout se fit en son nom, son état étoit ce qui l'occupoit le moins : chaque opération portoit l'empreinte du génie de l'homme auquel il s'en étoit rapporté. Et comme il varioit souvent dans le choix de sa confiance, ou plutôt qu'il la donnoit à celui qui savoit la surprendre dans le moment, le gouvernement se ressentoit de cette instabilité.

C'est ce parti que Louis XV avoit pris de s'isoler en quelque sorte de son royaume , de distinguer en lui deux hommes presque toujours opposés, le Monarque & le Particulier, qui donne également la clef de plusieurs autres traits de sa vie. On a vu qu'il continuoit d'accorder son intimité & sa familiarité à ceux qu'il avoit disgraciés comme Roi, aux Maillebois, aux Clermont, aux Richelieu. De même il en éloignoit ceux qu'il ne pouvoit s'empêcher d'estimer pour leurs services rendus à l'État, pour leur patrio-

isme ; le
tous ces
sa couron
tandis qu
menter,
personne
table. A
de Choise
faisoit en
ques d'A
louse &
de Char
& d'Autu
qui avoie
deux Ag
neur de r
dis qu'il f
tes, il les
la plus in
statée dep
per merve
ble de ce

On se
après la p
bassadeur
lier d'Éo
tiaire dan
de voir l'a
& baffou
nité dans
& de rép
contre son
Mémoires
non-seule

Mme; le Prince de Conti, M. de la Chalotais, ~~_____~~
 tous ces Magistrats qui soutenoient les droits de sa couronne & qu'il détestoit. C'est ainsi que, 1769.
 tandis qu'il laissoit le Parlement humilier, tour-
 menter, vexer les Prélats, il approchoit de sa
 personne les plus fanatiques, il les admettoit à sa
 table. A la cérémonie de la dédicace de la paroisse 21 Sept.
 de Choisi-le-Roi, l'Archevêque de Paris qui la 1760.
 faisoit en présence de S. M., assisté des Archevê-
 ques d'Arles, de Tours, de Besançon, de Tou-
 louse & d'Albi, & des Evêques de Grenoble,
 de Chartres, d'Orléans, de Meaux, de Metz
 & d'Autun, tous les Prélats consécrateurs, ceux
 qui avoient assisté à ce pieux spectacle & les
 deux Agens généraux du Clergé eurent l'hon-
 neur de manger avec elle. C'est ainsi que, tan-
 dis qu'il signoit l'Arrêt de proscription des Jésui-
 tes, il les conservoit à sa cour. Mais l'anecdote
 la plus incroyable en ce genre, c'en est une con-
 statée depuis sa mort, & contribuant à dévelop-
 per merveilleusement le caractère incompréhensi-
 ble de ce Prince.

On se rappelle l'étrange procès qui s'éleva 1763
 après la paix entre le Comte de Guerchy, Am-
 bassadeur de France en Angleterre, & le Cheva-
 lier d'Eon, qui avoit été Ministre Plénipoten-
 tiaire dans l'*interim*. On fut fort étonné alors
 de voir l'audace avec laquelle le dernier insultoit
 & baffouoit le Comte, & plus encore de l'impu-
 nité dans laquelle il continua de vivre à Londres
 & de répandre les pamphlets les plus outrageans
 contre son ennemi. L'*in-quarto* intitulé: *Lettres,*
Mémoires & Négociations particulières &c. étoit
 non-seulement deshonorant pour celui-ci, mais

compromettoit les peronnages les plus puissans de ce tems-là, le Duc de Choiseul, le Duc de Praslin, le Duc de Nivernois, la Marquise de Pompadour même. Leur petitesse d'esprit s'y déceloit par leurs propres dépêches & l'on sent combien l'amour-propre est irascible en pareil cas ! On a appris depuis qu'en effet il avoit été question de faire enlever le Chevalier d'Eon, qu'on avoit eu l'agrément du Roi, & qu'en même tems S. M. ayant voulu savoir la maniere dont s'exécutoit le projet, depuis longtems en correspondance ignorée avec ce confident, lui donnoit avis de tout ce qui se passoit & les moyens de se tenir sur ses gardes pour déconcerter les ravisseurs. Bien plus : quelque tems après

¹ Avr. 1766. Louis XV lui accorda une pension secreete de douze mille livres, dont la formule conçue dans les termes suivans, est signée & écrite en entier de sa main.

„ En conséquence des services que le Sieur
 „ d'Eon m'a rendus, tant en Russie que dans
 „ mes armées, & d'autres commissions que je
 „ lui ai données, je veux bien lui assurer un
 „ traitement annuel de douze mille livres, que
 „ je lui ferai payer exactement tous les six mois,
 „ dans quelque pays qu'il soit (hormis en tems
 „ de guerre chez mes ennemis) & ce, jusqu'à
 „ ce que je juge à propos de lui donner quelque
 „ poste, dont les appointemens soient plus con-
 „ sidérables que le présent traitement. A Ver-
 „ sailles, le 1 Avril 1766. (*Signé*) LOUIS”.

Il paroît que depuis ce Chevalier, toujours resté à Londres jusqu'à la mort du Roi, lui ser-voit d'espion, moins des Anglois que de son Am-

bassadeur
 fait conce
 & dont il
 pour rire

Ce Che
 en femme
 aux deux
 culiereme
 re. Née
 son aveu
 dre d'une
 politiques
 pour garç
 au Colleg
 dût lui en
 forts pou
 & de cor
 ne soupç
 tres succ
 teur en d
 cat. Cor
 eut occas
 qui hono
 culiere.
 France.
 cours: on
 ractere,
 remplir la
 gé. Le
 Mlle. d'H
 proposa
 de myster
 femelle d
 les habits

bassadeur : circonstance qu'un autre auroit mieux fait concourir aux grandes vues de la politique, & dont il ne tira parti que pour s'amuser, que pour rire aux dépens de ses Ministres. 1769.

Ce Chevalier d'Eon, qu'on a travesti depuis en femme, & qui vraisemblablement participe aux deux sexes, mérite d'être connu plus particulièrement. Voici comme il raconte son histoire. Née à Tonnerre, Mlle. d'Eon, fille suivant son aveu, se trouva douée dès l'âge le plus tendre d'une prudence capable de seconder les vues politiques de ses parens qui la faisoient passer pour garçon. Elle fut envoyée à Paris & mise au Collège Mazarin, où l'on sent tout ce qu'il dût lui en coûter de dégoûts, de travail & d'efforts pour y suivre les divers exercices d'esprit & de corps, sans trahir le secret de son sexe qu'on ne soupçonna jamais. A l'étude des belles lettres succéda celle des loix. Elle fut reçue Docteur en droit civil, en droit canon, puis Avocat. Connue déjà par plusieurs ouvrages, elle eut occasion de se dévoiler au Prince de Conti, qui honoroit sa famille d'une bienveillance particulière. La Russie étoit alors brouillée avec la France. Il étoit essentiel de rapprocher les deux cours: on vouloit un agent mystérieux, sans caractère, & cependant capable de s'insinuer & de remplir la mission délicate dont il seroit chargé. Le Prince de Conti crut avoir trouvé en Mlle. d'Eon toutes les qualités requises, & la proposa à Louis XV, qui aimoit fort ces sortes de mystères. Il adopta volontiers le négociateur femelle qui, aux approches de Pétersbourg, prit les habits de son vrai sexe, & réussit si bien dans

son rôle, que S. M. se plut à le renvoyer une
 1769. seconde fois en Russie avec le Chevalier de
 Douglas. Alors elle avoit repris les habits d'homme
 & joua ce second personnage avec plus de
 finesse encore, puisqu'on assure qu'elle ne fut
 pas même reconnue de l'Impératrice. Le fruit
 de leurs négociations fut de déterminer la Russie
 à s'allier aux cours de Vienne & de Versailles,
 plutôt qu'avec la Prusse. Quand le traité fut si-
 gné, Mlle. d'Eon fut chargée d'en porter la nou-
 velle au Roi. Elle se cassa la jambe en route.
 Cet accident ne l'arrêta point, & son arrivée à
 Versailles précéda de trente-six heures celle d'un
 courier dépêché par la cour de Vienne au mo-
 ment où elle en étoit partie. Le Roi enchanté
 ordonna à son chirurgien de prendre un soin
 particulier de Mlle. d'Eon & lui accorda une
 Lieutenance de Dragons qu'elle désiroit. Elle
 servit dans les dernières campagnes, puis rentra
 dans la carrière de la politique, & fut envoyée
 Secrétaire d'Ambassade à Londres, où elle se
 rendit si agréable à cette cour, que S. M. Bri-
 tannique, contre l'usage, la choisit pour porter
 à Versailles & à M. le Duc de Bedford, son Am-
 bassadeur à Paris, la ratification du traité de paix
 conclu entre les deux nations. Ce fut à cette
 occasion que le Roi lui accorda la croix de Saint-
 Louis. Elle en avoit déjà deux pensions. Au
 reste, il faut avouer que c'est l'être le plus ex-
 traordinaire du siècle. On a vu plusieurs fois
 des filles se travestir en homme & en remplir les
 fonctions à la guerre; mais on n'en connoît aucu-
 ne qui ait réuni autant de talens militaires, poli-
 tiques & littéraires.

L'ane
 le Com
 ce que
 Il rappo
 tre en
 Pologne
 ordre de
 crétemen
 lui feroi
 viendroi
 te qu'en
 les bonne
 sia direct
 a contin
 tion alla
 en lui
 deux exi
 jourd'hui
 faire de l
 glio incu
 fier, sans
 qu'il vît
 cufations
 cours étr
 que, con
 vres abon
 Nous
 mité secr
 mais il es
 à être pu

(*) Dans
 en 1779, a
 essé la pl
 (**) En

L'anecdote que nous a également révélée M. le Comte de Broglio, prouve plus que jamais ce que nous avons dit du caractère du feu Roi. Il rapporte (*) que ce Monarque lui fit remettre en 1752, à sa nomination à l'Ambassade de Pologne, par feu M. le Prince de Conti un ordre de la main de S. M., de correspondre secrètement avec elle & de préférer ceux qu'elle lui feroit passer par ce Prince, à ceux qui lui viendroient directement de son Conseil. Il ajoute qu'en 1757, lorsque cette Altesse eut perdu les bonnes grâces de Louis XV, le Roi lui confia directement cette correspondance, & qu'elle a continué telle jusqu'à sa mort. Sa dissimulation alla jusqu'à punir deux fois ce Seigneur, en lui donnant une attestation intime que ces deux exils étoient non mérités, & il montre aujourd'hui cet écrit. Il exigea surtout dans l'affaire de la Bastille (**) que le Comte de Broglio inculpé, laissât compromettre, sans se justifier, sans se plaindre, sa liberté, son honneur, qu'il vît accumuler sur sa tête les plus graves accusations, & se souffrit dénoncer à la patrie, aux cours étrangères, comme un incendiaire politique, comme un artisan d'intrigues & de manœuvres abominables.

Nous ignorons dans quel tems se forma l'intimité secrète du feu Roi avec le Duc d'Aiguillon, mais il est certain qu'elle s'accrût & commença à être publique précisément dans le tems où ce

(*) Dans un Mémoire produit en justice & imprimé en 1779, ayant pour titre: *Exposé des motifs qui ont motivé la plainte du Comte de Broglio.*

(**) En 1773. Nous reviendrons sur cette anecdote.

1769. Commandant devenoit plus odieux en Bretagne; qu'obligé de le retirer pour satisfaire la nation, il l'approcha de sa personne en l'agréant pour Commandant des Chevaux-légers de sa garde; qu'enfin en reconnoissant solennellement l'innocence de M. de la Chalotais indignement calomnié, il recéloit en quelque sorte alors dans son palais le calomniateur & s'obstinoit à le soustraire à toutes poursuites.

Après ces exemples frappans de la maniere dont Louis XV distinguoit en lui-même le particulier du chef de l'Etat, on ne fera pas surpris qu'il en séparât aussi ses intérêts. Il avoit une caisse à lui tout-à-fait différente de la caisse publique; dont il laissoit la dispensation & les reviremens au Contrôleur général, & il s'étoit choisi pour la sienne un homme de confiance, un Ministre *ad hoc*: c'étoit M. Bertin. Non-seulement il n'auroit pas souffert qu'on eût rien tiré de son pécule pour le fisc de l'Etat, mais même quand il pouvoit augmenter le sien aux dépens de celui-ci, il regardoit cela comme une spéculation heureuse. Il avoit toutes sortes de papier, & il n'arrêtoit pas au Conseil le discrédit de quelques-uns, qu'il ne donnât ordre sur le champ à son agent de mettre sur la place ceux de cette classe & de s'en défaire avant que la baisse eût lieu. Lorsque le Roi de Suede d'aujourd'hui, alors Prince Royal, vint en France pour arranger l'affaire des subsides dûs à son pere, le trésor royal étant à sec Louis XV eut beaucoup de peine à avancer cette somme de ses propres fonds, & ce ne fut

fat qu'
placée.

Ce qu'
ble se to
où nous
incroyab
guillon
culation
des bled
cer sous
tendue l
de consi
prétexte
qui occu
tint à un
core pa
n'entrero
pratiqué
tes d'une
des Eco
que Lou
te spécu
cabinets
nets exa
les diffé
quoi les
ter. à la
qu'elles a
tout lors
teurs.
assemblée
sous le
qui auroi
lement eu

Tome I

fut qu'à condition qu'elle lui seroit bientôt rem-
placée.

1769.

Ce qui n'étoit d'abord qu'un enfantillage risi-
ble se tourna, à l'époque de la vie de Louis XV
où nous sommes parvenus, en une dureté de cœur
incroyable. Les pervers qui l'entouroient, ai-
guillonnant sa cupidité, l'éblouirent par des spé-
culations d'un bénéfice immense sur le monopole
des bleds, qu'ils pouvoient d'autant mieux exer-
cer sous S. M., que le système de liberté pré-
tendue le favorisoit davantage. On lui persuada
de construire des magasins pour le Roi, sous
prétexte de pourvoir aux besoins des peuples; ce
qui occasionnant la rareté de la denrée, la sou-
tint à un prix de chetré continue, augmentée en-
core par des récoltes peu favorables. Nous
n'entrerons point dans le détail des manœuvres
pratiquées par les acupareurs subalternes, dépein-
tes d'une façon lumineuse dans une foule d'écrits
des Economistes. Nous observerons seulement
que Louis XV s'occupoit si sérieusement de cet-
te spéculation, que ceux admis dans ses petits
cabinets voyoient sur son Secrétaire des cafer-
nets exacts du prix des bleds jour par jour dans
les différens marchés du royaume. Voilà pour-
quoi les cours, autorisées en apparence à remon-
ter à la source des abus, étoient arrêtées dès
qu'elles auroient pu en découvrir le fil, & sur-
tout lorsqu'elles vouloient sévir contre les au-
teurs. C'est ce qui rendit illusoire la fameuse
assemblée des notables, tenue à Paris en 1768, ^{28 Nov.}
sous le nom d'*assemblée de la police générale*, ^{1768.}
qui auroit pu devenir très-importante si le Par-
lement eut eu quelque nerf, ou n'eut pas été pré-

1769. **—** sidé par un chef absolument vendu à la cour. Nous voyons par le récit que le Président Choart de la cour des Aides fit à sa compagnie en sortant de l'invitation pour aviser au parti qu'il venoit de prendre sous le bon plaisir du Roi ; relativement à la cherté excessive des grains & du pain, qu'il est obligé de convenir n'avoir rempli qu'imparfaitement sa mission. Il nous apprend que l'objet de l'invitation & de la délibération n'a été connu que quelques momens avant l'assemblée, quoiqu'on eût à opiner sur les plus grandes questions ; qu'il ne put jamais obtenir que l'assemblée fût remise à un autre jour, ni qu'on lui donnât un délai suffisant pour prendre & porter le vœu de sa compagnie. Il finit par marquer à ses confreres sa douleur d'avoir été forcé de se déterminer trop promptement sur des objets si dignes des plus profondes réflexions ; dans une assemblée imprévue & dont beaucoup de membres étoient vraisemblablement dans le même cas que lui. (*) Il s'ensuit que cette assemblée étoit une vraie dérision, un leurre pour tromper le peuple & lui persuader que le Roi s'occupoit de ses maux, lorsqu'il y coopéroit lui-même. Enfin les curieux conservent avec soin l'*Almanach Royal* de 1774, où l'on eut l'impudence de placer au rang des officiers de finance chargés des deniers royaux, le Sr. Mirlavaud, *Trésorier des grains au compte de Sa Majesté.*

On a dit sur la fin du regne de Louis XV, qu'ex-cédé des troubles & des malheurs de son royau-

(*) Voyez *Mémoires pour servir à l'histoire du droit public de la France en matière d'Impôts.*

me, i
capab
me to
quelq
son su
ment,
tout c
bien-é
Mais o
ter, qu
en ce q
comme
croyoit
ce qu'o
entre m
à cette a

Le C
se du ch
le privil
à l'extéri
les de ce
coup de
derniere
répond q
pliqua-t
les pas
nombre d
Ah! oui
se récrie
Sire, c'e
de votre
— Je
Roi avec
conversat

me, il avoit eu quelque velleité d'abdiquer. Incapable d'exercer son autorité, il en étoit en même tems trop jaloux pour remettre son droit à quelque autre. Sans doute si, en renvoyant à son successeur le fardeau entier du gouvernement, il eut pu en conserver tout l'honorifique, tout ce qui pouvoit contribuer à sa sûreté, à son bien-être personnel, il l'auroit fait volontiers. Mais on voit par ce que nous venons de raconter, qu'il avoit abdicqué de fait depuis longtems, en ce qu'il regardoit son peuple & même les siens, comme lui étant étrangers pour tout ce qu'il croyoit devoir être la charge de l'Etat. Outre ce qu'on vient de lire, nous choisirons un trait entre mille autres, pour dernier coup de pinceau à cette apathie raisonnée de Louis XV.

Le Curé de Saint-Louis de Versailles, paroisse du château, vint un jour à son lever, suivant le privilege qu'il en a. S. M. toujours humaine à l'extérieur, s'informe de la situation des ouailles de ce pasteur. Elle demande *s'il y a beaucoup de malades, de morts, de pauvres?* A cette dernière question le curé pousse un grand soupir, répond qu'il y en a beaucoup. — *Mais, répliqua-t-il avec intérêt, les aumônes ne sont-elles pas abondantes, n'y suffisent-elles pas; le nombre des malheureux est-il augmenté?* — *Ah! oui, Sire.* — *Comment cela se fait-il?* se récrie le Monarque; *d'où viennent-ils?* — *Sire, c'est qu'il y a jusqu'à des valets de pied de votre maison qui me demandent la charité.* — *Je le crois bien, on ne les paye pas,* dit le Roi avec humeur. Il fait une pirouette & rompt la conversation, comme fâché d'apprendre des

maux qu'il ne pouvoit soulager. Quelqu'un qui, sans savoir la question, auroit entendu la réponse, auroit cru que le Roi parloit des gens du Grand Seigneur, ou de l'Empereur de la Chine.

C'est à ce période d'insensibilité que le trouva parvenu le Roi de Dannemarc lorsqu'il vint à Paris. La premiere entrevue des deux Majestés se fit à Fontainebleau. Le Roi revenoit de la chasse; il fit attendre un quart-d'heure son frere pour s'habiller, & lui en demanda excuse, en lui disant qu'à son âge on avoit besoin d'un peu de toilette. Il en imposa d'abord à ce Prince par une réponse qui ne partoît malheureusement que des levres. L'étranger, après avoir fait sa visite aux Enfans de France & aux Princesses, en rentrant chez le Monarque lui témoigna sa satisfaction des augustes personnages qu'il venoit de voir; il le félicita d'être aussi bien entouré. Ce qui donna occasion à Louis XV de rappeler les pertes qu'il avoit faites récemment, & sur ce que S. M. Danoise observoit que la nombreuse famille qui lui restoit, en étoit un dédommagement bien précieux; il s'écria en soupirant : *j'en ai une infiniment plus nombreuse, dont le bonheur seroit vraiment le mien.* Phrase de sensibilité qui émut le cœur encore neuf du jeune Monarque, mais dont il reconnut bientôt la nullité, lorsque dans les routes il vit son carrosse entouré de gens de la campagne qui lui demanderent du pain; quand il reçut des placets où l'on le prioit d'apprendre au Roi la triste situation de son royaume; lorsqu'il sçut enfin que ces scènes se renouvelloient souvent autour du carrosse de Louis XV, & toujours avec aussi peu de succès.

²¹
Octob.
1768.

Da
les d
tout
côté
tion
dit :
manq
S. M
Un
celle
qu'il
vacou
da av
dant
fé : c
qui v
C'est
à vot
En
en dif
dans l
roit,
caract
de l'A
tes qu
Un
mandé
on lui
bien a
de cou
bé, il
Ce Sei
se cont
allée h

Dans le souper qui eut lieu ce soir-là entre les deux Rois & les courtisans, on convint que tout l'esprit, toutes les saillies étoient partis du côté de l'étranger. En parlant de la disproportion d'âge qui étoit entre eux, Louis XV lui dit : *je serois votre grand-pere. C'est ce qui manque à mon bonheur*, repliqua avec effusion S. M. Danoise.

Une autre réponse non moins ingénieuse fut celle qu'il fit encore au Roi qui, remarquant qu'il se plaisoit beaucoup avec Madame de Flavacourt, auprès de laquelle il étoit, lui demanda avec une méchanceté apparente, qui cependant étoit aussi éloignée de son ame que l'opposé : *croiriez-vous que cette Dame aimable avec qui vous causez, a plus de cinquante ans? — C'est une marque, Sire, qu'on ne vieillit point à votre cour.*

En preuve de notre assertion que Louis XV en disant des méchancetés, ne les avoit pas plus dans le cœur que les choses tendres qu'il préféreroit, ce qui formoit une autre singularité de son caractère, nous ne pouvons omettre l'anecdote de l'Abbé de Broglio, une des plus convaincantes que nous puissions rapporter.

Un jour de grand couvert, le Roi ayant demandé des nouvelles d'un de ses commensaux, on lui répondit qu'il étoit mort. *Je le lui avois bien annoncé*, dit-il. Puis envisageant le cercle de courtisans qui l'entouroient & fixant cet Abbé, il l'apostropha de ces mots : *à votre tour!* Ce Seigneur hargneux, dur & colere, à peine à se contenir; il repliqua : *Sire, Votre Majesté est allée hier à la chasse, il est venu un orage, elle*

a été mouillée comme les autres; & puis sorti
1769. bouillant de rage. Voilà comme est cet Abbé de
Broglie, s'écria le Roi, il se fâche toujours. Et
il n'en fut pas autre chose.

Au reste, si Louis XV ne se piqua pas de montrer en société avec S. M. Danoise cette amabilité qu'il sembloit réserver plus spécialement pour ses familiers; si, sur le trône, il ne déploya pas à ses yeux les qualités vraiment royales de l'administration, il le reçut avec une magnificence digne de l'un & de l'autre. Le Duc de Duras, premier gentilhomme de la chambre, étoit chargé d'accompagner partout le Prince étranger. Il le fit combler de riches présens; il voulut que tous les Princes de son sang le traitassent successivement, & les fêtes auxquelles sa venue donna lieu, tirèrent un peu la cour de sa tristesse & de son ennui. Au fond, le Roi desiroit fort d'être débarrassé de ce spectateur incommode, pour se livrer librement à une nouvelle passion qu'il avoit conçue, & dont sentant lui-même la turpitude, il n'osoit en avouer l'objet à ses yeux.

Depuis la mort de la Marquise & la disgrâce de Mlle. Romans, Louis XV n'avoit point eu de maîtresse en titre, ni même de connue. C'étoient continuellement de nouvelles passades, soit de femmes de la cour, soit de bourgeoises, soit de grifettes; on lui en choissoit dans les divers ordres de l'Etat, car sa luxure insatiable trouvoit tout bon, mais se dégoûtoit bientôt de tout. C'étoit l'emploi de ces hommes vicieux qui l'avoient replongé dans la débauche, dont il avoit eu un instant la velleité de se retirer, de

r
y
e
e
e
e
e
r
r
;
i-
fa
fa
i-
n-
le
i-
à
a-
nt
e.
s,
i-
le
de
ux
il
de





MADAME LA COMTESSE
DU BARRY.

lui p
l'affo
premi
charg
quête
faisan
gneu
„ N'
„ N'
„ vé
Il le
moise
il fai
de fo
Mon
tems
Bonni
au lit
plus a
vue.
en fu
factio
lui av
core.
une f
eue,
Ce m
s'il eu
tache
put p
la con
Fonta
glant
pour

lui procurer sans cesse des jouissances propres à l'affouvir. Entre ceux-là étoit le Sr. *Le Bel*, 1769. premier valet de chambre de S. M. spécialement chargé des découvertes. Un jour qu'il étoit en quête, il rencontre un certain Comte Dubarri, faisant les mêmes fonctions pour plusieurs Seigneurs de la cour: il lui témoigne son embarras. „ N'est-ce que cela”, lui répond celui-ci. „ N'allez pas plus loin, j'ai votre affaire, un véritable morceau de Roi; vous l'allez voir”. Il le mene chez lui & montre à son ami une Demoiselle L'Ange, autrefois sa maîtresse, & dont il faisoit alors part aux autres. Par spéculation de fortune il assure le Sr. *Le Bel*, que lorsque le Monarque en aura tâté, il se tiendra pour long-tems à celle-ci. La créature plut tellement au Bonneau moderne, qu'il convint de l'introduire au lit du Monarque. Nous ne fouillerons pas plus avant dans les mystères ténébreux de l'entrevue. Nous observerons seulement que S. M. en fut si enchantée qu'elle en témoigna sa satisfaction au Duc de Noailles, en avouant qu'elle lui avoit donné des plaisirs qu'elle ignoroit encore. „ Sire”, lui répondit ce courtisan, avec une franchise que bien d'autres n'auroient pas eue, „ c'est que vous n'avez jamais été au b...” Ce mot auroit dû ouvrir les yeux de son maître, s'il eut été susceptible de vaincre cet indigne attachement. Le charme étoit trop puissant, il ne put plus se passer de cette dévergondée; il fallut la conduire secrètement à Compiègne, ainsi qu'à Fontainebleau, & l'excès de son ardeur l'aveuglant de plus en plus, il voulut qu'on la mariât pour qu'elle eût un nom & fût susceptible d'être

présentée. Le Comte Dubarri avoit un frere très-
 1769. propre à jouer ce rôle, & Mlle. L'Ange ne fut
 plus connue que sous le nom de Comtesse Du-
 barri. Nous ne nous arrêterons pas à discuter
 qui elle étoit, de quelle origine, bâtarde ou lé-
 gitime: tout cela nous paroît assez bien éclairci
 dans les *Anecdotes* (*) de cette beauté. Il suf-
 fit que née dans une condition très-obscure,
 vouée au libertinage dès sa tendre jeunesse, au-
 tant par goût que par état, elle ne pût offrir à
 son auguste amant, malgré la fleur de la jeunesse
 & les brillans appas dont elle étoit encore pour-
 vue, que les restes de la plus vile canaille, de la
 prostitution; qu'il ne fut gueres possible qu'il l'i-
 gnorât & qu'il en vînt au point de crapule &
 d'abandon de l'assimiler à sa famille, de forcer
 ses enfans à la voir, de l'asseoir presque sur le
 trône avec lui, de prodiguer le trésor public
 pour lui faire étaler un luxe de Reine, de mul-
 tiplier les impôts pour satisfaire ses fantaisies pué-
 riles, & de faire dépendre le destin de ses sujets
 des caprices de cette folle.

L'élévation de Madame Dubarri n'eut pas lieu
 cependant sans occasionner bien des tracasseries
 à la cour; mais les contradictions ne servirent
 qu'à rendre la passion de Louis XV plus opi-
 niâtre. C'est peut-être la seule occasion où, se
 roidissant contre les difficultés, il ait témoigné
 une fermeté persévérante, dont il manquoit dans
 les choses les plus importantes.

Le premier obstacle vint de la part d'une fem-
 me

(*) Voyez *Anecdotes sur Madame la Comtesse Dubarri.*

me jal
 sceptre
 Duchesse
 seul.
 l'excès
 frere,
 laissoit
 attribu
 courti
 dans un
 deux p
 préjugé
 ceux d
 qu'il en
 cour, o
 pable d
 re très-
 tre vers
 mens
 mort de

A
 A
 La D
 eert av
 perpétu
 imaginé
 le ne f
 tous deu
 Prince,
 jet. L'e
 ni plus.

me jalouse, non du cœur du Roi, mais de son sceptre, qu'elle vouloit partager. Il s'agit de la Duchesse de Grammont, sœur du Duc de Choiseul. Akiere, impérieuse, avide du pouvoir à l'excès, elle avoit déjà tellement subjugué son frere, que ce Ministre, si fier, si absolu, s'en laissoit gouverner à son gré. Ne sachant à quoi attribuer ce singulier ascendant, la malignité des courtisans leur en avoit fait chercher le principe dans une intimité plus que fraternelle entre ces deux personnages, d'ailleurs trop au dessus des préjugés l'un & l'autre pour se laisser arrêter par ceux de religion ou d'honnêteté publique. Quoiqu'il en soit, cette anecdote fort accréditée à la cour, où l'on croit tout, parce qu'on s'y sent capable de tout, avoit été consignée d'une manière très-adroite & très-ingénieuse dans les quatre vers suivans, relatifs aux principaux événemens d'alors, l'expulsion des Jésuites & la mort de la Marquise :

Après avoir détruit l'autel de Ganimedé,

Vénus a quitté l'horison :

A tes malheurs encor, France, il faut un remède ;

Chasse Jugiter & Junon.

La Duchesse de Grammont, sans doute de concert avec son frere, pour consolider mieux & perpétuer le pouvoir dans leur famille, avoit imaginé de devenir maîtresse du Roi. Quoiqu'elle ne fût ni jolie ni jeune, la connoissance que tous deux avoient du passé & du caractère du Prince, les autorisoit à espérer le succès du projet. L'exemple de Madame de Mailly, n'ayant ni plus de charmes ni plus de fraîcheur, qui

1769. — avoit réussi cependant, graces à sa hardiesse & à son impudence, étoit un grand encouragement, & la Duchesse se regardoit comme victorieuse, lorsqu'elle se vit expulsée par une nouvelle venue. Elle en fut d'autant plus furieuse, qu'elle ne tarda pas à être instruite quelle espece de femme lui étoit préférée. Elle fit passer sa rage dans le cœur de son frere, dont l'ame élevée le faisoit repugner naturellement aux avances de ce parti, car les Dubarri n'osant lutter d'emblée contre ce Ministre tout-puissant, chercherent d'abord à se le concilier. On assure même que la Comtesse lui fit des agaceries, qui auroient pu aller plus loin s'il en eut voulu profiter. Sa hauteur envers eux, les progrès incroyables de la favorite dans le cœur du Monarque, & les rivaux des Choiseuls qui se rangerent de leur côté, les poussèrent à une guerre ouverte qui devoit aboutir à une disgrâce, dont le Duc endormi par dix années de prospérité se jugeoit bien éloigné. Ce fut donc moins dans cette crainte que pour satisfaire le ressentiment de sa sœur, qu'il résolut d'ouvrir les yeux de son maître sur l'infamie dont son choix l'alloit couvrir, non directement, il en connoissoit trop le danger, mais indirectement & par les voies les plus détournées. Il mit d'abord en mouvement ses espions pour constater la filiation scandaleuse des aventures de la Comtesse; il les fit consigner dans des vaudevilles, dans des nouvelles manuscrites, dans de petites historiettes, dont on amusoit les cercles. La police à ses ordres, loin de jeter officieusement le voile sur les turpitudes du Souverain, contribua la première à les divulguer par ces

Pont
capit
mais
imbu
(*) p
diffici
noisso
plus d
voir p
fut de
cour e
lieu a
excito
& cep
S. M.
de son
Bel en
posture
vers se
essaya
l'inutili
meilleu
tement
forcée.
Quoi
sous les
détermi
pour fa
contrad
résistible
une fem

(*) No
dans les

Pont-neufs dont elle amuse la populace de la capitale; *Pont-neufs* allégoriques, il est vrai, mais dont chacun eut bientôt la clef. On en imbut la cour, & l'histoire de la *Bourbonnoise* (*) parvint jusqu'à Mesdames; ce qui les rendit difficiles sur la présentation. Louis XV, qui connoissoit bien sa sottise, ne vouloit pas lui donner plus d'éclat en brusquant l'événement avant d'avoir préparé les esprits de la famille royale. Ce fut donc une négociation longue, qui tint la cour en suspens durant quelques mois & donna lieu aux paris pour ou contre. Les Choiseuls excitoient sous main les Princesses à tenir ferme, & cependant redoubloient d'efforts pour éclairer S. M., lui dessiller les yeux & la faire rougir de son goût. On prétend même que le Sr. Le Bel envisageant les suites que pouvoit avoir l'imposture dont il avoit usé en cette occasion envers son maître, & craignant son ressentiment, essaya sans succès de le prévenir; qu'effrayé de l'inutilité de sa démarche dont il auguroit une meilleure issue, dans son désespoir il périt subitement d'une façon sinistre, soit volontaire, soit forcée.

Quoi qu'il en soit, les agens mis en œuvre sous les auspices de leur auguste père ne purent déterminer Mesdames qu'en leur faisant craindre pour sa santé, qu'altéroit le chagrin causé par leur contradiction. Elles se rendirent à ce motif irrésistible. Ce fut une autre difficulté de trouver une femme qui se chargeât du cérémonial. On

(*) Nom sous lequel on désignoit Madame Dubuis dans les Chançons.

1769. fut obligé de rechercher une Madame de Béarn, vieille plaideuse, à qui l'on donna cent mille livres pour sa peine & pour tenir compagnie à la nouvelle présentée dans les commencemens, où aucune autre ne vouloit frayer avec elle. Le vent de la faveur ne tarda pas à lui amener une cour. Le Roi soupoit tous les soirs chez sa maîtresse; elle invitoit, & pour que les Grands ne pussent s'y refuser elle ajoutoit au bas de l'invitation: *S. M. m'honorera de sa présence.* Quelques Dames s'y firent insensiblement; la Comtesse de l'Hôpital, Madame de Valentinois, la Maréchale de Mirepoix donnerent l'exemple, & l'on vit le Comte de la Marche grossir la foule de ses adorateurs. Le Prince de Condé ayant obtenu du Roi la grace de le posséder à Chantilly, en témoigna sa reconnoissance à S. M. en y recevant la Comtesse.

Le Duc de Choiseul commença de s'appercevoir qu'il n'avoit pas été assez politique à l'égard de la favorite; mais trop aveuglé par le ressentiment de sa sœur, il s'étoit porté à un éclat dont il ne pouvoit plus revenir. Il courut les risques de l'orage qui se préparoit, & l'envisageant avec fermeté se disposa à lui tenir tête. Il vit son parti diminuer, & les créatures qu'il se croyoit les plus attachées se tourner contre lui. Entre celles-là, la première à l'abandonner fut celle qui lui avoit le plus d'obligation, qui lui avoit avoué en apparence le plus inviolable dévouement. C'étoit le Chancelier, tout court, car en ce moment il y en avoit trois en France. La fourberie formoit son caractère dominant, & il s'en servit merveilleusement pour satisfaire son

Béarn,
ille li
e à la
s, où
Le
er une
ez sa
Grands
e l'in-
fence.
; la
inois,
mple,
foule
ayant
hantil-
en y

perce-
à l'é-
par le
à un
courut
l'envi-
r tête.
u'il se
re lui.
er fut
ui lui
le dé-
court,
rance.
t, & il
re son



RENE NICOLAS MAUPEOU CHANCELIER DE FRANCE en 1768.



amb
 prêm
 vella
 à son
 Duc,
 celui
 te de
 Bertin
 l'hon
 & ne
 ment
 fit né
 en ce
 lard,
 L'adr
 fit tou
 voit l
 c'étoi
 semble
 pour
 vorabl
 frages
 appro
 Marti
 lai &
 lier de
 celier
 cet in
 le lend
 Les
 bien c
 qu'il v
 mi.
 que..

ambition. Son patelinage auprès du Ministre supérieure lui en avoit obtenu une singulière bienveillance. Son adresse à tourner sa compagnie à son gré, à lui donner, suivant la volonté du Duc, de l'activité ou à la rallentir, fit croire à celui-ci qu'il lui seroit encore plus utile à la tête de la Magistrature, dont il vouloit écarter M. Bertin qui, par la confiance particulière dont l'honoroit le Monarque, y avoit des prétentions & ne lui convenoit pas à cause de son attachement connu aux Jésuites. En conséquence il fit négocier auprès de M. de Blancmesnil & mit en œuvre M. de Malesherbes, le fils de ce vieillard, non moins dupe que le Duc de Choiseul. L'adresse de M. de Maupeou fut telle, qu'il fit tourner au progrès de sa fortune ce qui devoit la renverser. Comme Premier Président, c'étoit lui qui comptoit les voix. Dans une assemblée il fut accusé d'avoir abusé de sa place pour en imposer & faire passer l'avis le plus favorable à la cour, quoique le plus foible en suffrages. C'étoit, heureusement pour lui, aux approches des vacances: on remit à la Saint-Martin à le *mercurialiser* & il profita de ce délai & intrigua si artificieusement que le Chancelier donna sa démission en faveur du Vice-Chancelier, qui, suivant la convention, satisfait de cet instant de jouissance réelle & paisible, remit le lendemain la place à son fils.

Les membres du Parlement, qui connoissoient bien ce caméléon, prédirent au Duc de Choiseul qu'il venoit de se donner le plus dangereux ennemi. Il ne leva pas d'abord tout-à-fait le masque. Encore incertain de la tournure que pren-

Sept.
1768.

droit la faveur des Dubarri, il se ménagea entre les deux partis. Mais lorsque la présentation eut consolidé celui-ci, il s'y rangea tout entier: il poussa le raffinement de son adulation jusqu'à se trouver parent, & il n'appelloit la Comtesse que sa *Cousine*. La souplesse de son génie le faisoit s'affervir à toutes les extravagances de cette femme, sans pudeur, comme sans raison. Il se permettoit, pour lui plaire, de déroger à la dignité de sa place, de devenir son jouet & même celui de son Negre, & il n'est sorte de métamorphose qu'il ne subît dans ce projet, qu'il ne perdit pas de vue un seul instant. Malgré tant de bassesse & d'avilissement, il ne put jamais obtenir qu'une confiance subalterne dans cette cour, où il avoit été devancé par un Seigneur plus aimable, non moins rempli d'esprit, non moins fin & en tout plus propre à réussir auprès des femmes. On voit que nous voulons parler du Duc d'Aiguillon qui, par ce canal, sortit d'un très-mauvais pas où l'avoit jetté M. de Maupeou, sous prétexte de lui rendre service, & peut-être dans l'intention réelle de le perdre déjà & de supplanter ce concurrent dont le crédit éclipsoit le sien. Cependant il est à croire qu'il étoit de bonne foi en ce moment, parceque son intérêt même le portoit à se liguier avec cet ennemi des Choiseuls, qu'il n'eut pas plutôt abandonnés qu'il sentit la nécessité de les cultiver.

Tandis que Louis XV, par cette contradiction soutenue durant toute sa vie, mais encore plus à la fin de son regne, parce que sa foiblesse augmentoit, punissoit de l'exil les Procureurs généraux du Parlement de Bretagne, qu'il avoit

déclar
éclata
pu s'e
provin
Présid
cées
C'est
doute
vaux-
contri
inspire
poursu
tournu
texte
ci-dev
té de
voient
semble
intrigu
leurs
public
une in
les de
leur or
tassent
procéd
lon éto
& par
dépose
vroit d
tion in
crime
tre du
lier, so

déclarés innocens, il combloit d'une faveur plus éclatante le Duc d'Aiguillon, auquel il n'avoit pu s'empêcher d'ôter le commandement de cette province, sur le compte que lui avoit rendu le Président Ogier des vexations qu'il y avoit exercées & de l'exécration générale où il y étoit. C'est à la favorite nouvelle que le Duc dût, sans doute, d'être agréé pour Commandant des chevaux-légers de la garde de S. M.; ce qui ne contribua qu'à aigrir davantage les Bretons & à inspirer plus d'activité aux Magistrats pour le poursuivre. L'affaire avoit pris une nouvelle tournure. Le Parlement de Rennes, sous prétexte de troubles causés dans son ressort par les ci-devant soi-disant Jésuites, qui avoient profité de sa dispersion & de l'accueil qu'ils y recevoient, pour s'y réfugier en foule, pour s'y rassembler, y tenir des conventicules secrets, y intriguer & en former le foyer & l'arsenal de leurs vengeances, avoit ordonné au ministère public de veiller sur eux, dont il étoit résulté une immense instruction faite dans toutes les villes de la province, & un arrêt foudroyant qui leur ordonnoit d'en sortir, à moins qu'ils ne prêtassent le serment exigé. Durant le cours de la procédure on avoit trouvé que le Duc d'Aiguillon étoit prévenu d'avoir sollicité, par lui-même & par des agens subalternes, des témoins pour déposer contre les Magistrats accusés. On découvroit dans les dépositions des indices d'une vexation inouïe, d'un abus énorme de pouvoir, *du crime le plus atroce* (expression même de la lettre du Parlement de Bretagne à M. le Chancelier, sous laquelle il déguisoit le soupçon d'em-

poisonnement prémédité des Procureurs généraux. 1769. raux.) Le Parlement, sur cette connoissance, ne pouvoit se dispenser d'ordonner une nouvelle information : elle se continue ; un grand nombre de témoins sont entendus, d'autres sont indiqués ; le ministère public est chargé de conclure, & au moment où la procédure va subir l'examen impartial de ses juges naturels, un arrêt du Conseil notifié dans la forme la plus illégale, défend à la partie publique, aux Commissaires du Parlement, au Parlement même d'achever l'instruction & de prononcer un jugement. C'étoit encore le fruit du crédit du Duc d'Aiguillon auprès de la favorite, qui avoit exigé cette complaisance du Chancelier. Mais c'étoit le sujet de nouvelles plaintes, de nouvelles réclamations, & l'affaire que Louis XV se flattoit de voir assoupie, renaissoit avec d'autres branches qui, en la compliquant davantage, ne pouvoient que lui donner plus d'éclat, surtout par l'art qu'on avoit eu d'y faire paroître pour accusé un Duc & Pair, ce qui alloit mettre en mouvement le Parlement de Paris comme cour des Pairs.

Dans ces entrefaites la Commission intermédiaire des Etats de Bretagne, toujours subsistante durant l'intervalle de leurs sessions, ne crut pas devoir rester seule à garder le silence sur l'affaire de Mrs. de la Chalotais, & adressa des Représentations à S. M. en forme de Mémoire, si vigoureuses qu'elles ne laissoient aucun doute de l'agitation où seroient les Etats cette année. On y appuyoit principalement sur l'incroyable contradiction des discours & de

la con
 „ pou
 „ la d
 „ se.
 „ les I
 „ nous
 „ vien
 „ toyer
 „ vous
 „ . .
 „ Nou
 „ d'effr
 „ culie
 „ bliqu
 „ homn
 „ & l'e
 „ culté
 „ qu'il
 „ damn
 „ No
 „ de no
 „ avez
 „ verser
 „ vos d
 „ Il ne
 „ C'est
 „ vons
 „ tre ré
 „ Die
 „ ge, n
 „ qu'il
 „ Oui,
 „ tion d'
 „ Tout-

la conduite du Roi à leur égard. „ Nous ne
 „ pouvons pas dissimuler à V. M. écrivoit-on, 1769
 „ la désolation universelle qu'a causé sa répon-
 „ se. Le témoignage même, si glorieux pour
 „ les Procureurs généraux, & si satisfaisant pour
 „ nous, que vous rendez à leur innocence, de-
 „ vient une source de terreur pour tous les ci-
 „ toyens. Quoi, Sire, ils sont innocens, &
 „ vous les punissez !
 „
 „ Nous n'avons pu voir sans une surprise mêlée
 „ d'effroi des faits & des mécontentemens parti-
 „ culiers donnés pour motifs d'une punition pu-
 „ blique. Tout magistrat, tout citoyen, tout
 „ homme qui est puni, doit être jugé coupable,
 „ & l'on ne peut le juger sans lui laisser la fa-
 „ culté de se défendre. S'il est accusé, il faut
 „ qu'il sache par qui & pourquoi. S'il est con-
 „ damné, il faut d'abord qu'il ait été convaincu !
 „ Nous avons la propriété de notre honneur,
 „ de notre vie & de notre liberté, comme vous
 „ avez la propriété de votre couronne. Nous
 „ verserions notre sang pour vous conserver
 „ vos droits, mais conservez-nous les nôtres.
 „ Il ne s'agit pas ici de simples privilèges.....
 „ C'est dans le pur droit naturel que nous trou-
 „ vons aujourd'hui celui qui fait l'objet de no-
 „ tre réclamation.
 „ Dieu même, dont vous êtes la vivante ima-
 „ ge, ne peut punir l'innocent, & le coupable
 „ qu'il châtie ne doit pas douter de son crime.
 „ Oui, la déclaration de l'innocence & l'inflic-
 „ tion d'une peine sont impossibles à la fois, au-
 „ Tout-puissant même, & ce seroit un blasphé-

me, que de lui attribuer une si odieuse contradiction.

„ Nous ne concevrons jamais que ceux dont l'honneur n'est pas compromis, & dont V. M. daigne même, par des déclarations réitérées, rassurer la délicatesse, ne soient pas parfaitement innocens, & nous concevrons encore moins comment ceux dont l'innocence est parfaite, peuvent éprouver le sort réservé au criminel & aux vrais coupables?

„ A quoi doivent s'attendre les simples citoyens, si les premiers magistrats ne sont pas à l'abri d'une si funeste oppression? Sire, la province à vos genoux réclame votre justice. Il n'y en a plus, si l'on peut nous enlever dans nos maisons, nous jeter dans les fers, nous retenir dans un exil sans fin, sous prétexte de délits secrets, appuyés sur des délations obscures, dont nous ne pourrions nous défendre & qu'on ne nous fera connoître que par la rigueur de la peine.

„ Daignez, Sire, vous rappeler la longue chaîne des calamités de ceux dont vous reconnoissez & attestez l'innocence. Ils ont été arrachés à leurs fonctions & à leurs familles; ils ont été traînés comme de vils criminels de prison en prison; ils ont été annoncés à toute la France comme des prévaricateurs & des trahis; ils ont essuyé l'horreur d'une procédure criminelle, dont la violence égalait l'injustice; ils ont vu les apprêts de leur supplice, & ils n'ont échappé à une mort ignominieuse (si la vertu pouvoit craindre l'ignominie) que pour rester dans un long

„ exil
„ L'ac
„ abar
„ faits
„ poin
„ nent
„ nienn
„ toire

Il fa
ceau,
les beau
la de p
vent pu
dans un
ment ic
parce q
ferrée,
l'image
tuelle d

Les
qu'épro
pourvu
yeux sur
encore
le mot
jouer de
propos
présenta
mérite a
qu'elles
de S. M
me; il t
moire.
blic; ou

„ exil, dont le terme n'est pas fixé.
„ L'accusation pour suivie avec tant d'éclat est 1769.
„ abandonnée, mais la vengeance subsiste. Des
„ faits & des mécontentemens qu'on n'articule
„ point, afin de n'avoir rien à prouver, pren-
„ nent la place d'une instruction prouvée calom-
„ nieuse, & l'on substitue à des procédures vexa-
„ toires une vexation sans procédure.”

Il faudroit copier en entier ce superbe mor-
ceau, si nous voulions en faire connoître toutes
les beautés à nos Lecteurs. Son éloquence a ce-
la de particulier, que l'antithèse, figure sou-
vent puérole, surtout lorsqu'elle est trop répétée
dans un discours, quoique revenant fréquem-
ment ici, lui donne plus de force & d'énergie,
parce qu'elle a pour base une logique concise,
ferrée, pressante, lumineuse, parce qu'elle est
l'image naturelle & vraie de la conduite perpé-
tuelle de la cour dans le procès dont il s'agit.

Les Ministres craignirent si fort la sensation
qu'éprouveroit à la lecture de cet écrit le Roi,
pourvu de trop d'esprit pour ne pas ouvrir les
yeux sur le rôle tyrannique, & ce qui pouvoit
encore plus bleffer son amour-propre, tranchons
le mot, sur le rôle imbécille qu'on lui faisoit
jouer depuis cinq ans, qu'ils ne jugerent pas à
propos de lui en parler. Ils renvoyerent ces re-
présentations aux Commissaires, en se faisant un
mérite auprès d'eux de ce silence, sous prétexte
qu'elles auroient sûrement provoqué l'indignation
de S. M. Les auteurs n'en penserent pas de mê-
me; il transpira bientôt des copies de leur mé-
moire. Il fit la plus grande fortune dans le pu-
blic; on le regarda comme un chef-d'œuvre,

1769. traité de droit public, renfermant en chef tous les principes qui constituent le véritable état monarchique; principes dont on s'étoit si fort écarté depuis quelque tems, qu'ils étoient devenus un problème pour bien des gens. Les patriotes étoient enchantés de les voir reproduits aux yeux de la nation; ils s'arrachèrent cet ouvrage, ils le transcrivoient & le multiplioient à l'infini.

Dans l'embarras du Conseil de se tirer de la crise orageuse où il se trouvoit retombé plus que jamais, on imagina de négocier avec M. de la Chalotais, de le tenter par les offres les plus séduisantes & d'obtenir de lui un défillement. On regarda cette tournure comme seule capable d'assoupir l'affaire, de l'éteindre & d'en effacer le plus léger vestige. Il y avoit dans Paris un Breton, membre de l'Académie Française, fort lié avec les Procureurs-généraux, fort chaud pour leurs intérêts, mais peu fin, bavard, brusque, étourdi, qualités assez incompatibles avec celles d'un négociateur. Cependant la difficulté d'en trouver un autre fit choisir celui-ci. C'étoit Duclos. Il fut envoyé avec une autorisation verbale, seulement comme un homme sans conséquence & qu'on pouvoit défavouer en cas de refus. Ce cas, après le caractère connu de M. de la Chalotais, étoit inévitable. Prévenu de l'arrivée de l'agent secret, dès le premier instant il lui demanda s'il venoit à Xaintes comme son ami, ou comme son séducteur; qu'en la première qualité il seroit bien reçu & pouvoit rester; qu'en la seconde, il n'avoit qu'à repartir: ce qu'il fit. Son message ne fut pas long. Il fallut avoir recours à quelque autre expédient. Cela devenoit d'au-

tant pl
fer, &
il deve
connoi
portan
tête de
fant qu
tre, l'af
que de
fir la C
guillon
il n'eût
Parlem
ment c
sez étud
dre néc
roit co
vraïsem
plus eff
connois
ment ét
roit son
Le Parl
patentes
nécessai
judicier
mouven
lement
auroit p
tion qu
les deux
pour la
en quel
Dans la

tant plus urgent que S. M. commençoit à se las-
ser, & que plus on lui déguisoit de choses, plus 1769.
il devenoit nécessaire de lui en dérober l'entiere
connoissance. Le Chancelier, qui sentoit l'im-
portance pour lui de signaler son avènement à la
tête de la Magistrature, par quelque acte impo-
sant qui lui donnât l'entiere confiance de son ma-
tre, l'assura qu'il ne connoissoit pas d'autre moyen
que de laisser un libre cours à l'affaire, d'en fai-
sir la Cour des Pairs & de laver le Duc d'Ai-
guillon par un Arrêt solemnel. Soit qu'en effet
il n'eût rien vu dans la procédure envoyée par le
Parlement de Bretagne qui pût inculper sérieuse-
ment ce Commandant, soit qu'il ne l'eût pas as-
sez étudiée, soit qu'il ne fût pas fâché de se ren-
dre nécessaire à celui-ci à mesure qu'il se trouve-
roit compromis, soit enfin, ce qui est le plus
vraisemblable, qu'il se flattât de pouvoir influencer
plus efficacement dans la Cour des Pairs, dont il
connoissoit les membres divers, que dans un Parle-
ment étranger & éloigné. Au reste, qui pour-
roit sonder tous les replis d'un cœur aussi faux ?
Le Parlement de Bretagne, prévenu des Lettres
patentes, avoit, sous les réserves expressees &
nécessaires pour que cette démarche ne pût pré-
judicier en rien à son essence, de son propre
mouvement envoyé toute la procédure au Par-
lement de Paris. Il évitoit ainsi le conflit qui en
auroit pu résulter, & empêchoit que la contesta-
tion qui n'auroit pas manqué de s'élever entre
les deux cours, ne fit perdre de vue le fond
pour la forme, & par cette adresse necessitoit
en quelque sorte la cour des Pairs d'intervenir.
Dans la perplexité que causoit la nouvelle tour-

nure que l'affaire prenoit, le premier avis de-
 1770. voit être de se laisser aller aux circonstances &
 de se ménager le tems de prendre les délibéra-
 tions ultérieures qu'elles suggéreroient. C'est
 ce qui avoit déterminé l'évocation. Le Roi se
 réservant par-là la liberté de la suspendre ou la
 faire cesser quand bon lui sembleroit, il fut con-
 venu que S. M. assisteroit elle-même aux séances,
 ce qui en devoit aussi modérer l'effervescence,
 & qu'elles auroient lieu à Versailles, pour
 contenir davantage les Magistrats trop ardens.

30 Mars. Le Parlement, quant au premier article, arrê-
 ta qu'il n'avoit aucun besoin de Lettres patentes
 pour prendre connoissance de l'affaire d'un Pair
 & lui faire son procès, étant la seule, unique
 & essentielle Cour où ce procès aille de droit.
 A l'égard du second, il en étoit trop flatté pour
 s'opposer à cet acte de la Majesté Royale. Il fit
 seulement un arrêté, qui chargeoit le Premier
 Président de représenter l'irrégularité de la trans-
 lation, tant en elle-même que par les inconvé-
 niens qui pouvoient en résulter. Quelques Pairs
 ayant voulu élever une prétention ancienne, &
 toujours rejetée, de former, & sans le concours
 des Légistes, à eux seuls, présidés par le Roi,
 la Cour des Pairs, on l'anéantit de nouveau; on
 leur prouva que les Magistrats actuellement n'é-
 toient pas plus ce qu'on nommoit anciennement
 les Légistes, que les Pairs d'aujourd'hui n'é-
 toient les Pairs du royaume d'autrefois; que ceux-
 ci n'étoient que des gentilshommes constitués
 par S. M. en dignité plus éminente, & rien par
 eux-mêmes; qu'ainsi ils ne pouvoient s'assimiler
 à ces grands feudataires de la couronne, avant

de sou
 Monar
 Conti,
 là-dess
 devoit
 parla d
 d'une s
 reufeme
 pas celu

La p
 Versaill
 avec les
 huiffiers

M. le
 l'assemb

objet.
 tention
 ges & d
 géat l'a
 foudre d

Le P
 discours
 avoit ét

On l
 Parleme
 déposer
 en pren
 conclusi
 respecti
 qui y c
 que tou
 aucunes
 les un P

Ou fin

de souverains, & sans le concours desquels le Monarque ne pouvoit rien faire. Le Prince de Conti, zélé Parlementaire, appuya beaucoup là-dessus & applaudit à la distinction infinie qu'il devoit y avoir entre les Princes & les Pairs; il parla du système de ces derniers en le couvrant d'une sorte de ridicule, mais il convint qu'heureusement ce système, de fraîche date, n'étoit pas celui du grand nombre.

La première séance de la Cour des Pairs à Versailles eut lieu le 4 Avril. Le Roi entra seul avec les Princes: toute sa garde se retira, & les huissiers de la cour s'emparèrent des portes.

M. le Chancelier, radieux de gloire, ouvrit l'assemblée par un discours très-bien fait sur son objet. Il annonça, de la part du Roi, que l'intention de S. M. étoit que la liberté des suffrages & des opinions fût entière, & que l'on jugât l'affaire avec la dernière rigueur, pour absoudre ou condamner les accusés.

Le Premier Président répondit par un autre discours, où il inséra les représentations dont il avoit été chargé.

On lut ensuite les informations prises par le Parlement de Bretagne. Il fut ordonné de les déposer au greffe & que le Procureur général en prendroit communication pour donner ses conclusions, le tout sans préjudice des droits respectifs de la Cour des Pairs & de tous ceux qui y ont séance, & sans qu'on puisse induire que toute autre Cour soit autorisée à continuer aucunes informations ou procédures, dans lesquelles un Pair se trouve nommé.

On finit par arrêter que le Roi seroit très-hum-

1770.

blement remercié d'avoir bien voulu qu'en sa présence & avec son approbation solennelle, les vrais & anciens principes de la Pairie fussent de nouveau consacrés & conservés.

Le Roi parut prêter très-attentivement l'oreille à toutes les informations que lisoit le Premier Président, & comme cette lecture longue fatiguoit ce Magistrat, dont la voix baissoit insensiblement, on observa que S. M. se penchoit pour mieux entendre & n'en rien perdre.

Le Parlement revint très-satisfait de la séance, où il avoit reçu un nouvel éclat par la confirmation authentique que le Souverain lui accordoit, ainsi que de son essence intégrante avec la Pairie pour former la Cour des Pairs, comme aussi de l'être uniquement & exclusivement à tous les autres Parlemens. Quelques membres étoient particulièrement enchantés d'avoir été remarqués par le Monarque, entre autres M. Pasquier, le fameux Rapporteur de Damiens & du Comte de Lally, que le Chancelier désigna d'un geste au Roi désirant le considérer de plus près, lorsqu'il passa sous les yeux de Sa Majesté.

7 Avr. La seconde séance, du 7 Avril, ne fut pas moins agréable au Parlement. Le Procureur général y rendit plainte contre le Duc d'Anguillon & le nommé Audouard, Major des milices de Nantes, qui paroissoit être dans cette affaire l'agent du Duc. En conséquence on annulla toute la procédure faite en Bretagne; comme illégalement dressée, puisqu'il y étoit ques-

questio
struictio

Dans
de Mo
point
M. M
gnance
toutes
S. M.
S. M.,
peut in
té qui r

Quoi
ques-là
goût à p
l'ordre
ne salle
parquet
tières,
pour for
ces s'éto
Reine,
en effet
Roi per
laquelle
ge de M
jouissanc
C'est,
gné en lu
roit avec
constanc
On le d

(C) C'est

Tome

question d'un Pair. On ordonna une autre instruction, d'autres informations, &c.

1770.

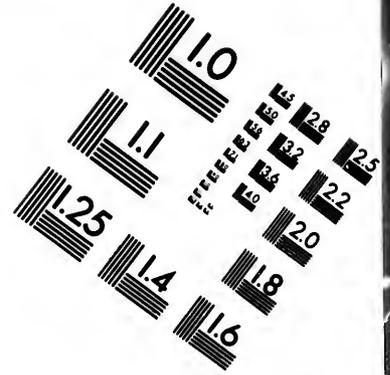
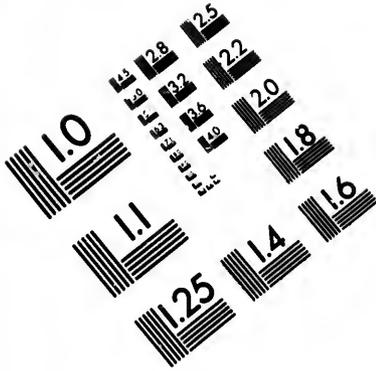
Dans le cours des instructions, M. Michau de Montblin se distingua par son éloquence, au point que le Roi lui déclara être de l'avis de M. Michau, en témoignant toutefois sa répugnance pour les monitoires, voie usitée dans toutes les procédures. Mais par déférence pour S. M. on revint par un *Omnes* (*) à l'avis de S. M., qu'on regarda comme un ordre, & l'on peut inférer de là quelle étoit la sorte de liberté qui regnoit dans cette assemblée.

Quoi qu'il en soit, tout alloit à merveille jusques-là, & S. M. sembloit prendre tellement goût à présider sa Cour des Pairs, qu'elle donna l'ordre de construire incessamment, dans l'ancienne salle de comédie, une grand'chambre, un parquet, des cabinets, des buvettes, des pissotières, en un mot tout ce qui étoit nécessaire pour former un palais. Les deux dernières séances s'étoient tenues dans l'anti-chambre de la Reine, où se tiennent des lits de justice : ce qui en effet étoit peu décent. Malheureusement le Roi perdit bientôt cette fantaisie passagère, à laquelle vint d'abord faire diversion le mariage de M. le Dauphin & les fêtes données en réjouissance de cet événement.

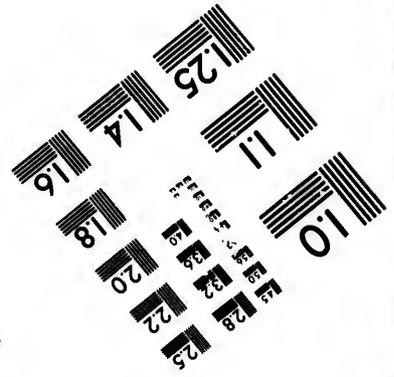
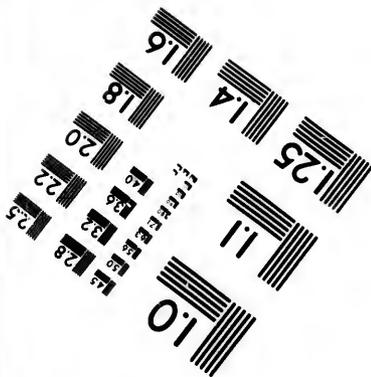
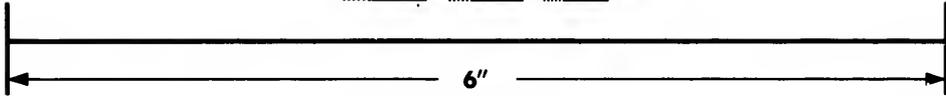
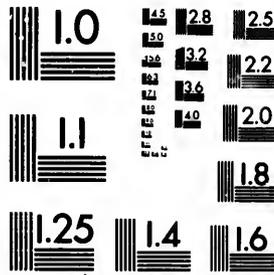
C'est, sans doute, un des plus importants du règne en lui-même, & par l'alliance qu'il resserroit avec la Maison d'Autriche, & par les circonstances qui l'accompagnerent & le suivirent. On le dut aux soins du Duc de Choiseul, qui

(*) C'est-à-dire, l'avis général & unanime.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

1720. vraisemblablement envisageant autant sa grandeur que le bonheur de la France, aplani toutes les difficultés, & parvint à conclure heureusement cet hymen. Il se formoit, on ne peut plus à propos pour lui, qui ayant dédaigné de s'étayer par de petites intrigues, alloit avoir pour support Madame la Dauphine même. On n'auroit pas cru qu'il eût pu se soutenir jusqu'à cette époque; mais quand on la vit arriver, ses partisans conçurent un meilleur espoir, surtout par le rôle distingué qu'il joua dans cette occurrence. Il eut la permission du Roi de se rendre à Compiègne au passage de cette Princesse & de lui offrir, le premier des Ministres, son hommage. Madame la Dauphine l'y accueillit singulièrement bien; elle lui accorda un entretien particulier où, après lui avoir témoigné tout le désir qu'elle avoit de le voir, elle le remercia de ses soins à contribuer à son bonheur; elle ajouta qu'elle comptoit sur leur continuation, pour aider de ses conseils sa jeunesse & son inexpérience.

Il n'étoit guere possible que les préparatifs, la pompe & les réjouissances du mariage de l'héritier présomptif de la couronne, malgré la détresse où se trouvoit le royaume, n'entraînaissent beaucoup de dépense; mais elle devint excessive sous un maître prodigue, ne s'occupant que de lui, laissant tout aller comme on vouloit & fermant les yeux sur les déprédations, auxquelles ces frais extraordinaires ouvrirent une carrière immense. Pour en donner une idée, on calculoit que trente mille chevaux devoient être employés au voyage. On parloit d'un détachement de tapissiers, courant en poste de ville en ville,

fin
la P
form
pren
Ce
core
Roi
foule
lui d
té de
la de
ner u
le av
son
préci
doien
ne in
ne fo
grand
l'on
avoie
Qu
si ren
ne po
bouqu
posé
formo
fait q
exacte
Les
d'une
par la
toit en
y en e

afin d'orner les divers lieux où devoit séjourner la Princesse; de soixante chaises toutes neuves formant une partie du cortège qui étoit allé la prendre à Strasbourg.

Ce n'étoit que le prélude. L'œil n'avoit encore rien vu de semblable aux habillemens du Roi & des Princes, que le public couroit en foule admirer chez le brodeur & le tailleur. Celui de S. M. en étoit un, qui lui avoit été présenté déjà aux noces du Duc de Chartres; que sur la demande qu'elle fit, si l'on pouvoit en imaginer un plus beau, & sur la réponse négative elle avoit ordonné de réserver pour le mariage de son petit-fils. On en comptoit six de ce luxe précieux, & ceux des Enfans de France y répondoient. Ils devoient être en outre parfemés d'une infinité de pierreries. Les carrosses de parade ne formoient pas un objet de curiosité moins grand: ils joignoient la richesse à l'élégance, & l'on n'en sera pas étonné quand on saura qu'ils avoient été commandés par le Duc de Choiseul.

Quant aux spectacles, les fêtes de Louis XIV. si renommées dans l'Europe & dans l'histoire, ne pouvoient être comparées à celles-ci. Le bouquet seul du feu d'artifice devoit être composé de trente mille fusées, qui, à un écu piece, formoient un objet de quatre mille louis, & l'on fait que le bouquet d'un feu d'artifice occupe exactement l'espace d'un clin d'œil.

Les apprêts de ces prodigalités contrastoient d'une façon criante avec les révoltes occasionnées par la disette du pain, qui continuoit & augmentoit en même tems dans quelques provinces. Il y en eut à Besançon & à Tours. Dans cette der-

niere ville, elle fut telle qu'elle obligea l'Intendant de s'enfuir par une porte de derriere, & que l'Archevêque crut devoir venir en cour déployer sa sollicitude pastorale. On comptoit dans la Marche & le Limoufin plus de quatre mille personnes mortes de faim, & beaucoup plus auroient péri dans la premiere sans les charités de M. de Persan, Maître des requêtes, qui, Seigneur d'une partie de la province, fit passer de puissans secours à ses vassaux.

Ces malheurs firent naitre un petit pamphlet intitulé: *Idée singuliere d'un bon citoyen, concernant les fêtes publiques qu'on se propose de donner à Paris & à la cour, à l'occasion du mariage de Monseigneur le Dauphin.* Après avoir fait l'énumération des frais, des repas, spectacles, feux d'artifice, illuminations, bals, portés au plus haut point de magnificence, & dont la récapitulation montoit à un capital de vingt millions, l'auteur terminoit ainsi sa feuille vraiment originale.

„ Je propose de ne rien faire de tout cela,
 „ mais de remettre ces vingt millions sur les im-
 „ pôts de l'année, & surtout sur la taille. C'est
 „ ainsi qu'au lieu d'amuser les oisifs de la cour
 „ & de la capitale par des divertissemens vains
 „ & momentanés, on répandra la joie dans l'a-
 „ me du triste cultivateur; on fera participer la
 „ nation entiere à cet heureux événement, &
 „ l'on s'écriera jusqu'aux extrémités les plus re-
 „ culées du royaume: *Vive Louis le bien*
 „ *aimé!* Un genre de fêtes aussi nouveau cou-
 „ vrirait le Roi d'une gloire plus vraie & plus
 „ durable, que toute la pompe & tout le faste

„ des
 „ ce
 „ sanc
 „ ce
 „ gran
 „ ses

Il y
 à ce q
 fit att
 cher q
 sent ju
 cesse,
 roit ét
 rer dan
 à Nan
 tems, l
 trariété
 lation.

Ce f
 me la
 étoit tr
 étoit jo
 de Poix
 vée de
 ret, S
 me tem
 S. M.
 da com
 elle av
 me la D
 le avoi
 „ pas c

(*) Vo

„ des fêtes Asiatiques, & l'histoire consacrerait
 „ ce trait à la postérité avec plus de complai- 1770.
 „ sance que les détails frivoles d'une magnificen-
 „ ce onéreuse au peuple, & bien éloignée de la
 „ grandeur véritable d'un Monarque, pere de
 „ ses Sujets.”

Il y avoit trop de gens accredités, intéressés à ce que cette idée ne réussit pas, pour qu'on y fit attention; ils s'efforcèrent seulement d'empêcher que les cris des malheureux ne parvinssent jusqu'au trône, & surtout jusques à la Princesse, dont le cœur jeune, sensible & tendre auroit été sûrement ému. On affecta de faire insérer dans la Gazette de France (*) qu'il y avoit à Nantes beaucoup de bled, dont les mauvais tems, le débordement des rivières & autres contrariétés avoient jusques-là empêché la circulation.

Ce fut sous ces funestes auspices que Madame la Dauphine arriva à Compiègne. Le Roi étoit très-empressé de la voir, de savoir si elle étoit jolie. On raconte que lorsque le Prince de Poix vint lui apprendre la nouvelle de l'arrivée de l'Archiduchesse à Strasbourg, le Sr. Burret, Secrétaire du cabinet, lui présenta en même tems le contrat d'échange fait sur la frontière, S. M. très-familier avec ce serviteur lui demanda comment il trouvoit Madame la Dauphine, si elle avoit de la gorge? Il répondit que Madame la Dauphine étoit charmante de figure, qu'elle avoit de très-beaux yeux, &c. „ Ce n'est „ pas cela dont je parle,” reprit S. M. en gal-

(*) Voyez la Gazette de France, du lundi 14 Mai 1770.

1779. — té: „ je vous demande si elle a de la gorge? —
 „ Sire, je n'ai pas pris la liberté de porter mes
 „ regards-jusques-là, ” repliqua l'adroit courti-
 fan. — „ Vous êtes un nigaud, ” continua
 le Monarque en riant, „ *c'est la première chose*
 „ *qu'on regarde aux femmes.* ”

On peut juger par cette historiëte de l'avidité
 avec laquelle Louis XV parcourut sa bru en ap-
 prochant d'elle. Il fut au devant jusqu'au terme
 prescrit, où cette Princesse, conformément au
 cérémonial, descendit de carrosse, se jeta aux
 genoux de S. M., qui la releva avec bonté &
 l'embrassa. Ils couchèrent à Compiègne, & le
 lendemain en passant à Saint-Denis, furent voir
 Madame Louise, une des Dames de France, qui
 depuis peu avoit pris le voïe aux Carmélites de
 cette ville. Tout Paris s'étoit cantonné sur la
 route, & c'étoit une double haie de carrosses de-
 puis Saint-Denis jusques à la porte Maillot. La
 famille royale soupa au château de la Muette,
 où Louis XV ne rougit point de présenter lui-
 même la Comtesse Dubarri à Madame la Dauphi-
 ne & de la faire manger avec cette Princesse.

Madame la Dauphine avoit ignoré jusques à
 ce moment le rôle de Madame Dubarri, dont el-
 le entendoit parler souvent à sa cour. Un jour
 impatiente d'entendre répéter continuellement ce
 nom à ses oreilles, elle demanda ce que faisoit
 cette femme qui causoit tant de bruit? On lui
 répondit qu'elle amusoit le Roi. „ *Cela étant,* ”
 s'écria ingénument la jeune Archiduchesse, „ *je*
 „ *me déclare sa rivale.* ” Elle n'étoit plus ten-
 tée de la devenir en ce moment, qu'on l'avoit
 à coup sûr mieux instruite; mais attentive à flat-

ter le
 mande
 répon
 amant
 la plu
 appré
 voit d
 singul
 à l'ex
 & dan
 Le
 revinn
 Mada
 aux lo
 me to
 que l
 revêtu
 chape
 y adm
 incon
 chose
 rempl
 avec
 L'a
 du d
 du fe
 ter le
 de pr
 étoie
 en e
 décre
 parei
 état
 canal

ter le goût du Monarque, S. M. lui ayant demandé comment elle trouvoit cette Dame, elle répondit, *charmante*; ce qui combla le royal amant. Il est certain qu'elle étoit alors la femme la plus remarquable à la cour par sa figure sans apprêt & par ses graces naturelles. On la pouvoit dire belle de sa propre beauté, & par une singularité encore plus merveilleuse, elle étoit à l'extérieur la plus décente dans son maintien & dans son propos.

Le Roi, M. le Dauphin & la famille royale revinrent de la Muette coucher à Versailles. Madame la Dauphine y resta seule, pour obéir aux loix de l'église de ne pas habiter sous le même toit que son futur époux. Elle ne se rendit que le lendemain au château, où, après s'être revêtue de ses habits de cérémonie, elle fut à la chapelle recevoir la bénédiction nuptiale. L'on y admira la Princesse qui, au milieu d'un monde inconnu & dans l'étonnement naturel de tant de choses nouvelles, ne parut point embarrassée, & remplit le cérémonial avec beaucoup d'aisance & avec des graces uniques.

L'après-midi un monde immense s'étoit répandu dans les jardins, où étoient les dispositions du feu & de l'illumination qui devoient s'exécuter le soir. On vit avec peine au milieu de tant de préparatifs d'une fête superbe, que ces lieux étoient en fort mauvais ordre, & ressembloient en certains endroits aux jardins d'un château en décret. D'abord les eaux, partie essentielle en pareil jour, ne jouoient pas & n'étoient pas en état de jouer; plusieurs bassins étoient à sec, le canal même étoit mal-propre & plein de fange.

Des statues mutilées & éparfes à terre annon-
 1770. çoient la négligence qu'on avoit eue de les rele-
 ver ou d'en soustraire aux yeux les débris. Il
 n'y avoit pas jusqu'aux marches des escaliers qui
 ne fussent horriblement dégradées: point de vio-
 lons, point de dances, point de viftuailles pour
 le peuple, qui n'étoit pas dans cette gâsté, pre-
 mier caractere d'une fête publique. Quelques
 bâteleurs se difpofoient feulement à jouer des
 farces pour le soir. Le ciel en outre fut peu
 d'accord avec la terre, & deux orages effroya-
 bles obligèrent les curieux de s'en aller, fans
 voir le feu & l'illumination, remis à un tems plus
 favorable. Par une autre négligence indigne de
 la majesté du lieu, les cours, à neuf heures du
 soir, n'étoient pas même éclairées comme celle
 d'un particulier. Les corridors, les passages
 étoient restés dans une profonde obscurité. Pas
 un lampion, pas une lanterne à la façade inté-
 rieure, ni à la façade extérieure du palais. La
 ville de Versailles ne parut participer en rien à
 ce grand événement, & Paris reçut le reproche
 d'avoir fait les choses avec la plus grande mes-
 quinerie. On vit avec indignation les pauvres
 qui demandoient l'aumône ce jour-là, comme
 les autres: ni cervelats, ni pain, ni vin pour eux.
 Les grands Seigneurs ne se distinguèrent pas da-
 vantage, & le magnifique palais du Ministre de
 Paris, du Comte de Saint-Florenin, n'étoit
 éclairé que par deux ifs de lampions, peu élevés
 de terre.

Du reste, tous ceux qui entrèrent aux appar-
 temens le jour du mariage, & surtout ceux qui
 assisterent au festin royal, convinrent qu'ils n'a-
 voient

voient
 ils pr
 en fe
 que
 ne p
 faite.
 des d
 soient
 détail
 sonne
 aviden
 fans
 dans
 „ gta
 „ déc
 „ non
 „ te,
 „ bre
 „ jug
 „ dré
 „ la r
 „ son
 „ allo
 „ nis
 „ son
 „ une
 „ lin,
 „ phi
 „ vré
 „ étro
 „ est
 „ les
 „ rou
 „ se;

voient jamais vu de coup d'œil aussi miraculeux : ils prétendirent que toutes les descriptions qu'ils en feroient, seroient au dessous de la vérité, & que celles qu'on lit dans les romans de féerie, ne peuvent en donner qu'une idée très-imparfaite. La richesse & le luxe des habits, l'éclat des diamans; la magnificence du local, éblouissoient les spectateurs & les empêchoient de rien détailler. Madame la Dauphine étoit la personne sur qui les yeux se portoient le plus avidement, & retirés par respect y revenoient sans cesse. Voici le portrait qu'on en traça dans le tems : „ cette Princesse, d'une taille „ grande pour son âge, est maigre sans être „ décharnée, & telle qu'une jeune personne „ non encore formée. Elle est très-bien faite, „ bien proportionnée dans tous ses membres. Ses cheveux sont d'un beau blond. On „ juge qu'ils seront par la suite d'un châtain cendré ; ils sont admirablement plantés. Déjà „ la majesté réside sur son front ; la forme de „ son visage est d'un bel ovale, mais un peu „ allongé. Elle a les sourcils aussi bien fournis qu'une blonde peut les avoir. Ses yeux „ sont bleus, sans être fâdes, & jouent avec „ une vivacité pleine d'esprit. Son nez est aquilin, un peu effilé du bout. Madame la Dauphine a la bouche petite, quoiqu'ayant les lèvres „ épaisses, surtout l'inférieure, qu'on fait être la *lèvre Autrichienne* : l'éclat de son teint „ est éblouissant, & elle a des couleurs naturelles, qui pourroient la dispenser de recourir au „ rouge. Son port est celui d'une Archiduchesse ; mais sa dignité est tempérée par la dou-

„
1770.„ ceur, & il est difficile, en contemplant cette
Princesse, de se refuser à un respect mêlé de
„ tendresse. ”

Le bal paré, la partie des fêtes la plus ennuyeuse, parce que tout y est d'étiquette, occasionna aussi beaucoup de tracasseries. S. M. en avoit fixé d'avance le cérémonial. Elle étoit convenue, d'après les instances de l'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice-Reine, qu'elle marqueroit quelque distinction à Mlle. de Lorraine, qui avoit l'honneur d'être de leur auguste maison; en conséquence qu'elle la nommeroit pour danser avant toutes les Duchesses, immédiatement après les Princesses du sang; comme M. le Prince de Lambesc immédiatement après les Princes. Cela fit une affaire sérieuse. Les Ducs & Pairs s'assemblèrent chez M. de Broglio, Evêque & Comte de Noyon, comme le plus ancien des Pairs pour lors à Paris. Et malgré l'horreur de l'Eglise pour la danse, on y disputa, rédigea & lut un mémoire, que le Prélat fut chargé de présenter au Roi. Pour le rendre plus solennel, ils requirèrent en cette occasion l'adhésion de la haute Noblesse, dont un grand nombre donna sa signature. Le Roi, fort embarrassé à son ordinaire, éluda de décider, & se rejetta sur ce que la danse au bal étoit la seule chose qui ne pouvoit tirer à conséquence, sur ce que le choix des danseurs & danseuses ne dépendoit que de sa volonté. (*) Elle invoqua

(*) Ces expressions sont tirées de la singulière *Lettre du Roi aux Ducs*, que voici en entier. Elle est du 17 Mai 1770.

„ L'Ambassadeur de l'Empereur & de l'Impératrice.

leur
amit
Mor
n'aff
s'en
O
tacle
dant
silen
cette
mult
fouv
où l
Le lo

„ Re
„ den
„ d'
„ que
„ cass
„ chic
„ cho
„ des
„ lont
„ exc
„ peu
„ cois
„ prat
„ Nob
„ sou
„ touj
„ nero
„ cert
„ tric
„ j'esp
„ mes
„ Bo

leur fidélité, attachement, soumission & même
amitié. Cette réponse, peu digne d'un grand
Monarque, ne fit que prêter au ridicule, & il
n'assista à la cérémonie que ceux qui ne purent
s'en dispenser.

On ne finiroit pas de détailler les fêtes, spec-
tacles & réjouissances qui se succéderent pen-
dant plus d'un mois. Mais comment passer sous
silence l'effroyable catastrophe du 30. Mai, de
cette nuit désastreuse où, au sein d'une joie tu-
multueuse, il périt plus de monde qu'il n'en périt
souvent dans une action sanglante! C'étoit le jour
où la ville avoit fait exécuter son feu d'artifice.
Le local étoit on ne peut mieux choisi, autour

„ Reine, dans une audience qu'il a eue de moi, m'a
„ demandé de la part de son maître (& je suis obligé
„ d'ajouter foi à tout ce qu'il dit) de vouloir marquer
„ que'que distinction à Mademoiselle de Lorraine, à l'oc-
„ casion présente du mariage de mon petit-fils avec l'Ar-
„ chiduchesse Antoinette. La danse au bal étant la seule
„ chose qui ne puisse tirer à conséquence, puisque le choix
„ des danseurs & des danseuses ne dépend que de ma vo-
„ lonté, sans distinction des places, ou rangs, ou dignités,
„ exceptant les Princes & Princesses de mon sang, qui re-
„ peut être comparés ni mis en rang avec aucun autre Fran-
„ çois, & ne voulant d'ailleurs rien innover à ce qui se
„ pratique à ma cour, je compte que les Grands & la
„ Noblesse de mon Royaume, en vertu de la fidélité,
„ soumission, attachement & même amitié qu'ils m'ont
„ toujours marqués & à mes prédécesseurs, n'occasion-
„ neront jamais rien qui puisse me déplaire, surtout dans
„ cette occurrence-ci, où je desire marquer à l'Impéra-
„ trice ma reconnoissance du présent qu'elle me fait, qui,
„ j'espère ainsi que vous, fera le bonheur du reste de
„ mes jours.”

Bon pour copie.

SAINT-FLORENTIN.

1770.

de la statue de Louis XV, dans ce vaste emplacement qui a plus l'air d'une plaine que d'une place. Au feu devoit succéder une illumination sur les boulevards, ce qui déterminoit la foule à déboucher par une rue fort large, aboutissant au rempart. C'est cependant dans cette rue que se passa un carnage, dont il n'y a point d'exemple. Trois circonstances concoururent à l'augmenter. 1°. Un complot formé par les filoux de causer un engorgement, une presse, un tumulte considérable, afin de pouvoir, au milieu du désordre, faire leurs coups de main & voler impunément. Plusieurs cadavres de ces scélérats reconnus attestèrent leur crime. 2°. La négligence de l'architecte de la ville à faire applanir le terrain, par où devoient s'écouler environ six cent mille spectateurs, à combler des fossés qui se trouvoient dans les passages, & à écarter les divers obstacles qui pouvoient resserrer ou gêner la circulation. 3°. L'insuffisance de la garde & la lesinerie du bureau de la ville, de n'avoir pas voulu accorder au régiment, des gardes françoises une gratification de mille écus, comme l'exigeoit le Maréchal Duc de Biron, pour les mettre sur pied ce jour-là & suppléer à la foiblesse & à l'incapacité des archers de la garde bourgeoise.

Quoi qu'il en soit, on enleva sur le champ cent trente-trois cadavres restés sur la place, qu'on déposa au cimetière de la paroisse de la Magdelaine de la ville-Évêque pour être reconnus & auxquels on fit ensuite un service solennel par ordonnance du Lieutenant-criminel, rendue sur le requisitoire du Procureur du Roi. A ce nombre, en joignant les blessés, les es-

tropi
voisi
après
quitte
le co
leur
comp
ce f
M. l
regar
en p
Au
afflig
heur
mois
pût
Mad
du f
l'ini
mem
voul
aux
pece
vé f
des
avoie
veill
sionn
avoit
cat-
discu
magi
res
fut q

tropiés & suffoqués, conduits dans des maisons voisines ou dans des hôpitaux & morts peu après, tous ceux qui croyant d'abord en être quittes & crachant le sang, par suite, sont dans le cours de six semaines devenus victimes de leur curiosité, on calcula que l'on pouvoit en compter onze à douze cens. Ce qui indigna, ce fut de voir, trois jours après ce désastre, M. Bignon, le Prévôt des marchands, qu'on en regardoit comme le principal auteur, se montrant en public dans sa loge à l'opéra.

Au contraire, M. le Dauphin fut cruellement affligé d'avoir été la cause indirecte de ce malheur. Il envoya au Lieutenant de police son mois de deux mille écus, le seul argent dont il pût disposer, pour soulager les plus malheureux. Madame la Dauphine, *Mesdames*, les Princes du sang suivirent cet exemple. Divers corps l'imiterent aussi. Le Parlement, dont un des membres avoit failli être du nombre des morts, voulut prendre connoissance du fait & remonter aux causes. On citoit un exemple de cette espèce, quoique de beaucoup moins grave, arrivé sous Louis XII, suivant lequel le Prévôt des marchands & les deux premiers Echevins avoient été mis à l'amende pour n'avoir pas assez veillé à un pont qui avoit manqué; ce qui occasionna la mort de quatre ou cinq citoyens. Il y avoit de quoi effrayer M. Bignon. Mais l'Avocat-général Seguier, dans son compte rendu, le disculpa: Il attribua le tout à la fatalité, & les magistrats se trouvant d'ailleurs distraits par d'autres objets qui les touchoient davantage, il en fut quitte pour la peur & pour un règlement

qui restreignit la juridiction de la ville en pareil cas.

1770.

Quand on eut épuisé cette triste matière, qu'on fût las d'en parler, & qu'on eût vomi toutes les malédictions contre le Prévôt des marchands, on en revint à des objets plus agréables: on ne s'entretenoit que de Madame la Dauphine; on applaudissoit à ses vivacités, à ses gentillesces, à la franchise avec laquelle elle s'étoit soustraite aux gens qui l'entouroient. Elle n'avoit fait rien cependant que de l'agrément du Roi. Elle appelloit *Madame l'Etiquette* la Comtesse de Noailles, sa Dame d'honneur, très-grave, très-austere, qui lui représentoit à chaque instant qu'elle dérogeoit aux usages de son rang, & n'en suivoit pas moins ses fantaisies, surtout dans les choses contraires à la gaieté de son caractère, ou à sa santé. Elle marchoit seule, sans écuyer; elle sortoit quand & comme elle vouloit; elle se promenoit à pied; elle formoit ainsi ses facultés physiques & faisoit valoir les forces que l'âge développoit chez elle. Elle invitoit à dîner, à souper, quand l'idée lui en venoit, ses freres, ses sœurs, ses tantes, & elle alloit manger chez eux avec la même liberté: en un mot, elle rappelloit autant qu'elle pouvoit la familiarité intime avec laquelle vit dans son intérieur la cour de Vienne qui, très-jalouse du cérémonial en public, est pleine d'aisance & de bonhommie au dedans.

Cette façon de vivre, analogue au fond du caractère de Louis XV, lui auroit infiniment convenu dans ces tems heureux, où il avoit la même innocence que sa petite-bru. Mais à un

certaines
sés r
intér
si for
ne n
qu'il
à l'é
quoi
qu'el

Ap
franc
Roi
voit
impo
idée
tinée
tems
acteur
du 27
nature
le du
les af
contin
rales,
noisse
Mai,
Pleni

Le
Dépu
l'intér
des c
parce
vert
forme

certain âge l'on ne se réforme point. D'ailleurs ses ministres, ses favoris, sa maîtresse avoient intérêt qu'il ne se livrât pas trop à sa famille, & si son amitié, sa bonté pour Madame la Dauphine ne lui permirent pas de la contraindre autant qu'ils l'auroient désiré, du moins parvinrent-ils à l'éloigner d'elle, au lieu de l'en rapprocher, à quoi l'auroit nécessairement conduit le ton facile qu'elle avoit pris avec Sa Majesté.

Après tous les spectacles dont la galanterie françoise avoit amusé Madame la Dauphine, le Roi lui en fournit un plus majestueux, qu'on ne voit qu'en ce royaume, & dont le coup d'œil imposant auroit pu donner à la Princesse une idée de la grandeur du trône, où elle étoit destinée à s'asseoir un jour, s'il n'eût été en même tems accompagné de la consternation de tous les acteurs. Nous voulons parler du lit de justice du 27 Juin. Dans son origine & selon sa vraie nature, un lit de justice est une séance solennelle du Roi au Parlement, pour y délibérer sur les affaires importantes de son Etat. C'est la continuation de ces anciennes assemblées générales, qui se tenoient autrefois, & qu'on connoissoit sous le nom de *Champ de Mars* ou de *Mai*, nommées ensuite *Placités généraux*, *Cours Plenieres*, *Plein Parlement*, *Grand Conseil*.

Les Rois y siégeoient alors sur un trône d'or. Depuis que ces assemblées se sont formées dans l'intérieur d'un palais, on y a substitué un dais & des coussins. De-là le nom de Lit de justice, parceque dans le langage antique un siege couvert d'un dais s'appelloit un lit. Cinq coussins forment le siege de ce lit. Le Monarque est as-

sis sur l'un, un autre tient lieu de dossier, deux servent comme de bras & soutiennent les coudes de S. M. Le cinquieme est sous ses pieds. Charles V renouvela cet ornement. Louis XII dans la suite l'a refait à neuf; il subsistoit encore sous le regne de Louis XV, qui en a si souvent usé qu'il ne seroit pas surprenant qu'il en fallût aujourd'hui un nouveau.

Les Rois réunissoient dans ces assemblées générales tous ceux qui avoient droit de suffrages, les Princes, les Pairs, les Barons, les Sénateurs ou Gens de loi. Le Souverain y faisoit proposer, & souvent proposoit lui-même le sujet de la délibération. Celle-ci étoit véritable & sérieuse; chacun opinoit tout haut, afin que le Roi pût entendre les avis & les peser. A présent, au contraire, c'est le Chancelier qui va recueillir les voix dans les rangs différens. Chacun parle bas, ou ne parle pas. Le Prince n'entend rien de cette scene muette où, par une étrange interversion de la nature des choses, il se trouve hors d'état d'en profiter & persiste dans une résolution prise, sans que l'objet de la séance qui, dans l'institution, étoit de l'éclairer, de l'y confirmer, ou de l'en détourner suivant le bien ou le mal qu'on y découvroit, ait été rempli aucunement.

Dans la forme primitive des Lits de justice, on ne pouvoit trop désirer de ces assemblées, dont il résul toit de la lumière & des connoissances pour le souverain, des biens infinis pour les peuples, des avantages inestimables pour le royaume. Les maux publics y étoient expo-

fés,
brillo
Un
mulac
ter co
y pass
vérita
qui n'
jettée
des lo
de de
Tel
dans u
ordina
les or
le ré
voulu
cation
présen
1769,
troubl
qui p
vu qu
voit c
cette
même
elle av
instruc
vert,
entenc
avoit
de la p

(*) C
justic

fés, les surprises dévoilées, la vérité parloit & brilloit dans tout son jour. (*)

Un Lit de justice aujourd'hui n'est qu'un simulacre des anciens: le Roi ne fait qu'y répéter ce qu'il avoit décidé dans son Conseil. Tout y passe sans examen préalable, sans délibération véritable. C'est un acte de puissance absolue, qui n'a lieu communément que pour des loix rejetées par les cours, & conséquemment pour des loix mauvaises & désastreuses: c'est un jour de deuil pour la nation.

Tel fut celui qu'assista Madame la Dauphine dans une lanterne. Il se tint avec le cérémonial ordinaire à Versailles. Le Chancelier ayant pris les ordres du Roi, y prononça un discours, dont le résumé étoit que S. M. n'avoit d'abord pas voulu admettre la requête de demande en justification par devant la Cour des Pairs, que lui avoit présentée le Duc d'Aiguillon au mois de Janvier 1769, persistant dans son intention d'éteindre les troubles de la Bretagne, & de ne permettre rien qui pût les réveiller; que depuis S. M. ayant vu que ledit Commandant de Bretagne se trouvoit compromis par des informations faites dans cette province, & voulant connoître par elle-même quelle étoit la nature de ces accusations, elle avoit rendu des lettres patentes pour cette instruction; que l'accès du trône avoit été ouvert, les formes avoient été suivies, les témoins entendus, tout l'appareil exécuté; mais que S. M. avoit reconnu avec indignation dans le cours de la procédure: 10. qu'on se permettoit de s'in-

(*) On peut voir là-dessus une *Lettre sur les Lits de justice*, datée du 28 Août 1756.

gérer de l'examen & de la discussion d'ordres émanés du trône, & qui liés continuellement avec l'administration devoient rester dans le secret du ministère; qu'on avoit poussé la témérité jusques à annexer des arrêts du Conseil aux dépositions: 20. qu'il regnoit dans toute cette affaire une animosité révoltante, une partialité marquée; que plus on la fondoit, plus on y trouvoit un mystère d'horreurs & d'iniquités, dont S. M. vouloit détourner les yeux; qu'en conséquence il lui plaisoit de ne plus entendre parler de ce procès, arrêter par la plénitude de sa puissance toute procédure ultérieure, & imposer un silence absolu sur toutes les parties des accusations réciproques.

Ce discours fut suivi de l'enregistrement des lettres patentes nouvelles, qui annulloient tout ce qui avoit été fait jusqu'alors, tant contre le Duc d'Aiguillon, que contre les Srs. de la Châlotaie & de Caradeuc; qui ordonnoient que tout acte concernant cette affaire fût regardé comme non venu, défendant à qui que ce soit de la réveiller, & imposant respectivement le silence le plus absolu.

Nos lecteurs déjà soulevés d'indignation au récit de ce fait, nous dispensent d'aucune réflexion sur la démarche humiliante où l'on avoit amené le Monarque dans cette affaire, qui pour la troisième fois se terminoit ainsi. Il sembloit qu'on ne l'eût porté à lui donner à celle-ci le plus grand éclat, que pour le rendre plus solennellement la dérision de la France & de l'Europe entière. Lui seul peut-être de son royaume n'en rougit pas. Dès le soir même il nomma le Duc d'Aiguillon

du vo
foupe

Le
le co
cette
arrêté
it déc
justifié
justice
Pour
en for
Pairs
des dé
ainsi
tion
de Bre
trouva
affaire
rer sur

Le
cet inc
mais c
princip
ble, o
graver
me de
pendo
qu'à c
des Pa
prefer
me, q
ment p

Des
rent s

du voyage de Marly & l'admit à l'honneur de ~~_____~~
souper avec lui. 1770

Le Parlement revint furieux. Déjà prévoyant le coup d'autorité qui pourroit se frapper dans cette séance irrégulière, il avoit fait passer un arrêté en présence des Princes & des Pairs, où il déclaroit qu'il ne regarderoit jamais comme justifié tout accusé qui le seroit dans un Lit de justice, & notamment le Sr. Duc d'Aiguillon. Pour empêcher la suite de cet arrêté, le Roi, en sortant de l'assemblée, intima aux Princes & Pairs qui le reconduisoient, suivant l'étiquette, des défenses de se rendre le lendemain au palais, ainsi que de prendre aucune part à la délibération commencée concernant l'Ex-commandant de Bretagne, leur donna ordre dans le cas où se trouvant en la cour à l'occasion de quelque autre affaire, on voudroit agiter celle-là, de se retirer sur le champ.

Le Chancelier, toujours rusé, se flattoit par cet incident de donner le change au Parlement; mais celui-ci ne perdit pas de vue son objet principal, & rendit un arrêt à jamais mémorable, où déclarant que le Duc d'Aiguillon étoit gravement inculpé & prévenu de soupçons, même de faits, qui entachent son honneur, il suspendoit ce Pair des fonctions de la Pairie, jusqu'à ce que, par un jugement rendu en la Cour des Pairs, dans les formes & avec les solennités prescrites par les loix & ordonnances du royaume, que rien ne peut suppléer, il se fût pleinement purgé, &c.

Des Commissaires du Parlement se transportèrent sur le champ par ordre de la cour chez

1779. L'imprimeur, pour faire imprimer sous leurs yeux la minute, dont il fut tiré dix mille exemplaires & fait signification dans l'heure au Duc d'Aiguillon qui se trouva chez lui, & les chambres ne se séparèrent qu'après qu'il leur eût été rendu compte de l'exécution entière de l'Arrêt.

M. de Maupeou, pris pour dupe à son tour par cette tournure, à laquelle il ne s'attendoit pas, éprouva toute l'humeur qu'il avoit donnée au Parlement, quand on lui présenta cet Arrêt & le déchira de dépit. Il falloit recourir de nouveau au Roi & essuyer les reproches de S. M. Il falloit casser cet Arrêt & très incessamment : il falloit couper court aux suites que cela ne manqueroit pas d'avoir; arrêter la fermentation qui en alloit résulter dans les autres cours, surtout à Rennes, & aux Etats de Bretagne, qui devoient s'ouvrir cette année. C'étoit une hydre de tracasseries; cent remontrances pour une qui alloient naître; peut-être des suspensions de service, des cessations, des démissions. S'il eût été seul à diriger son maître, tout cela ne l'eût pas effrayé: il connoissoit son corps; il avoit calculé le genre de résistance que chaque membre pouvoit opposer; & il savoit comment s'y prendre pour gagner les uns, pour intimider les autres, pour le subjuguér ainsi avec le tems & en détail; mais il étoit contrebalancé par l'ascendant que le Duc de Choiseul conservoit encore sur l'esprit du Roi. Ce Ministre l'avoit démasqué; il n'y avoit aucun espoir de le regagner, & il n'ignoroit pas qu'au contraire le Duc intriguoit sourdement pour exciter & soutenir les Parlemens dans leurs entreprises. La vengeance,

cette p
concev
surmon
au bien
trémite
étoit d
lier plu
vori de
Dès
tice en
feil, d
contin
fit sign
& mé
velles
car in
lées, d
conten
trouble
plusieu
dures
d'une
tour i
qu'apr
néraux
les avo
qu'apr
cessité
le Pain
près a
liberté

(*) I
re de la

cette passion si active dans certaines ames, lui fit ~~concevoir~~ concevoir l'espero de vaincre les difficultés, de surmonter les obstacles & de renverser jusques au bienfaiteur auquel il devoit son élévation; extrémité où il le forçoit de se porter, puisqu'il étoit devenu son ennemi. Il fallut pour cela se lier plus étroitement au Duc d'Aiguillon, le favori de la favorite.

Dès le lendemain de l'Arrêt, le Chef de la justice en fit rendre un par le Roi dans son Conseil, qui le cassa & enjoignoit à l'accusé de continuer ses fonctions de Pair de France. Il le fit signifier au Parlement d'une maniere insolite & méprisante. Cela fournit matiere à de nouvelles remontrances & il y avoit bien de quoi; car indépendamment de toutes les formes violées, quoi de plus bizarre que dans une instance contenant des délits aussi graves concernant les troubles d'une grande province, durant depuis plusieurs années, ayant donné lieu à des procédures monstrueuses, ayant compromis la liberté d'une infinité de citoyens, de trouver tout-à-tour innocens les accusés & les accusateurs; qu'après avoir déclaré tels les Procureurs généraux, de déclarer aussi tel le Commandant qui les avoit inculpés? Quoi de plus contradictoire, qu'après être convenu solennellement de la nécessité de laver la Pairie des crimes d'un Pair, ou le Pair des crimes qu'on lui imputoit (*); qu'après avoir fait dire au Roi qu'il vouloit que la liberté des opinions fût entiere; que les coupables

3 Juill.

(*) Expressions du discours du Chancelier à l'ouverture de la séance du 4 Avril.

bles fussent punis, s'il y en avoit, avec la plus grande sévérité, de lui faire ensuite prononcer un aveuglement qu'il n'y en a point? Quoi de plus absurde, que de prétexter que c'est pour appaiser & ensevelir à jamais dans l'oubli les dissensions, lorsqu'ayant tenté vainement cette voie à différentes reprises, l'on a éprouvé que c'est le moyen, au contraire, de les faire renaître, de les augmenter & les perpétuer.

La maniere dont s'étoit conduit M. de la Chartois en pareil cas, & celle dont se conduisit le Duc d'Aiguillon, décident seules quel étoit le vrai coupable. Ce dernier, bien loin de se plaindre, comme le premier, qu'on empêchât par une tournure aussi despotique son innocence d'éclater, bien loin d'insister auprès du Roi pour qu'il voulût bien lui permettre de se justifier juridiquement & laisser un libre cours à la justice, eut la mal-adresse de manifester publiquement sa joie, & dès le soir du jour où l'Arrêt de cassation fut rendu, de donner un souper splendide à ses partisans & à ses créatures. Le Duc de Brisfac n'en pensa pas de même. Ce Seigneur, d'un génie romanesque, & dont les expressions portent toujours l'empreinte de son imagination vive, originale & pittoresque, s'écria énergiquement, *que l'accusé avoit sauvé sa tête, mais qu'on lui avoit perdu le cou.* Comme c'étoit à la Comtesse que le Duc d'Aiguillon devoit l'acte d'autorité du Roi, on ne manqua pas de consigner le fait dans ce malin vaudeville:

Oublions jusqu'à la trace
De mon procès suspendu.
Avec des lettres de grace

C
rent
ya d
où en
s'écri
de la
jura
mes,
S. M
elle
tion
conse
perdi
Paris
mais
rés c
deau
jeune
& l'i
lemen
à ne
furen
dienc
comm

(*)
qui ren
me du
tion,
(**)

On ne peut être pendu ;
 Je triomphe de l'envie ;
 Je jouis de la faveur ;
 Graces aux soins d'une amie,
 J'en suis quitte pour la peur.

1770.

Cependant les Remontrances du Parlement furent portées au Roi, & une phrase qui s'y trouva dirigée spécialement contre le Chancelier, où en parlant des dernières lettres patentes, on s'écrioit: *est-ce impéritie, est-ce mauvaise foi de la part du rédacteur?* acheva de l'aliéner. Il jura que les auteurs l'effaceroient de leurs larmes, & dès-lors il vouloit faire décerner par S. M. quatre lettres de cachet contre eux; mais elle ne se rendit pas pour le moment à sa suggestion, dans la crainte d'une fermentation qu'elle conservoit encore l'espoir de calmer. Elle le perdit bientôt. Non-seulement le Parlement de Paris persista à s'occuper des suites de l'affaire, mais plusieurs classes de province firent des arrêtés contre le Duc d'Aiguillon. Celui de Bordeaux surtout se signala par un, qui valut au jeune Magistrat, (*) son auteur, & la captivité & l'illustration. Deux Magistrats (**) du Parlement de Rennes, plus intéressés que tout autre à ne pas souscrire au despotisme du Souverain, furent arrêtés à Compiègne en sortant de l'audience du Roi. Le Monarque ne sachant plus comment se tirer du labyrinthe où il s'étoit jetté,

(*) M. Dupaty, Avocat-général de cette cour; ce qui rendit l'accusation plus grave, en ce qu'étant l'homme du Roi il étoit dispensé de se mêler de la délibération, bien loin de la suggérer.

(**) Mrs. de la Noue & de Lajac.

las d'errer à l'aventure & de tomber de piège en
 1770. piège, résolut de s'en confier absolument au
 Chancelier & d'éprouver si, en lui remettant son
 autorité, il en sortiroit à son honneur. Il se ré-
 duisit au rôle de simple spectateur, bien décidé
 à le filer, comme ses courtisans, s'il ne tenoit
 pas parole & échouoit: ce que son bon sens lui
 faisoit prévoir, & cependant il lui remit ses des-
 tins. C'étoit ce que vouloit M. de Maupeou;
 non qu'il eût aucun plan fixe, mais il con-
 noissoit trop les hommes pour ne pas calculer
 jusqu'où l'on peut les mener par la crainte des
 châtimens ou l'appas des récompenses.

Il commença par un coup d'autorité, digne
 de lui & de tout ce qui avoit précédé. Il
 mena le Roi au Parlement surpris & à peine
 ayant eu le tems de se rassembler. Il fit enle-
 ver du greffe toutes les minutes de la procé-
 dure concernant le Duc d'Aiguillon. Il fit in-
 timer par S. M. des défenses de délibérer, d'a-
 giter même cette matière. Il fit en quelque
 sorte chasser de la Grand'Chambre Mrs. des
 Enquêtes & des Requêtes, qui eurent ordre
 du Roi de sortir & de se rendre à leurs
 chambres, & par plusieurs petites ruses de
 forme, il gagna les vacances & se donna le
 tems de méditer d'autres entreprises plus dé-
 cisives.

M. de Maupeou concevoit parfaitement qu'il
 ne réussiroit jamais, s'il ne se débarrassoit du
 Ministre qui l'offusquoit. C'est à quoi il tra-
 vailla, de concert avec le Duc d'Aiguillon, qui
 n'y étoit pas moins intéressé, & la Comtesse
 Dubarri qui le détestoit de plus en plus & ne

pou-

pouv
 plus
 pas d
 dange
 noit u
 ble à
 orange
 en l'air
 seul!
 voyé
 nemi,
 mon C

Qui
 l'événé
 sœur.
 la pren
 point c
 pulser
 pour se
 de teni
 ment à
 renferm
 prétext
 ayant p
 elle fo
 odieuse
 le Roi.
 conféré
 résistan
 frere.
 l'esprit
 sensible
 ra pas

Tom

pouvoit lui pardonner ses mépris. Celle-ci, ~~_____~~ plus franche que les deux autres, ne se cachoit 1770. pas de son antipathie, & ce qui la rendoit plus dangereuse auprès du matre, c'est qu'elle y donnoit une tournure puérile & folâtre, très-agréable à Louis XV. Quelquefois elle prenoit une orange dans chacune de ses mains & les lançoit en l'air alternativement en s'écriant: *saute, Choiseul! saute, Praslin!* Une autre fois ayant renvoyé un cuisinier qui ressembloit au Duc son ennemi, elle dit au Roi: *j'ai chassé aujourd'hui mon Choiseul, quand chasserez-vous le vôtre?*

Qui le croiroit? Celle qui contribua le plus à l'événement, fut la Duchesse de Grammont, sa sœur. On eut dit que non contente d'avoir été la première cause de son discrédit, elle n'auroit point cessé qu'elle ne l'eût fait absolument expulser de la cour, tant elle s'y prit gauchement pour se venger & supplanter sa rivale. Au lieu de tenir ferme à Versailles & de miner sourdement à la manière des courtisans, elle ne put renfermer sa rage, elle s'exila elle-même, sous prétexte de voyager. Elle fut aux eaux, & ayant passé par différentes villes de Parlement, elle fournit matière à une inculpation grave, odieuse & plus propre que toute autre à irriter le Roi. On lui fit entendre qu'elle avoit eu des conférences avec eux & les avoit excités à la résistance, en les assurant de la protection de son frere. Cette accusation produisit un tel effet sur l'esprit de S. M., que dès-lors elle se refroidit sensiblement envers son Ministre, elle ne l'honora pas d'un mot de conversation, quoiqu'elle

continuât encore de travailler avec lui & de l'ad-
1770. mettre à ses fouders.

Louis XV avoit fort à cœur de se voir débar-
rassé des tracasseries de ses Parlemens, mais peut-
être n'auroit-il jamais pris un parti violent contre
le Duc de Choiseul, si-à ce grief on n'en eut
joint un autre, celui de chercher à allumer la
guerre avec les Anglois, comme le moyen de se
rendre nécessaire & de reprendre toute son in-
fluence. Cette accusation, assez vraisemblable,
conforme au génie de ce Ministre, suggérée par
les circonstances, étoit cependant difficile à
prouver, & le Roi hésitoit toujours. En vain
sa charmante maîtresse, dans ces orgies où le
Prince brûlant d'amour, & la tête échauffée des
vins exquis qu'elle lui versoit, se prêtoit à tous
ses desirs, lui avoit fait déjà signer plusieurs
fois le renvoi du Duc de Choiseul; le matin,
revenu à lui, il jettoit au feu cet arrêt de
proscription. Le Chancelier eut recours au
moyen extrême qu'il méditoit depuis longtems.
Il fit porter au Parlement un édit contenant
dans son préambule les inculpations les plus
graves contre les Magistrats; enforte qu'ils ne
pouvoient l'enrégistrer sans se deshonorer. Ses
émiffaires furent à réclamer contre. Lit de jus-
7 Déc. tice en conséquence où, malgré leur arrêt, ils
eurent la mortification de voir siéger le Duc
d'Aiguillon parmi les Pairs. Protestations de
leur part, représentations, suspension du servi-
ce dans leur douleur profonde, qui ne leur
laisse pas l'esprit assez libre pour décider des
biens, de la vie & de l'honneur des fujets.
Enfin commence ce combat étrange, dans le-

quel
lemen
Parle
le Ro
roit le
nonça
fasse
quatre
sa ma
Lettre
caract
eut d
propri
sence.
ment
les pol
Les g
obéiss
fasse to
leur to
du plu
& le ju
nelle.
s'étoit
l'empêc
guer Pa
ces, an
dévou
Le Peu
fort che
ceux qu
comme
querelle
pas à un

quel le Roi s'obstine à ne pas écouter son Parlement qu'il n'ait repris ses fonctions, & le Parlement à ne pas reprendre ses fonctions que le Roi ne l'ait écouté. Depuis quinze jours du-
 roit le spectacle incroyable d'un Monarque s'annonçant comme absolu, exigeant que sa volonté fasse loi, & d'un corps de Magistrats résistant quatre fois à ses ordres, donnés soit par écrit de sa main royale, soit de sa bouche, soit par des Lettres de jussion les plus précises & les plus caractérisées, sans que depuis ce tems le Prince eut déployé la puissance despotique qu'il s'approprioit & qu'il déclaroit résider dans son essence. Paris étoit dans l'attente, & cet événement faisoit la matiere de la discussion de tous les politiques & des diverses classes de citoyens. Les grands, les militaires qui sont pour une obéissance absolument passive, pour que le Roi fasse tout ce qu'il veut, dans l'espérance de jouir à leur tour du même privilège, à raison du droit du plus fort, blâmoient hautement le Parlement & le jugeoient coupable d'une révolte très-criminelle. Le Clergé, ennemi juré d'un corps qui s'étoit toujours opposé à ses prétentions, qui l'empêchoit d'étendre son pouvoir & de subjuguier l'autorité même en subjuguant les consciences, animé de l'esprit de charité qui le dévore, devoit la Magistrature aux derniers supplices. Le Peuple, accablé d'impôts, mangeant le pain fort cher, sans la moindre résistance de la part de ceux qu'il étoit accoutumé à regarder jusques-là comme ses peres & ses défenseurs, voyoit la querelle assez indifféremment: il ne s'intéressoit pas à un corps qui le trahissoit lâchement & ne

1770. s'échauffoit que sur ce qui lui étoit personnel, Les Philosophes seuls, les vrais François, un peu plus profonds raisonneurs, saisissant les conséquences intermédiaires de la chute du Parlement, gémissent de lui voir enlever une autorité qu'il n'avoit exercée que pour lui-même, mais que dans un moment d'enthousiasme patriotique il pouvoit mieux employer; au lieu que par sa chute s'établissoit le despotisme le plus formidable. Dans cette crise violente les Magistrats qui s'attendoient chaque nuit à se voir enlever par Lettre de cachet, étoient surpris de se trouver encore libres chaque matin, Mais le moment n'étoit pas arrivé, & il en résulta seulement ce que desiroit la cabale conjurée contre le Duc de Choiseul. Madame Dubarri, soufflée par le Duc d'Aiguillon & le Chancelier, disoit au Roi, à mesure qu'excédé de cette lutte pénible il verfoit dans son sein ses perplexités & sa douleur, que rien ne finiroit tant que le Parlement se sentiroit appuyé à la cour par un Ministre qu'il regardoit comme capable d'arrêter les coups qu'on voudroit lui porter, comme plus puissant que S. M. même, tant qu'il existeroit une correspondance entre eux. C'étoit prendre par son foible Louis XV, qui consentit décidément à l'expulsion de M. de Choiseul. Le Duc de la Vrilliere, nouvelle dignité qu'avoit acquise le Comte de Saint-Florentin pour ses bons & loyaux services en Bretagne, vint lui porter la fatale Lettre de cachet conçue en ces termes;

Mon Cousin,

Le mécontentement que me causent vos ser-

„ vices, me force à vous exiler à Chanteloup, ~~à~~
 „ où vous vous rendrez dans vingt-quatre heu- 177.
 „ res. Je vous aurois envoyé beaucoup plus
 „ loin, si ce n'étoit l'estime particulière que j'ai
 „ pour Madame la Duchesse de Choiseul, dont
 „ la santé m'est fort intéressante. Prenez garde
 „ que votre conduite ne me fasse prendre un au-
 „ tre parti. Sur ce, je prie Dieu, mon Cou-
 „ sin, qu'il vous ait en sa sainte garde”.

La présence de son collègue étoit une circon-
 stance humiliante, en ce que ce Ministre, oncle
 du Duc d'Aiguillon, ne pouvoit qu'être très-sa-
 tisfait intérieurement de sa commission. Aussi
 l'exilé ne fut-il pas dupe de son compliment de
 condoléance & lui répondit: *Monsieur le Duc,*
je suis persuadé de tout le plaisir que vous avez
à m'apporter une pareille nouvelle. Du reste,
 jamais favori ne sortit de place avec plus de gloi-
 re. Sa disgrâce fut un triomphe. Quoiqu'il lui
 fût enjoint de ne recevoir personne pendant
 son séjour à Paris, une foule immense de gens
 de toute espede se fit inscrire à sa porte, & le
 Duc de Chartres, son ami particulier, força tou-
 tes les barrières & fut se jeter dans ses bras en
 l'arrosant de larmes.

Le lendemain, jour de son départ, ceux qui
 n'avoient pu voir le Duc de Choiseul, furent se
 mettre sur sa route, & le chemin se trouva bor-
 dé d'une quantité de carosses formant une dou-
 ble haie.

Il n'y eut que le Maréchal d'Etrées qui ne mé-
 la point ses acclamations à tant d'autres. Il
 étoit mourant. Quand on lui apprit le renvoi
 de son ennemi capital, il se ranima: *le B. . . .*

est donc parti, s'écria-t-il, j'expire satisfait
 1770. Et il passa peu après.

D'où provenoit tout-à-coup cet excès de fanatisme? Le Duc de Choiseul méritoit-il tant de regrets? Son renvoi étoit-il une vraie calamité pour la France? Il est certain qu'on le prônoit beaucoup dans ce tems-là; que ce Ministre, très-critiqué, étoit devenu depuis peu l'idole d'un certain parti & de la multitude aveugle, qui juge sur parole & se laisse entraîner par quiconque a l'intérêt ou le desir ardent de diriger son affection. Les membres du Parlement, moins sans doute par admiration de ses talens que par haine contre leurs ennemis communs, affectoient de dire dans toutes les sociétés que c'étoit le plus grand Ministre qu'eût eu la France; que ce seroit la plus grande perte qu'elle pût faire s'il étoit disgracié, & de cette répétition continuelle d'éloges particuliers il en étoit résulté un concert général de louanges, auquel on souscrivait, sans que personne eût pu trop assigner le motif de son suffrage. C'est par ses opérations qu'il faut le juger, par la comparaison de la situation où étoient ses départemens lorsqu'il les prit, avec la situation où il les a laissés.

On ne peut raisonnablement lui attribuer les malheurs de la guerre de 1756: le cours en étoit trop avancé lorsqu'il vint à la tête des affaires, pour pouvoir le changer. Il faut même lui faire quelque gré de la paix, que nous aurions peut-être faite plus honteuse sans son pacte de famille, dont l'Espagne eut seule à se repentir, quoiqu'elle ne parût pas lui en témoigner de l'humour; par l'espoir qu'il lui donna vraisemblable-

blem
 Il se
 de
 mar
 nou
 juge
 le to
 dépa
 proc
 faut
 Min
 faire
 trep
 cul,
 de v
 mén
 long
 poin
 com
 nés,
 tion
 en c
 me,
 d'éta
 de V
 tino
 cont
 arm
 prév
 nera
 plus
 se m
 tiqu
 C

blement d'un succès plus heureux par la suite. Il seroit fastidieux de reprendre la récapitulation de ses œuvres, comme Secrétaire d'Etat de la marine, de la guerre, des affaires étrangères : nous en avons donné le tableau & l'on peut en juger. Nous n'insisterons que sur un point, sur le ton de dépendance où il avoit monté tous les départemens, ce qui étoit sans exemple; sur sa prodigalité excessive envers ses créatures : défauts avec lesquels on ne peut jamais être grand Ministre, parce qu'ils tendent nécessairement à faire échouer tout ce que le génie pourroit entreprendre, parce qu'aujourd'hui où tout est calcul, le Monarque le plus redoutable, le plus sûr de vaincre, est celui qui par son économie s'est ménagé assez de facultés pour soutenir le plus longtems les dépenses de la guerre. Sous ce point de vue, toutes ses savantes & artificieuses combinaisons pour travailler de divisions intestines, ou occuper de querelles étrangères les nations que redoutoit son maître, étoient fausses, en ce qu'il sacrifioit pour cela les trésors du royaume, l'énermoit & le mettoit de plus en plus hors d'état de reprendre sa supériorité. Lorsque M. de Vergennes, Ambassadeur de France à Constantinople, qu'il pressoit de faire déclarer la Porte contre l'Impératrice de Russie, lui écrivoit : *je ferai armer les Turcs quand vous voudrez; mais je vous préviens qu'ils seront battus; que cette guerre tournera contre vos intentions, en rendant la Russie plus glorieuse & plus puissante;* ce négociateur se monroit, sans doute, bien supérieur en politique à M. de Choiseul.

Ce qui prouve encore le plus la profondeur

de ses vues, c'est que malgré tant de désavantages, on ne peut guere douter qu'il ne songeât sérieusement à replonger la France dans la guerre, comme l'en accusèrent ses ennemis auprès du Roi. Les ordres qu'il avoit donnés aux officiers passés dans l'Inde à cette époque, étoient absolument hostiles, à ce qu'ils ont déclaré depuis. C'étoit par l'Espagne qu'il comptoit la faire commencer; & au moyen du pacte de famille son maître s'y trouvoit engagé malgré lui. La foiblesse du caractère de Louis XV lui répondoit qu'il ne résisteroit point aux requisitions de cette alliée, qui nagueres s'étoit sacrifiée pour lui; & que par cette même foiblesse, sentant le besoin qu'il avoit d'un Ministre tenant dans ses mains les fils divers de tant d'intrigues, il n'oseroit le renvoyer.

Le sujet du différend alors étoit une prétention des Espagnols sur les isles Falkland & Malouines, où ils s'étoient emparés du port Egmont, dont ils avoient chassé les Anglois. Ceux-ci se plaignoient hautement d'une entreprise qui n'étoit rien moins, selon eux, qu'une infraction aux traités les plus solempnels, & menaçoient de se porter aux dernières extrémités si l'on ne leur donnoit satisfaction. Les conférences s'entamerent avec beaucoup d'aigreur de part & d'autre, & ce qui confirme que l'Espagne n'agissoit que par une impulsion étrangere, c'est qu'à peine le Duc de Choiseul fut-il hors du Ministère que la face de la négociation changea; que non-seulement S. M. Catholique consentit de désavouer l'entreprise sur le port Egmont & de rendre les isles Falkland, mais qu'elle accéda même à une

ac.

accé
infir
don
fusa
Ce f
ce M
men
culer
son r
qu'il
gnoit
guerr
nemi
loir,
de se
siffem
Qu
Prasli
que c
étoit
cut-le
coup
toit:
, je
, dre
liation
gé de
que p
foupin
son v
ment
cepen
de se
plies,

acceptation pure & simple de l'évacuation, sans insister sur un examen pacifique de ses droits, dont on étoit d'abord convenu & auquel se refusa bientôt avec hauteur la cour de Londres. Ce fut donc un bonheur réel que l'expulsion de ce Ministre brouillon & turbulent dans ce moment critique. En vain, ne pouvant trop articuler en détail le bien qu'il avoit produit durant son ministère, ses partisans s'écrioient vaguement qu'il en imposoit aux Anglois, qu'ils le craignoient; sa retraite, loin d'être le signal de la guerre, fut le sceau de la paix, sans que les ennemis de la France aient osé depuis se prévaloir, jusqu'à la fin du regne, de ses malheurs, de ses divisions; de sa foiblesse & de son anéantissement.

Quoique le Roi n'eût pas contre le Duc de Praslin les mêmes motifs de mécontentement que contre le Duc de Choiseul, sa disgrâce étoit une suite nécessaire de la première: il reçut le même jour une Lettre de cachet beaucoup plus courte & plus méprisante. Elle portoit: „ je n'ai plus besoin de vos services, & je vous exile à Praslin, où vous vous rendez dans vingt-quatre heures.” A l'humiliation près, ce Seigneur n'auroit pas été affligé de sa retraite. Il ne conservoit sa place que par complaisance pour son cousin; il ne soupiroit au fond qu'après le repos: c'étoit son vœu secret. Sa disparition du Département de la marine ne fit aucune sensation; & cependant à ne considérer que le mécanisme de ses fonctions, il ne les avoit pas mal remplies, & il donnoit plus d'inquiétude aux

1770. vaux de la France que son cousin, qu'on s'efforçoit de peindre comme leur épouvantail. On comptoit en ce moment dans les ports soixante-quatre vaisseaux, indépendamment de ceux qui étoient sur les chantiers, toutes les matieres nécessaires pour en construire dix ou douze de plus, & environ cinquante grosses frégates ou corvettes : (*) c'étoit en cinq ou six ans un rétablissement prodigieux des forces maritimes de la France, qui annonçoit de quoi elle étoit capable avec de l'économie, vertu favorite dont il avoit éprouvé le succès dans ses propres affaires, & qu'il appliquoit aussi heureusement à celles du Roi. Peut-être lui fit-elle négliger de former des matelots & des officiers par des armemens plus fréquens. Mais la marine marchande pouvoit suppléer au premier objet & même au second, s'il eut eu la force de changer à cet égard la constitution du régime de l'épée.

Ce fut en cela qu'il pécha essentiellement. Au lieu de suivre les errements de son prédécesseur, il ne fit qu'étendre les prérogatives, encourager l'insolence, les déprédations & le luxe de ce corps, en rompant l'équilibre de pouvoir qu'avoit établi dans les arsenaux entre le Commandant & l'Intendant l'ordonnance de 1689. Il porta la première atteinte à ses réglemens, qui tombèrent bientôt en désuétude & furent remplacés par toutes les bisarreries des esprits novateurs qui lui succédèrent. Il poussa la complaisance pour ces Messieurs jusqu'à s'occuper de leurs plaisirs

(*) C'est le compte que rend lui-même, de son administration, M. le Duc de Praslin dans sa Lettre à M. le Comte de Vergennes, dont on a déjà parlé.

en faisant construire des salles de comédie dans les différens ports. Il posa la première pierre à celle de Brest, & assista à son ouverture. Si après une instruction très-longue du fameux procès de l'ordonnateur de la Louisiane contre le gouverneur de cette colonie, que le premier, victime de ses chagrins, des persécutions, & peut-être des crimes atroces de son adversaire, n'eut pas le bonheur de voir finir, M. de Kerlerec, Capitaine de vaisseau, le chef militaire dont il s'agit, succomba avec ignominie; c'est que M. de Rochemore, d'un nom distingué, laissa pour venger sa mémoire une femme active, courageuse, qui balança, à force de patience, de sollicitations, de faveur & de crédit, les menaces de son puissant adversaire.

On peut reprocher encore à l'administration de M. de Praslin le despotisme exercé dans les colonies, & surtout à Saint-Domingue, où par une mauvaise foi révoltante, ayant obligé les habitans de se racheter de la milice, on rétablit les milices quelque tems après, & les magistrats forcés de prendre la défense des habitans relativement aux suites des désordres qu'elles occasionnerent, furent traités avec encore plus d'indignité que ceux de la mere-patrie; troublés dans leurs fonctions, menacés, arrêtés, on les transporta en France, & constitués prisonniers ils furent remplacés dans leur tribunal de la manière la plus illégale.

La cession de la Louisiane à l'Espagne, quoiqu'un démembrement de son département, fut une faute, sans doute, à attribuer au Ministre des affaires étrangères, plutôt qu'à lui. Nous

1770. n'examinerons pas jusqu'à quel point c'en étoit une en politique d'abandonner un pays, le plus fertile, le plus salubre, le plus varié, le plus beau du monde : nous en avons parlé suffisamment. Mais nous gémissons de sa moleste à faire statuer dans le conseil sur les plaintes que lui adressèrent les malheureux habitans de cette colonie, à faire valoir leurs réclamations auprès de S. M., enfin sur la dureté, ou plutôt sur la barbarie qu'elles provoquerent, lorsqu'un gouverneur étranger, sans autre forme de procès, fit fusiller douze des plus illustres chefs de la Nouvelle Orléans, dont le crime prétendu n'étoit qu'un attachement trop aveugle pour un maître qui ne le méritoit pas, & qui d'ailleurs transportoit, sans leur consentement, à un Souverain étranger, un droit de vie & de mort qu'il n'avoit pas lui-même.

Après l'expulsion des Choiseuls, il eut été mal-adroit de la part du Chancelier de ne pas laisser se rasseoir au moins un moment la fermentation du Parlement. Il mit en sujet le Prince de Condé. Il savoit qu'amoureux de la Princesse de Monaco, qui plaidoit en séparation avec son mari, il avoit le plus grand desir de voir juger ce procès interrompu avec le cours ordinaire de la justice. M. de Maupeou se servit de cet illustre agent pour faire entendre aux Magistrats, que s'ils vouloient reprendre le service, S. M. étoit disposée à retirer son édit. Trompés par une entremise aussi auguste, ils retournerent à leurs fonctions, ils témoignèrent leur reconnaissance à son Altesse, en expédiant promptement & favorablement l'affaire à laquelle elle s'intéressoit,

Ma
pré
rev
vea
tion
l'ex
per
que
une
un
L
pro
que
aut
lem
févé
faut
les
un j
P
dans
sign
Pre
fenta
S. M
lui r
se,
d'Al
que
avec
me
oblig
lier

Mais bientôt de nouvelles lettres de jussion plus précises les dissuaderent. Ils furent obligés d'en revenir à rester les chambres assemblées de nouveau, & pour lier un peu les intérêts de la nation aux leurs, ils résolurent, en interrompant l'examen des affaires des particuliers, de s'occuper de tout ce qui intéressoit les affaires publiques, & en conséquence celle des bleds étant une des plus essentielles, ils y vaquerent avec un zele affecté, dont le peuple ne fut pas dupe.

Le Chancelier, maître du champ de bataille, profita de la circonstance pour déclarer au Roi que c'étoit le vrai moment d'assurer à jamais son autorité, & de prévenir l'insurrection de ses Parlemens, en tenant ferme, en déployant toute la sévérité de sa justice & en faisant, s'il le falloit, fauter quelques têtes des plus mutins, afin que les Magistrats reconnussent que ce n'étoit plus un jeu.

Pour entendre ce mot indécent, ce semble, dans la circonstance, mais qui avoit une très-grande signification, il faut savoir que précédemment le Premier Président ayant porté au Roi les représentations de sa compagnie du 3^e Décembre, S. M. les lui demanda & les jetta au feu, puis lui remit un papier qui devoit contenir sa réponse, suivant l'usage: quelle fut la surprise de M. d'Aligre, en l'ouvrant, d'y lire ces mots: *il faut que Votre Majesté écoute les représentations avec beaucoup d'humeur; qu'Elle ait l'air même très-en colere, & les jette au feu.* Il fut obligé de rentrer & de demander au Chancelier si c'étoient bien là les paroles du Roi.

— dont il devoit être porteur. Ce qui déconcerta un peu le chef de la justice.

1770. Pour rendre sa conduite plus recommandable auprès du Roi, M. de Maupeou lui fit comprendre que dans tous les cas elle tendoit au même but d'une manière ou d'autre; si le Parlement revenant à son devoir & convaincu des volontés du Souverain se conformoit à l'édit, c'étoit une loi dont il ne devoit plus s'écarter sans un crime de défobéissance, & il s'ôtoit à l'avenir les divers prétextes dont il avoit jusques-là coloré ses démarches séditieuses; s'il persévéroit dans sa résistance, on ne pouvoit avoir une cause plus juste de destituer de leurs offices des Magistrats réfractaires & de les remplacer par d'autres acceptant les conditions qu'on leur prescriroit: il étoit intimément persuadé qu'il lui resteroit toujours un *noyau de Parlement*, c'étoit son expression, comme à Pau, à Rennes, & que c'en étoit assez pour former facilement une autre cour. Il comptoit sur la plus nombreuse partie de la grand-chambre, sur les abbés & sur les créatures, qui se démasqueroient au besoin. Le corps entier ne pouvant être ébranlé, il crut triompher en attaquant séparément les membres.

le 19 au 20 Janv. 1771. Tous, la même nuit, à la même heure, sont éveillés au nom du Roi. Deux mousquetaires entrent dans leur chambre & leur présentent l'ordre de reprendre leurs fonctions, de répondre par écrit à cet ordre, *oui* ou *non*, & de signer ce mot seul, sans périphrase, sans adoucissement. En effet plusieurs, même des plus fermes, furent intimidés de cette tournure; partageant l'effroi de leur femme, de leurs enfans, de

leur maison en pleurs, ils eurent la foiblesse de se rétracter: mais au moment où leur ennemi se félicitoit du stratagème & en rendoit compte à S. M., ranimés par leurs confreres, & réunis en corps le lendemain, ils désavouèrent leur erreur de la nuit.

On étoit trop avancé de part & d'autre; il n'y avoit plus moyen de reculer. La nuit suivante on réveille encore les Magistrats. Un huissier de la chaîne notifie à chacun d'eux un arrêt du Conseil, qui déclare leurs charges confisquées, qui leur défend de faire désormais leurs fonctions & de prendre même la qualité de membres du Parlement. A peine il est sorti, que des Mousquetaires surviennent & leur apportent des Lettres de cachet, qui les exilent tous dans des lieux différens & très-éloignés les uns des autres.

Toute cette conduite étoit si étrange, si odieuse, si tyrannique, que le Chancelier fut pris lui-même pour dupe, & abandonné de ses propres partisans, n'eut pas ce noyau sur lequel il comptoit. Pas un Magistrat qui ne se mit en devoir de subir sa punition, & les seuls Gens du Roi lui restèrent. Il étoit homme à ressourcer & leva cette première difficulté en venant lui-même installer le Conseil pour tenir lieu de Parlement. Il a depuis avoué que dans le premier moment de fermentation où étoit Paris alors, il avoit dû s'armer de courage & n'étoit pas tranquille lorsqu'il se rendit au palais. Il fut bientôt rassuré. La scene se passa en présence d'une foule immense de gens les plus qualifiés de la cour, de militaires & de citoyens de tous les ordres, sans

1771. qu'on témoignât autre chose que de la consternation. Quand ce premier sentiment fut dissipé, le Parisien reprit sa gaieté, & Messieurs du Conseil en furent quittes pour les quolibets, les sarcasmes, les épigrammes des persifleurs, & les huées de la populace & des clercs.

Après avoir érigé ce tribunal phantastique, mais qui lui donnoit le tems de se reconnoître, M. de Maupeou ne craignit plus que deux choses: que le Châtelet ne cessât ses fonctions dans Paris & que les Parlemens de province n'en fissent autant. Il prévint le premier inconvénient en évitant toute collusion entre la cour supérieure & l'inférieure, jusqu'à ce qu'il en eût corrompu les chefs; & quant au second, il rusa très-adroitement, il fit répandre le bruit par ses émissaires, que la suspension des affaires particulieres arrêtée par le Parlement de Paris, avoit été la faute la plus capitale que le corps exilé eût commise; que sans elle il n'auroit pu jamais exécuter ses projets de vengeance & qu'il desiroit fort que les autres classes en fissent autant, afin d'avoir un motif de les détruire à leur tour. Ces propos insidieux les effrayèrent. Au lieu d'envoyer leurs démissions à la fois, ou de rester les Chambres assemblées, d'intercepter tout le cours de la justice d'un bout du royaume à l'autre, & par cette calamité générale de frapper les peuples d'une frayeur salutaire, d'exciter leurs réclamations respectueuses, d'inviter les Princes, les Pairs & les Grands à les seconder, & d'inspirer au Roi le desir de les entendre & d'instruire sa religion surprise, de lui en faire sentir la nécessité, ces compagnies se réduisirent à des re-

mo
pas
me
dou
tion
bes
ent
ter f
Il
à An
Poi
men
dimi
la ca
quér
le co
bres.
pas c
l'enre
seils.
étoit
plus
nonc
ment
pour
affran
enfin
tems.
des re
suppr
gratui
fier le
des c

montrances multipliées que le Monarque ne lut pas, qui ne parurent dans le public que comme des écrits ténébreux & criminels; elles redoublèrent, au contraire, de zèle dans l'expédition des procès & firent dire qu'elles avoient besoin de ce coup de fouet. M. le Chancelier eut ainsi le tems de travailler à l'aïse & d'exécuter son plan de la régénération de la Magistrature.

Il commença par créer six Conseils supérieurs, à Arras, Blois, Châlons, Clermont, Lyon & Poitiers. Le prétexte spécieux de ces établissemens fut d'accélérer l'expédition des affaires en diminuant l'étendue du ressort du Parlement, & la cause véritable, de se faciliter le moyen d'acquérir assez de sujets pour compléter la nouvelle cour, en réduisant ainsi le nombre de ses membres. La première explosion faite, il ne craignit pas de reparoître une seconde fois au palais pour l'enrégistrement de l'édit de création de ces Conseils. Il y prononça un discours, dont le but étoit d'insinuer à la nation qu'il n'y avoit rien de plus heureux pour elle que les arrangemens annoncés; mais qu'il avoit fallu profiter du moment où les magistrats anciens avoient disparu, pour arrêter le désordre & la grandeur du mal, affranchir la justice de ses entraves, faire éclore enfin un ordre plus heureux, désiré depuis longtems. Outre ce premier avantage, il annonçoit des réformes non moins salutaires, telles que de supprimer la vénalité des Charges, de rendre gratuite l'administration de la Justice, de simplifier les procédures & de faciliter la punition des crimes.

Ayant ainsi de beaucoup échancre le ressort
 1771. du Parlement, il s'occupa de trouver des sujets
 pour le composer & il les réduisit au nombre de
 soixante-quinze. Le Grand-conseil avoit plus
 que jamais à se plaindre de cette compagnie qui,
 depuis qu'il étoit rentré en fonctions, n'avoit
 cessé de le tourmenter. M. de Maupeou tourna
 ses regards vers cette cour & se flatta d'en trou-
 ver la plus grande partie souple à son impulsion,
 d'autant que ce Tribunal étoit le seul qui fût res-
 té dans un honteux silence sur les outrages faits
 à la Magistrature & aux Loix. La Chambre
 des comptes, quoique non moins vexée & mé-
 prisée par son rival, étoit en ce moment agi-
 tée d'une fermentation patriotique peu dura-
 ble, mais qui ne lui laissa pas l'espoir d'en ti-
 rer parti, & quant à la Cour des aides, il ju-
 gea nécessaire, au contraire, de la supprimer, afin
 d'éviter les contradictions qu'il en prévoyoit. Il
 s'estima trop heureux d'en séduire quelques mem-
 bres. Il en choisit dans l'Ordre des Avocats, &
 convaincu de la nécessité de former promptement
 cet assemblée, il ne se rendit pas difficile sur le
 surplus. Il fut admirablement bien servi pour
 les Clercs par l'Archevêque de Paris, qui lui
 donna son propre neveu. Il ramassa de la sorte
 les deux tiers de ses Conseillers. Le grand banc,
 qui ne devoit être composé que de cinq Prési-
 dens, le premier compris, fut ce qui donna le
 plus de peine à ce créateur. Ce n'est pas qu'il
 manquât de gens aspirans aux honneurs du mor-
 tier: c'est que personne n'osoit rompre la glace.
 Il fut obligé de prendre des gens de nom, mais
 tarés, & pour Chef il leur donna un Conseiller

d'E
 de
 bor
 che
 con
 le-
 qui
 cor
 clar
 me
 de
 L
 Ma
 M.
 ger
 jeun
 me
 re,
 de
 Pro
 côte
 men
 aux
 un
 le p
 loza
 heu
 des
 toit
 il y
 que
 den
 gur
 pro

d'Etat qui ne les valoit pas; c'étoit l'Intendant de Paris, Berthier de Sauvigny, homme très-borné & de la docilité duquel il étoit assuré, riche d'ailleurs. Comme c'étoit sa femme qui le conduisoit, il aiguillonna l'amour-propre de celle-ci & son ambition. Elle détermina son mari qui, la veille de son installation, rougissant encore du rôle qu'il avoit pris, n'avoit osé se déclarer & pouffoit de gros soupirs chez Madame Berryer, sans qu'on pût deviner la cause de sa douleur, dont personne ne se doutoit.

Le Parquet n'étoit pas aisé à bien composer. Malgré la foiblesse de ce corps & ses caresses, M. de Maupeou ne put le déterminer à s'agréger au nouveau tribunal. Il ne trouva que le jeune Fleuri, roué dans toute la force du terme, abîmé de dettes, esclave d'une femme avare, qui à force d'argent le décida à rester seul de tout son corps & à accepter la place de Procureur général, qu'elle envisagea moins du côté de l'honorifique, que du côté du lucre immense qu'elle se proposoit d'en retirer. Quant aux Avocats généraux réduits à deux, il crut un moment pouvoir les tirer du Conseil. Pour le premier, il avoit jetté les yeux sur M. de Tolozan, fils d'un commerçant de Lyon & trop heureux de s'illustrer ainsi tout à coup par une des premières places de la magistrature. Il sortoit de la Cour des monnoies de cette capitale; il y avoit exercé en petit ces fonctions. Quoique dénué des premières notions de la jurisprudence; quoiqu'il eût l'élocution pesante & la figure peu spirituelle, il avoit un fond d'amour-propre qui suppléoit à tout; il se regardoit com-

me l'aigle du Conseil, & par sa constance au travail il réparoit ce qui lui manquoit du côté de la facilité. M. de Tolozan, trop dévoué au Chancelier pour oser lui résister en face, n'avoit qu'une inquiétude; c'étoit que le personnage brillant qu'on lui offroit ne durât pas. Il avoit heureusement pour ami M. Le Gourée, Avocat de mérite, qu'il consulta. Celui-ci le dissuada; il en exigea de retirer sa parole, & de peur que M. de Maupeou par son langage séducteur ne le rengageât une seconde fois, il le conduisit à sa campagne, où ce Maître des requêtes fit le malade jusqu'à ce que la persécution fut passée par la nomination d'autres Avocats généraux. M. Giac, homme de rien, comme son confrere, étoit l'autre sur qui comptoit le Chancelier. Il s'autorisa de l'exemple de son ancien pour s'excuser, & M. de Maupeou fut obligé de nommer deux sujets entre les Magistrats pris dans les Cours.

13 Avril.

Ce grand œuvre du Chancelier ne put s'effectuer que dans l'espace de plusieurs mois, encore imparfaitement. Quand il eut assez de sujets pour l'érection de son simulacre de Parlement, il fit tenir un Lit de justice, où il n'assista de Princes que les Enfans de France & le Comte de la Marche; ce qui fit dire au Roi à ce dernier, quand il le vit: *Soyez le bien-venu, nous n'avons pas nos parens.* Le Comte de la Marche le savoit avant S. M. Les autres Princes du sang, après avoir vainement tenté les derniers efforts pour ramener celui-ci, avoient fait une protestation contre tout ce qui devoit s'y passer & envoyé encore chez S. A. à minuit, la presser

d'y
&
fast
Ed
lem
Aid
Co
la f
,
» V
» C
» L
» L
» r
» l
S
rou
ma
astu
fon
vou
aut
ren
Niv
infr
&
dan
de
il f
tre
dit
rép
I
sien

d'y adhérer. Dans ce Lit de justice, le dernier & le plus mémorable, c'est-à-dire le plus désastreux du règne de Louis XV, furent lus trois Edits. Le premier de cassation de l'ancien Parlement; le second de cassation de la Cour des Aides; & le dernier de transfusion du Grand Conseil en nouveau Parlement. Le Roi termina la séance par ce petit discours:

„ Vous venez d'entendre mes intentions, je
 „ veux qu'on s'y conforme; je vous ordonne de
 „ commencer vos fonctions lundi: mon Chancelier ira vous installer. Je défends toute délibération contraire à mes volontés & toutes représentations en faveur de mon ancien Parlement, car je ne changerai jamais.”

S. M. prononça ces dernières paroles, & surtout le mot *jamais* avec, une énergie qui imprima la terreur dans toute l'assemblée. C'étoit une astuce du Chancelier, qui connoissant le peu de fonds à faire sur les résolutions de son maître, voulut le lier solennellement par cette assurance authentique. Aussi beaucoup de gens n'y crurent-ils pas; entre autres un Pair, le Duc de Nivernois, un des treize réclamans contre cette infraction aux loix constitutives de la Monarchie & adhérens à la protestation des Princes. Madame Dubarri l'ayant rencontré peu après le Lit de justice l'arrêta & lui dit: *Monseigneur le Duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition, car vous l'avez entendu, le Roi a dit qu'il ne changeroit jamais.* — *Qui, Madame,* répondit-il finement, *mais il vous regardoit.*

Dès le soir M. le Chancelier vint pour la troisième fois au palais installer le nouveau Parle-

ment. Tout Paris étoit sur la route de Versailles, 1771. **empresé de voir ces Magistrats, dont l'ignominie sembloit caractériser le sacerdoce naissant. Le seul M. Lambert, Doyen du Grand Conseil, en revenant de Versailles, où il avoit appris pour la première fois le rôle auquel on le destinoit, eut le courage de se soustraire au joug & de se rendre chez lui, au lieu de se rendre à la séance, & depuis ayant eu une lettre de cachet portant ordre de se joindre à ses confreres, il ne monta sur les fleurs de lys que pour protester plus authentiquement contre sa présence & reprocher aux autres leur lâcheté; ce qui en entraîna plusieurs, mais le plus grand nombre eut le front de rester, & cela suffit pour le moment. Ce tribunal étoit très-précaire : abandonné presque de tous les suppôts de l'ancien, il n'avoit ni Avocats, ni Procureurs, ni Plaideurs. En bute aux bons mots, à la dérision, aux facéties, aux pamphlets, il étoit encore foudroyé par les Parlemens, qui accumuloient sur ses membres des Arrêts méprisans, des qualifications d'*intrus*, de *parjures*, de *violateurs* de leur serment (*), qui déclaroient d'avance nuls tous actes émanés d'eux. Tant de contradictions ne purent ébranler M. de Maupeou. Il savoit que l'autorité qui persévère, qui fait employer à propos les caresses & les menaces, les récompenses & les châtimens, est sûre de triompher dans un pays dont il connoissoit la bassesse, l'avidité & la corruption. Il s'attacha seulement à maintenir Louis**

(*) Expressions de l'Arrêt du Parlement de Rouen du 15 Avril 1771.

XV
con
fié,
cou
but.
d'Ar
dans
gust
les
que
peu
Que
Cha
train
" V
le;
" V
" c
" a
" F
C
pet
l'im
aux
par
du
Ma
déc
res
fa
éch

(
du

XV dans les dispositions où il l'avoit mis, à se conserver le pouvoir que S. M. lui avoit confié, à lui faire frapper promptement tous les coups dont il auroit besoin pour parvenir à son but. A cet effet il se tint étroitement lié au Duc d'Aiguillon & à la Comtesse Dubarri, & c'étoit dans les soupers que celle-ci donnoit à son auguste amant qu'elle continuoit à lui faire signer les divers ordres dont on avoit besoin & auxquels son ame débonnaire ou pusillanime se fut peut-être refusée, s'il eut été de sang froid. Quelquefois on l'intimidoit par l'exemple de Charles I, dont la favorite avoit acheté le portrait. Elle le conduisoit au pied de ce tableau: „ voyez ce Monarque infortuné, ” lui disoit-elle; „ vos Parlemens auroient peut-être fini par vous traiter comme il le fut par le Parlement d'Angleterre, si vous n'aviez eu un Ministre assez intrépide pour s'opposer à leurs entreprises & braver leurs menaces.

C'est par ces moyens, ou de semblables, tous petits plus ou moins, mais multipliés, variés à l'infini, proportionnés aux personnes, aux lieux, aux tems, aux circonstances, que le Chancelier parvint à s'arroger la portion la plus dangereuse du pouvoir souverain & fut assimilé aux anciens Maires du palais. (*) Les lettres de cachet se décernoient, les prisons s'ouvroient, les militaires, les commandans de province marchaient à sa volonté, & si le sang ne coula pas sur les échaffauds, c'est qu'il ne se trouva aucun patrio-

(*) Voyez une brochure du tems, intitulée: *Le Maire du palais.*

1771. te assez ferme pour les mériter. Tous les individus dans la Magistrature subalterne, qui ne fléchissoient pas assez promptement aux ordres de M. de Maupeou, étoient vexés, destitués; tous ceux qui écrivoient contre ses opérations, ou qui les blâmoient publiquement, étoient enfermés. Les gazettes étrangères prenoient-elles cette liberté, il en faisoit défendre l'introduction. Au contraire, il se faisoit prôner par les autres, qu'il soudoyoit fort cher. Celle-même de France, si renommée pour sa véracité, étoit devenue l'organe du mensonge & de la calomnie. Du moins par ses notices artificieuses, mêlées de vrai & de faux, il répandoit avec rapidité les nouvelles qu'il vouloit accrédi-ter & soutenoit le moment d'illusion qu'il avoit intérêt de produire pour déterminer tant d'hommes qui ne se conduisent que d'après l'exemple & parvenir à ses fins.

Le reste de l'année se passa en des destructions de corps qu'il supprimoit & recréoit au besoin, en ne les composant que de gens dont il fut sûr. C'est ainsi que les divers Parlemens de province, après avoir lutté quelque tems contre celui qu'on vouloit leur assimiler, furent successivement anéantis & recréés. Alors on vit remonter sur ces mêmes fleurs-de-lis des Magistrats qui, naguères, avoient couvert d'une flétrissure indélébile ceux qui oseroient s'y introduire par une pareille lâcheté. Un corps entier d'entre eux, oubliant sa morgue, de cour souveraine qu'il étoit avant, consentit à n'être plus qu'une cour subalterne, & toute la Magistrature du royaume, renouvelée à la Saint-Martin, ne fut dé-

défo
mati
M
ra p
cas
voir
lui a
nou
Barre
cause
audit
brilla
La
tée,
la de
volon
remo
best
ans le
peou
préci
pour
mais
gistre
le gé
volon
oberé
lions
romp
teurs
charg
femen
falloit
il fall
Ten

déformais composée que d'intrus ou de schismatiques. 1771.

M. de Maupeou, en cette circonstance, opéra plus que n'avoit osé se promettre en pareil cas M. le Régent, qui convenoit avoir le pouvoir de faire taire les Avocats, mais non celui de les faire parler. Il en vint à bout. Son nouveau tribunal se trouva bientôt garni d'un Barreau considérable, d'orateurs diferts & de causes curieuses & intéressantes, qui attirerent un auditoire aussi nombreux qu'aux jours les plus brillans de l'ancien palais.

La machine générale de la justice ainsi remontée, Louis XV sentit, pour la première fois, la douceur d'être le maître, de faire toutes ses volontés sans opposition, sans réclamation, sans remontrances, de ne plus se voir obsédé de robes rouges ou noires, qui depuis cinquante ans le fatiguoient sans interruption. M. de Maupeou lui fit recueillir un autre avantage bien plus précieux pour sa maîtresse, pour ses favoris, pour ces courtisans voraces, qui plus que jamais assailloient le trône. Ce fut de faire enrégistrer tous les édits burfaux, que pût enfanter le génie fiscal, de les accroître & les étendre à volonté. Le Chancelier dans son opération avoit oberé le fisc public de quatorze ou quinze millions, dont il avoit disposé pour séduire & corrompre, surtout pour payer cette armée de délateurs & d'espions qu'il avoit à ses gages. Il avoit chargé l'Etat d'environ cent millions de remboursemens à faire, ou de cinq millions de rentes. Il falloit subvenir à cet accroissement de dépenses; il falloit soudoyer tous ces suppôts affamés dont

1771. il avoit composé ses tribunaux d'institution nouvelle. Pour rendre la justice gratuite on força les tailles dans toutes les provinces, qui achetèrent ainsi fort cherement ce prétendu bienfait. On mit un dixieme sur les rentes perpétuelles, un quinzieme sur les viageres : on doubla, tripla, quadrupla le marc d'or; on créa un centieme denier sur les offices; on fit payer une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avoient acquise; on étendit les sols pour livre jusqu'à huit. Après dix ans de paix on prorogea indéfiniment le premier Vingtieme & pour dix ans le second, tous deux sur nouvelles déclarations; ce qui ouvroit un libre cours aux vexations des préposés, vexations que le Parlement du moins avoit arrêtées jusqués-là par ses enrégistremens, & qui faisoient équivaloir ces deux Vingtiemes à trois & peut-être à quatre. Enfin il suffisoit qu'on proposât au Ministre des finances quelque moyen de pressurer la nation pour qu'il fût adopté. On porta dans un jour jusqu'à onze édits burseaux au palais; ce qui fit dire à juste titre dans un écrit du tems, que Louis XV avoit mis à lui seul plus d'impôts que ses soixante-cinq prédécesseurs ensemble (*).

Il n'y avoit plus rien de sacré: non-seulement toutes les propriétés particulieres étoient attaquées, mais on pilloit impunément les dépôts publics. Les capitulations des provinces étoient violées. La Normandie, réduite à deux Conseils supérieurs, s'étoit vu ravir sans aucune commotion le droit qu'elle avoit d'avoir un Par-

(*) Voyez les *Correspondances*.

leme
de l
doie
ils o
n'éto
cens
de
tenu
roya
plus
remo
dans
jama
Nul
étoit
prov
récl
un
avoit
d'en
fains
che
men
voye
ques
étoit
den
phle
n'éta
toier
la t
dans
(en
ofer

lement dans la province. On menaçoit les Etats de Bretagne de les supprimer, s'ils ne se rendoient pas dociles aux volontés de la cour, & ils devenoient souples. La liberté des citoyens n'étoit pas respectée davantage: près de sept cents Magistrats exilés, les prisons regorgeant de captifs, les Princes du sang disgraciés & tenus loin de la cour. Tel étoit l'état du royaume, que l'insensibilité générale rendoit plus désespéré en ne laissant entrevoir aucun remede. Sans doute, la France s'étoit trouvée dans des crises infiniment plus cruelles, mais jamais dans cette léthargie profonde & stupide. Nulle énergie dans les individus; tous les corps étoient réduits au silence. La Noblesse d'une province frontiere ayant voulu s'assembler pour réclamer contre l'infraction de ses privileges, un Commissaire, assisté d'un Exempt de police, avoit eu la hardiesse d'en séparer les membres, d'en enlever plusieurs & ils étoient revenus sains & saufs à Paris avec leurs victimes. Les chefs de la nation se laissoient braver impunément par l'auteur de la révolution, & l'on voyoit le premier Prince du sang insulté jusques dans son palais par un Ministre, qui n'en étoit ressorti que plus audacieux & plus impudent. On s'en tenoit à des écrits, à des pamphlets remplis d'excellentes choses, mais qui n'étant avoués ni signés de personne, ne portoient aucune authenticité & annonçoient plutôt la timidité & l'effroi que tout autre sentiment dans leurs auteurs. Deux seuls d'entre eux, (encore l'un composoit-il en pays étranger,) osèrent mettre leur nom, & la patrie ne doit pas

1771.

~~1771.~~ oublier ces défenseurs distingués, plus encore par leur zèle que par leur haute naissance, le Comte de Lauraguais & le Vicomte d'Aubuffon.

Mais il ne suffisoit pas au Chancelier d'avoir arrêté toutes les réclamations, d'avoir étouffé jusques aux gémissemens & aux soupirs, d'endormir la nation sur le bord du précipice; il falloit aussi que le Roi ne fût circonvenu que de gens qui le retinssent dans la funeste sécurité où il l'avoit mis, qui calmassent ses inquiétudes & ses remords toujours prêts à renaître. C'est à quoi il avoit travaillé en faisant composer le Conseil de membrès intéressés à maintenir & consolider la révolution. Depuis l'expulsion du Duc de Praslin la marine étoit restée vacante; le Duc d'Aiguillon y avoit été nommé un instant, mais on lui avoit fait entendre que ce n'étoit pas le moment d'entrer en place, précisément lorsque traduit sur la scène dans des mémoires diffamans des Etats de Bretagne qui duroient encore, il en alloit accroître la fermentation & les troubles; qu'il devoit attendre que, lavé de nouveau par le Roi, on se fut habitué à l'envisager dans un état d'innocence, où il n'avoit pas été depuis longtems. L'abbé Terrai avoit eu l'*interim* de ce département & auroit fort désiré le conserver. On avoit trop besoin de lui au timon des finances, où l'on le laissa, & l'on nomma au Département de la Marine le Sr. de Boynes. C'étoit une récompense que M. de Maupeou lui faisoit donner des services qu'il lui avoit rendus dans son opération; c'étoit surtout un détracteur violent des Parlemens, très-propre à pérorer

dan
de c
L
ré M
coro
tl-p
crai
Le
du
le g
corr
pou
fous
un r
une
perf
conv
fes v
gé t
admi
nard
méri
moin
cont
re q
Reve
nage
leur
desp
devo

(*)
mens
Jésuit

dans le Conseil & à renverser les raisonnemens de quiconque oseroit parler en leur faveur.

1771.

6 Juin.

Deux mois après le Duc d'Aiguillon fut déclaré Ministre des Affaires Etrangères ; c'étoit encore une excellente acquisition pour le parti anti-parlementaire, & il n'y avoit aucun retour à craindre de la part d'un ennemi aussi implacable. Le Département de la Guerre avoit été refusé du Comte du Muy, qui ne voulant pas fléchir le genou devant l'idole, trouvoit la cour trop corrompue, & surtout le ministere trop vil, pour y figurer ; trop vertueux pour gouverner sous un Prince entouré de tous les vices ; en un mot, sembloit par inspiration se réserver à une époque plus heureuse. Au défaut de ce personnage qui, malgré toute son austérité, convenoit fort à certains égards au système par ses vues religieuses & ses liaisons avec le clergé si ardent pour l'œuvre du Chancelier, on admit en la personne du Marquis de Monteynard, un homme foible, médiocre dans son métier & fort ignorant sur le reste, qui du moins n'auroit ni le talent ni le courage de contrarier. On étoit sûr du Duc de la Vrillière qui, à tant de titres, devoit redouter les *Revenans* (*), & même de M. Bertin, personnage fournois dont la conduite, étant Contrôleur général, avoit annoncé le goût pour le despotisme. Enfin l'Abbé Terrai par dessus tout devoit s'opposer invinciblement à un rappel

4 Janv.

(*) Expression dont on se servoit alors pour les Parlemens, comme on s'en étoit servi auparavant pour les Jésuites.

qui ne pouvoit gueres lui être moins fatal qu'à
1771. M. de Maupeou.

Rassuré du côté du Ministère, M. de Maupeou s'occupa de déterminer peu à peu les Magistrats supprimés, en se faisant liquider, à paroître acquiescer à son ouvrage. Il se douta bien que la longueur de l'exil, que l'incommodité des lieux, que la crainte de perdre la finance de leurs offices en ébranleroient beaucoup; il savoit que plusieurs n'attendoient qu'un exemple; il le fit donner par le Chef de la compagnie. M. d'Aligre, qui auroit dû rester le dernier, fut le premier à signer sa démission, à recevoir le remboursement de son brevet de retenue & à se montrer chez le Chancelier. La crainte d'un château-fort, dont celui-ci le menaça, l'avarice & le desir de retrouver les plaisirs de Paris, furent les puissans mobiles qui le déterminèrent. Le Grand-banc le suivit bientôt & les Conseillers ne tarderent pas à les imiter; ce qui entraîna naturellement tous les Parlemens de province. Une chose flatta surtout le moderne réformateur de la justice; ce fut de voir le Maréchal de Brissac, ce paladin à tête romanesque, digne des tems de l'ancienne chevalerie, devenu bas & vil à force d'ambition, prêter le serment comme Gouverneur de Paris entre les mains du Sr. de Sauvigny & comparoir sans pudeur devant un tribunal illégal, réprouvé des Princes, d'une partie des Ducs & Pairs & de la plus nombreuse & la plus saine portion de la nation. Mais la défection des Princes arrivée un an après fut bien un autre triomphe pour M. de Maupeou.

On les connoissoit si mous, si asservis, qu'on

avoit
n'éto
diffé
d'un
pou
fran
d'un
clien
fure
prof
perf
qu'i
l'im
clam
cert
à ce
laiss
dre
qui
gne
que
tion
crai
fiée
don
pou
leur
ne f
sur
ne
vig
M

(

avoit lu avec étonnement leur protestation. Ce ~~_____~~ n'étoit pas qu'on fût content de cet écrit, long, 1771. diffus, entortillé, hérissé de phrases du palais, d'un style dur & barbare, qu'on eut moins pris pour le vœu des chefs généreux d'une nation franche & loyale, que pour l'acte de chicane d'un praticien subtil, cherchant à garotter son client dont il craint la mauvaise foi. (*) On assure que telle avoit été l'idée des rédacteurs, qui profitant du moment d'énergie de ces augustes personnages, les avoient ainsi enchaînés du mieux qu'ils avoient pu, pour les mettre presque dans l'impossibilité de revenir sur eux-mêmes, en réclamant d'avance contre leur propre présence par cette étrange formule: *si nos corps pouvoient être à ce point contraints*; autrement ils les auroient laissés aller, ils les auroient même excités à se rendre au Lit de justice & à y parler avec la fermeté qui leur convenoit: démarche plus noble, plus digne de leur rang; démarche solennelle, authentique, propre à diriger les différens corps de la nation & à leur servir de centre de ralliement. La crainte des auteurs de la protestation s'étoit justifiée par le peu de suite que les Princes y avoient donnée. Les Parlemens leur ayant même écrit pour savoir si l'imprimé qui se répandoit sous leur nom étoit avoué d'eux, ils tergiverserent & ne firent qu'une réponse vague, embarrassée & sur laquelle les cours ne pouvoient établir aucune sûreté & conséquemment aucune démarche vigoureuse.

M. de Maupeou n'ignoroit pas quel étoit leur

(*) Voyez l'Espion Anglois.

1771. caractere; il étoit bien sûr qu'avec le tems il les détacheroit du parti patriotique; c'est pourquoi il essaya d'abord de les effrayer & détermina S. M. à leur marquer son indignation par l'exil. Le mariage de M. le Comte de Provence se célébra même sans eux. Le Comte de Clermont vivoit alors, il étoit malade; ne pouvant sortir, les conférences s'étoient tenues chez lui & l'acte y avoit été dressé. On ne l'avoit pas cru jusqu'alors susceptible d'une résistance, d'un courage tels que l'exigeoient la crise où se trouvoit la France & son propre état. Ce fut lui cependant qui, sacrifiant ce qu'il avoit de plus cher, donna l'exemple aux autres, & surtout à son neveu le Prince de Condé, qu'il contint tant qu'il vécut. Le Comte de Clermont tenoit tout ce qu'il avoit des bienfaits du Roi; il avoit été élevé avec S. M.; elle l'honoroit d'une amitié particulière. Il se vit mourir presque sans secours, privé de cette amitié, sans que Louis XV. daignât envoyer savoir de ses nouvelles. Mais s'il perdit les bonnes grâces de son maître, il en fut bien dédommagé par la bienveillance de la nation, par les larmes qu'elle répandit sur sa tombe.

Après la mort de l'oncle; M. de Maupeou se flatta de pouvoir séduire plus facilement le neveu. Il le connoissoit ambitieux; il savoit que le Comte d'Artois, le troisième enfant de France à marier, avoit du goût pour *Mademoiselle*; il lui fit insinuer par des émissaires adroits que c'étoit le cas de se rapprocher de la cour & de tâcher de mettre à profit la passion de ce jeune Prince, avant qu'on lui eût destiné une Princesse

étran-

étrangère. Dix-huit mois se passèrent encore sans que la négociation réussît; mais les besoins de finance se faisant sentir, ce fut un autre motif déterminant qu'on mit en avant & que firent valoir surtout les gens de la maison de S. A., ennuyés de ne recevoir ni argent ni grâces. Enfin le Chancelier eut la joie de lire une lettre de soumission au Roi, écrite par le Prince de Condé & le Duc de Bourbon. Ce dernier, quoique marié, étoit encore enfant. La perspective du cordon bleu dont il avoit été frustré à l'âge où les Princes du sang en sont décorés, fut le jouet frivole qui l'attira: ce qui donna lieu au quolibet sur leur premier voyage à Versailles, que *le Pere & le Fils étoient allés chercher le Saint-Esprit.*

Les Ducs d'Orléans & de Chartres ne tardèrent pas à suivre. Le premier étoit mu par une femme de qualité, aspirant à l'honneur de remplacer la première Princesse du sang. Madame de Montesfon ne perdit pas ce projet de vue depuis plusieurs années, & ce fut elle que mit en jeu M. de Maupeou, si habile à se servir de tous les moyens de corruption. Il lui fit concevoir que le retour de son amant à la cour par son canal seroit le meilleur moyen de se rendre favorable le Roi, de gagner du moins la Comtesse-Dubarri, qui pourroit l'appuyer auprès du Monarque. Le Prince de Conti resta seul inébranlable & n'en fut pas fâché, en ce qu'il fixoit ainsi mieux les regards de la nation & en devenoit l'idole. On prétend que c'est à la cour que furent composés ces couplets abominables, où l'on le peignoit le fouet à la main, châtiant

les autres Princes dégradés, avilis, le jouet du
1772 Chancelier & les suppôts du despotisme.

Il ne restoit plus que les Pairs protestans, qui, dès le principe, n'avoient gueres épouventé, puisqu'on n'avoit pas daigné les exiler. La maniere dont ils avoient réclamé par de simples écrits isolés & déposés chez des Notaires, d'où ils pouvoient les retirer à leur gré, annonçoit déjà leur pusillanimité. Aussi étoient-ils toujours restés à la cour, autour du Roi & dans les fonctions de leurs charges. On avoit seulement ôté à quelques-uns leur gouvernement, de crainte qu'ils ne s'acquittassent pas avec assez de zele du ministère qu'on auroit pu leur confier, comme repugnant à leur façon de penser. D'ailleurs, les Pairs ecclésiastiques & le plus grand nombre des autres étoient pour l'opération. On avoit vu l'Archevêque de Paris dire la messe rouge au nouveau Parlement, & nous avons fait mention du Duc de Brissac y paroissant en vassal, sans épée & prêtant le serment. Mais aucun ne s'y étoit encore fait recevoir, n'y avoit siégé; ensorte qu'on lui refusoit toujours la qualité de Cour des Pairs. Le Roi lui-même, avec son inconséquence ordinaire, ne témoignoit pas une grande considération pour ce tribunal, qu'il ne regardoit pas comme le sien, mais comme celui de M. de Maupeou. Ce Ministre s'inquiétoit peu de cet obstacle; il sentoit qu'il pourroit profiter de la même indifférence pour porter le maître à une démarche qu'il étoit le moment d'amener. Il avoit dans la famille royale encore de puissans coopérateurs, & Madame Louise étoit, sans doute, la plus active.

Cette Princesse, fort aimée de son auguste pere, qui après s'être opposé longtems à sa retraite, y avoit consenti enfin, ne lui en étoit devenue que plus chere. Lasse des ennuis de la cour, elle avoit pris le parti violent de renoncer au monde en apparence, pour y briller davantage; non qu'elle eût formé aucun dessein à cet égard; elle croyoit obéir à sa vocation surhumaine & ne suivoit réellement que l'impulsion de son ame inquiète, fatiguée, tourmentée de son inutilité; & le Roi, qui ne se desioit point de cette ambition détournée, ne voyant plus en sa fille qu'une religieuse livrée aux attraits d'une vie ascétique, la visitoit souvent & lui ouvroit son cœur. Le Chancelier avoit compris tout le parti qu'il pouvoit tirer de cette intimité. Par les insinuations des personnages graves qui jouissoient de la confiance de la Princesse, il avoit mis en jeu sa passion dominante. On lui avoit fait entendre que c'étoit travailler pour l'intérêt du ciel, que de favoriser l'ouvrage de M. de Maupeou, que de se mettre à la tête du parti & de gouverner la religion en France. Un motif aussi puissant l'avoit déterminée à accepter ce rôle si conforme à son goût; & ne croyant rien faire de plus agréable à Dieu que de concourir à l'extirpation de l'ancienne Magistrature & à la prospérité de la nouvelle, elle prenoit la consommation entiere de la révolution aussi à cœur que son auteur. On assure que celui-ci, pour mieux en imposer à la fervente novice sur la pureté de ses vues religieuses, par une ruse abominable avoit invoqué les lumieres de l'Esprit-Saint sous ses yeux, en participant au plus redoutable des mysteres, &

de tems en tems renouvelloit. cette farce hypo-
 1772. crite. Quoi qu'il en soit, il faisoit ainsi réunir
 en sa faveur l'enfer & le ciel, le vice & la ver-
 tu, la mattresse du Roi & son auguste fille.
 Si dans le choc des factions dont étoit agitée
 la cour de la premiere, la sienne éprouvoit du
 dessous, il se ménageoit une ressource dans
 l'appui constant de la seconde, que lui pro-
 mettoit tout ce qui entouroit Madame Louise,
 intéressé au maintien de son édifice. Assure-
 ment, avec aussi peu de délicatesse sur les moy-
 ens, il n'étoit pas possible de mettre plus d'a-
 dresse dans sa conduite. Tout rioit au Chan-
 celier; il voyoit son cortège grossir même de
 ses ennemis. Le conseil se remplissoit de mem-
 bres liquidés; les patriotes les plus confians
 commençoient à désespérer de la chose publi-
 que, lorsqu'un événement qu'il n'avoit pas lieu
 de craindre de sitôt vint renverser son ouvrage
 & lui-même. Pour mieux en concevoir le
 bonheur, parcourons ce qui se passoit à cette
 époque dans les divers Départemens, voyons à
 quel degré de crapule, d'abandon, de mépris
 de la part des étrangers & de son peuple, étoit
 tombé Louis XV.

On ne pouvoit révoquer en doute la capacité
 du Duc d'Aiguillon pour les affaires étrangères;
 Cependant il avoit eu peine à y prendre con-
 sistance. Les cours de Vienne & de Madrid
 le voyoient avec répugnance dans une place
 où leur vœu rappelloit toujours le Duc de
 Choiseul. Il y a apparence que sous celui-ci
 l'Empereur ne fut jamais entré dans le partage
 de la Pologne, non moins honteux pour les

Souverains qui l'effectuèrent, que pour les Souverains qui en restèrent témoins muets & insensibles. Il n'est pas de notre plan de raconter & de discuter cet événement incroyable, mais d'observer combien étoit devenue nulle & dédaignée, des autres nations la cour de France, puisque ne craignant point son ressentiment, les Puissances copartageantes ne commencerent à lui communiquer leur traité qu'après l'exécution.

Depuis longtemps on n'avoit personne à Varsovie, où l'Ambassadeur ayant plus de crédit que le Roi, la France n'auroit joué qu'un rôle subalterne, incompatible avec sa dignité. Ses Ministres dans les cours circonvoisines donnoient bien des avis indirects de ce qui se passoit; mais le Duc d'Aiguillon y apportoit peu d'attention, soit qu'il ne pût croire à un concert si difficile à réaliser, soit que, convaincu que son maître préférant son repos à sa gloire, seroit bien aise qu'il lui évitât de se mêler d'une négociation qu'il n'étoit possible d'empêcher qu'en montrant une fermeté dont il étoit éloigné plus que jamais. Ce qui le fit accuser de négligence & le mit mal dans l'esprit de Louis XV, qui se ressouvenant d'avoir été le pacificateur de l'Europe, & comparant ce personnage à celui qu'on lui faisoit faire en ce moment, s'écria douloureusement : *ah! si Choiseul avoit été ici, cela ne fut pas arrivé!* Cette exclamation n'étoit que l'élan momentané d'une ame qui avoit eu de l'élévation autrefois; elle retomba bientôt dans son affaïssement. Louis XV oublia dans les bras de sa matresse toute l'amertume d'une si fatale nouvelle &

raccommodé par Madame Dubarri avec son Ministre, il ne lui en fit pas moins bonne mine le lendemain.

1772. 19 Août La révolution de Stockholm, dont le détail n'est pas davantage de notre ressort, mais exécutée sous les auspices de la France, y vint heureusement faire diversion & prouva que sous un autre Monarque & dans des circonstances moins épineuses le Duc d'Aiguillon auroit pu soutenir la grandeur du gouvernement.

Le Roi de Suede actuel n'étant que Prince-Royal, étoit venu à Paris précisément dans le tems des troubles de la Magistrature. Il avoit vu de près la corruption & la bassesse de la cour, ainsi que la déprédation des finances & il avoit connu la nécessité de ne point laisser s'arriérer davantage les subsides dûs au Monarque son pere. Le ministere des affaires étrangères étant alors vacant, il avoit été obligé de traiter directement avec Louis XV. Il avoit admiré tout à la fois sa sagacité & son goût pour les niaiseries, quoiqu'il se livrât aussi à des amusemens plus relevés. Un jour après avoir parlé politique, ce Prince lui donna une quantité de graines rares qu'il avoit recueillies à Trianon de ses mains royales, & le chargea d'en faire présent au fameux Linnaeus, qui vivoit alors, premier médecin du Roi de Suede & le plus grand homme en botanique. Cette attention eut, sans doute, fait concevoir au Prince-Royal une haute idée des exercices de Louis XV & de son attrait pour les sciences, s'il n'eut eu occasion de reconnoître par le peu de cas que

S.
le
pre
en
elle
arif
l'an
le
con
y av
res
fa p
voit
d'ar
Con
en d
par
Mon
des
déba
narq
ayan
venu
heur
l'emp
geoi
en r
Le
la pr
fit im
faire
stanc
puis

S. M. faisoit des Savans de son royaume, qu'elle cherchoit à se distraire & à tuer le tems.

Dans ses conversations le Prince-Royal avoit pressenti le Roi sur une révolution qu'il méditoit en Suede, pour la faire sortir de l'anarchie où elle étoit, pour renverser & terrasser le pouvoir aristocratique, en réhabilitant dans toute sa force l'ancienne liberté des Peuples & du Prince, que le Sénat avoit également asservis. Il avoit fait concevoir à ce Monarque l'intérêt que la France y avoit en fortifiant son allié qui, dans les affaires du Nord, lui seroit utile en proportion de sa puissance. Devenu Roi, ce jeune Prince n'avoit suivi l'exécution de son dessein qu'avec plus d'ardeur; le Duc d'Aiguillon l'avoit adopté; le Comte de Vergennes, Ambassadeur de France en cette cour, y étoit passé comme très-propre par son expérience & ses conseils à diriger le Monarque; des troupes y devoient arriver avec des munitions & surtout beaucoup d'argent pour débaucher les chefs. La fermeté du jeune Monarque avoit suppléé à tous ces secours, & ayant trouvé le moment favorable, il avoit prévenu l'instinct convenu, & en cinquante-quatre heures rompu ses fers & repris les rênes de l'empire, telles que Gustave Adolphe les dirigeoit, & qu'elles ont été conduites jusques en 1680.

Le Duc d'Aiguillon, pour se faire valoir, dès la premiere nouvelle de la révolution anticipée, fit imprimer en diligence au département des affaires étrangères à Versailles une relation circonstanciée de tout ce qui étoit arrivé en Suede depuis le 19 jusqu'au 21 Août. On en répandit

1772. *gratis* une infinité d'exemplaires, & il en reçut les complimens comme s'il en eut été le véritable auteur; ce qui jeta une sorte de lustre sur son administration & lui fit prendre un peu de crédit auprès des Ambassadeurs étrangers, surtout auprès de celui d'Espagne, qui ne vouloit point travailler avec lui. S. M. Catholique, voyant tous ses projets hostiles contre les Anglois déroulés par ce Ministre, ne pouvoit que lui en faire mauvais gré, ainsi que des humiliations qu'elle éprouvoit de ces rivaux qui se prévalaient de la certitude des dispositions plus apathiques encore que pacifiques du Monarque françois. Le Duc d'Aiguillon, pour se maintenir en place, sentoit tellement la nécessité d'éloigner toute altercation avec ces insulaires, que, redoutant les menées du Comte de Guignes, Ambassadeur du Roi à Londres, créature du Duc de Choiseul, tout dévoué à son parti, & dès-lors capable d'intriguer, de tracasser pour troubler l'harmonie, il favorisa les accusations de son Secrétaire contre lui, & l'obligea de revenir pour plaider au Conseil contre ce subalterne.

Mais ce qui avoit surtout flatté le Roi & fait augmenter le crédit du Duc d'Aiguillon, c'est la dextérité avec laquelle il avoit déterminé les Princes à visiter la Comtesse Dubarri, lors de leur retour à la cour, & à lui rendre des hommages. Il ne faut pas croire qu'en travaillant à ce rapprochement il eut un but différent du Chancelier, & qu'il songeât à se réunir à eux pour travailler au rétablissement du Parlement. On répandit ces insinuations dans les pamphlets

l'at
bea
aut
il e
che
font
men
ble.
Mau
celu
rier
unig
& n
la su
D
plac
strat
funer
la ca
cont
tribu
ment
à l'A
& fi
de li
de v
tieux
des
préte
d'esp
gne
nuer
Il fut
où fu

satyriques du tems, qui affectoient de ménager ██████████ beaucoup le Duc d'Aiguillon ; non, que leurs auteurs crussent véritablement à sa conversion ; il est vraisemblable que leur politique étoit de chercher à semer la zizanie entre ces deux personages, à les exciter à se détruire réciproquement. En effet, ils n'étoient point bien ensemble. Le génie insinuant & impérieux de M. de Maupeou ne pouvoit se concilier longtems avec celui de son rival, qui ne tarda pas à le contrarier & à l'écarter de la cour de la favorite, mais uniquement afin de l'empêcher de trop dominer & non afin de détruire son ouvrage, qui faisoit la sûreté & le repos de tous les Ministres.

D'ailleurs, le Duc d'Aiguillon étoit trop implacable ennemi pour opérer le retour des Magistrats, & ce retour pouvoit avoir des suites trop funestes : ç'auroit été le moyen de faire renaitre la cabale des Choiseuls, dont il poursuivoit, au contraire, les restes avec acharnement. On attribua à son attachement à ce parti le désagrément que reçut le Baron de Breteuil, nommé à l'Ambassade de Vienne, & qui ne put partir & fut remplacé par le Prince Louis. L'affaire de la Bastille prit aussi sa source dans cet esprit de vengeance. La nécessité de punir des factieux qui cherchoient à fomenter en Allemagne des dissensions, germe d'une guerre, servit de prétexte. Un Sr. Dumourier, jeune officier plein d'esprit & de talens, envoyé autrefois en Pologne par son prédécesseur, fut accusé de continuer à jouer un rôle dont il n'étoit plus chargé. Il fut arrêté à Hambourg & amené à la Bastille, où furent conduits aussi ses correspondans à Pa-

ris, & la chaîne remontant jusqu'au Comte de Broglio, le Duc d'Aiguillon fit sentir à S. M. la nécessité de punir de l'exil ce Seigneur nommé Ambassadeur extraordinaire pour aller au devant de Madame la future Comtesse d'Artois. Il avoit demandé l'agrément de pousser jusqu'à Turin. Le Ministre en conclut que le Comte, inquiet & remuant, vouloit intriguer à cette cour contre lui. Une lettre insolente qu'il en reçut, rendit l'affaire plus grave : sa disgrâce fut décidée. S. M. ne l'admit pas moins au voyage de Choisi, dont elle l'avoit nommé ; il eut l'honneur de manger avec elle, de faire sa partie au trictrac, & à son retour à Paris il en reçut une lettre, qui lui ordonnoit de se rendre à Ruffec ; ce qui fit dire plaisamment au Duc de Choiseul, qui connoissoit toutes les prétentions de cet ambitieux : *je l'avois toujours connu pour une mauvaise tête, pour un homme qui fait les choses à rebours. Il prend le ministère par la queue !*

Le Duc d'Aiguillon auroit bien voulu profiter de son crédit pour re-vivifier ses bons amis, les Jésuites ; ils eurent une lueur d'espoir ; ils reparoïssent impunément ; ils étoient employés par les Evêques dans les travaux apostoliques ; ils infestoient les chaires, les confessionaux ; ils se glissoient même dans l'institution de la jeunesse, dont ils avoient été nommément exclus ; ils dirigeoient les journaux, les écrits périodiques, qui déterminent pour la multitude la manière de juger des ouvrages, des opinions, des événements. Ils étoient en sous-ordre dans le Ministère, & quelques-uns occupoient des postes jusques dans le corps diplomatique. Un con-

cert
respo
me à
Malh
Franc
lérand
dissol
dant
enfin
mettr
au Po
pêche
S. M
naissin
Tel
ment
jusqu'
pli pe
n'offre
soit jo
sa bass
bassess
de s'a
qu'à s
touroi
lui fai
qu'il
dépen
les m
gouve
grand
tion ;
place
jusqu'

cert général s'étoit rétabli entre eux; ils se cor-
 respondoient non-seulement d'un bout du royau-
 me à l'autre, mais des deux bouts de l'univers. 1773
 Malheureusement les Ministres d'Espagne & de
 France à Rome ne coopéroient pas à cette to-
 lérance; ils en poursuivoient infatigablement la
 dissolution, & profitant contre eux de l'ascen-
 dant pris sur le Saint-Pere, ils en extorquerent
 enfin cette Bulle, que la politique avoit fait pro-
 mettre à Ganganelli de rendre pour être élevé
 au Pontificat, & que la politique l'auroit dû em-
 pêcher de signer. En marque de sa satisfaction,
 S. M. lui fit rendre Avignon & le Comtat Ven-
 naisin.

Tels sont les principaux événemens qui for-
 ment le tableau du ministere du Duc d'Aiguillon,
 jusqu'à la mort du Roi; tableau assez bien rem-
 pli pendant trois ans qu'il l'occupa; si le revers
 n'offroit l'ensemble des ressorts honteux qu'il fai-
 soit jouer pour s'y maintenir; si l'on n'y voyoit
 sa bassesse servile auprès de Madame Dubarri,
 bassesse à laquelle il forçoit la Duchesse sa femme
 de s'associer; s'il n'eut compromis sa dignité jus-
 qu'à se laisser gourmander par les roués qui en-
 touroient la favorite, par tous ces Dubarris qui
 lui faisoient perpétuellement sentir les obligations
 qu'il leur avoit, en exigeoient un retour, une
 dépendance absolue; si, continuant d'employer
 les moyens qu'il avoit mis en œuvre dans son
 gouvernement & pouvant les faire valoir plus en
 grand, il n'eut encouragé l'espionnage, la déla-
 tion; si, violant le secret de la poste, dont sa
 place le rendoit maître, il n'eut poussé l'infamie
 jusqu'à la révélation, la retention, la soustraction

1773. quelquefois absolue des lettres; si, par une inquisition aussi pénible qu'odieuse jusques dans les presses étrangères, il n'eut forcé la vérité prête à éclore d'y rester captive: en un mot, si, maître du cours des lettres de cachet, il n'eut multiplié à l'infini ces abus d'autorité contre quiconque non-seulement étoit coupable, mais suspect à ses yeux. La chute du Marquis de Monteynard qu'il fit ménager & accélérer par sa protectrice, afin de s'enrichir de ses dépouilles, est la dernière infamie qu'on reproche au Duc d'Aiguillon, qui, en faisant beaucoup de mal sentoît aussi la nécessité de faire du bien & de se ménager ainsi des créatures: son département lui fournissoit peu d'occasions d'accorder des grâces; il couroit à celui de la guerre, comme le plus propre à remplir ses vues.

Si le Marquis de Monteynard qui l'occupoit, n'avoit pas eu le courage du Comte du Muy, refusant de s'associer à des collègues aussi décriés, on ne pouvoit du moins lui reprocher aucune infamie, aucune intrigue. Il ne songeoit à rien moins qu'à son élévation, lorsqu'on vint l'enlever à Grenoble au coin de son feu pour le conduire à Versailles; soit que cette nouvelle ne lui inspirât aucune joie, soit qu'il se contentât, il la reçut avec si peu d'altération que personne des spectateurs ne soupçonna l'événement. Il le dut au Prince de Condé, flatté de créer un Ministre & d'ailleurs ne doutant pas qu'en reconnaissance son protégé n'entrât dans ses vues secrètes pour la place de Grand-maître de l'artillerie qu'il desiroit faire rétablir en sa faveur. La disgrâce des Princes, en reculant les espérances de son Al-

tesse,
génie
mis à
tems,
place

Le
lui un
lebois
S. M.
voit o
s'étoit

A cet e
toit qu
sion.

geoit n
ancré.

dont f

crédit

de con
fant, no

tre d'ab

ce pre

choisir

voyoit

de par

lente,
premiè

la guer
Maillet
qu'il a
donner
raux d
avémen
pas he

tesse, donna le tems au Marquis de se former au génie de la cour, & après avoir beaucoup promis à son bienfaiteur; après l'avoir amusé longtemps, il ne put se déterminer à démembler la place à ce point & garda tout.

Le Prinée de Condé lui-même avoit derrière lui un instigateur plus adroit, le Comte de Maillebois, qui le premier l'avoit excité à désigner à S. M. le Commandant du Dauphiné. S'il l'avoit osé, il se seroit bien désigné lui-même; il s'étoit rapproché depuis quelque tems de la cour. A cet effet il s'étoit insinué chez la favorite; il sentoit qu'il ne trouveroit jamais une si belle occasion. L'exemple du Duc d'Aiguillon l'encourageoit merveilleusement, mais il n'étoit pas assez ancré. Le tribunal des Maréchaux de France, dont il redoutoit la réclamation, étoit plus en crédit alors que le Parlement. Il imagina donc de commencer par tâter ce tribunal, & en faisant nommer un militaire son ami, de se remettre d'abord en activité. S'il pouvoit parvenir à ce premier point, ayant eu la précaution de le choisir inepte, borné, peu ambitieux, il entrevoyoit la possibilité de le supplanter aisément & de parvenir à son but par cette voie détournée, lente, mais plus sûre. Effectivement une des premières opérations du nouveau Secrétaire de la guerre, convaincu des talens du Comte de Maillebois & voulant reconnoître les obligations qu'il avoit au feu Maréchal son pere, fut de lui donner une des trois places de Directeurs généraux de la guerre, qu'il créa pour l'aider à son avènement au Ministère. Cette tentative ne fut pas heureuse. Les Maréchaux de France s'as-

1773. semblerent à ce sujet & rédigèrent un *Mémoire au Roi*, qui leur attira une réponse peu agréable de S. M. & très-avantageuse pour l'accusé, mais qui eut son effet en ce qu'il ne conserva pas sa place. Il est vrai que peu après le Comte de Maillebois obtint le commandement du haut Languedoc, & depuis a bravé hautement & ses juges & le public; ce qui a toujours été la suite du premier essai, qui ne fit pas honneur au Ministre.

Il se conduisit mieux dans le reste. Un de ses principaux objets fut de réduire les dépenses de son Département, portées à un point excessif sous son prédécesseur. Il chercha à rétablir l'ordre & l'émulation parmi les troupes, absolument détruits sous le despotisme de l'autre, dont les déplacemens & les nominations arbitraires avoient interverti l'harmonie de tous les corps. Il arrêta ou supprima les innovations dangereuses d'un génie inquiet, avide de faire parler de lui & peu délicat sur les moyens. La désertion étoit si considérable, que le Duc de Choiseul avoit établi une chaîne sur la frontière, qui coûtait un million deux cens mille livres par an. M. de Monteynard la fit retirer, persuadé que les bons traitemens réprimeroient ce mal plus que la contrainte. En outre, il introduisit des récompenses honorifiques, propres à conserver un fonds de vieux soldats pour former les nouveaux, & une augmentation graduelle de la paie qui, à son époque, ne formoit qu'un objet insensible de dépense, mais pouvoit être un jour très-onéreuse; ce qu'il n'avoit pas considéré. Sa conversion des milices en régimens provinciaux & son or-

don
bien
celle
tout
trou
des
dimi
des
quis
par
dif,
coup
à en
ses
parle
ce,
nistr
Enfi
car
feil
dava
teyn
res;
à po
énon
puis
com
proc
nou
espé
per
teren
seur
ses r

donnance concernant ces régimens étoient très-bien vues. En rapprochant leur constitution de celle de l'infanterie ancienne, elles augmentoient tout de suite en cas de guerre le nombre des troupes, & dans la levée & le remplacement des hommes on écartoit les abus introduits, on diminueoit la charge des peuples & conservoit des sujets à l'agriculture. C'est ce que le Marquis de Monteynard fit de bien, soit par lui, soit par ses conseils. Comme il avoit le travail tardif, lourd & minutieux, il n'avançoit pas beaucoup en besogne; ce qui ne contribua pas peu à en dégoûter Louis XV & à donner beau jeu à ses concurrens. Il n'étoit pas en place qu'on parloit déjà de le renvoyer. Cependant ce Prince, qui voyoit en lui le plus honnête de ses Ministres, lutta quelque tems contre la cabale: *Enfin*, dit-il, *il faudra bien que cela arrive, car il n'y a que moi qui le soutienne.* Le Conseil de guerre des Invalides fut ce qui grossit davantage l'orage contre le Marquis de Monteynard. Ses intentions étoient bonnes & pures; il cherchoit dans la sincérité de son cœur à porter un œil scrutateur sur les déprédations énormes & habituelles qui se pratiquoient depuis quelque tems dans l'artillerie. Elles avoient cominencé sous le Duc de Choiseul, & s'étoient prodigieusement accrues à la faveur du système nouveau adopté pour cette partie. Ses ennemis espérant pouvoir trouver une occasion de l'inculper encore mieux & consommer sa perte, exciterent la vigilance & la sévérité de son successeur. Un officier général, jaloux du succès de ses rivaux, de voir les principes modernes l'em-

1773.

4 Août

1771 &

18 Nov.

1773.

porter sur la vieille routine, de se trouver réduit
1773. à une inaction humiliante, satisfit ses vengeances
particulieres & colora ses délations sourdes de
zele pour le service de S. M. & le bien public.

De-là ce conseil de guerre si irrégulier, si bi-
sarre, si monstrueux, où présidoient l'ignorance
& la prévention, où toutes les formes furent
violées, où la partialité se manifestoit à chaque
pas, où l'on ôtoit aux accusés la liberté de se
défendre, où l'on leur prescrivoit le choix de
leurs Avocats, où l'on exiloit ceux qui osoient
élever la voix en leur faveur, où intervint, en
un mot, ce jugement incroyable, qui condam-
noit un officier pour avoir prévarié dans ses
fonctions, pour avoir eu la bassesse de favoriser
un vol fait sur le Roi, d'y participer, de s'être
allié à l'auteur de ce vol, & ne lui faisoit pas ar-
racher sa marque d'honneur & lui laissoit la croix
de Saint-Louis!

L'entêtement que mit le Marquis de Montey-
nard à maintenir cet ouvrage d'iniquité, à se re-
fuser à toutes les voies que la vérité prenoit pour
se faire entendre de lui, firent perdre beaucoup
de sa considération à ce Ministre, non-seulement
auprès du corps de l'artillerie, mais même au-
près de la nation. Ses liaisons avec le Chancel-
lier, dont il avoit adopté le système conforme
aux principes du militaire, sur l'obéissance passi-
ve & absolue due aux volontés du Souverain, se
remarquerent principalement dans ce tems-là,
en ce que n'étant point mu, comme ses colle-
gues, d'aucun esprit d'intrigues particulier, il
restoit constamment attaché au parti qu'il avoit
embrassé, & se trouva seul de celui-ci, dans la
fer-

fern
M.
toit
pas
les
qu'i

L
d'ér
toug
fon
cou
de
de s
dans
narg
d'ho
cach
té,
serv
le p
la ve
Lou
part
catic
taire
dont
Mon
honn
ne g
Mon
Roi
„ P
„ P
„ P
T

fermentation élevée au sein du Ministère contre M. de Maupeou. Econome des graces, il s'étoit d'ailleurs fait peu de créatures; il n'avoit pas eu pour les Dubarri. les complaisances serviles qu'ils auroient désirées, il n'est pas étonnant qu'il succombât.

Louis XV, dans le renvoi de ce Secrétaire d'état, le dernier qu'il ait congédié, conserva toute la singularité, toutes les contradictions de son caractère. Il ne pouvoit douter encore un coup de l'intégrité du Marquis de Monteynard, de son attachement à sa personne, de son envie de s'acquitter de son mieux de son devoir; mais dans la bourasque où étoit le royaume, ce Monarque avoit moins besoin de gens honnêtes que d'hommes audacieux, qui tinssent le timon & lui cachassent ce funeste spectacle. D'un autre côté, l'injustice de se défaire du meilleur de ses serviteurs, lorsqu'il auroit dû l'encourager, de le punir, au lieu de le récompenser, l'effrayoit; la vertu de celui-ci balançoit longtems sa disgrâce. Louis XV n'osoit la lui faire notifier, il prit le parti de chercher à le dégoûter par des mortifications. Un jour l'huissier ayant averti ce Secrétaire d'Etat pour le conseil, la seule maniere dont se déclare un Ministre, & le Marquis de Monteynard s'y étant rendu, S. M. le fit sortir honteusement, en imputant la faute au subalterne qui fut cassé: une autre fois, le Marquis de Monteynard étant venu pour travailler avec le Roi, il lui dit: „ que venez-vous faire ? me „ proposer le gouvernement de l'école militaire „ pour Timbrune, c'est fini; deux mille écus de „ pension pour Madame Chauvelin: accordé.”

1773. S'il lui déclara de la sorte les diverses graces qu'il avoit arrêtées, il supposa qu'elles étoient toutes dans le porte-feuille de ce Ministre, & le congédia sans le lui laisser ouvrir.

Louis XV comptoit que son Ministre de la guerre sentiroit ce que cela voudroit dire, mais soit qu'il eût peine à quitter la place, soit que n'ayant rien à se reprocher, il ne put croire que son maître voulût réellement se défaire de lui & qu'il se flattât de reprendre le dessus; il n'entendoit point ce langage & resta trois mois entiers sans travailler avec le Roi. Tout Paris retentissoit de sa disgrâce prochaine, lui seul sembloit l'ignorer; c'étoit à l'approche des étrennes, les marchands de nouveautés qui dans les frivolités de la nouvelle année traitent souvent allégoriquement l'histoire du jour, imaginèrent *des écrans à la Monteynard*, c'est-à-dire, qu'au plus léger choc ils tomboient & puis se relevoient d'eux-mêmes. Métaphore ingénieuse des hauts & des bas qu'éprouvoit ce Ministre, qu'après avoir culbuté pendant huit jours dans les conversations, l'on rétablissoit ensuite & puis qu'on culbutoit de nouveau. Enfin le Duc d'Aiguillon, impatient de ces alternatives, engagea sa protectrice à tourmenter si bien son auguste amant, qu'elle lui fit signer la lettre de cachet que le Duc de la Vrilliere fut à l'instant chargé de signifier au Marquis de Monteynard. Ses gens mêmes s'attendoient tellement à cette catastrophe, que le 22 Janv. Suisse, dès qu'il vit le petit Saint, ne put s'em-
1774. pêcher de lui dire: „ Monseigneur, je crains „ bien que vous ne nous apportiez une mauvai- „ se nouvelle.” A quoi le Duc répondit, sans

mystere: „ tu as raison.” On n'avoit point eu
 la cruauté d'exiler le disgracié; mais le Roi se sou- 1774.
 venant de l'apparition du Marquis de Massiac, ne
 voulut pas se trouver dans le même embarras, &
 l'ordre portoit défenses à M. de Monteynard de
 paroître devant S. M. Le Duc d'Aiguillon eut la
 pudeur de ne se faire donner d'abord que l'*interim*,
 assaisonné d'un compliment qui valoit bien la no-
 mination complete. Louis XV en lui remet-
 tant le porte-feuille devant les courtisans lui dit:
 „ je vous le confie, jusqu'à ce que je trouve
 „ quelqu'un plus digne de l'avoir; mais je vous
 „ avoue que je suis difficile.” Il fut bientôt en
 titre & sa premiere audience fut plus brillante,
 qu'aucunes de celles qu'eût jamais données le
 Duc de Choiseul, dans les plus beaux jours de
 sa gloire.

Le Secrétaire d'Etat, chargé du département
 de la Marine, n'avoit pas, comme le Marquis
 de Monteynard, l'avantage d'être tiré du corps
 confié à ses soins. Il étoit même très ignorant
 en cette partie, quand S. M. l'y nomma; mais
 il se flatta, à l'exemple de ses prédécesseurs, de
 se mettre promptement au fait de sa matiere &
 de suppléer, par sa sagacité, à ce qui lui man-
 quoit du côté des connoissances. Il se conduisit
 d'abord avec assez de circonspection, comme un
 jeune élève il prit des maîtres dans les divers élé-
 mens de l'art qu'il vouloit diriger, il fit venir
 un ancien premier commis des nouveaux bu-
 reaux auxquels il présidoit, il vainquit la répu-
 gnance de ce Mentor & le violenta pour qu'il
 lui donnât ses conseils. Il est vrai qu'il secouât
 bientôt ses lisières. M. de Boisnes avoit un es-

1774. prit d'innovation peu assorti à celui du personnage qu'il consultoit, & par son âge & par ses principes attaché à l'ordonnance de Louis XIV, il prétendoit qu'il étoit de la vieille marine & le réduisit à l'inspection des fonds. Quant à ses projets, il choisit pour le seconder un homme d'une trempe analogue à la sienne. C'étoit un nommé Boux, officier bleu, fils d'un artisan de Rochefort, qui par son mérite avoit percé dans les différens grades & étoit enfin entré dans le grand corps en qualité de Lieutenant de vaisseau: ce Boux, doué d'un génie naturel, de beaucoup de feu, d'une précision mathématique dans ses idées, parloit avec facilité, quoique sans lettres & sans éducation, quoique ne pouvant rédiger lui-même par écrit ce qui sembloit très lumineux dans la conversation: il entendoit aussi la construction; en un mot, il étoit très au fait des différentes parties de la marine. Ce fut avec lui principalement que M. de Boisnes jeta le premier plan de cette ordonnance si bizarre, si destructive de la composition & de l'harmonie de chaque corps, que tous en furent presque également mécontents; cependant celui de l'administration, quoique le plus maltraité, forcé par son impuissance à y acquiescer, fut le premier à s'y conformer avec résignation; au contraire, M. de Boisnes passa tout le tems de son ministère à y ployer l'indocilité de l'épée & il ne fut pas hors de place que son ouvrage fût anéanti.

Ce n'est pas, au reste, qu'il n'y eût des choses excellentes dans cette ordonnance, que l'auteur ne fût parti d'un principe admirable qui pouvoit avoir les suites les plus heureuses, si le Ministre

en la laissant mûrir davantage, en balançant le pour & le contre, en prévoyant tous les inconvéniens & y remédiant n'eut pas trop précipité l'exécution. L'article le mieux vu & qui blessait le plus les officiers, parce qu'ils en sentoient le but, c'est la désunion du tout, c'est la distribution qu'on en faisoit en différens régimens qui, indépendamment de la concurrence générale qu'elle étoit, puisqu'on ne devoit avancer que par ordre d'ancienneté dans son régiment, & non suivant celle de la marine, détruisoit radicalement l'esprit du corps, qui avoit toujours rendu celui-ci si indiscipliné & si intraitable.

M. de Boisnes, par la résistance & les contradictions qu'il éprouva du côté de l'épée, comprit le tort qu'il avoit eu de lui assujettir le corps de l'administration & en l'affoiblissant d'avoir augmenté l'insolence de l'autre, pour rétablir l'équilibre il avoit imaginé de fortifier ce dernier par la réunion des officiers de Port & de ceux du Génie de la marine, & afin de le sapper jusques dans ses fondemens d'instituer une école d'élèves, pépinière générale d'où devoient sortir tous les sujets à placer dans les différentes parties de la marine, proportionnement à leurs talens. Comme il ne falloit aucunes preuves de noblesse pour entrer dans cette école, il eut insensiblement anéanti cette hauteur, cette morgue, dans laquelle s'entretenoient les gardes-marines, qui faisoit l'essence de leur état & étoit la source de toutes les mauvaises qualités qu'ils développoient ensuite.

Trop de précipitation gâta d'aussi bonnes vues; d'ailleurs les circonstances n'étoient pas favora-

1774.

bles & ce Ministre n'avoit pas assez de crédit, de consistance pour en imposer; il eut été merveilleux que dans le désordre général du royaume, son département seul en eût été à l'abri & eût reçu une amélioration qui eut exigé dans son auteur la vertu la plus rigide, réunie aux plus grands talens. Tout le tems du Ministère de M. de Boisnes se passa donc en projets, en divisions intestines dans les ports, en essais dispendieux, & négligeant le matériel de la marine, qu'avoit au moins entretenu son prédécesseur, elle se trouva dans le plus mauvais état à sa disgrâce.

Au reste, si M. de Boisnes ne pouvoit tirer un grand lustre de son département, il comptoit mieux réussir dans une autre dignité plus convenable à son génie, à son état, à son goût, à sa capacité; il se flattoit intérieurement de devenir tôt ou tard Chancelier ou Garde des sceaux. Créature de M. de Maupeou, il lui auroit rendu volontiers l'ingratitude dont celui-ci avoit payé son bienfaiteur. Quoique prévenu de ce qui devoit arriver, le chef suprême de la justice s'étoit laissé aveugler par son amour-propre & avoit commis la même faute que le Duc de Choiseul, ou plutôt cédant au besoin du moment, il avoit été au plus pressé: on prétend que sans un tel second M. de Maupeou n'eût jamais dû sortir du labyrinthe où il s'étoit jetté, & c'étoit sous l'édifice même auquel M. de Boisnes avoit concouru, qu'il espéroit en voir écraser l'auteur dès qu'il ne le soutiendrait plus. Il avoit pris pour prétexte ses nouvelles occupations, qui le demandoient tout entier. Il connoissoit la fougue de M. de Maupeou, son esprit de domina-

tion: étourdi, inconsideré, il prévoyoit qu'il se brouilleroit bientôt avec le Duc d'Aiguillon, avec l'Abbé Terrai, avec la Favorite, que le Roi lui-même ne tarderoit pas à perdre le peu de considération qu'il avoit pour lui; mais qu'en voulant s'en débarrasser, on seroit bien aise de conserver son ouvrage s'éroulant de toutes parts, & qu'on croiroit ne pouvoir mieux s'adresser pour le restaurer qu'à son architecte véritable.

A son ambition près & si démesurée qu'il n'est aucun forfait auquel il ne se fut porté pour la satisfaire, M. de Boisnes n'étoit guere propre à la cour corrompue où il se trouvoit: au milieu de la licence la plus effrénée il offroit le spectacle d'un Ministre plein de mœurs; il vivoit bourgeoisement dans sa famille, il étoit religieux & sous le manteau de la dévotion cachoit habilement la passion dont il étoit dévoré. L'austérité de son caractère ne pouvant se ployer à la futilité des courtisans, il avoit cherché à s'étayer du parti des dévots, du clergé, de Madame Louise, qui tous ayant pour objet la destruction des Parlemens & connoissant sa haine invincible pour ces grands corps, avoient la plus grande confiance en lui: ce qui le rendoit surtout très agréable au gouvernement, aux Ministres, à Louis XV, c'est le despotisme qu'il avoit dans la tête & dans le cœur. Il prétendoit que tout devoit céder sous l'autorité royale, que celle-ci s'étant une fois avancée, ne devoit jamais reculer, quand même elle avoit tort; qu'en un mot, il ne falloit qu'un maître & que tout le reste devoit être esclave. Heureusement ses confreres & surtout le Roi, pénétrés

des mêmes maximes, n'avoient par la même roideur pour les soutenir & les réduire en système constant & invariable; car si tout le Conseil eut été composé d'hommes aussi inflexibles, il y eût eu une crise terrible, ou toute la nation étoit sous le joug. D'ailleurs, les jalousies particulières traversoient cette unité de système. Le Chancelier n'ayant plus besoin de ce confrere & craignant sa rivalité, cherchoit à le décrier dans l'esprit du Roi, non ouvertement, mais par des moyens si extraordinaires, qu'ils sembloient ne pouvoir être controuvés & n'être pas fondés sur des faits apparens. Il prétendit que sa tête s'affoiblissoit, qu'il avoit des disparates, qu'il perdoit la mémoire, & il cherchoit à chaque instant à le prendre en défaut dans le Conseil devant S. M. pour justifier ces insinuations.

L'Abbé Terrai, qui ne vivoit plus que politiquement avec M. de Meaupeou, n'étoit pas fâché de voir ces deux hommes occupés de se détruire réciproquement; il espéroit en recueillir le fruit, car il avoit aussi des prétentions à devenir chef suprême de la Justice. C'est dans cet espoir qu'il soutenoit le fardeau des finances, insupportable pour quiconque auroit eu le moindre sentiment d'humanité, ou de patriotisme. Ce scélérat, car la postérité lui confirmera, sans doute, une qualification si justement acquise de ses contemporains, ce scélérat étoit distingué des autres qui obsédoient le Souverain par une impassibilité unique. Ceux-ci du moins étoient tourmentés de passions violentes, dont on ne sauroit calculer les effets & dont ne peuvent quelquefois se défendre les hommes les plus vertueux.

me roi-
système
seil eut
il y eût
on étoit
articulie-
e Chan-
& crai-
ans l'es-
par des
oient ne
ndés sur
ête s'af-
u'il per-
e instant
l devant
e politi-
pas fa-
e se dé-
ecueillir
à deve-
dans cet
ces, in-
e moïn-
me. Ce
a, sans
uise de
gué des
une in-
étoient
ne sçau-
peuvent
lus ver-
tueux.





tu
ou
re
Su
to
ex
le
le
il
tro
do
me
fan
ve
il
d'u
vo
"
ne
ne
fav
tro
vit
fult
ler
cou
sa b
rése
per
plu
la p
L
des
les

tueux. L'Abbé Terrai étoit indifférent au bien ou au mal; il faisoit l'un sans goût & l'autre sans remords. Sous Henri IV il eut peut-être été un Sully; il fut un monstre sous Louis XV: il avoit toutes les qualités propres à réussir dans les deux extrêmes; malheureusement il ne se trouva dans le cas que de déployer les plus détestables, & il le fit au dernier degré. Intrépide dans le crime, il dédaigna l'hypocrisie du Chancelier, il se monroit tel qu'il étoit. Il ne connoissoit point les douceurs de l'amour, mais il avoit du tempérament & il apportoit dans sa lubricité le même sang froid que dans tout le reste. Dans sa nouvelle maison de la rue Notre Dame des champs, il avoit un lit superbe, dont le fond étoit garni d'un tableau voilé: en levant le rideau on trouvoit une femme nue, & il disoit aux curieuses: „*Mesdames, voilà le costume.*” Jamais aucune de ses maîtresses ne le gouverna. La Baronne de la Garde vendoit assez publiquement les faveurs de ce Ministre; il s'y prêtoit, parce qu'il trouvoit commode de la payer ainsi: dès qu'il vit que cela pouvoit lui faire tort & qu'il en résultoit des murmures trop dangereux, il la fit exiler & la renvoya de chez lui très durement. Il couchoit sans scrupule avec Madame Damerval, sa bâtarde: c'étoit un morceau friand qu'il s'étoit réservé; il avoit fait élever exprès cette jeune personne pour son lit; il s'en détacha quand elle plut à Madame Dubarri & qu'il fut question de la proposer à Louis XV.

L'Abbé Terrai s'embarassoit peu des plaintes des mécontents. Il s'opposoit à ce qu'on voulût les étouffer; il disoit qu'il falloit laisser crier

ceux qu'on écorchoit. La même bonne foi le
 1774. faisoit convenir de ce qu'il étoit. Les agens du
 clergé lui représentant dans une circonstance qui
 concernoit leur ordre, qu'il commettoit une in-
 justice, il répondit: *qui vous dit que c'est juste ?*
Suis-je fait pour autre chose ? Une autre fois
 que l'un deux violemment piqué s'écria: *mais,*
Monseigneur, c'est prendre dans les poches ; il
 repliqua, *où voulez-vous que j'en prenne autre-*
ment ? Il se mocquoit des quolibets, des épi-
 grammes, des pamphlets: on l'appelloit à la cour
l'enfant gâté, parce qu'il touchoit à tout; *le*
grand houffoir, parce qu'il atteignoit partout: il
 rioit de ces sobriquets. Un jour en passant dans
 l'œil de bœuf rempli de courtisans, il suivoit un
 des Muy, pour lequel la foule s'étoit ouverte
 avec une sorte de respect; mais ensuite la presse
 augmentant on ferra violemment les côtés de M.
 l'abbé, qui demandant humblement qu'on lui fit
 passage & qu'on ne l'étouffât pas, entendit une
 voix lui répondre: *on ne fait place ici qu'aux*
honnêtes gens, & quand le physique fut garanti,
 son ame n'en fut pas moins imperturbable. Son
 seul souci étoit de trouver de l'argent, afin de
 n'être pas renvoyé, & comme tous les expédiens
 lui étoient bons il avoit peu de peine; en res-
 tant en pied, & s'étendant même, (car sans ai-
 mer ni les arts ni les sciences, il avoit enlevé
 au Marquis de Marigny l'Intendance des bâti-
 mens,) il attendoit qu'il se fit un jour favora-
 ble à sortir de son département pour quelque
 chose de mieux; afin même d'accélérer ce mo-
 ment, il avoit imaginé la tournure de se faire
 faire Cardinal & le bruit couroit qu'il avoit

acheté du Prétendant la nomination au chapeau, 500,000 livres. Avec cette dignité on n'auroit pu le laisser au contrôle, il auroit fallu recréer pour lui la charge de Surintendant & il subordonnoit tous les autres Ministres. Jusqu'à ce brillant avenir il rendoit sans cesse des édits burfaux & le jour de la mort de Louis XV on afficha dans le parc de Versailles une déclaration, portant continuation de nouveaux droits & publiée peu avant, ou même pendant que respiroit encore ce Monarque, avec cette inscription : *c'est ainsi qu'en partant je vous fais mes adieux.*

Un des phénomènes les plus extraordinaires du regne de Louis XV, c'est sans doute d'y voir en place pendant plus de cinquante ans le Duc de la Vrillière, & parmi cette foule de Ministres ses confreres disgraciés, tour à tour, seul résister à tous les orages; c'est que dans les commencemens il excita peu l'envie & par ses talens & par le genre de son département; c'est que son défaut de génie même fut ce qui plaisoit le plus à son maître, en garde contre ceux qui en ayant trop pouvoient prendre de la supériorité sur lui. Dans cette idée il se livroit avec confiance à ce Secrétaire d'Etat; il se trouvoit de niveau avec lui & il en résulta une affection singulière de la part du Roi, qui dans le fond étoit un personnage d'habitude, qui détestoit le changement & malgré les variations continuelles de son conseil, par sa timidité naturelle dont il ne se défit jamais, redoutoit les nouveaux visages. Du reste, des qualités sublimes étoient peu nécessaires dans la portion d'administration, dont le Duc de

la Vrilliere fut chargé pendant longtems ; il avoit
 1774. les plus essentielles , l'esprit d'ordre , d'arrange-
 ment , d'expédition ; c'étoient aussi celles dont
 Louis XV faisoit un cas particulier & le pu-
 blic qui s'en trouvoit bien , aimoit assez ce Se-
 crétaire d'état ; il ne commença à devenir l'ob-
 jet de son mépris & de sa haine , qu'au mo-
 ment où devenu esclave d'une femme injurieu-
 se & avare il commit toutes les iniquités qu'elle
 lui dicta , lorsque surtout par la réunion du
 département de Paris il put donner un plus li-
 bre cours aux lettres de cachet & aux hor-
 reurs qu'elles entraînent ; enfin quand son ne-
 veu , le Duc d'Aiguillon , ayant besoin de son
 appui en Bretagne , le fit servir d'organe & d'in-
 strument à ses vengeances , jusqu'à dire aux dé-
 putés de la province en 1772 : „ Sa Majesté ne
 „ veut point de résistance ; si les Etats s'occu-
 „ pent du Parlement , ils seront cassés dans
 trois jours. ”

Il étoit trop tard alors pour que le Monar-
 que pût rompre les liens qui l'attachent à ce
 Ministre ; il lui donna des marques plus spé-
 ciales de bienveillance & d'amitié : quand le
 Duc de la Vrilliere eut une main emportée à la
 chasse , Louis XV lui écrivit de la sienne une
 lettre très affectueuse , & lui dit en le renvoyant ,
*tu n'as perdu qu'une main , & tu en trouveras
 toujours deux en moi à ton service.* Dans les
 derniers tems , où la malignité des courtisans
 éveillé sur le compte de ce Ministre semoit four-
 dement le bruit de sa disgrâce ou de sa retraite ,
 son maître le rassura en ajoutant : *il ne faut pas*

que vous me quittiez; vous avez trop besoin de moi, & moi de vous. (*)

1774.

Ces bruits s'étoient accrédités lors de l'exil du Chevalier d'Arc, favori de la Marquise de Langeac, maîtresse du Duc, dans l'intimité duquel elle avoit fait mettre cet intrigant: sous ses auspices il commettoit toutes sortes de concussions ténébreuses, qui avoient enfin éclaté; mais le Duc en fut quitte pour le sacrifier, en expédiant contre lui une lettre de cachet, que la jalousie seule auroit dû lui faire donner beaucoup plutôt & qu'il signa en pleurant, convaincu du coup sensible qu'il portoit à son infidèle.

Le foible de ce Ministre pour cette femme étoit tel, que malgré la maladie de Louis XV, il donna dans son hôtel une fête pour le mariage de sa fille avec le Marquis de Champbonas; indécence si étrange que M. le Dauphin ne pouvant le croire, voulut s'en convaincre secrètement par ses yeux & l'on conçoit aisément que s'il n'avoit suivi que son mépris pour le Duc de la Vrillière, ç'auroit été celui qu'il auroit chassé le premier à son avènement au trône.

Après le Duc de la Vrillière, M. Bertin étoit le Ministre le plus goûté du Roi, toujours par la même raison, de l'analogie de son esprit avec celui de S. M. Elle se trouvoit à l'aise avec ce personnage, qui ne déployoit pas trop de lumières, qui ne lui en imposoit pas, pour ainsi dire, par une politique trop profonde & trop

(*) Ces anecdotes sont tirées de l'*Eloge du Duc de la Vrillière*, prononcé à l'Académie des Belles-Lettres, lors de sa séance publique de la rentrée de la St. Martin, le 1^{er} Novembre 1777.

1774. raffinée, en un mot qui avoit de l'uni, de la bonhomie dans ses idées & ses discours au conseil, car Louis XV avoit appris à Pécole du Cardinal de Fleuri à faire plus de cas du bon sens que du génie. C'est ce qui mit M. Bertin dans l'intimité de Louis XV, qui, comme nous l'avons dit, lui confia son porte-feuille & la manutention de ses effets; il étoit aussi chargé de prendre soin d'une quantité de filles naturelles du Roi, élevées à la Présentation & que S. M. comptoit marier à mesure qu'elles auroient atteint l'âge de l'être. Cette confiance de l'auguste amant sur toutes sortes de détails intérieurs; lui donnoit également beaucoup de liaison avec la Comtesse Dubarri; ce qui ne l'autorisoit pas moins que M. de Boisnes & l'abbé Terrai à former des prétentions aux dépouilles du Chancelier; car les objets de son administration publique étoient misérables & il ne pouvoit s'y signaler, ni par de grandes fautes, ni par des entreprises glorieuses.

La France lui aura cependant l'obligation de l'institution de l'école vétérinaire: c'est une école d'anatomie pour connoître la structure du cheval, les maladies auxquelles il peut être sujet, la nature des accidens que comportent & son especé dans la classe des animaux & son genre de service. On doit le regarder comme le fondateur du chef-lieu de cet établissement, au château d'Alfort près Paris. Il avoit mis à la tête des études un M. Bourgelat, Ecuyer de Lyon, très renommé pour ses connoissances; on y recevoit nombre d'élevés pensionnaires des diverses provinces du royaume & même des pays étran-

gers, moyennant une modique somme. Les particuliers qui ont des chevaux malades ou estropiés; peuvent les y envoyer à très bon compte aussi jusqu'à leur entière guérison. Les progrès des expériences qu'on fait dans cette école depuis son origine, s'étendent, se multiplient & se perfectionnent sans relâche. Il est commun aujourd'hui d'y remettre à ces animaux une jambe cassée, sorte d'accident auquel on ne savoit pas remédier autrefois; on les trépane, en un mot on les soumet à presque toutes les opérations chirurgicales pratiquées envers l'homme. On sent qu'il doit sortir d'excellens maréchaux formés par de semblables études & l'importance dont est cette classe depuis l'usage si fréquent & si nécessaire des chevaux; doit donner une idée proportionnée de l'institution.

M. Bertin avoit en outre dans son district des provinces considérables; telles que la Guyenne & la Normandie, qui le mirent à portée de jouer un rôle lors de la révolution de la Magistrature; dernière époque si importante dans la fin du règne de Louis XV, & qui depuis quatre ans absorboit presque toute l'attention du ministre & du public.

Quoique son caractère ne sympathisât guere avec celui de M. de Maupeou, cependant il en avoit propagé l'œuvre de son mieux; non-seulement par les vues générales de ses confreres, mais par des vues particulieres qu'il auroit bien désiré faire réussir. Créature des Jésuites, il leur étoit toujours attaché & il ne tint pas à lui qu'ils ne profitassent mieux des circonstances; mais son amitié se ressentoit de son caractère mou & il

■ n'étoit capable d'être ni chaud partisan, ni redou-
■ 774. table ennemi.

Il se conduisit dans le reste avec cette pusillanimité: convaincu du mal qu'il faisoit, il ne se prêta pas moins à tout celui qu'exigeoit sa place & tâcha seulement de l'adoucir le plus qu'il pût sans se compromettre; dans ces tems d'horreurs & d'abominations, on lui fut gré de n'avoir pas été aussi méchant que les autres: ce qui ne le disculpera pas aux yeux de la postérité plus sévère.

Tous ces membres de l'administration n'étoient à proprement parler que les dispensateurs des graces, les exécuteurs des volontés de la Favorite: en peu de tems elle avoit pris un ascendant, tel que n'en avoit jamais eu celles qui l'avoient précédée & le sceptre de Louis XV, jusques là tour à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, devint entre les mains de la Comtesse la marotte de la folie. Quoi de plus extravagant en effet que tout ce qui se passoit alors à la cour, que les scènes privées entre les deux amans, toujours trop publiques, puisque des témoins indiscrets les relevoient! En entendant raconter cette foule d'anecdotes dont Paris égayoit ses soupers, on croyoit, sous un costume différent, voir reproduire les délires de l'empire de Caligula. Une foi c'étoit Madame Dubarri qui, en présence du Roi & d'un Notaire, sortoit nue de son lit, se faisoit donner une de ses pantoufles par le Nonce du Pape, & la seconde par le Grand-aumônier, & les deux Prélats s'estimant trop dédommagés de ce vil & ridicule emploi en jettant un coup d'œil fugitif sur les

charmes secrets d'une pareille beauté. Une autre fois c'étoit la Marquise de Roses, Dame pour accompagner Madame la Comtesse de Provence, fouettée par les femmes de chambre de la favorite, sous ses yeux, sous prétexte que le Roi l'excusant sur sa jeunesse à l'égard de quelque manquement envers elle, avoit dit en riant: *bon! c'est un enfant, propre à recevoir le fouet; & ces deux folles s'embrassant ensuite & se liant plus étroitement que jamais.* C'étoit par une adulation plus méprisable, le Duc de Tresmes ne trouvant pas la favorite chez elle & écrivant à sa porte: *le Sapajou de Madame la Comtesse Dubarri est venu pour lui rendre ses hommages & la faire rire*, parce qu'elle s'amusoit de la bosse de ce Seigneur & qu'il s'estimoit trop fortuné d'en être le joujou. C'étoit M. de Boisnes accordant la croix de St. Louis à un Commissaire de la marine, en reconnoissance d'une perruche dont il avoit fait présent à la Comtesse. Quel comique indécent encore, de voir Madame Dubarri frappant sur le ventre du Duc d'Orléans, qui venoit la solliciter d'être favorable à son mariage avec Madame de Montesson & d'engager le Roi à la reconnoître pour Duchesse d'Orléans, & lui dire: *gros pere, épousez-la toujours; nous verrons à faire mieux ensuite: vous sentez que j'y suis fortement intéressée*; comme si elle n'eut pas désespéré de marcher quelque jour sur les traces de Madame de Maintenon.

Rien n'égaloit, sans doute, l'abjection de Louis XV, qui, partageant avec le Négrillon de cette Dame ses faveurs, pour lui plaire créoit Zamore, gouverneur du château de Lucienne, aux ap-

pointemens de 600 livres, & lui en faisoit sceller les provisions par le Chancelier, qui se laissant assimiler par sa maîtresse à ses valets, en avoit reçu le surnom de *la France* & s'en égayoit dans ses petits cabinets, où il aimoit à faire lui-même son déjeuner. Qui dans le royaume n'a sçu ce propos de Madame Dubarri dans son lit, pendant que le Roi, préparant le café, étoit distrait de quelqu'autre objet: „ eh ! prends „ donc garde, la France, ton café f . . . le „ camp ! ”

C'étoit cette même femme si dévergondée, si grossière, si dégoûtante dans son intérieur, qui donnoit audience aux Ambassadeurs, qui se voyoit entourée des Députés des Confédérés, de ceux de toutes les petites Principautés d'Allemagne, tremblantes pour leur destin lors du partage de la Pologne & sollicitant sa protection auprès du Roi pour leur soutien. C'étoit cette même femme que Louis XV promenoit en triomphe au déceintrement du pont de Neuilly, fête dont les Princesses & Madame la Dauphine même avoient été exclues, afin que rien ne pût l'éclipser: c'étoit cette même femme qui lui faisoit trouver mauvais que l'héritier présomptif du trône l'eût écartée de la société de son auguste compagne, dans un souper de raccommodement qu'une intrigante de la cour avoit imaginé, au point d'en témoigner son humeur en s'écriant: *je vois bien que mes enfans ne m'aiment pas !* C'étoit cette même femme pour qui l'on travailloit une toilette d'or, quoique Madame la Dauphine n'en eût pas & que la Reine n'en eût jamais eue: on remarquoit surtout le miroir surmonté de deux

petits Amours tenant une couronne suspendue sur sa tête, toutes les fois qu'elle s'y regardoit; 1774
 allégorie de celle où l'on la destinoit un jour. C'étoit cette même femme qui ne se trouvant pas assez bien logée au palais d'une Princesse du sang, avoit fait bâtir le nouveau pavillon de Lucienne, colifichet dont on ne pouvoit calculer la dépense, parce que tout y étoit de fantaisie, & n'avoit d'autre prix que la cupidité de l'artiste & la folie du propriétaire. C'étoit cette femme enfin, qui sur des chiffons signés de sa main pouvoit à son gré au fisc public, elle & tous les siens, qui coûtoit plus à elle seule que toutes les maîtresses que Louis XV avoit eues jusques-là, & malgré la misere des peuples & les calamités publiques alloit tellement croissant en prodigalités & en dégradations, qu'elle eut en peu d'années englouti le royaume, si la mort de Louis XV n'y eut mis un terme.

Ce Monarque, depuis le mariage du Comte d'Artois étoit devenu plus triste que de coutume, il sentoit ses forces s'affoiblir. Divers avertissemens de la nature lui annonçoient qu'il n'étoit plus propre aux plaisirs de l'amour; lui-même avoit dit à son chirurgien: *je vois bien qu'il faut que j'en raye*; sur quoi celui-ci lui avoit répondu avec franchise & sur le même ton: *Sire, vous feriez bien de dételler tout-à-fait*. La mort subite du Marquis de Chauvelin, l'un de ses favoris, jouissant d'une santé florissante, compagnon de toutes ses parties de débauche & tombé dans l'une sous ses yeux, l'avoit frappé: il y songeoit sans cesse. Celle du Maréchal d'Armentières, à peu près semblable & presque de l'âge du

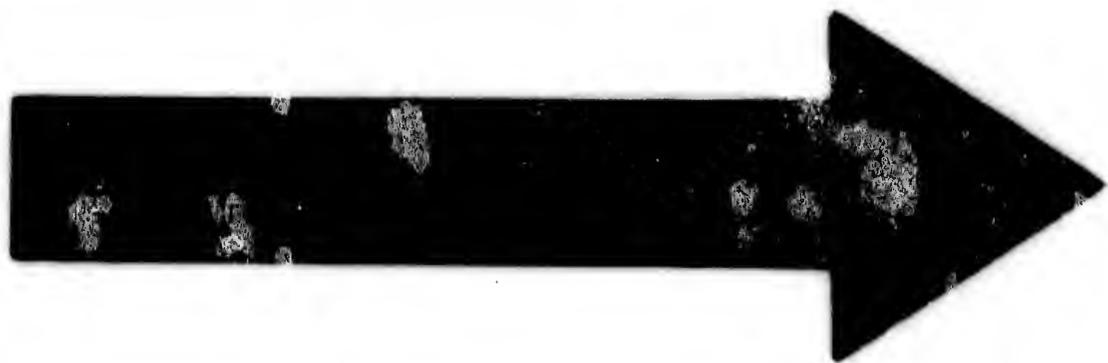
1774. Monarque, avoit augmenté sa mélancolie. Enfin un sermon prêché devant lui le jeudi saint par le fameux Evêque de Senes, avoit fait entrer le remords dans son cœur. Cet éloquent Prélat lui rappelloit l'époque de sa maladie de Metz, circonstance la plus glorieuse de sa vie, puisque c'étoit où l'amour de ses sujets s'étoit manifesté à un plus haut degré; il ne lui dissimuloit pas que cet amour s'affoiblissoit, que la nation accablée de subsides ne pouvoit plus que gémir sur ses propres maux; il faisoit pressentir au Monarque, que, quoique sur le trône, il avoit des amis sans doute & étoit digne d'en avoir, mais que son meilleur ami devoit être son peuple; il finissoit par l'exhorter à ne pas s'en fier aveuglement pour l'administration aux conseils de ses Ministres, trop souvent intéressés à le tromper, mais à ne s'en rapporter qu'à lui-même, à son cœur, à l'expérience de plus d'un demi-siècle.

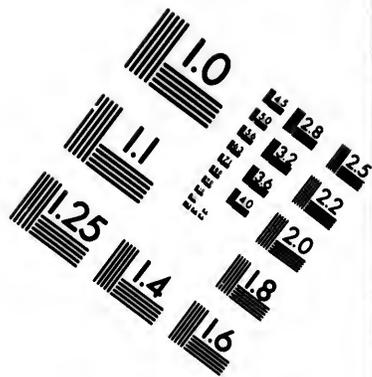
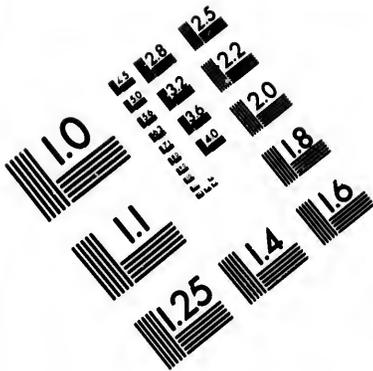
Louis XV n'avoit pas été mécontent de cette hardiesse évangélique, il avoit très-bien accueilli le prédicateur, il lui avoit rappelé l'engagement pris de prêcher devant S. M. le carême de 1776, engagement qu'il le sommoit de remplir, avoit-il ajouté en riant, quoiqu'Evêque. Depuis ce tems il avoit redoublé ses visites à Madame Louise, & l'on savoit que cette Princesse employoit tous ses soins pour le ramener à Dieu. Les courtisans pervers craignirent que la même foiblesse qui le rendoit leur esclave, ne le rendit celui des prêtres. Un comité tenu chez la favorite décida qu'il falloit tirer S. M. de cet état par quelque orgie vive, capable de le distraire & de lui rappeler le goût du plaisir. On l'enga-

gea à ordonner un voyage à Trianon, où l'on fit trouver un jeune objet armé de tous les charmes de la séduction ; car Madame Dubarri depuis quelque tems imitoit Madame de Pompadour & pour se reposer, autant que pour exciter son amant blasé, lui procuroit sans cesse de nouvelles jouissances. Par une suite de cette fatalité aveugle qui se joue des vains projets des hommes & confond souvent la plus haute sagesse, les efforts même de ces corrupteurs pour perpétuer leur empire, tournerent contre eux & la France fut sauvée. 1774.

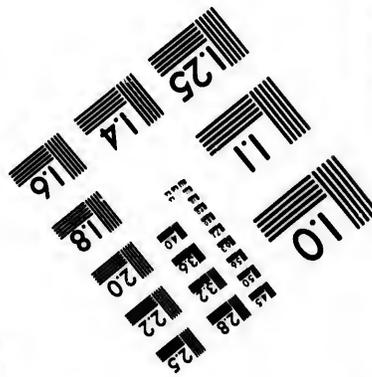
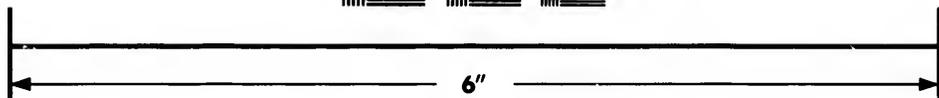
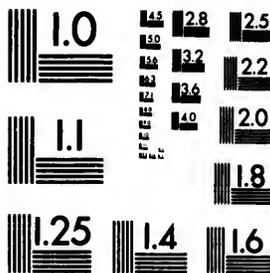
La beauté novice, mise dans le lit du Roi, receloit déjà dans son sein le germe de la petite vérole, qui commençoit à se développer & la rendoit insensible, indocile même aux embrassemens du Monarque; cependant on avoit aidé le physique de S. M. par les divers secours que l'art a imaginés pour aiguillonner la lubricité plus active, enforte que, tandis qu'il pompoit en tous sens les miasmes pestilenciels de cette cruelle maladie, il s'ôtoit d'autant par ses efforts la vigueur nécessaire pour la soutenir; il s'alita dès le lendemain & le premier projet des conseillers de la favorite fut de retenir S. M. à Trianon & de la circonvenir; mais la faculté décida autrement & le malade fut ramené en robe de chambre à Versailles.

On ne tarda pas à savoir que Louis XV avoit la petite vérole & la nouvelle en fut portée promptement aux extrémités du royaume; le grand nombre s'en réjouit, d'autres envisageoient un successeur qui n'avoit pas vingt ans & trembloient.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
11
12
13
14
15
16
18
20
22
25

10
11
12
13
14
15
16
18
20
22
25

1774. Cependant M. le Dauphin se comportoit avec une prudence au dessus de son âge; son premier soin fut de se présenter à la porte de la chambre de son grand-papa. Sans apprendre au malade son genre de maladie, on l'avoit engagé à ne pas laisser pénétrer les Enfans de France: le Duc de la Vrilliere déclara au Prince de la part de S. M., que sa santé étoit trop précieuse à l'Etat, qu'elle n'étoit point à lui & qu'il ne pouvoit la risquer en entrant dans l'appartement de son auguste ayeul, qui lui ordonnoit de s'en abstenir. Il se retira, se renferma avec Madame la Dauphine & refusa de voir la foule de courtisans qui se tournoient vers le soleil naissant.

Toute la faculté fut appelée; mais le Roi avoit fait exclure formellement le Docteur Boudard, l'ennemi personnel du Docteur Bordeu, médecin de Madame Dubarri, auquel elle avoit engagé son auguste amant de donner sa confiance. On vit alors ce que c'est que l'étiquette & combien un Monarque si absolu pour faire le mal de ses sujets est gêné pour sa propre conservation. Dès le commencement de la petite vérole de Louis XV un médecin anglois, nommé Sutton, de la famille de ce nom célèbre par une méthode particulière d'inoculation & par un spécifique contre la petite vérole, se trouvant à Paris se présenta & offrit de traiter le malade & de le sauver. La faculté l'écarta bien loin; on ne le rappella qu'au moment où S. M. fut désespérée; il répondit qu'il étoit trop tard.

Dès le commencement de la maladie on ouvrit l'avis de faire administrer Louis XV; mais le Docteur Bordeu sachant combien cet événe-

ment devoit être funeste à sa maîtresse, le retarda le plus qu'il pût & s'opposa fortement à ce qu'on parlât de rien au Roi; il assura qu'il ne voyoit pas de danger évident & que cette annonce faisoit mourir les trois quarts des malades. Madame Dubarri profitoit de ce répit pour être sans cesse au chevet de son amant, qui dans les premiers jours ignorant son état lui faisoit passer ses mains blanches & délicates sur ses boutons purulens. On rapporte même que luxurieux jusque dans son lit de mort, il la caressoit encore quelquefois, baisoit sa gorge, & se livroit aux autres impudicités que lui permettoit sa foiblesse.

Le clergé, dans la crainte que l'auguste moribond ne lui échappât, étoit furieux; il inculpoit hautement l'Archevêque de Paris, qui s'étoit bien rendu à la cour dès le commencement de la fatale nouvelle, mais n'avoit fait aucun effort pour s'emparer de la conscience du Roi & s'étoit même laissé exclure de sa présence d'une façon humiliante. Ce Prélat étoit alors incommodé d'une maladie de vessie, à laquelle les plaisans qui ne prenoient pas la chose si fort à cœur firent allusion; ils prétendirent que Monseigneur pissoit le sang à Paris & ne faisoit que de l'eau claire à Versailles. Ce fut le malade lui-même qui, le Sr. de la Martinière, toujours véridique, lui ayant avoué qu'il avoit la petite-vérole, se frappa & le cinquième jour de sa maladie dit dans la nuit à ceux qui l'entouroient: *je n'ai point envie qu'on me fasse renouveler ici la scène de Metz; qu'on dise à Madame la Duchesse d'Aiguillon qu'elle me fera plaisir d'emmenner Madame la Comtesse Dubarri.* Après cette

~~1774.~~ 1774. douloureuse séparation, les prêtres n'eurent pas de peine à réussir pour le reste; Louis XV fut administré le surlendemain: avant le Grand-aumônier fit le discours suivant de la part de Sa Majesté.

„ Quoique le Roi ne doive compte de sa
 „ conduite qu'à Dieu seul, il est fâché d'avoir
 „ causé du scandale à ses sujets, & déclare qu'il
 „ ne veut vivre désormais que pour le soutien
 „ de la religion & pour le bonheur de ses
 „ peuples.”

L'Orateur avoit voulu dans ce discours conserver la dignité de son maître & disoit une absurdité, une chose contraire même aux maximes du clergé; car en admettant le principe qu'un Roi ne soit pas comptable de ses actions à ses sujets dans l'ordre politique, il ne leur doit pas moins l'exemple comme Chrétien dans l'ordre de la religion & le doit d'autant plus, qu'il est plus élevé & astreint à des devoirs plus rigoureux & plus éclatans; c'est ce qu'on prêche tous les jours dans les chaires: mais M. de la Roche-aymon, un des Prélats les plus ignorans & les plus bornés de France, & c'est beaucoup dire, parloit avec le zèle d'un courtisan, & non celui d'un apôtre; il savoit mieux aduler, que raisonner. S'il eut fait son devoir, il eut, sans doute, déterminé S. M. à rapprocher de sa personne le Prince de Conti encore dans sa disgrâce, & à une réconciliation, la première démarche que la religion exige des mourans.

Louis XV ne survécut que trois jours à son administration; le lendemain il y eut un mieux momentané; on en jugea par la conduite des

cour-

courtisans ; à l'instant ils avoient hué les Dubarri , au point de les obliger d'abandonner tous Versailles & de forcer la jeune Marquise de ce nom , obligée de rester pour son service auprès de Madame la Comtesse d'Artois , à retirer du moins sa livrée pour se moins afficher ; leur conduite changea , ce fut une procession continuelle de carrosses de Versailles à Ruelles , où étoit la favorite , plus considérable que celle de Paris à Versailles ; mais ils retrograderent bientôt , à mesure que le bulletin devint plus facheux.

Le Roi mourut le 10 Mai à trois heures vingt minutes. A l'instant toute la cour se transporta à Choisy ; il ne resta auprès du cadavre que ceux nécessaires au service ; il n'y eut rien de plus pressé que de l'enlever du château ; on ne remplit aucune des formalités d'usage , afin d'abrégger , & faute de trouver des gens de l'art assez intrépides pour y satisfaire , au bout de deux fois vingt-quatre heures il fut transféré à St. Denis , avec une suite de quarante gardes du corps : quelques pages portoient des flambeaux. Le cercueil étoit dans un carrosse de chasse & passoit à travers l'ouverture du devant ; son escorte faisoit courir le mort du même train qu'il les avoit menés si souvent durant sa vie. Jamais monarque ne fut conduit si lestement. La même indécence regnoit sur les chemins parmi les spectateurs & à St. Denis : les cabarets étoient remplis d'ivrognes qui chantoient ; si c'est dans le vin qu'est la vérité , on connoitra facilement la façon de penser du peuple aux propos d'un : on vouloit le faire sortir ; pour s'en débarrasser , on lui disoit que le convoi de Louis XV alloit pas-

1774. fer: „ comment ,” s'écria-t-il avec une licence qui indiquoit bien son état; „ ce B... là „ nous a fait mourir de faim pendant sa vie & „ il nous feroit encore mourir de soif à son „ trépas.”

Un bon mot d'un autre genre mis dans la bouche de l'abbé de Ste. Genevieve, ajoute à ce vœu de la populace grossiere celui des citoyens qui réfléchissoient davantage. On plaisantoit ce religieux sur la Sainte, sur le peu de vertu que venoit d'avoir la découverte de sa chässe, si efficace autrefois: „ eh bien! Messieurs, répondit-il, „ de quoi vous plaignez-vous? est-ce qu'il n'est „ pas mort?”

Enfin le surnom de *Louis le désiré*, qu'on décernoit unanimement au successeur, étoit, sans doute, la satire la plus sanglante qu'on pût faire du regne de *Louis le bien-aimé*.

La décence ne permettoit pas à Louis XVI d'adopter cette dénomination d'une flatterie anticipée; il la rejetta avec indignation, jaloux, sans doute, de travailler à l'obtenir plus dignement de la Postérité. *O utinam!*



Expédition secrète de 1758 à 1759.

A V E R T I S S E M E N T.

Le Mémoire suivant nous a été communiqué autrefois par un premier Commis de la Marine. Voici ce qu'il nous apprit sur cette singulière pièce. M. Berruyer, alors Ministre de ce département, ne sachant à quoi s'en tenir sur l'Expédition secrète & sur ce qui s'y étoit passé, consulta M. de Lessert, qui étoit embarqué sur l'escadre qui en étoit chargée. Quoique frustré du bénéfice qu'il avoit envisagé dans ce voyage, ce Négociant étoit le plus impartial historien qu'il en pût avoir. Il passoit pour un homme d'esprit, de mérite & de probité; comme il avoit navigué plusieurs fois, il se connoissoit assez en marine pour rédiger une relation telle que la désiroit le Ministre, & l'on voit en la lisant que cet étranger, quoique plus lié avec le Sr. Marchis qu'avec les Officiers, ne dissimule pas les fautes & les défauts du premier.

Du reste, l'anecdote du souslet & la notice sur le Sr. Marchis, nous ont été communiqués par un homme vrai & dont le témoignage ne doit pas être suspect.

Pour terminer ce qui concerne cet aventurier célèbre, M. Marchis est mort chez les Mallais, dans une émeute où il a été tué.

IL revient tous les ans de l'Inde en Angleterre une certaine quantité de vaisseaux chargés de

marchandises de l'Asie ; ce sont ces vaisseaux qu'il étoit question d'intercepter , & c'est de l'exécution de ce projet, dont on se propose de parler sous le nom d'*Expédition Secrete*.

Un homme se trouva dans Paris en 1758. Grand routier des mers orientales, ayant été longtems au service de la Compagnie de Hollande , il avoit acquis des lumieres assez exactes sur le commerce des Anglois dans l'Inde; il avoit quitté ce service pour des raisons particulieres & étant né François, il n'avoit point perdu les sentimens de bon patriote; il avoit projeté d'enlever quelq es-uns des vaisseaux dont on a parlé ci-dessus, il vouloit avoir des frégates du Roi & s'étant ouvert un accès auprès du gouvernement, il fit sa demande à celui qui étoit pour-lors chargé du département de la Marine. La cour, toujours disposée à profiter des lumieres qu'on lui donne, voulut s'instruire plus à fond; le projet fut discuté dans la plus grande étendue, & quand le Ministre l'eut possédé parfaitement, il le trouva digne d'être exécuté pour le compte de S. M. On fit entendre à M. Marchis (c'étoit le nom du spéculateur) qu'il seroit plus glorieux pour lui de faire une pareille expédition au nom du Roi. Celui-ci, qui n'avoit point appris en Hollande les maneges de la cour de France, fut facilement subjugué; il se prêta successivement à tout ce qu'on voulût, il fut flatté de la belle perspective qu'on lui montrait, & il ne s'aperçut qu'elle changeoit qu'à mesure qu'il approchoit du terme : enfin le nuage disparut, lorsqu'il n'étoit plus tems de reculer. Il est question maintenant d'examiner quel étoit son plan,

nous verrons ensuite comment on s'y prit pour exécuter & accélérer l'armement nécessaire, nous résumerons après les diverses opérations de la campagne, & nous ferons voir avec naïveté par quelle fatalité, ou par quel enchaînement de mauvaises manœuvres, ce projet si beau, si clair, si simple, si sûr en apparence, est pourtant avorté de la façon la plus complète.

Pour réussir dans une croisière, il faut 10. être sûr d'un point fixe où rencontrer les différens bâtimens qu'on veut intercepter: 20. savoir qu'ils y passeront dans un tems déterminé: 30. ne point craindre que la saison, les vents ou les courans fassent perdre leurs limites aux vaisseaux croiseurs: 40. être en état de calculer les forces plus ou moins grandes, auxquelles on peut avoir affaire, afin d'être toujours en forces supérieures: 50. enfin avoir au moins un voilier assez excellent pour atteindre à la course un bâtiment quelconque. Le Ministre crut avoir trouvé toutes ces conditions dans le projet accepté.

On assignoit d'abord la Croisière sur Ste. Helene, comme une relâche invariable des vaisseaux de la Compagnie Angloise revenant des Indes & de Chine; outre les raisons de convenance, ils ont des ordres absolus d'y toucher pour y trouver le vaisseau d'escorte envoyé d'Europe. La guerre n'étoit pas un motif pour craindre qu'ils changeassent de route; durant la dernière & depuis le commencement de celle-ci ils ne l'avoient pas fait. (1) On démontroit ensuite que

(*) D'ailleurs la subsistance des habitans de l'isle en dépend, puisque chaque navire est obligé d'y apporter trois tonneaux de riz, dont il se charge dans l'Inde.

le passage de ces bâtimens commençoit au plutôt en Décembre & finissoit au plus tard en Mai. On appuyoit cette assertion sur des preuves tirées de la connoissance des moussons, qui soufflent vers les différentes côtes où commercent les Anglois, & surtout sur la nécessité de doubler dans la saison convenable le Cap de Bonne-Espérance, appelé à si juste titre le *Cap des tourmentes*. D'ailleurs, cette croisiere étoit présentée comme une des plus favorables que l'on puisse tenir. Les vents y regnent presque toujours de la même partie & jamais forcés, les mers y sont belles & tranquilles, le ciel en est pur & sans nuages, le climat sain & tempéré; mais le plus grand avantage, c'est une longitude presque certaine sans voir la terre, par la connoissance de la variation dans ces parages. On n'avoit pas non plus à craindre d'être surpris par un ennemi supérieur. On fait que les vaisseaux qui viennent d'Europe se gardent bien de prendre connoissance de Sainte Helene, & les Anglois n'étoient pas dans le cas de rappeler aucunes forces de l'Inde cette année; il falloit donc seulement se mettre en état de combattre une frégate de 40. canons, qui accompagne quelquefois ces bâtimens dans leur retour, ou un vaisseau de 50, qui vient d'Angleterre les chercher. De toutes ces suppositions il résulroit enfin, qu'étant maître d'envoyer des vaisseaux plus ou moins forts, rien n'empêchoit de choisir les meilleurs voiliers, & d'augmenter même cette qualité par tous les moyens possibles. Quels succès n'avoit-on pas lieu d'attendre, lorsqu'avec toutes ces facilités on ré-

fléchissoit que c'étoient des vaisseaux du Roi qui alloient attaquer des vaisseaux marchands, que ceux-là seroient carenés de frais, légers & manœuvrés avec autant de rapidité que de précision; tandis que ceux-ci auroient fatigué à la mer pendant plusieurs mois, seroient encombrés jusques dans leurs hauts, & auroient la plus grande partie de leurs équipages sur les cadres. Le projet donc ainsi combiné, pour réussir il falloit trois choses : premierement, mettre l'escadre qu'on destinoit à cette expédition, en état de primer l'ennemi, & la faire partir d'assez bonne heure pour être au dessus des hafards & des contrariétés qui font si souvent échouer les entreprises maritimes : secondement, la pourvoir de tout ce qui seroit essentiel à sa conservation & à son avitaillement assez, pour, en commençant la croisiere aussitôt qu'il faudroit, la prolonger aussi tard que l'exigeroient les circonstances : troisiemement, comme l'harmonie, la précision, la constance dans l'exécution devoient seules contribuer au succès, il falloit prévenir par les moyens les plus efficaces tout ce qui pouvoit faire naitre parmi les chefs & les subalternes des dispositions contraires. Nous verrons par la suite, que c'est surtout ici qu'a échoué la politique du ministere. Voyons maintenant quels étoient les préparatifs. Au mois d'Août 1758, c'est-à-dire, lorsque l'escadre auroit dû mettre sous voiles, il vint à Brest un ordre d'armer un vaisseau de 64, & deux fregates. Pour accélérer davantage, on en avoit nommé un doué des plus excellentes qualités, mais qui étoit à recevoir un radoub considérable, encore très-peu avancé; on

fit sentir à la cour qu'elle n'avoit pas fait attention qu'il auroit autant valu nommer un vaisseau à construire: on en substitua un autre de 50, reconnu encore pour très bon; mais le capitaine ne l'ayant pas trouvé à son gré il fallut en nommer un troisième; c'étoit un vaisseau de Provence. (2) Nous avons déjà marqué qu'on équipoit deux frégates: elles ne pouvoient porter que pour six mois de vivres, & le commandant n'en avoit que pour sept, pour un voyage d'un an au moins. On eut remédié sans peine à cet inconvénient, en chargeant une flûte à la suite de l'escadre; on trouva un expédient plus facile encore & moins coûteux. On posa pour principe que nous n'aurions pas dépassé la hauteur des îles de Madere sans avoir fait plusieurs prises; en conséquence on avoit déjà pris des arrangemens, afin d'en conserver une ou plusieurs pour hôpitaux, & où l'on renverferoit l'avitaillement des autres. Ces espérances devoient être bien solides, autrement c'étoit pour peu de choses hasarder de manquer l'expédition, soit en consommant dans la première relâche un tems très précieux à faire un remplacement de vivres, soit en ne pouvant, faute de cette ressource, conserver la croisière aussi longtems qu'il faudroit peut-être. Mais le Ministre n'avoit rien de plus pressé que de se débarrasser de nous; on s'imagine trop aisément dans la Marine que lorsqu'une escadre est dehors, tout est fait. La nôtre resta encore quelque

(*) L'*Achille* de 64 canons: les deux frégates étoient le *Zéphir* & la *Syrène*, de 32 canons chacune.

que tems en rade: on renforça les équipages; mais il n'y avoit point d'argent pour les payer... On envoya des lettres de change, qui n'étoient point échues. . . . Enfin on fit la revue, on embarqua 40,000 livres, pour suppléer par cet argent à la flûte, ou aux prises qu'on regardoit comme sûres. Il y avoit-là de quoi avoir environ six semaines de vivres, & c'est avec ces secours que nous appareillâmes le 14 Octobre par un vent assez favorable. Le mystere sur notre mission étoit la chose qui avoit été le mieux observée; quand nous partîmes, on nous envoyoit partout, excepté où nous allions; on avoit embarqué *incognito* deux passagers qui donnerent lieu à beaucoup de spéculations. M. de Massiat n'avoit plus qu'une inquiétude, si nous échapperions aux Anglois; du reste, il devoit se féliciter d'avoir fait une entreprise, dont le succès devoit illustrer son ministere, quelque court qu'il dût être, ainsi qu'il le prévoyoit. Il comptoit beaucoup sur le commandant de l'escadre, (3) qui avoit eu son intimité. C'étoit un homme de condition, mais pauvre, qui devoit à lui seul toute son éducation. Sans avoir jamais été à la cour, il avoit le manège du courtisan le plus délié: dénué d'appui & de protections, il avoit trouvé le moyen à force de travaux, de souplesse & de constance, de supplanter quantité de ses camarades; dur à la fatigue, exact à ses devoirs, aimant son métier, il avoit longtems commandé une frégate dans deux escadres, & il s'étoit tou-

(3) M. de Marnières, Capitaine de vaisseau, commandoit l'*Achille*; M. de Grasse, Lieutenant de vaisseau, le *Zéphir*, & M. Dumatz la *Syrene*.

jours distingué par sa vigilance à découvrir l'ennemi, son activité à le poursuivre, son ardeur à le prendre: enfin c'étoit l'homme du Cardinal Mazarin, il étoit heureux. Ces merveilleuses qualités le rendoient très propre à l'expédition dont il étoit chargé. Des Capitaines des deux frégates, l'un étoit ami & allié du Ministre; l'autre étoit son neveu: c'étoit leur plus grand mérite. Le premier passoit pourtant pour bon officier subalterne. . . Tels étoient les chefs de notre expédition. Elle commença assez heureusement, puisqu'il est devenu un bonheur pour les François de n'être point pris à la sortie de leurs rades; nous échappâmes donc aux Anglois, qui croisoient sur nos côtes & nous évitâmes, suivant les ordres de la cour, de reconnoître aucun bâtiment quelconque. Le 18 M. de Marnieres, se faisant à plus de 150 lieues d'Ouessant, ouvrit ses paquets, & le premier résultat fut de changer de manœuvre & d'ordonner aux frégates de chasser tout ce qu'elles rencontreroient, & de combattre, prendre ou couler bas les vaisseaux ennemis. Dès le lendemain nous amarinaâmes un petit bâtiment Anglois chargé de charbon de terre; il paroissoit naturel de le brûler, ne pouvant nous être d'aucune utilité, &, au contraire, devant nous retarder beaucoup dans une route dont tous les momens devenoient précieux; on ne le fit point & on jugea à propos de mener en triomphe cette conquête & de la remorquer, afin de ne pas la perdre de vue. En ne considérant que cet objet de parade, dès le lendemain les connoisseurs eurent lieu de

présumer qu'on avoit bien fait, & que nous ne ferions guere de prises que de cette nature. En effet dès six heures du matin les frégates ayant signalé deux bâtimens dans le S. & S. So., au lieu de rester à la cape, comme nous étions, on orienta les quatre voiles majors & l'on gouverna du S. S. E. au S. $\frac{1}{2}$ S. E. au plus près du vent avec pavillon & flamme Anglois: la mer ayant embelli, le bâtiment du Sud porta sur nous en dépendant; on ne douta point que ce ne fût un Corsaire; il étoit très-joli, c'étoit notre fait, & on se félicitoit déjà de sa capture; mais c'étoit vendre la peau de l'ours, avant qu'il fût tué: au lieu de le laisser s'engager & de faire revirer de bord à l'une des deux frégates pour lui couper au vent, nous courions tous trois les amures à tribord, tandis qu'il portoit bas bord amures au vent à nous qui étoit pour lors du S. O. au S. S. O. La *Syrene* qui marchoit de l'avant & qui se trouvoit le plus près de l'ennemi, s'étant mise par son travers lui lâcha sa bordée, allant toujours de l'avant; on voit baïsser le pavillon à l'instant sans tirer un seul coup; on présume que l'ennemi a amené, & l'on se dispose à l'aller amariner. Quelle surprise, lorsque le pavillon se hisse de nouveau, & qu'il se couvre de voiles; on trouve cette manœuvre indigne & contre la bonne-foi, on parle de la punition qu'il mérite, on se propose de le vexer d'importance: il n'en voloità que plus rapidement: il fallut revirer de bord, larguer les ris qui étoient encore pris. Pendant toute cette manœuvre, qui ne fut rien moins que précise, il s'éloigna considérablement, faisant le:

O. N. O., & après deux heures de chasse, sa marche supérieure le maintenant toujours dans son avantage ; on remit à l'autre bord avec le regret d'avoir manqué sa proie. Il ne fut plus question que de savoir à qui étoit la faute. Le commandant la rejetta sur les subalternes ; ceux-ci sur le chef & les choses n'en allèrent pas mieux : depuis ce tems nous ne rencontrâmes que des neutres, jusqu'aux isles du Cap Verd, où nous mouillâmes le 16 Novembre. Cette relache étoit effectivement la première que nous devions faire suivant les ordres de la cour ; mais ils étoient conditionnels, & les circonstances où nous nous trouvions sembloient nous mettre dans le cas de passer outre : nous avions en partant de France pour plus de 100 jours d'eau, ce que l'on ignoroit ; il nous en restoit encore pour environ 80, ce qui, bien économisé, auroit pû en donner pour 90 & même pour 100. Pourquoi donc s'amuser près de huit jours dans une relache absolument inutile, & perdre un tems devenu de plus en plus précieux par tous les retards que nous avons déjà essuyés ? Ce fut le moindre inconvénient qu'elle eut, & il est tems de commencer à développer les premières semences de discorde, qui se fortifierent ensuite au point d'occasionner en grande partie cette suite de malheurs que l'escadre éprouva. On a déjà remarqué qu'il s'étoit embarqué incognito deux passagers. Quels étoient ces deux hommes ? que devoient-ils faire ? Ce fut dans les commencemens un problème pour les Etats-majors. Cela auroit pû l'être longtems à certains égards, si le silence présent eût été observé. Mais à peine M. de

Marnières eût-il ouvert ses paquets, qu'on fut qu'il y avoit dedans un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, accordé au Sr. Marchis, auteur du projet & l'un des deux étrangers; l'autre étoit un négociant de Lisbonne. (4) C'est tout ce qui en avoit encore transpiré: il n'étoit pas possible que ceci fût ignoré; mais ce qui auroit dû l'être, c'est que dans les mêmes paquets il y avoit un ordre du Roi, qui établissoit M. le Chevalier de Grasse pour commandant de l'escadre, en cas de mort de M. de Marnières; & au défaut des deux le Sr. Marchis. Voici ce qui aigris considérablement les esprits, & le point de politique où échoua le ministère. En effet, on ne fit point de bon accueil un étranger qui n'entroit dans la marine que dans l'instant même, à la veille de donner des ordres à trois états-majors. Il étoit déjà assez dur de le voir Capitaine en second; si cette qualité, qui ne désigne qu'un homme dans le vaisseau qui n'a rien à faire, n'eut consolé de cette primauté. D'ailleurs, M. de Marnières avoit fait tout ce qu'il avoit pû pour éluder de le faire reconnoître dans ce grade, & cette reconnaissance même avoit été faite d'une façon si informelle, qu'à proprement parler il n'avoit en tout que les attributs d'un simple passager qu'on considère à un certain point. Il ne jouissoit pas même de son logement, & le commandant, en le comblant de toutes sortes de politesses vaines,

(4) M. de Lessert, négociant françois établi à Lisbonne: sa mission étoit, connoissant le pays, de présider à la vente des marchandises des vaisseaux armés, & d'en procurer un débit avantageux.

lui avoit soustrait insensiblement les différentes petites prérogatives qui auroient pu causer la moindre jalousie au plus jeune des enseignes. Cette conduite, toute irrégulière qu'elle étoit, auroit réussi, sans doute, si le caractère dur & plein de morgue de M. Marchis eût pu s'accommoder du caractère souple & artificieux de M. de Marnières; celui-ci ne recueillit d'autre fruit de ses ruses, que de se jeter à chaque instant dans de nouvelles crises, dont il se tiroit de plus mal en plus mal, parce que l'autorité une fois compromise ne reprend jamais sa vigueur & va toujours décroissant.

M. Marchis devant être l'âme de l'expédition, il étoit enjoint à M. de Marnières, dans ses instructions, de ne rien faire sans l'avis même par écrit de cet étranger. Sa mission devoit surtout commencer au départ des isles du Cap Verd, parce que le passage de la ligne étant regardé comme le plus difficile & de la plus grande conséquence, il étoit essentiel d'être guidé par un pilote expérimenté; c'étoit le moment décisif. Le commandant pouvoit encore revêtir M. Marchis, son conseil, de toutes les distinctions dont il avoit plu au Roi de l'honorer, faire sentir de quel poids il devoit être dans l'expédition, & en imposer aux subalternes au point qu'ils n'osassent manquer à la subordination, leur faire craindre, s'ils s'en écarteroient, de déplaire à la cour & de contribuer au malheur d'une campagne, dont l'appareil & le secret tenoient la France dans une attente singulière. L'amour-propre de M. de Marnières & son peu de fermeté ne lui permettant pas de pren-

dre ce parti, il ne s'en tint pas même, à son défaut, à celui qui paroissoit naturel : tout autre eut hazardé le tout pour le tout, il eut déclaré à M. Marchis qu'on regardoit son intrusion comme inutile, comme deshonorante même & qu'on se passeroit très bien de lui. Le Commandant n'avoit garde de faire une pareille déclaration, il s'en fia à sa politique & crut qu'à force de ruses il ménageroit à la fois son amour-propre, celui de l'étranger & même celui des subalternes. Il prenoit donc les avis de M. Marchis, mais *incognito*, & transmettoit ensuite les ordres comme venant de son chef. La campagne se fut très bien passée de la sorte, si cela eut duré ; mais l'étranger & les subalternes s'apercevant de cette manœuvre, furent également indisposés contre M. de Marnieres. Le premier affecta de donner ses avis publiquement, & les autres de ne rien faire de tout ce qui venoit de cette voie : au moyen de quoi M. de Marnieres étoit continuellement aux expédiens pour pallier, pour calmer, pour adoucir ; il ne réussissoit d'aucune part : les siens s'aliénoient de lui, & il ne se concilioit M. Marchis que politiquement ; on n'avoit recours à ce conseil, que quand on ne pouvoit faire autrement, & celui-ci ne s'ouvroit qu'autant que l'exigeoient son devoir & sa conscience : il conservoit un ressentiment profond du peu de cas qu'on faisoit & de sa personne & de ses avis : il se trouvoit indignement joué, & de tems en tems il ne pouvoit s'empêcher de laisser percer son mécontentement. Envain essayait-il plusieurs fois de saisir quelque portion de l'autorité

qui lui revenoit; il n'en résulta qu'une nouvelle aigreur & l'antipathie devint telle qu'il étoit déjà mis en quarantaine par tout l'état-major, au Capitaine près, lorsque nous arrivâmes au Cap de Bonne - Espérance. Malgré toutes les divisions, une providence veillant, sans doute, sur nous, notre traversée avoit été assez heureuse; nous avions coupé la ligne dans un point & dans un moment favorable; notre route n'avoit duré que cinquante-cinq jours.

C'est dans cette rade du Cap de Bonne - Espérance, qu'on vit éclore les haines qui n'avoient été que secrètes jusques-là: plusieurs circonstances concoururent à faire éclater la discorde. D'abord Messieurs de la marine n'eurent pour l'intrus que ce mépris général & de convention pour tout ce qui n'est pas de leur corps; mais de jeunes gens sans expérience & sans talens ne pouvoient s'empêcher de s'en laisser imposer beaucoup par la capacité d'un homme qui avoit navigué dans les mers des Indes & du Sud, qui avoit visité les différens comptoirs Anglois & Hollandois, qui avoit commandé des flottes & des escadres pour les Etats Généraux, qui se disoit en un mot revêtu de dignités éminentes à leur service. M. Marchis faisoit valoir tout cela, d'autant mieux qu'il sentoit de quelle importance il étoit de se donner du relief; malheureusement il n'étoit pas assez adroit pour tirer parti de ces avantages: au lieu de se communiquer rarement, de se couvrir du manteau de la modestie, d'écarter les prophanes qui auroient voulu le pénétrer, de ne répondre, à la manière des oracles, que d'une façon laconique & ambiguë, il afficha moins les

connoissances d'un voyageur que la manie de duper la crédulité: il se trahit par ses propres discours, il tomba en contradiction; à force de vouloir être un homme extraordinaire, on ne le trouva pas même un homme ordinaire; il découvrit à nud le fond de son caractère, qui étoit une vanité basse & puérile, un amour-propre insoutenable: le mépris qu'on avoit pour sa personne n'étant plus contrebalancé par la haute opinion de son savoir, réjaillit jusque sur son mérite; des pronostics qu'il hazarda sur notre navigation, des assertions sur les vents, les courans, qui ne se confirmèrent pas par l'expérience, le firent totalement tomber en discrédit; on ne le regardoit déjà plus que comme un ignorant, comme un imposteur. A notre arrivée au Cap, c'étoit lui qui étoit chargé de nous mouiller dans cette rade; il faut avouer que, soit timidité, soit oubli du local, il ne brilla point en cette occasion. Les subalternes remarquerent très bien son embarras, & s'en prévalurent contre lui; mais ce qui établit le schisme de la façon la plus éclatante, ce fut l'imprudence qu'eut M. Marchis d'arborer un uniforme de la marine; on regarda cette vanité comme une audace impardonnable; l'indignation fut poussée au point d'oublier dès lors les ordres du Roi, l'autorité du commandant, tous les procédés de l'humanité même: on étouffa d'autant plus facilement les remords, qu'on reçut avec avidité les bruits populaires qui couroient sur son compte dans la ville: (5) on le

(5) On saura ce que c'étoit que ces bruits par le précis de la vie de M. Marchis, qu'un officier qui l'a beaucoup connu dans l'Inde nous a communiqué; trop long pour l'insérer en note.

crut facilement un infame, un coquin, un imposteur, qui avoit trompé la cour, parce qu'on souhaitoit qu'il le fût. M. de Marnieres lui-même céda au schisme, & le priva authentiquement de toutes les prérogatives de sa place, dont il lui avoit solennellement promis de le faire jouir & dont il avoit même avoué qu'il ne pouvoit le dépouiller, sans prévariquer essentiellement. Pour le coup, l'arrogance de M. Marchis fut décontenancée; il renonça à toutes les perspectives d'honneurs & de dignités qu'il se promettoit; il présenta un mémoire à M. de Marnieres, où il le sommoit de lui déclarer cathégoriquement, s'il le regardoit comme inutile à la consommation de la mission; auquel cas il le supplioit de lui permettre de retourner en Europe: ou de le punir s'il étoit coupable & qu'il le jugeât encore nécessaire: ou enfin, s'il étoit utile & innocent, de le faire jouir de tous les droits de sa place. M. de Marnieres n'étoit pas homme à prendre un parti décidé sur tous ces chefs: il ne pouvoit se dissimuler la bonté du projet, dont l'assurèrent plusieurs officiers de la compagnie expérimentés; d'un autre côté, il avoit besoin de quelqu'un qui répondît de son inexécution, s'il ne réussissoit pas: il n'eut donc garde de laisser à M. Marchis la liberté de partir comme inutile, il ne le punit point comme coupable, mais il ne le réintégra point dans les fonctions qu'il réclamoit; il tergiversa, il éluda, il gagna du tems, & l'on partit du Cap sans que l'un & l'autre sçussent trop à quoi s'en tenir & ce qu'ils vouloient faire.

Enfin le 17 Février au matin l'on appareilla;

chacun étoit fort attentif à la manœuvre que nous allions faire & à cet instant il devoit éclore un secret qui exerçoit depuis plusieurs mois la curiosité de toute l'escadre ; quand on vit que nous revenions sur nos pas , on ne douta plus que nous n'allassions croiser sur Ste. Helene : on ne pouvoit blâmer ce projet , parce qu'il étoit approuvé par tous les habiles marins du Cap ; on se contenta de déprécier le mérite de l'invention , on critiqua la forme de l'exécution & l'on dit qu'on s'y prenoit trop tard ; qu'on savoit , à n'en pas douter , qu'il n'y avoit plus à passer que les vaisseaux de Chine. Ces reproches ne pouvoient tomber sur M. Marchis ; celui-ci , au contraire , usoit de représailles plus justement & trouvoit à redire aux différentes manœuvres , il trouvoit mauvais qu'on lui demandât des avis qu'on ne suivoit point : malgré toutes ces contrariétés nous aperçûmes Ste. Helene le cinq Mars.

Nous restâmes à croiser jusqu'au 4 Mai , sans rien appercevoir que des neutres , nous assurant que nous rencontrerions infailliblement les vaisseaux de Chine qui n'étoient pas encore passé , & peut-être d'autres ; ce qui désoloit les officiers , qui écoutant leur jalousie préférablement à leur intérêt , auroient désiré que le projet eût échoué , non seulement dans l'exécution , mais dans la spéculation , & ils faisoient tout ce qui dépendoit d'eux pour cela : on continuoit de plus en plus à regarder son auteur comme un être nul , on ne le consultoit en rien , ou si quelquefois M. de Marnieres le faisoit , c'étoit pour mal suivre ses conseils. M. Marchis avoit observé d'abord

que pour reconnoître la terre on s'étoit trop approché & l'on s'étoit mis dans le cas d'être découvert de l'ennemi; ensuite, qu'on s'en étoit trop écarté, s'en tenant quelquefois à plus de 50 lieues; en sorte qu'il pouvoit facilement atterrer des vaisseaux entre l'isle & nous. (6) Il motivoit cette objection sur le raisonnement d'un marin expérimenté. En effet, disoit-il, quoique l'usage des Anglois revenant de l'Inde; soit de se mettre en latitude de Ste. Helene environ à 80 lieues, comme ce n'est que sur leur estime, il est très possible qu'il y ait dans leur point une erreur de 30 à 40 lieues, surtout après une aussi longue navigation; il observoit encore, que les frégates s'écartoient quelquefois trop; en un mot, il ne voyoit qu'indolence, négligence, inexactitude, pitoyables manœuvres, & surtout mauvaise volonté dans cette croisiere, dont le principal succès devoit provenir de la vigilance, de la précision & du zele avec lequel on la tiendroit.

Cependant, malgré tant de causes qui devoient

(6) Sa conjecture s'étoit vérifiée par l'interception du *Swift*, chaloupe pontée, sortie de Ste. Helene pour croiser au devant des vaisseaux attendus de Chine & de l'Inde; lequel avoit déclaré que le 12 Mars il étoit atterré un vaisseau venant d'Europe, chargé d'argent pour l'isle & reparti tout de suite pour Bancoul, sans que nous eussions eu connoissance de son entrée ou de sa sortie. Cette précaution justifioit aussi le reproche de M. Marchis de s'être trop approché de terre, puisqu'il est vraisemblable que la chaloupe n'avoit été expédiée que sur la connoissance qu'on avoit eue dans l'isle de notre croisiere, par notre imprudence de nous en laisser voir.

faire
le 4
juge
plian
char
mar
moi
fero
vres
équ
les e
& a
alor
pas
au r
chen
par
com
d'ail
viro
L
cuté
ron
tota
M
d'ou
jour
r
tenc
qu'
por
liere
5'
ils'

faire échouer le plan de campagne en totalité, le 4 Mai nous découvrîmes quatre bâtimens qu'on jugea être des vaisseaux de Chine, parce que pliant beaucoup, ils s'annonçoient comme très chargés dans les hauts suivant la nature de leurs marchandises; ce qui n'arrivoit point aux autres moins encombrés & portant mieux la voile. Il seroit fastidieux de détailler toutes les manœuvres de cette journée mémorable, où la joie des équipages fut d'abord d'autant plus grande que les ennemis témoignoiient une extrême confiance & arrivoient en dépendant sur nous: il n'étoit alors que huit heures du matin, & ils n'étoient pas à quatre lieues de distance; on n'osoit mettre au même bord qu'eux pour ne pas les effaroucher; on ne le fit qu'à près de midi, lorsque par leurs diverses évolutions on jugea qu'ils commençoient à nous suspecter & qu'ils étoient d'ailleurs assez engagés, s'étant rapprochés d'environ une lieue.

La chasse qu'on leur fit, fut alors si mal exécutée, que nous ne pûmes leur gagner qu'environ une lieue jusqu'à la nuit, où l'on les perdit totalement de vue.

M. Marchis observa quatre fautes capitales, d'où étoit résulté le peu de succès de cette journée.

10. Il se plaignoit depuis longtems qu'on ne se tenoit point par la latitude du milieu de l'isle, qu'on ne suivoit nullement ses instructions qui portoient que la *Syrene*, comme meilleure voilière, se tiendroit le plus au vent par les 16 d. 5', & nous au milieu par 15 d. 45 à 50'. Or ils'est trouvé aujourd'hui que le vaisseau le plus

élevé n'étoit pas par les 15^{d.} 45'. Quelle différence! si l'on fut resté dans ses véritables limites, les ennemis étant exactement par le milieu de la terre, suivant leur coutume, étoient sous notre écoute & ne pouvoient nous échapper.

2^o. Il vouloit que la *Syrene*, à raison de sa marche supérieure, fût toujours à la pointe du jour à trois lieues du vent; ce qu'on n'observoit pas, les trois bâtimens courant depuis quelque tems l'un sur l'autre.

3^o. Il prétendoit que, pour mieux tromper l'ennemi, il falloit arborer pavillon Hollandois. Il étoit d'autant plus aisé de lui en imposer par cette manœuvre, que c'étoit la saison où passoit la seconde flotte du Cap, & que la convention est qu'en cas de séparation on vienne s'attendre sur Ste. Helene.

4^o. Comme on voyoit la *Syrene* tomber sous le vent, on lui fit dans l'après-midi le signal de tenir le vent le plus qu'elle pourroit. Ce signal étoit un pavillon mi-parti blanc & bleu. M. Marchis s'en désespéra, parce que la couleur blanche étant la plus sensible dans l'éloignement, cette vue seule étoit capable de confirmer les Anglois dans leur soupçon & de nous décélér tout-à-fait.

Une cinquieme faute plus essentielle se manifesta le surlendemain, où l'on retrouva la *Syrene*, qu'on avoit perdue depuis la soirée du quatre. M. Dumatz, son Capitaine, nous ayant passé à poupe-rapporta qu'à l'entrée de la nuit, ne nous distinguant plus, il avoit couru différens bords & que le lendemain le hazard lui avoit fait découvrir les quatre Anglois, qu'il les avoit con-

ser
per
abst
de
avo

C

Ma

frég

lors

soit

mèr

vre

l'esc

P

Ang

trén

ce l

à la

déc

ces

les

tou

cili

nu

fut

I

fait

tim

no

gu

lie

te

les

avi

servés tout le jour, que sur le soir il s'étoit aperçu qu'il les gaignoit, mais qu'inquiet de notre absence il avoit jugé à propos de revenir au lieu de la croisiere & de rendre compte de ce qu'il avoit vu.

Cet événement fit demander pourquoi M. de Marnieres n'avoit pas donné aux Capitaines des frégates des instructions en cas de séparation, lors de la chasse, il est certain que la *Syrene* suffisoit pour prendre & amariner ces quatre bâtimens, s'il lui eut été enjoint de les poursuivre à toutes voiles, sans s'inquiéter du reste de l'escadre.

Par le rapport de la frégate, on jugea que les Anglois ne s'étoient pas désistés du projet d'entrer dans l'isle & l'on prit dans cette circonstance le parti le plus prudent, celui de continuer à la bloquer, en s'élevant cependant de maniere à découvrir de nouveau l'ennemi, s'il se tenoit dans ces parages. Cette fois M. de Marnieres sentant les torts qu'il avoit auprès du gouvernement, par tout ce qui venoit de se passer, voulut se reconcilier M. Marchis, le fit appeller au conseil tenu entre les Capitaines & suivre son avis: ce ne fut pas pour longtems.

Le 14 Mai on eut une connoissance plus parfaite d'un bâtiment découvert la veille. Ce bâtiment, après différentes manœuvres arriva sur nous; on reconnut que c'étoit un vaisseau de guerre, mais inférieur à nous; il y avoit tout lieu de présumer que c'étoit le vaisseau d'escorte venant d'Europe, pour prendre sous son convoi les navires de la compagnie Angloise: nous avions fait jusques-là tout ce qui étoit nécessaire

pour le tromper , on avoit envoyé les frégates plus près de terre, on avoit fermé les sabords de la première batterie, & masqué même quelques-uns de la seconde ; cependant on cherchoit en apparence à délier l'*Achille* par divers expédiens & l'on faisoit à cet égard des expériences qu'on auroit dû tenter plutôt. On négligea même les avis des matelots provençaux, qui avoient déjà fait campagne sur ce vaisseau & qui indiquoient les moyens pratiqués dans d'autres occasions pour le rendre bon voilier.

Quoi qu'il en soit, le vent nous étoit favorable, & quoique l'ennemi ayant reconnu notre supériorité eût pris chasse, nous le gagnions sensiblement, la victoire paroissoit immanquable, lorsque M. de Marnieres, par une imprudence qu'on ne peut attribuer qu'à la *furia francese*, perdit tout le fruit de cette journée : pour piquer son adversaire d'émulation il veut faire jouer des canons de chasse ; il en parle à M. Marchis, qui lui représente : 1^o. que c'est vouloir nous démasquer absolument pour François ; que l'ennemi, quoiqu'il eût toutes raisons de nous juger tels, pouvoit encore en douter : 2^o. que nous allions le mettre à même de calculer notre force par notre calibre : 3^o. que les canons de chasse nous retarderoient dans notre marche : 4^o. qu'au contraire, en l'invitant à nous riposter par les siens de retraite, nous lui fournissions un moyen d'accélérer sa fuite, comme il est d'expérience. Le commandant n'aimant pas les représentations, fut sourd à celle-ci ; il ordonne qu'on pose des canons de l'avant & qu'on se prépare au combat ; en conséquence l'aumônier donne la bénédiction ;

diction ;

diction; des cris de vive le Roi annoncent la joie & la ferveur de l'équipage: le silence succede. M. de Marnieres parle & prononce la harangue suivante:

„ Mes amis, vous êtes tous de braves gens,
 „ je n'ai rien à vous dire; vous avez besoin
 „ de hardes, voilà un magasin où vous en
 „ trouverez.”

De nouvelles acclamations succedent à ce discours, on hisse pavillon blanc & on l'assure de plusieurs coups de canon de chasse à boulet: au troisieme le flegme Anglois s'émeut; notre adversaire hisse le pavillon de sa nation à queue rouge & riposte par six coups de canon de retraite; nous tirions de loin en loin, mais le jeu sembloit plaire à l'ennemi, & il nous rendoit nos boulets avec usure; nous n'étions plus qu'à portée de canon, les siens nous dépassoient beaucoup & tomboient par notre arriere à dix toises de la galerie: pendant ce tems il cherchoit à s'alléger, en jettant tout dehors; ce que nous reconnûmes aux divers débris qui passaient le long du bord. Le vent continuoit à nous favoriser, l'Anglois tomboit sous le vent & nous n'étions plus qu'à portée de canon: le calme survient; l'ennemi ne peut gouverner, il présente malgré lui son travers, on compte ses sabords: le maître canonnier, bouillant d'impatience, vient assurer M. de Marnieres que de sa premiere batterie il voit parfaitement le vaisseau, que toute la volée peut porter. Le Capitaine veut attendre encore qu'on soit plus près: tandis qu'on délibere les vents varient, ils sautent d'un rumb à l'autre; on ne suit pas assez ces changemens;

nul ordre, personne n'est à son poste, tout le monde parle, un officier crie brasse bas-bord, un autre brasse tribord, un troisième brasse quar- ré. L'ennemi observoit en silence le moment où le vent se décideroit : il arrive cet instant; nous nous trouvons coëffés du S. E., nous abattons sur tribord & comme par un enchantement l'Anglois est tout à coup au vent à nous, ses voiles pleines & enflées, sillonnant la mer avec rapidité; alors, mais trop tard, M. de Marnieres fait tirer. Tout l'équipage s'indigne, aucun coup ne porte, on perd la tête; on veut chasser & l'on est plus de trois quarts d'heure à orienter toutes les voiles dont on pouvoit se servir. La fureur est générale. L'état-major seul ne peut contenir sa joie, il soupe avec un appétit & une présence d'esprit qu'on ne peut trop admirer. Il faisoit une nuit obscure, on attendoit la lune pour apprécier l'éloignement du fuyard; elle paroît; mais c'est pour éclairer notre honte; nous l'estimons déjà à près d'une demi-lieue: n'ayant rien de mieux à faire on continue à chasser: on avoit assez bien conservé le bâtiment dans la nuit, mais le Capitaine absorbé dans sa douleur s'étant retiré dans sa chambre, en deux heures il s'étoit éloigné sensiblement & l'équipage ne pouvant contenir sa rage s'en prenoit hautement à la négligence, à l'impéritie & surtout à la mauvaise volonté de l'officier de quart.

A la pointe du jour, outre le vaisseau qu'on poursuivoit, on découvrit deux autres voiles, qui tinrent bientôt le vent comme nous; l'ennemi parut embarrassé de cette manœuvre & il arriva au moment, comme pour nous traverser par l'a-

vant, & de crainte de se trouver entre nous & les deux bâtimens, qu'on imagina qu'il prenoit pour nos frégates.

M. de Marnieres revenu à lui témoigna sa satisfaction en voyant l'ennemi arriver ; il reprit confiance & se flatta encore une fois de s'en emparer ; son ardeur embrassant tout il ne veut pas perdre les deux autres bâtimens ; les frégates auroient été d'une grande utilité en cette circonstance & il sentit le tort qu'il avoit eu de s'en séparer ; elles auroient donné chasse aux deux bâtimens nouvellement découverts, qui devoient être encore deux navires de Chine, tandis que le commandant auroit poursuivi & combattu le vaisseau de guerre. Afin de mieux tromper ceux-ci, ayant observé que notre ennemi avoit son pavillon, il a fait arborer aussi pavillon rouge. Qu'est-il arrivé de cette manœuvre ? L'Anglois aussitôt appréciant notre ruse est revenu au vent, sans aucune défiance de ces deux bâtimens : on s'aperçoit qu'on avoit fait une faute & l'on la répare par une autre ; on amène ce pavillon-là & l'on hisse pavillon blanc, avec un coup de canon. Toute cette conduite étoit absurde. C'étoit, après avoir instruit le vaisseau de guerre chassé que les deux voiles qui paroïssent n'étoient point à nous, chercher à faire connoître aux navires de Chine, que nous n'étions point des leurs, & comme ils nous devoient remarquer poursuivant celui-là, c'étoit leur dire encore, qu'étant François, celui après lequel nous courions étoit de leur nation. M. Marchis très piqué de n'être consulté en rien dans tout ceci en jette les hauts cris ; il prévoit ce qui est arri-

vé, c'est qu'on ne prendroit ni le vaisseau de guerre, ni les vaisseaux marchands. M. de Marnieres avoit conservé longtems l'espoir de vaincre le premier & il se consoloit du reste, disant qu'il aimoit mieux la gloire que l'argent. Mais c'étoit une ruse de l'ennemi, qui rallentissant adroitement sa marche, l'excitoit à la chasse & laissoit ainsi le tems aux navires marchands de se dégager & de fuir; lorsqu'il les jugea hors d'atteinte, il reprit sa course & s'éloigna sensiblement.

Le lendemain on ne vit plus aucune voile, on s'estima trop heureux de retrouver les frégates & le scorbut gagnant les équipages on parla de finir la croisiere. Il y avoit encore au moins un vaisseau du Bengale qui devoit passer. M. Marchis propose de prendre les malades des frégates, & de les laisser encore un mois en station; mais le Commandant trop foible n'ose proposer la chose aux Capitaines & malgré toutes les observations de son Capitaine en second prend son point de départ, afin de relacher à la Baye de tous les Saints, lieu où il nous étoit prescrit d'aller, non pour y montrer notre honte, mais pour nous y défaire des riches cargaisons dont nous nous ferions emparés.

M. de Marnieres n'eut pas même avant de partir la légère satisfaction de faire quelque mal à l'ennemi, ainsi qu'il s'en étoit flatté: dans le dessein de se venger de son mauvais succès, il menaçoit d'aller tenter un coup de main sur la rade de Ste. Helene, soit pour y enlever les navires qui y seroient, soit pour les brûler: le rapport des frégates lui ôta cette ressource du deses-

poir, en ce qu'il portoit qu'il n'y avoit rien absolument dans cette rade.

Nous mouillâmes le 9 Juin à la Baye de tous les Saints, où nous eûmes la douleur de nous trouver à côté des six navires de Chine que nous avions manqués & dont la cargaison, suivant la déposition qu'ils en avoient faite à l'Amirauté de cette ville, se montoit à 9,000,000 crusades, c'est - à - dire à 22,500,000 livres de notre monnoye.

Il est inutile d'ajouter combien les capitaines se moquerent de nous, en nous avouant que leurs équipages qui ne montoient pas à cent hommes pour chacun, étoient plus de la moitié sur les cadres & en vérifiant la justesse de toutes les observations de M. Marchis sur nos mauvaises manœuvres & nos fausses combinaisons. M. de Marnieres avoit encore une lueur d'espoir, en faisant des efforts auprès du Gouverneur Portugais (7) pour qu'il obligéât les Anglois d'appareiller, après avoir obtenu les secours qu'ils demandoient; mais ceux-ci répondirent avec hauteur qu'ils ne le pouvoient en présence d'un ennemi, & que si le Gouverneur s'obstinoit à cette violence, ils se feroient échouer sous les forts de la capitale du Brésil & en rendroient le Portugal responsable auprès de leur gouverne-

(7) Ces efforts devoient être d'autant plus vains auprès du Viceroy, qu'il étoit tout Anglois & ayant d'ailleurs peu de vénération pour M. de Marnieres, qu'il appelloit un *pozer humo*: un pauvre homme. Comme ce Commandant n'alloit jamais chez lui sans le Chevalier de grasse, Capitaine du *Zéphyr*, espece de Colosse fort lourd, fort bête & fort grossier dans son arrogance, il appelloit celui-ci un *cavallo*: un cheval.

ment. Cependant ils fabriquerent dans le silence une chaloupe pontée, qu'ils armerent & dépêcherent en Europe, pour donner avis de leur séjour & demander une escorte. Cette chaloupe appareilla sous nos yeux, & l'on ne regarda pas comme digne du pavillon françois de la poursuivre.

Ainsi se termina cette expédition, qui ne fut malheureuse qu'à force de mauvaise volonté, de contraventions aux ordres du Roi, aux instructions du Ministre, de fautes multipliées & impunies, de prévarications de la part des subalternes & de foiblesse de la part du chef.

On ne peut raisonnablement imputer à M. de Marnieres de n'avoir pas eu le désir sincere de capturer les navires que sa mission étoit d'intercepter; il souhaitoit surtout ardemment s'emparer du vaisseau de guerre. Dans l'état de fortune médiocre où étoit ce Capitaine, plus d'un million de bénéfice qui en auroit résulté pour sa part étoit une amorce trop puissante pour renoncer de gaieté de cœur aux riches prises à faire, & quant à la seconde conquête elle étoit trop essentielle pour balancer ses premières fautes. Ce n'auroit pas été une petite gloire de ramener en France un vaisseau de guerre conquis sur les Anglois dans des mers aussi éloignées: espece de triomphe qui n'étoit encore arrivé que deux fois depuis les hostilités. Il y a, sans doute, assez de griefs à imputer à M. de Marnieres, qui, malgré sa bonne volonté, fut la cause essentielle & radicale de la nullité de notre campagne.

Ils font d'abord, en partant de France, de n'avoir pas fait jouir M. Marchis de son grade de

Capitaine en second, de n'avoir pas puni les officiers lorsqu'ils ont commencé à lui manquer comme s'ils ne le reconnoissoient pas pour tel, de ne s'être pas littéralement conformé à ses instructions en adoptant ses avis sur tous les points où il étoit obligé de les demander & de les suivre, par cette présomption déplacée d'avoir encouragé le mépris des subalternes, d'avoir fermé les yeux sur tous les torts de ceux-ci; enfin d'en être venu au point de les autoriser par son exemple.

Quant aux officiers, (8) il est constant par le témoignage général de l'équipage, que bien loin de seconder les bonnes intentions de M. de Marnières, ils ont contribué de tous leurs efforts à les éluder, craignant les châtimens qu'ils étoient dans le cas d'encourir, si M. Marchis par le succès de son expédition acquéroit quelque crédit auprès du ministère & ne voyant d'autres ressources d'y échapper qu'en faisant échouer absolument son projet, qu'en représentant son auteur comme un aventurier qui avoit induit le gouvernement en erreur, ils sacrifioient un intérêt médiocre à l'envie dont ils étoient tourmentés d'abord & ensuite à la conservation de leur état & à leur propre sûreté.

Pour mieux connoître à quel degré s'étoit portée l'insubordination de ceux-ci, leur fureur & leur rage, il faut remonter plus haut.

Dès le premier branle-bas M. Marchis, comme Capitaine en second, avoit pris son poste sur

(8) Il est question seulement de l'Etat-Major de l'*Achille*.

le gaillard d'avant, où un Enseigne (9) devoit être sous ses ordres; mais bien loin de les recevoir, celui-ci prétendit devoir commander seul; il ajouta qu'il n'étoit point fait pour servir sous un pareil gredin: cette querelle ne put heureusement influer sur un combat qui n'eut pas lieu, mais bien sur le reste de la campagne, en ce que, malgré les plaintes de M. Marchis, celui-ci ne reçut aucune satisfaction; ce qui encouragea l'insolence de l'autre & de ses camarades.

M. de Marnieres avoit prétendu que cette aventure étoit une affaire particulière d'homme à homme, qu'il étoit d'usage que les officiers vuidassent entre eux. D'après ce principe, arrivé à la Baye de tous les Saints, M. Marchis invite son adversaire à descendre, mais celui-ci refuse toujours sous le prétexte qu'il n'est pas fait pour se mesurer avec lui; de-là une rixe si vive que M. Marchis, fort & trapu, après avoir souffleté son adversaire, le jetoit à la mer de la galerie où la scene se passoit, lorsqu'on accourt & les sépare: ils sont mis aux arrêts l'un & l'autre; mais le corps des officiers étant venu gourmander le Capitaine d'assimiler ainsi un polisson à un de leurs membres, il fait descendre à terre M. Marchis & l'autre sort de sa chambre.

Il falloit revenir en France & que M. Marchis se rembarquât. M. de Marnieres imagina de le mettre aux arrêts à sa rentrée dans le vaisseau & de l'y laisser jusqu'au moment où l'on a mouillé à Brest, le 5 Novembre; il arriva dans cette

cap.

(9) M. de la Vicomté.

captivité, tel qu'un prisonnier d'Etat coupable des plus grands forfaits: il partit pour Paris & par l'examen de ses plaintes on reconnut non-seulement qu'elles étoient fondées, mais qu'il avoit donné un projet excellent. On l'assura vaguement qu'il auroit justice, & l'on voulut lui en faire exécuter d'autres de même genre, avec promesse de l'en laisser absolument le maître, de l'en rendre le chef & de ne mettre sous ses ordres que des officiers bleus, les plus dociles & les plus expérimentés. La vanité de cet homme étoit telle, qu'oubliant tous les maux qu'il avoit soufferts, toutes les injustices qu'il avoit éprouvées, toutes les indignités, toutes les horreurs dont on l'avoit tourmenté, toutes les fourberies dont on avoit usé à son égard pour le tromper, il consentit à ce qu'on voulût & se disposoit à une seconde expédition secrète.

Cependant on avoit mandé M. de Marnieres, fort embarrassé de sa personne; il étoit neveu du Lieutenant-Colonel du Régiment de Gardes, militaire estimé; il avoit d'autres entours, qu'il mettoit en mouvement, & tout son corps d'ailleurs étoit intéressé à ne pas le laisser succomber dans une pareille querelle. Malheureusement le combat de M. de Conflans ne mettoit pas ce corps en grande recommandation, & s'il s'étoit trouvé un moment favorable pour faire sauter une tête de la marine dans un conseil de guerre, c'étoit celui-là.

M. de Marnieres, homme d'esprit, mais qui perdoit facilement la tête, dans son desespoir fit un coup d'étourdi digne du garde-marine le plus fol, ou plutôt capable de le faire rouer en

bonne justice. Il se rend au spectacle un jour, où M. Marchis y étoit, & comme celui-ci descendoit l'escalier donnant la main à une Dame, il lui applique par derriere un soufflet de la gauche & de la droite tire son épée en poignard pour le percer. Grand tumulte. On l'arrête, on leur donne des gardes des Maréchaux de France: l'affaire est portée au tribunal & les sollicitations agissent tellement auprès de celui-ci, qu'il élude de juger le fond; sous prétexte que le Sr. Marchis n'ayant eu qu'un brevet de Capitaine de frégate pour la campagne, dont les fonctions sont finies, n'est plus militaire: il punit seulement M. de Marnieres pour avoir troublé l'ordre dans un lieu public & le condamne à rester quelques semaines au Fort-l'Evêque.

Durant cet intervalle, les protecteurs du prisonnier circonviennent le Ministre; on lui représente qu'il n'est pas possible qu'un homme déshonoré, ayant reçu un soufflet, ait un commandement; qu'il faudroit d'abord qu'il se battît, qu'il fût tué, ce qui le rendoit inutile, ou tuât, ce qui le soumettoit au glaive des loix; que dans l'un & l'autre cas il ne pouvoit rester en France; qu'ainsi le mieux étoit d'éviter un malheur en lui enjoignant d'en sortir, avant que son adversaire fût hors de prison. La foiblesse du gouvernement étoit au point que ce qui auroit dû perdre sans ressource M. de Marnieres, le sauva. M. Marchis reçut ordre de quitter le royaume sous un délai déterminé & il passa au service de Dannemarç.

Notice sur M. Marchis.

M. Marchis est né à St. Malo; son pere y tenoit une petite auberge à l'enseigne de la croix blanche; il fit mal ses affaires, & sur le bruit que son fils avoit fait fortune aux Indes, il s'embarqua soldat sur le *St. Louis*, vaisseau de la compagnie, où il mourut. Le fils avoit passé pilotin. M. Dupleix le tira de-là, pour le faire naviguer en qualité d'officier, sur les vaisseaux particuliers qu'il armoit pour le commerce de l'Inde. C'est alors que M. Marchis, en revenant de Manille sur un de ces vaisseaux, dont il étoit second Lieutenant, fut pris dans le détroit de Thalacca par les Anglois, qui mirent leurs prisonniers à terre à Batavia. M. Marchis ne manquoit ni d'esprit; ni de talens; il avoit de la disposition pour apprendre toutes les langues très promptement; ce qui fit, qu'ayant appris un peu l'hollandois, un bourgeois de Batavia lui donna une embarcation de 150 tonneaux à conduire au Pérou. Cè fut au retour de ce voyage que je le connus, étant arrivé alors, & nommé Supercargue pour la Chine. Un mot que le Général me dit, me fournit l'occasion de lui proposer M. Marchis pour premier Lieutenant du vaisseau sur lequel je passois. Il me dit de le lui amener, car il ignoroit son existence. Cependant, après quelques questions, il plut au Général, qui le nomma premier Lieutenant au service de la Compagnie.

A peine notre voyage fut-il commencé, que je remarquai dans M. Marchis une suffisance qui surpassoit ses talens: point de souplesse avec les

supérieurs, de la hauteur avec ses égaux, & du mépris pour les inférieurs; par dessus tout une vanité singuliere, qu'il prétendoit soutenir par des fanfaronades insupportables; je ne manquai pas de lui dire en particulier que ce n'étoit pas le moyen de s'avancer, surtout chez une nation étrangere. Mais mes avis répétés souvent éloignerent entierement M. Marchis de moi, au point que de retour de ce voyage je ne le vis plus. Comme aucun Capitaine ne vouloit de lui pour second, on lui donna un vieux vaisseau, sur lequel on va rassembler le long de la côte de Java les bois de construction; emploi dont personne ne veut.

M. Marchis, pour se tirer de cette situation, jugea à propos d'épouser une jeune veuve d'un perruquier, de famille de réfugiés françois, qu'il favoit être fort protégée du Général; par ce moyen il eut un beau vaisseau de 1200 tonneaux tout neuf, frais, venant de l'Europe, destiné pour aller à Surate & de-là à Moka: excellent voyage. Revenu à Surate, il s'agissoit de retourner à Batavia pour faire nettoyer & espalmer le vaisseau; mais M. Marchis desiroit retourner à Moka, ce voyage étant lucratif.

Il faut savoir que dans le service de la Compagnie Hollandoise, le Capitaine est maître absolu en mer; mais aussitôt qu'il est mouillé dans une rade, ou port, où il y a un établissement de la Compagnie, il ne peut plus faire la moindre chose, sans l'ordre de celui qui commande à terre; ces ordres même, de quelque peu de conséquence qu'ils soient, se donnent par écrit & sont à la décharge du Capitaine. Celui qui comman-

doit alors à la rade, étoit un fou, étourdi au possible & sans probité ; M. Marchis l'engagea aisément par quelque vue d'intérêts à le nommer pour retourner à Moka & à renvoyer à Batavia le vaisseau destiné à ce voyage ; mais il le persuada encore qu'il n'y avoit rien de plus aisé que d'échouer & d'espalmer son vaisseau dans la riviere de Surate. Deux Capitaines de la Compagnie, excellens marins, que j'ai connus alors sur les lieux, qui surent cette résolution, furent représenter au Directeur que, comme serviteurs de la Compagnie, quoique la chose ne les regardât point, ils se sentoient obligés de l'avertir qu'on perdroit infailliblement ce vaisseau par cette entreprise ; jamais on ne voulut les écouter.

Enfin M. Marchis échoua son vaisseau, qui creva, aussitôt que l'eau se retira ; alors le Directeur représenta à M. Marchis, qu'ils étoient perdus l'un & l'autre ; mais que peut-être si l'un désertoit, l'autre viendroit à bout de se disculper, en imputant toute la faute à l'absent. C'est ce qui fit prendre à M. Marchis le parti de se réfugier à Bombay, & de-là repasser en Europe. Le plus vilain de l'affaire, c'est qu'il emporta de quarante à cinquante mille livres qu'il avoit pris à la grosse aventure à Batavia, pour lesquelles il ne laissa que sa femme dans la misere, où je l'ai vue cinq ans avant mon départ de l'Inde.

No. I. (Page 106.) *Extrait d'une Lettre de Rome, du 27 Mai 1768.*

Vous avez raison de reconnoître l'œuvre Jésuitique dans tout ce qui émane aujourd'hui de la cour de Rome: Ricci en est l'ame & le mobile. Ce despote outragé prévoit sa chute presque inévitable; nouveau Samson il veut au moins succomber avec éclat, &, s'il se peut, entraîner en tombant l'église universelle. Ainsi ce Bref tant hué, que vous regardez comme une imprudence, comme un pas de clerc, comme le délire d'un vieillard, est de la part de la Société un chef-d'œuvre de politique; elle remet par-là la puissance temporelle aux prises avec la puissance spirituelle; elle engage de nouveau une querelle plus difficile à terminer que jamais, & prend peut-être le seul moyen de rallumer le fanatisme éteint dans la plupart des royaumes de la Chrétienté. Clément XIII, en abdiquant son personnage de Prince laïque, pour s'en tenir au rôle de Chef de l'Eglise, élude finement le droit du plus fort; comment l'attaquer, pour ainsi dire, dans le fort de Catholicité où il se retranche! comment s'en prendre au Saint Esprit, avec lequel il s'identifie! quelles foudres opposer à ses foudres spirituelles! les Rois offensés peuvent-ils également déposer leurs qualités augustes de Majesté Très-Chrétienne, de Majesté Très-Catholique, &c? les fils s'armeront-ils contre leur pere désarmé? & s'ils le font, l'esprit de paix & de charité, le véritable esprit

evangélique, dont se pare le Souverain Pontife, sa déclaration que le sang humain ne doit couler en rien dans une querelle où Dieu seul peut être son soutien & son juge, ne sont-ils pas les moyens les plus propres, en perdant ses Etats, de conserver au moins les cœurs de ses sujets ? Il rejette ainsi tout l'odieux sur vos exécutions militaires, & rend tout à la fois tyranniques & puériles en ce moment vos reprises de possession, peut-être très légitimes dans un autre tems. D'ailleurs, l'humanité réclame toujours pour les malheureux ; dans la grande tragédie qui se prépare, les peuples attendris seront pour un vieillard blanchi sous les travaux Apostoliques, priant, gémissant aux pieds des autels, offrant de subir seul toutes les peines que les Princes lui infligeront, même l'exil, à l'exemple de ses courageux prédécesseurs, plutôt que de trahir la cause de l'église & les devoirs de son ministère.

Par la conduite du St. Pere, voilà donc les Princes offensés réduits à le combattre simplement à armes égales, c'est-à-dire à coups de plume & avec des manifestes. Qu'avancerez-vous encore ? que feront tous les Requisitoires de vos Procureurs généraux, tous les Arrêts de vos Parlemens, contre des Anathêmes invisibles & que ne peuvent renverser les langues les plus éloquentes ? Aurez-vous recours à vos Théologiens ? Il s'en trouvera, sans doute, d'assez lâches, d'assez vendus à la cour pour trahir leur conscience & trouver la cause du Pape mauvaise, fût-elle bonne ? Mais reconnoit-on l'autorité de quelques particuliers dans un procès qui intéresse toute l'Eglise ? Il faut un Concile

Général, ou au moins des Conciles Nationaux ; & c'est où les Jésuites veulent vous réduire. Je suppose qu'il se fasse en France, par exemple, une assemblée du Clergé, comme en 1682, croyez-vous que Louis XV fût le maître de celle-ci, autant que Louis XIV l'étoit de la première? Si lors de la dernière en 1765, convoquée uniquement pour la manutention d'intérêts temporels, on n'a pu arrêter la fermentation que par la dissolution de l'assemblée, par la dispersion des membres, que n'avez-vous pas à craindre de celle-ci, où les Evêques se prévaudront du besoin que vous aurez d'eux, où reconnoissant en quelque sorte la nécessité de leur concours pour l'indépendance de la couronne, on se remettroit de nouveau à leur arbitrage, où, avant que de terminer le véritable objet de la convocation, ils rappelleront toutes leurs demandes & exigeront qu'on fasse droit sur toutes leurs plaintes, sur toutes leurs protestations. Croyez que les Jésuites du fond de l'Italie gouverneroient ce conciliabule presque aussi fortement que le consistoire du Pape à Rome, & quelles suites funestes ne pourroit pas avoir ce parti, le plus prudent au premier coup d'œil, le plus conforme à la religion du Roi, mais le plus propre à réveiller le fanatisme, à rallumer le flambeau de la discorde d'un bout de l'Europe à l'autre.

Que faire dans ces circonstances, & comment se tirer d'un pas aussi difficile? Trancher le nœud gordien, comme Alexandre, déchirer le voile de la superstition, sapper dans ses fondemens une puissance colossale, qui n'a pour support que les têtes des monarques courbés sous ses pieds;

tel est le vœu du philosophe clairvoyant, tel seroit le systême d'une politique intrépide. Malheureusement ce siècle éclairé ne l'est point assez pour changer tout à coup de maximes, transmises de siècle en siècle & consacrées par une longue ignorance. On a trop dit que la religion étoit le plus ferme appui du trône, qu'il n'y avoit point de bons sujets sans elle, & que si elle n'existoit pas, l'intérêt des Rois seroit d'en créer une.

Dès qu'on n'étoit pas déterminé à une scission totale, alors il falloit regarder comme non venu le Bref en question, traiter sourdement de sa révocation, ne pas donner à cette affaire un éclat dangereux, attendre des tems plus opportuns, si l'on ne pouvoit réussir auprès du Pape régnant, éviter surtout de compromettre la dignité royale, de l'avilir par des négociations ouvertes & infructueuses, & de se réduire à la cruelle alternative, ou d'agir hostilement contre un Pontife défarmé, ou d'avoir besoin du secours des Evêques dans une cause qui, au fonds, est la leur & dans laquelle ils seront toujours juges & parties.

Mais les spéculateurs profonds reconnoissent encore ici le doigt de Loyola. Dans l'extrémité où les Jésuites se trouvent réduits, leur intérêt est de porter le trouble & la confusion partout, d'agiter l'Europe en tout sens, pour tâcher de se retrouver à leur place & regagner le terrain qu'ils ont perdu: il ne seroit donc pas étonnant qu'ils eussent eux-mêmes soufflé la discorde dans le conseil des Princes, & qu'après avoir armé le Pape de ses anathêmes, ils armassent les Rois de

leurs foudres. Que résultera-t-il de tant d'efforts ? Ne précipitons pas les événemens ; mais leur rétablissement seroit moins étonnant que leur chute.

No. II. (Page 108.) *Extrait d'une Lettre d'un Philosophe voyageant en Corse, du 20 Août 1768.*

Vos politiques spéculent, Monsieur, sur ce que nous voulons faire de l'isle de Corse ; savez-vous bien, en supposant la réduction de ses habitans prompte & volontaire, que c'est une des meilleures acquisitions pour la France, une colonie fertile & excellente, très propre à la dédommager de la perte d'une partie de ses autres colonies : elle peut suppléer merveilleusement, par exemple, à celle du Canada ; car, sauf les pelleteries, nous y pouvons trouver tout ce qui nous venoit de ce pays. Je fais que l'étendue de son terrain n'est pas comparable à cet immense continent, mais c'est un nouvel avantage. Notre patrie n'est pas assez peuplée pour suffire aux émigrations qu'exigeroit le dernier, & la défense de tant de postes éloignés, nécessaires à notre commerce, & ne pouvant se secourir mutuellement, m'a toujours paru un obstacle invincible à nous soutenir dans cet autre hémisphère, contre les efforts naturels des sauvages pour défendre leur liberté & ceux de nos voisins, les Anglois, pour faire des usurpations sur nous. Je ne parle pas de l'éloignement de ce nouveau monde, des flottes continuelles qu'il y falloit en-

voyer à grands frais, des pertes d'hommes qu'occasionnoient nécessairement tant de voyages de long cours. Je reviens à l'isle de Corse & vais vous en tracer la description pour vous mettre à même d'en juger & d'estimer les avantages qui peuvent en résulter pour nous.

L'Isle de Corse est située dans la Méditerranée entre les 39 & 42^e. degrés de latitude, ayant au Sud l'isle de Sardaigne & au Nord les côtes d'Italie: sa plus grande longueur s'étend depuis *Capo Bonifacio* au Sud, jusqu'à *Capo Corso* au Nord; elle est de 160 lieues italiennes: sa largeur est de 75 des mêmes lieues, depuis *Capo Galien* à l'Ouest, jusqu'au lac d'*Urbino* au Levant. On fait monter tout son circuit à 225 lieues, toujours d'Italie.

Cette isle se divise en dix Jurisdictions & quatre Fiefs, composant 68 Pieves.

On entend par Pieve un assemblage de plusieurs lieues sous la même régie, quoiqu'ils dépendent de diverses paroisses, lesquelles composent chaque Jurisdiction.

De ces dix Jurisdictions il y en a six en-deçà des monts, qui sont, *Capo Corso*, *Balagna*, *Calvi*, *Bastia*, *Corto*, *Alleria*, & trois Fiefs, savoir, *Nouza*, *Brando* & *Canary*.

Au-delà des monts on trouve les quatre autres Jurisdictions, *Vico*, *Ajaccio*, *Sartene*, *Bonifacio* & le Fief d'*Ifria*.

Il y a dans cette isle cinq Evêchés, *Mariana*, *Nebbio*, *Alleria*, *Ajaccio* & *Sagome*.

L'intérieur des terres est rempli de montagnes, dont plusieurs sont plantées de bois d'oliviers & de châtaigniers, & fournissent des pâturages

pour les troupeaux: entre ces hauteurs il se trouve des plaines abondantes. On y voit des vignes, des orangers, des bergamotiers, des citronniers, des oliviers, différens arbres fruitiers. Sur la plus élevée de ces montagnes, qu'on appelle *Gradanio*, sont les lacs de *Crema* & de *Dino*, assez proches l'un de l'autre. Du premier l'on voit sortir les rivières de *Liamono* & de *Tarignano*, dont l'une coule vers l'Occident & l'autre en sens contraire: celle de *Gaulo* sort du lac *Dino*, & se jette dans la mer près de *Mariana*: outre ces trois rivières, qui sont les plus considérables de l'isle & qu'on pourroit rendre navigables avec quelques dépenses, il en est plusieurs autres, mais qui ne sont que des ruisseaux, qui coupent presque toutes les plaines & les féconderoient davantage si l'on en multiplioit les canaux.

La petite province de la *Balagna* est la plus abondante de la Corse en tout, celle de *Capo Corso*, quoique la plus exposée, ne lui cede guerres, & toutes, ou presque toutes, ne demandent que des bras pour les cultiver.

Quant aux productions, outre les vignobles dont je vous ai parlé, qui rendent un vin blanc & rouge, qu'avec du foin on affimileroit à celui de *Candie*, de *Chipre*, de *Syracuse* & de *Malaga*, il s'y produiroit du grain en grande quantité, pour peu qu'on fertilisât le terrain, & malgré la fainéantise des habitans, la nature en quelque sorte trop prodigue trompe quelquefois leur indolence & leur offre des récoltes très abondantes. Les bestiaux ne manquent point ici; on y voit des oiseaux de toute espece, quantité de gi-

bier, surtout des perdrix rouges. Pendant l'hiver on prend au filet une assez grande quantité de ces dernières pour en fournir plusieurs villes d'Italie. Cette saison produit encore beaucoup de merles noirs, dont on ne fait nul cas ailleurs, & qui sont ici très recherchés & très-déliçats.

Il ne manque donc rien en Corse du côté des comestibles, que d'excellens cuisiniers pour apprêter tout cela. Mais indépendamment des choses de première nécessité, les arts & le commerce trouveroient aussi de quoi s'y exercer.

Il y a dans ce pays plusieurs bains, tant chauds que froids, des eaux minérales salutaires pour toutes sortes de maladies, des oliviers qui fourniroient un commerce d'huile considérable & propre à l'approvisionnement de la France, des mûriers & des vers à soie, qui, avec de l'industrie & de l'activité, nous mettroient dans le cas de nous passer des foyeries d'Italie; des bois de mûture & de construction, qui nous dédommageroient de ceux du Canada; des mines d'or, d'argent, de cuivre & de fer; des carrières de marbre & de porphyre; un crystal de la plus grande beauté par ses différentes couleurs, qui se congele dans la montagne de *Borghano*.

En général, le climat de cette isle est le plus beau du monde. Le ciel n'y est jamais obscurci deux jours de suite. Il n'y fait presque point d'hiver; les chaleurs de l'été y sont modérées dans les montagnes par les vents du Nord; elles sont plus fortes dans les villes de *Bastia*, *St. Fiorenzo*, la *Gagliola*, *Calvi* & *Ajaccio*: on attribue à cette intempérie de l'air les maladies

auxquelles nos troupes sont sujettes, & je crois que c'est plutôt au défaut de bonnes eaux qui manquent dans ces endroits pendant l'été, & qu'on pourroit y conduire facilement des montagnes.

Par ce court exposé, Monsieur, vous concevez facilement la vérité de mes spéculations ; je ne dissimulerai pas que ces avantages sont balancés par les dépenses énormes qu'il faudroit faire dans cette isle pour la mettre à l'abri des insultes, non-seulement des naturels que je suppose soumis, mais des étrangers. L'étendue de ses côtes, l'accès libre en quantité d'endroits, exigeroient des travaux, dont le calcul est effrayant. La plupart des villes sont démantelées, ou fortifiées d'une manière très imparfaite, les ports comblés ou en mauvais ordre. *Corte*, qui étoit autrefois la capitale de l'isle & qui est presque au centre, ressemble plus aujourd'hui à un village qu'à une cité. *Bastia*, est la ville la plus remarquable ; on a déjà commencé à y faire plusieurs ouvrages, mais il faudroit creuser le port, dans lequel les frégates & barques armées ne peuvent entrer. En revenant à la côte occidentale, on trouve *Fiorenzo*, ville dans le plus grand délabrement. Son golfe est immense & pourroit contenir une quantité prodigieuse de vaisseaux ; son ouverture est de plus d'une lieue sur trois de profondeur dans les terres. Il est bordé de hautes montagnes, qui le mettent à l'abri de tous les vents, excepté du Nord-Est. Son enfoncement est rempli de gros rochers à fleur d'eau, qui ne permettent d'aborder à terre qu'à des chaloupes. La *Legagliola* vient après avec une

mauvaise rade, où il ne peut aborder que de petites tartanes & des felouques; ensuite *Calvi*, dont le port très grand ne reçoit que des frégates médiocres: celui d'*Ajaccio* est plus commode & plus profond, les vaisseaux peuvent y jeter l'ancre au milieu du bassin. *Bonifacio* termine la pointe de la côte occidentale, il y a un petit port bon & sûr. A la côte orientale se trouve *Porto-Vechio*, le plus beau port de la Méditerranée: les plus gros vaisseaux y peuvent entrer, mais il y regne un mauvais air, qui a fait désertter la ville sans qu'on ait pu réussir à la repeupler. On ne trouve plus sur cette côte jusqu'à *Bastia*, qui la termine, qu'*Alleria*, presque détruite.

Jugez, Monsieur, que d'argent il faudroit pour mettre en état tant de villes & de ports, tous essentiels, & où, avec plus ou moins de danger, peut débarquer l'ennemi étranger & apporter des secours aux naturels révoltés.

Les villages valent infiniment mieux que les villes; ils sont presque tous bâtis sur de petites montagnes & dans des situations fortifiées naturellement; toutes les maisons crenelées, voûtées, terrassées & réunies se flanquent & se défendent les unes les autres; de manière que chacun de ces endroits semble mériter un siège, dont nous avons eu un petit échantillon dans les villages de *Barbagio* & de *Patrimonio*.

Une autre dépense indispensable & qui seroit énorme encore, c'est celle des grands chemins, qu'il faudroit ouvrir presque dans toute l'isle: enfin nos Ingénieurs, à vue de pays, estiment qu'il y auroit à consacrer deux cens millions pour

mettre l'isle de Corse dans l'état le plus florissant. Il n'est pas de doute qu'elle ne rendit un jour l'intérêt de tant de dépenses; mais sommes-nous en état de faire de pareils projets dans ce moment-ci? C'est à notre ministère bon & sage qu'il faut s'en rapporter; ce qu'il y a de sûr, c'est que tout annonce le dessein de conquérir & de conserver ce pays-là, par les troupes qui nous arrivent tous les jours & par les établissemens de toute espece qu'on y forme, maritimes, militaires & municipaux.

La Magistrature aura de quoi s'y exercer. En 1739, lors de notre première réduction de cette isle par feu le Maréchal de Maillebois, on y comptoit déjà 28000 assassins commis impunément. Jugez combien d'autres depuis. Il est vrai que Paoli a établi parmi les siens une espece de justice, mais il n'est pas assez puissant pour pouvoir l'exercer avec toute l'étendue que l'exigeroit la férocité de ce peuple. Aussi la population y diminue-t-elle de jour en jour. Dans ce tems-là, le dénombrement de ses habitans alloit à 116000 hommes; aujourd'hui on n'en trouveroit sûrement pas une pareille quantité. Il faudroit rétablir la harmonie dans tous les ordres de l'Etat confondus. Le droit de Noblesse a été ôté par les Genoïis aux plus anciennes familles, de sorte qu'il ne se trouve presque plus de différence entre ceux qui ont été autrefois gentilshommes & les paysans. Il n'y avoit plus de charges, nulle sorte d'éducation pour les enfans; la République ne vouloit les admettre à aucunes dignités ecclésiastiques ou militaires. Leur nouveau chef a réparé tous ces désordres de son mieux,

mie
cru
pré
vie
pas
vou
doi
I
dét
des
avo
ple
espe
tous
à g
le f
don
trait
loit
devo
racte
vern
tant
roya
dom

To

mieux, c'est-à-dire qu'il a empêché qu'ils ne crussent autant qu'ils auroient fait. Sa puissance précaire, son autorité toujours chancellante, sa vie même à chaque instant en danger, ne lui ont pas permis de pratiquer tout le bien qu'il auroit voulu, & dont son génie & sa sagesse le rendoient capable.

Du reste, vous concevez facilement par ce détail, Monsieur, d'où naît la haine invincible des Corfes pour la République; elle semble avoir pris tous les moyens d'anéantir ce peuple: il n'est pas jusqu'au commerce de toute espece qu'elle lui avoit interdit; elle s'emparoit tous les ans de leurs huiles & autres denrées à grand marché & leur faisoit payer fort cher le sel, le fer, le cuivre & les autres choses dont ils avoient besoin: en un mot, elle les traitoit plutôt comme des barbares qu'elle vouloit exterminer, que comme des sujets qu'elle devoit protéger. Il faut espérer que notre caractère de douceur, la sagesse de notre gouvernement & la bonté de nos loix répareront tant de maux, & feront sentir au nouveau royaume de Corse, le bonheur de vivre sous la domination de *Louis le bien-aimé*.

N^o. XIII. (Tome III, page 242. *) *Copie de la Lettre écrite au Ministre, par M. d'Aché, de l'Isle de France le 30 Octobre 1758.*

MONSEIGNEUR,

J'AI eu l'honneur de vous rendre compte de mon arrivée à l'Isle de France & de mon départ précipité pour la Côte de Coromandel, résolu par un conseil général; il ne me reste plus actuellement qu'à vous instruire de la conduite que j'ai tenue & de la situation des affaires maritimes de l'Inde.

Je suis parti de l'Isle de France le 27 Janvier. Je fus contraint, pour pourvoir mon Escadre de rafraichissemens & de vivres qui lui étoient nécessaires, de passer par l'Isle de Bourbon, d'où étant parti le 4 Février suivant, je me décidai, vu la mousson contraire, à prendre la grande route, du sentiment de tous les Capitaines, qui dans cette saison font d'ordinaire ces sortes de voyages. Les calmes, les différentes contrariétés ne me permirent pas de couper la ligne que le 17 du mois d'Avril, par les 79 à 80 degrés de longitude, & je n'eus connoissance de l'Isle de Ceilan que le 22 du même mois. Je dépêchai alors la frégate la *Diligente*, pour aller prendre langue à Karikalle, & s'informer de l'état actuel des affaires du pays.

(*) Cette Lettre, & la Relation qui suit, se rapportent à la page 242 du volume III.

Pour moi, après avoir côtoyé l'isle avec la dernière exactitude & l'avoir fait examiner de près par mes découvertes, je continuai ma route & fus mouillé le 26 au comptoir ci-dessus, pour m'informer par moi-même des forces maritimes que les Anglois pouvoient avoir à la côte.

Toutes les nouvelles que je reçus, me parurent fort incertaines. On m'assura cependant que les ennemis n'avoient que quelques vaisseaux presque désarmés & hors d'état de paroître dorénavant.

Je me hâtai donc de me rendre à Pondichery au plutôt, pour, de concert avec M. de Lally, pouvoir commencer de bonne heure nos opérations.

Comme je paroissais le 28 à la pointe du jour à la vue de Goudelour & du fort St. David, deux frégates Angloises qui y étoient mouillées depuis longtems, & qui causoient des dégâts considérables aux environs, après avoir vainement essayé de se sauver, se jetterent à la côte & se brûlerent avec la dernière précipitation. Ce premier début fit un effet admirable sur l'esprit des équipages. Sur le champ M. de Lally, pour profiter des premiers instans, me proposa de bloquer par mer Goudelour & le fort St. David, tandis que lui avec les troupes qu'il prendroit à Pondichery, iroit de nuit pour l'investir par terre. Il ne me restoit que très peu de vivres & encore moins d'eau; j'avois 150 malades sur les cadres; tout le reste de mon équipage étoit épuisé de fatigue, après une traversée de 90 jours: mais l'occasion étoit belle

& le bien de l'Etat y étoit intéressé: j'acceptai donc avec plaisir le parti que l'on me proposoit.

En conséquence j'expédiai aussitôt le vaisseau le *Comte de Provence* & la frégate la *Diligente* pour porter à Pondichery M. de Lally & son Etat-Major, & avec le reste de mes forces je fus mouiller en ligne devant Goudelour & le fort St. David. J'eus soin aussi d'envoyer sur la frégate le Commissaire de l'Escadre pour me préparer les vivres dont j'avois besoin.

Déjà la nuit du 28 au 29 étoit écoulée; j'avois même connoissance par le grand feu des ennemis de l'approche de nos troupes de terre, qui venoient investir la place, quand la *Sylphide*, que j'avois envoyée à la découverte, me fit le signal de neuf vaisseaux. Je ne tardai pas à en avoir connoissance moi-même, & comme ils me paroissoient faire vent arriere sur nous toutes voiles dehors, je fis sans perdre de tems filer les cables par le bout & ranger aussitôt mon escadre sur une ligne; le *Bien-Aimé* à la tête, suivi du *Vengeur* & du *Condé*; je me plaçai au centre, ayant pour matelots, devant & derriere, le *Duc d'Orléans* & le *St. Louis*; le *Moras* qui suivoit ce dernier vaisseau, tenoit la tête de mon arriere-garde & le *Duc de Bourgogne* ferroit la file. Je donnai ordre en même tems à la frégate la *Sylphide* de se poster de façon à pouvoir tirer dans les intervalles. Tous les vaisseaux dans cette situation, je fis le signal de se préparer au combat, & nous attendîmes l'ennemi avec fermeté.

De son côté le Vice-Amiral tenant l'avantage du vent avec ses neuf vaisseaux, fit à son tour sa disposition. Il étendit d'abord sur un front,

parallele à ma ligne, deux vaisseaux, mais à grande distance l'un de l'autre; puis précédé d'un vaisseau de force, & suivi de trois autres, il arriva en dépendant pour commencer l'action.

Cependant mon avant-garde se trouvant à portée de celle de l'ennemi, je fis le signal de commencer le combat, & bientôt les deux centres se trouvant rapprochés, l'affaire fut engagée de toutes parts sur les deux heures après-midi.

Trois fois le Vice-Amiral Pöcok hors de sa ligne, ainsi que moi, me combat à portée du pistolet & met à culer, & trois fois il revint à la charge. Soutenu de mes deux matelots, Mrs. de Surville cadet & Joannis, tous trois nous maltraitions considérablement le corps de bataille des ennemis, dont le principal feu étoit dirigé sur moi.

M. Bouvet, commandant le *Bien-Aimé*, ne se comportoit pas avec moins de valeur à l'avant-garde; seul il maltraitoit considérablement le vaisseau qui étoit par son travers; le *Vengeur*, commandé par M. de Palliere, après quelques volées obligea le sien de tenir le vent, & malgré tous ses efforts il ne put jamais le rengager au combat. Enfin, Monseigneur, je dois leur rendre cette justice, que tous étoient parfaitement à leur poste & qu'ils y ont vaillamment combattu.

Quant au *Duc de Bourgogne*, commandé par M. d'Aprêt, il ne garda ni ne fut jamais au sien; au contraire, dès le commencement de l'action il arriva & ne combattit qu'à travers les mâts de nos vaisseaux, dont il s'étoit mis à l'abri. La *Sylphide*, commandée par M. Mahi, ne put jamais résister longtems, comme je m'y étois atten-

du, & malgré sa bonne volonté les premières volées la forcèrent de plier & de passer sous le vent. Le *Moras*, commandé par M. Bec-de-Lievre, se trouva presqu'aussitôt dans le même cas; quelques volées malheureuses qui lui mirent la moitié de son monde hors de combat, l'obligerent d'arriver pour éviter d'être écrasé totalement.

Il est aisé de voir par ce que je viens de dire, que je fus contraint de combattre à nombre égal, avec des vaisseaux inférieurs à ceux des ennemis; malgré cela, quoique d'une part mon centre & le premier de mon avant-garde souffrirent considérablement, de l'autre celui de l'Escadre Angloise supportant à peine notre feu plioit pourtant & se laissoit culer. Voyant cela je fis signal au vaisseau de l'avant de virer de bord pour couper & mettre entre deux feux l'arrière-garde des ennemis & la séparer de son avant-garde, qui étoit très maltraitée; mais la fumée empêchant de voir le signal, je ne pus profiter de l'avantage que nous avions déjà. Le *Comte de Provence* & la *Diligente*, qui n'avoient pu voir que tard le sujet de mon appareillage, & à qui j'avois envoyé un canot pour les en instruire, commençoient à se rapprocher de moi & à se rallier. L'ennemi alors fort incommodé & qui pendant quelque tems avoit plié jusque dans ma ligne, rapiqua au vent de toutes ses forces; mais poursuivant mon premier dessein que les vaisseaux de mon avant-garde n'avoient pu comprendre, je pris en même tems le parti de faire virer toute l'escadre vent arrière. J'avois en outre deux raisons pour cela, qui me parurent fort essentielles :

la p
vou
pos
tre
nou
met
m'an
E
reta
mi f
plus
que
qui
Mac
mais
perc
dem
D
donn
M.
côte
dées
nabl
repé
L
mes
lieue
rant
comb
jour
seau
l'acti
du d
resta

la première étoit que la nuit approchant je ne voulois pas perdre de vue, autant qu'il me feroit possible, Goudelour & le fort St. David : l'autre, que par ce mouvement je rengageois de nouveau le combat en m'approchant de terre & mettois à son poste le vaisseau tout frais qui m'arrivoit.

En effet, je me mis en devoir d'exécuter sans retardement ce que j'avois projeté; mais l'ennemi se doutant de ma manœuvre serra le vent de plus en plus, & dégoûté pour le moins autant que maltraité du combat, à la faveur de la nuit qui survint il passa sous le vent & se retira vers Madras. Je ne négligeois rien pour le conserver; mais comme il ne mit aucun feu, je ne pus m'apercevoir de ce qu'il devenoit. J'appris le lendemain qu'il étoit fort désarmé.

Du reste, comme je courois sur la terre, j'ordonnois au *Comte de Provence*, commandé par M. de la Chaise, qui connoissoit parfaitement la côte, de faire la route & de ménager les bordées ou de mouiller s'il jugeoit la chose convenable. En effet, il en fit les signaux, que nous répétâmes à l'instant.

Le lendemain 30 du mois, nous nous trouvâmes avoir jetté l'ancre devant l'Amparvé, sept lieues sous le vent de Pondichery, où le courant & la dérive nous avoient jetté pendant le combat. J'eus la douleur de voir au point du jour le *Bien-Aimé* qui avoit fait côte. Ce vaisseau, qui avoit combattu valeureusement pendant l'action, avoit eu ses cables hachés & avoit perdu deux ancrés; il avoit mouillé la seule qui lui restât à son bossoir & on soupçonna que le *Duc*

de Bourgogne passant pendant l'obscurité lui coupa son cable avec sa quille: ce qui le força de subir ce malheureux sort. Je ne puis vous exprimer le chagrin que je ressentis à la vue d'un pareil spectacle, auquel il n'y avoit point de remède. Rendu à Pondichery je démontai M. d'Aprêt, non pas tant pour cette raison, que pour la maniere dont il s'étoit comporté pendant le combat, & je donnai son vaisseau à M. Bouvet, qui étoit inconsolable du malheur qui venoit de lui arriver.

Ma situation vers l'Emparvé étoit d'autant plus cruelle, que l'escadre du Roi, ainsi que je l'ai dit ci-devant, y étoit presque sans eau, sans bois, sans vivres, avec beaucoup de malades & quantité de blessés: néanmoins, à la faveur des brises de terre & du large, & après avoir donné les secours nécessaires au vaisseau le *Bien-Aimé*, je me rendis le 7 Mai dans la rade de Pondichery, le centieme jour depuis mon départ de Maurice.

Je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien remarquer que dans ce pays, lorsqu'on est assalé sous le vent d'un endroit dans les mois de Mai & Juin, on a beaucoup de peine à s'en relever. J'ai été assez heureux d'en venir à bout, & d'y parvenir avec bien des difficultés.

Quoi qu'il en soit, il résulte de tout ce que je viens de dire, que j'ai débarqué l'argent, les troupes & les munitions de guerre, dont j'étois chargé pour Pondichery; que j'ai livré avec des équipages fort affoiblis & harcelés par les fatigues de trois longues traversées, toutes dans les saisons contraires, un combat naval à l'escadre.

Au-

Angloise, qui venoit pour apporter du secours à la place nouvellement assiégée, ou pour enlever les effets; que l'ayant mise sous le vent elle n'a pu exécuter son projet; que la présence de l'escadre du Roi l'a détournée d'assiéger Karikalle, comme j'ai su qu'elle l'avoit résolu; que cette bataille n'a pas peu, à ce que je crois, contribué à la prise de Goudelour & du fort St. David.

Lorsque j'eus fait à mon arrivée ici le 7 Mai, le débarquement des troupes de terre que j'avois sur mes vaisseaux, je me trouvois dénué de monde, tant par les maladies que par le combat que je venois d'essuyer. Le conseil mixte décida que je resterois sous les murs de Pondichery, jusqu'à ce qu'on pût m'en fournir & que j'eusse fait de l'eau & les vivres, dont l'escadre avoit un extrême besoin: malgré cela, ayant pris les ravitaillemens nécessaires pour vingt jours, je tins, M. de Lally étant alors occupé au siege du fort St. David, un conseil de marine, où M. de Leyrit & les Conseillers furent appelés, touchant la position de l'ennemi, qui n'ayant pu gagner par le large la hauteur de Goudelour, cherchoit depuis quelques jours à y parvenir le long de la terre. Il s'y faisoit déjà voir du haut de nos mâts, même à Pondichery.

J'y exposois la triste situation d'une escadre mouillée sous une forteresse qui la défend de fort loin, les malheurs qui s'en suivroient si elle y étoit attaquée, que ce parti étoit le pire de tous ceux qu'on pouvoit choisir & qu'il tireroit, sans doute, à de très grandes consé-

quences dans l'Inde, si par des brûlots, ou autres choses de cette nature qu'on ne pouvoit parer, on étoit obligé de jeter les navires à la côte ou de s'y brûler soi-même; que dans l'esprit des peuples du pays l'effet n'eroit pouvoit être que très mauvais dans les conjonctures présentes, surtout après la bataille qui s'étoit donnée, & qu'enfin il valoit infiniment mieux que l'escadre mit à la voile & qu'elle décampât, si l'on ne pouvoit lui donner le monde suffisant pour l'armer, que de prendre un parti qui devenoit non moins honteux à la nation que desavantageux à la gloire des armes du Roi, au bien public & à la Compagnie.

Tous convinrent, sans néanmoins rien décider, de la solidité de mes représentations, & l'on fut d'avis d'envoyer vers M. de Lally pour lui faire part de la position des Anglois, qui étoient à la vue, & lui demander en même tems les secours qu'il lui seroit possible de m'envoyer pour mettre l'escadre du Roi en état d'appareiller & de s'opposer à l'ennemi, s'il s'obstinoit à gagner Goudelour & à y jeter quelques secours. Je chargeai de cette députation M. le Chevalier de Monteil, Major de l'escadre, avec une lettre à ce sujet. MM. de Palliere & Surville cadet, Capitaines de vaisseaux de la Compagnie, & M. de Clouet, Conseiller de Pondichery, y furent aussi envoyés & l'accompagnèrent.

M. de Lally, instruit par ces Messieurs de la position des deux escadres, plaignit avec raison la triste situation; mais fort occupé lui-même vis à vis une place aussi forte que celle qu'il allé,

ge
ne
de
dif
l'er
tan
éto
St.
po
mix
par
vei
ger
ils
ry;
nir
dats
J
rép
bon
sem
tant
ceu
en é
Le
600
rép
cet
dilig
de n
cad
C
l'enn
serv

geoit & devant laquelle il étoit important qu'il ne se retirât pas, & n'ayant d'ailleurs pas trop de monde pour lui-même, il ne pouvoit que difficilement me secourir; cependant la nécessité l'emportant sur toutes ces considérations, & sentant de plus combien la présence de l'escadre étoit d'un grand poids pour hâter la prise du fort St. David, il se détermina à partir le lendemain pour se rendre à Pondichery. Là le conseil mixte étant assemblé, il dit qu'il concevoit par la députation que je lui avois envoyée la veille, combien nos vaisseaux étoient en danger si, dépourvus d'équipages comme ils étoient, ils restoit mouillés dans la rade de Pondichery; qu'en conséquence de cela il alloit faire venir des troupes & des Cipayes (espece de soldats du pays) pour me les donner.

Je ne puis vous dissimuler la joie que cette réponse me fit; dans l'instant, pour profiter de la bonne volonté de M. de Lally, nous fîmes ensemble le recensement, en présence du conseil, tant des matelots actuellement à bord, que de ceux qui malades aux hôpitaux pouvoient être en état de s'embarquer pour un coup de main. Le recensement fait, il me donna 330 soldats & 600 Cipayes, dont sur le champ nous fîmes la répartition. Je donnai des ordres aussitôt pour cet embarquement & on y travailla avec tant de diligence que je fus en état, tant bien que mal, de mettre à la voile le 1^{er} Juin, à la vue de l'escadre Angloise.

Comme j'appareillois à la pointe du jour, l'ennemi mouillé sous le vent à moi & qui m'observoit depuis quelque tems, en fit autant sans

retardement ; mais soit pour m'attirer sous le vent de Pondichery & m'éloigner du fort St. David, ou soit qu'il fût déconcerté de ma présence, autant que de ma marche, soit enfin ne voulant pas combattre sous le vent ou pour quelque autre raison que j'ignore, il fit porter à petites voiles & se laissa dériver considérablement.

Comme je me doutois par sa manœuvre quel pouvoit être son dessein, je me donnois bien garde de le poursuivre, tant pour ne point perdre mon objet de vue, que pour me conserver toujours Pondichery sous le vent en cas d'un second combat. Je continuois donc à gagner vers le fort St. David pour en suivre le blocus, me flattant ainsi d'y attirer l'ennemi & de lui livrer la bataille, s'il entreprenoit de lui donner du secours, comme j'avois lieu de présumer. Je ne fus pas peu surpris quelque tems après d'apprendre qu'on l'avoit perdu de vue. Je crus qu'il vouloit encore tenter la voye du large pour y parvenir ; mais la suite me fit voir que ma conjecture étoit fautive, puisqu'en effet je ne le revis plus.

Quoi qu'il en soit, l'escadre du Roi se trouvant le 2 Juin vis à vis le fort St. David, la garnison demanda sur le champ à capituler. M. de Lally me fit part de cette bonne nouvelle, m'apprenant l'effet admirable qu'avoit produit notre présence ; il me prioit de plus d'aller à terre pour nous y concerter ensemble sur ce qu'il y avoit à faire dans le moment présent. Je m'y rendis sans différer, sitôt que le tems pût me le permettre.

En effet, le 4 du mois je descendis au fort

St.
avoit
te p
lai s
Ce
qu'il
te,
marc
mira
pou
chés
qui
E
vern
peu
Ang
terc
Cen
j'éto
m'en
river
dre
y all
J
& j
men
les g
je n
pita
rem
rent
fon
nair
J

St. David : là m'ayant témoigné le désir qu'il avoit que l'escadre parût devant Divicoté, petite place qu'il avoit dessein d'enlever, j'appareillai sans perdre de tems & je m'y rendis aussitôt. Ce fort ayant été pris sans résistance, je crus qu'il étoit bon de suivre un peu le long de la côte, puisque j'avois déjà commencé. Cette démarche, selon moi, devoit produire un effet admirable dans l'esprit des peuples du pays, tant pour nous maintenir ceux qui nous étoient attachés, que pour maintenir dans le silence ceux qui pouvoient nous être contraires.

En outre, j'apprenois par une lettre du Gouverneur de Karicalle, qu'il étoit arrivé depuis peu dans la rade de Negapatuam un vaisseau Anglois à deux batteries, que j'avois dessein d'intercepter, & d'ailleurs attendant le vaisseau le *Centaure*, qu'on devoit m'envoyer de Maurice, j'étois bien aise de faciliter son atterrage, & de m'emparer de tous les renforts qui pourroient arriver aux ennemis. Ces raisons & celles de prendre des vivres à Karikalle, me déterminèrent à y aller mouiller.

J'y jettai l'ancre en effet le même jour au soir & j'y pris le lendemain quelques rafraichissemens. Je demandai du bois pour raccommoder les gouvernails de deux de mes vaisseaux; mais je ne pus en trouver. Je communiquai aux Capitaines de mon Escadre le dessein que j'avois de remonter la côte jusqu'à l'isle de Ceilan. Ils furent tous de mon avis, parce que dans cette saison tous les vaisseaux d'Europe arrivent d'ordinaire à la côte de Coromandel.

Je fis part sur le champ à M. de Lally de ce

que nous avons arrêté & j'appareillai le 9 Juin pour aller à Négapatuam ; j'y mouillai le même jour avec toute mon Escadre, & ce comptoir Hollandois, ayant salué, par mer & par terre, le pavillon du Roi, me donna ce qu'il pût en vivres, boisson & agrêts: de-là mettant à la voile, je continuai ma route vers l'isle de Ceylan. Chemin faisant je m'emparai d'un petit brigantin Anglois, que j'expédiai sans retardement pour Pondichery, afin qu'il ne m'arrêtât point dans ma marche. Comme dans les différens bords que je courois, je reparoissois le 16 Juin devant Karikalle, je reçus un Arrêt du conseil supérieur, en date du 13 courant, par lequel on me demandoit la présence de l'escadre pendant l'absence de M. de Lally, qui alloit dans les terres faire quelques opérations. A la réception de cet écrit, je ne différâi pas d'un moment à me rendre au désir qu'on avoit de moi. En effet, je mouillai le 17 à Pondichery & le lendemain ayant vu M. de Lally, il me fit part du dessein qu'il alloit exécuter. Lorsqu'il fut parti, M. de Leyrit me témoignant avoir besoin de quelqu'un pour en cas d'accident donner main forte aux troupes qui gardoient les prisonniers de guerre, je lui accordai sur le champ un officier & cinquante matelots pour monter la garde tous les jours dans le fort.

Cependant la retraite des ennemis & la supériorité que nous paroissions avoir à la côte, ne m'éblouissoient point: je connoissois leurs forces & n'ignorois pas d'ailleurs avec quelle promptitude on équipoit leur Escadre à Madras, pour la remettre en état de remonter la

côte: d'un autre côté, je voyois avec bien du chagrin combien peu de secours on avoit à tirer de Pondichéry, où l'on n'étoit absolument occupé que de l'expédition de M. de Lally dans le Tanjaour. Ainsi, réduit à tirer des ressources de ma propre misère, je ne songeai plus qu'à ravitailler mon escadre, tant bien que mal, pour pouvoir aller encore une fois attaquer l'ennemi, s'il reparoissoit.

Tandis que j'étois tout entier à ces occupations, j'appris de Karikalle que trois gros vaisseaux Anglois venant de Bengale, avoient mouillé dans la rade de Trinquebar. J'allois appareiller sur le champ avec quelques-uns de mes vaisseaux, pour tâcher de les intercepter, quand je reçus la nouvelle de leur départ. J'appris en même tems qu'ils étoient richement chargés & qu'ils avoient fait route pour Madras. Jugez, Monseigneur, combien je regrettois d'avoir été contraint de quitter ma croisière. On se repent bien alors de m'avoir rappelé, mais il étoit trop tard.

Bientôt on n'ignora plus à Madras dans quelle situation j'étois & combien mon escadre étoit affoiblie, tant par les maladies que par l'absence de l'armée de terre, dont je ne pouvois plus tirer aucun secours. Dès-lors les ennemis croyant devoir profiter de leur supériorité sur nous, prirent le parti de remonter la côte, après avoir embarqué sur leurs vaisseaux, comme je l'ai su depuis, 800 hommes de la garnison de Madras, qui, joints au renfort de 150 hommes tirés des trois vaisseaux de Bengale, rendoient leur escadre infiniment plus forte que la mienne.

La sécurité où l'on étoit à Pondichery touchant les différens mouvemens des ennemis, pensa causer notre perte. Ils étoient déjà à l'Emparvé, que je l'ignorais encore. Enfin je n'eus avis de leur approche que quand on les vit du haut des mâts. Mon gouvernail & ceux de plusieurs vaisseaux étoient à terre &, comme le mien, hors d'état de servir. Je donnai ordre à l'instant qu'on les fit apporter à bord. J'envoyai aussi visiter les hôpitaux, pour y prendre ceux des moins malades qui pouvoient être en état de donner encore un coup de main. Mais, malgré toutes les recherches que je pus faire, mes vaisseaux étoient toujours dénués de monde & le peu qui restoit, étoit sur les dents. Cependant les ennemis approchoient toujours ; il falloit prendre un parti. J'assemblai les Capitaines de l'escadre, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de nous laisser attaquer à l'ancre. Ainsi de leur avis & déchargé de la garde de Pondichery, par le résultat du conseil, comme je l'en avois sommé, j'appareillai le 27 Juillet à la vue des ennemis, pour tâcher de conserver le vent que j'avois sur eux, & être par conséquent le maître de mes mouvemens.

J'avois alors dans mon vaisseau 500 hommes d'équipage; ceux de 60 canons, en avoient 350 ou 400 tout au plus, & les autres 215. Encore avois-je été obligé de désarmer la frégate la *Sylphide*, pour de son équipage renforcer mes plus foibles vaisseaux.

Telles étoient les forces avec lesquelles j'allois combattre une escadre pourvue de tout, absolument supérieure à la mienne par la grosseur

des
tous
qua
ren

M
voir
que
rent
prof
des
mie
patu
kalle
dev
Je
fure
ti d
prof
& q
à all

J'
pren
sur
desc
s'ils
à les
conn
le tr
la cō
brise
fusil
form
à la
mon

des vaisseaux & le calibre de leur artillerie, toujours assurée de son avantage sur nous par la quantité considérable de troupes dont elle étoit renforcée.

Malgré cela, l'ennemi ne dut pas s'apercevoir de notre foiblesse par la bonne contenance que nous fîmes. Les deux escadres manœuvrèrent toute la journée à vue l'une de l'autre. Je profitai de la nuit pour gagner dans le Sud, & dès le lendemain je ne revis plus l'escadre ennemie. Me trouvant alors par le travers de Négapatuam, je pris le parti d'aller mouïler à Karikalle, pour tâcher d'apprendre ce qu'elle étoit devenue : mais on n'en avoit aucune nouvelle. Je ne doutai plus dès-lors que les ennemis ne furent sous le vent & qu'ils n'eussent pris le parti de nous attendre au passage. Ainsi résolu de profiter de l'avantage du vent, le seul que j'eusse & que je pusse espérer, je ne balançai donc pas à aller les chercher.

J'appareillai en conséquence de Karikalle le premier Août, & ayant fait ranger mes vaisseaux sur un même front pour découvrir davantage, je descendis la côte, bien sûr de les rencontrer s'ils y étoient. En effet, nous ne tardâmes pas à les appercevoir. A neuf heures du matin j'eus connoissance de l'escadre Angloïse, qui étoit par le travers de Portonovo & cherchoit à remonter la côte. Aussitôt je tins le vent pour attendre la brise du large & pour aller l'attaquer sans confusion. Cette brise s'étant déclarée à midi, je formai ma ligne au vent; le *Comte de Provence* à la tête, suivi du *Moras* & du *Duc d'Orléans*, mon matelot d'avant : après moi venoit le *St.*

Louis, suivi du *Duc de Bourgogne*, ensuite le *Condé* & le *Vengeur*, qui formoient l'arrière-garde. J'arrivai dans cet ordre sur les ennemis; ils étoient fort loin: ce qui, joint à la pesanteur de plusieurs vaisseaux de l'escadre, fit que nous ne pûmes être à portée d'eux que sur les cinq heures du soir. Malgré cela, toujours déterminé à profiter de mon avantage, j'étois sur le point d'engager l'affaire, quand le *St. Louis* me cria qu'il ne pouvoit ouvrir sa batterie basse. Je m'aperçus en même tems que plusieurs autres vaisseaux étoient dans le même cas. Cet inconvénient, joint à l'approche de la nuit, m'obligea de tenir le vent & de courir ainsi pour le conserver & profiter d'une occasion plus favorable.

Le lendemain n'ayant plus revu les ennemis, je fus mouiller à Karikalle pour savoir ce qu'ils étoient devenus: mais j'en eus bientôt des nouvelles par moi-même, car deux heures après minuit je vis tous leurs feux & ne doutai plus dès lors qu'ils ne manoeuvrassent pour me gagner le vent. J'appareillai aussitôt pour les prévenir, & en prolongeant comme eux la côte, je les aperçus au point du jour environ une lieue & demie sous le vent. Je crus que c'étoit le moment de donner; j'en fis le signal en conséquence, & chacun des vaisseaux exécuta cet ordre avec tant de précision, que je crus remarquer dans l'ardeur générale qui les faisoit voler à l'ennemi, un bon augure pour le succès de cette journée.

Ma joie ne fut pas de longue durée: j'eus encore la douleur de voir le *St. Louis* & deux autres vaisseaux dans le même cas où ils s'étoient

trou
pend
m'en
& la
n'av
guer
rie,
j'en
mais
Da
celle
mais
ment
force
tre d
battr
sieurs
étoie
avoit
vaisse
dans
mém
ligne
passer
lui e
tolet
lieue
ver e
cette
& j'e
te es
pour
river

trouvés deux jours auparavant: la mer étoit cependant belle; mais, Monseigneur, je ne puis m'empêcher de vous le dire, on vous a trompé & la Compagnie s'est trompée elle-même: je n'avois dans mon escadre que trois vaisseaux de guerre, les autres n'avoient qu'une foible artillerie, & encore ne pouvoient-ils pas s'en servir; j'en voyois la preuve avec bien du chagrin, mais il falloit songer à y remédier.

Dans la situation où étoient les deux escadres, celle des ennemis étoit bien alors sous le vent; mais à la brise du large elle se trouva nécessairement au vent à nous; ainsi ils pouvoient nous forcer à combattre entre la terre & eux: d'un autre côté, il falloit renoncer à l'avantage de se battre au vent, vu l'état où se trouvoient plusieurs vaisseaux, dont les premières batteries étoient inutiles. Je crus donc que ce qu'il y avoit de mieux à faire, étoit de faire arriver le vaisseau de la tête & les autres successivement dans ses eaux, faisant par la contre-marche les mêmes mouvemens que lui, pour prolonger la ligne des ennemis: de-là arriver tout court pour passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux & lui envoyer chacun notre volée à portée de pistolet & courir ainsi dans le même ordre une lieue ou deux, plus ou moins, pour nous trouver encore au vent à eux à la brise du large. Par cette manœuvre j'écrasois un de leurs vaisseaux & j'étois à même de venir attaquer au vent, cette escadre qui eut été considérablement affoiblie pour-lors. Au reste, le pis qui m'en pût arriver, étoit d'être sous le vent si la brise manquoit.

trop tôt & quelque chose que je fisse je ne pouvois l'éviter.

J'envoyai au *Comte de Provence* la frégate la *Diligente*, pour le prévenir de mon dessein, avec ordre de l'exécuter au premier signal que j'en ferois. J'ordonnai aussi au *Duc de Bourgogne* de prendre la place du *Moras*, tandis que ce dernier vaisseau iroit remplir son poste à l'arrière-garde. Tout étant ainsi disposé & chacun n'attendant plus que le moment d'arriver, j'en fis le signal par deux coups de canon, coup sur coup.

Aussitôt M. de la Chaise, commandant le premier vaisseau de l'avant-garde, s'empresça d'exécuter de point en point l'ordre que je lui avois donné: tous le suivirent également bien & à voir l'ardeur avec laquelle chacun s'empressoit de tenir son poste, il sembloit que ce fût un même esprit qui les fit tous agir. Je crois que la bonne contenance avec laquelle cette manœuvre fut exécutée, ne contribua pas peu à jeter dans la ligne des ennemis le trouble & l'incertitude que je crus y appercevoir.

Ils ne tarderent pas à prendre le change que je voulois leur donner & je commençois à ne plus douter de la réussite de cette fuite. Bientôt le *Comte de Provence*, qui conduisoit toujours la tête de la ligne avec une prudence & une fierté dont il ne se démentit point, se trouvant à une portée & demie du canon des Anglois, fit sa dernière arrivée pour aller passer à poupe du dernier de leurs vaisseaux.

Nous le suivîmes tous, forçant de voiles pour ne pas donner le tems à l'ennemi de se reconnoi-

tre ;
éton
plus
port
de t
terr
de f
le v

C
ne f
gran
faiso

A
la b
des
la p
noeu
blie
ter
état
moi
mir
lui
con
la t
re-

I
tem
sur
qu'
gar
pan
rien
not

tre; plus nous approchions, plus il paroissoit étonné de notre manœuvre. Bientôt il ne fut plus tems de s'en dédire, nous étions déjà à portée du canon. Enfin nous étions sur le point de terminer notre entreprise, quand la brise de terre nous manquant tout d'un coup, me força de former ma ligne sur celle des ennemis & sous le vent de l'escadre Angloise.

Ce contretems ne rallentit cependant en aucune façon l'ardeur de nos équipages & je vis avec grand plaisir qu'au contraire leur animosité ne faisoit qu'en augmenter.

Au reste, je n'avois cessé d'admirer le zele & la bonne volonté qui paroissoient guider chacun des vaisseaux; mais je ne crains pas de dire que la précision & la hardiesse avec laquelle ils manœuvrèrent alors, me fit en quelque façon oublier leur foiblesse. Je me hâtai donc de profiter de cette ardeur générale pour me mettre, en état de recevoir l'ennemi, qui de son côté formoit sa ligne au devant & dessus la mienne. L'Amiral étoit au centre, ayant devant & derrière lui deux de ses plus gros vaisseaux. M. Stevens, commandant un vaisseau de 70 canons, étoit à la tête de la ligne, & elle étoit fermée à l'arrière-garde par un vaisseau de même force.

Les Anglois ne nous firent pas attendre longtemps; il étoit midi & demi quand ils arrivèrent sur nous. Leur manœuvre me fit soupçonner qu'ils avoient envie de tomber sur mon arrière-garde; mais je prévins leur dessein en mettant en panne pour donner le tems aux vaisseaux de l'arrière de ferrer sur moi; ils prolongèrent alors notre ligne en très bon ordre.

M. Stevens se trouvant déjà à portée de pistolet du *Comte de Provence*, mit à culer pour tâcher d'éviter une partie de son premier feu; mais ce vaisseau en ayant fait autant pour le conserver toujours par son travers, les deux escadres ne tarderent pas à s'approcher, & on n'attendit plus de part & d'autre que le moment de commencer le combat.

A peine en eus-je fait le signal, que les deux avant-gardes s'attaquèrent avec un acharnement réciproque; bientôt l'affaire devint générale & ce ne fut plus de part & d'autre qu'un feu très vif & très animé.

Cependant les premiers coups qui furent tirés à la première heure, ne furent pas à l'avantage des ennemis, où un de leur vaisseaux fut démanté d'un mât de perroquet de fougue & paroïsoit déjà fort maltraité: d'ailleurs leur feu diminuoit beaucoup par la violence du nôtre; ce qui, joint à l'animosité des équipages qui augmentoit toujours, pouvoit contrebalancer la supériorité de leurs forces, quand un accident auquel je n'eus jamais dû m'attendre, fit bientôt changer la face aux choses & décida tout en faveur des ennemis. Ils avoient à bord des artifices de toutes especes; le vaisseau qui combattoit le *Comte de Provence* lui en lança un, qui mit d'abord le feu dans ses voiles & ensuite dans son mât d'artimon. Ce malheureux vaisseau, que sa bonne manœuvre & son courage sembloient avoir dû préserver d'un pareil accident, tint bon tant qu'il pût pour ne pas rompre la ligne: mais enfin la flamme qui commençoit d'embrasser sa duvette, l'obligea d'arriver pour l'éteindre. Il auroit peut-

être
Bou
qui
com
quie
den
lui.
cett
pen
teur
C
vend
mi.
la fo
de l
jour
que
qu'i
lui,
l'ave
par
de l
mon
pou
un c
nail
je d
m'ay
répa
gne
ça a
de t
foib
nem

être eu beaucoup de peine à y réussir, sans M. Bouvet, commandant le *Duc de Bourgogne*, qui se sacrifia pour le mettre à couvert du feu continuel de l'ennemi, qui n'eut cessé de l'inquiéter, & sauva ainsi par sa valeur & sa prudence ce vaisseau, qui peut-être eût péri sans lui. Il n'y a point d'éloges, Monseigneur, que cette bonne manœuvre ne mérite ni de récompense que ne doive espérer celui qui en est l'auteur & qui d'ailleurs en est digne à tous égards.

Pendant la retraite forcée du *Comte de Provence* donnoit une supériorité décidée à l'ennemi. L'Amiral Anglois, qui connoissoit d'ailleurs la foiblesse de notre artillerie, fut assez profiter de l'avantage du vent pour nous combattre toujours à bonne portée du calibre de 32: de façon que la plupart de nos vaisseaux ne pouvoient qu'incommoder fort peu leurs adversaires: pour lui, se rappelant, sans doute, la façon dont je l'avois reçu la première fois, il se tenoit toujours par la hanche; celui qui le précédoit me tiroit de l'avant, & pas un d'eux ne vint se mettre par mon travers: outre cela, j'allois venir au vent pour envoyer toute ma volée à l'Amiral, quand un coup de canon emporta ma roue de gouvernail & pour-lors n'étant plus maître du vaisseau je dépassai malgré moi le *Duc d'Orléans*, qui m'ayant abrié un instant me donna la facilité de réparer ce désastre & de venir me mettre en ligne de l'avant à lui. Alors le combat recommença avec plus d'acharnement que jamais: soutenu de tous mes vaisseaux, dont il sembloit que la foiblesse augmentât le courage, je fis face à l'ennemi. La drone de mon gouvernail ayant été

presqu'aussitôt coupée, je me trouvois encore dans le même cas qu'auparavant; mais l'activité de ceux de mes officiers qui me restoient, suppléant à tout, je fus bientôt en état de revenir à la charge & d'aller secourir mes deux braves matelots, qui avec quelques vaisseaux soutenoient seuls le feu de toute la ligne Angloise.

Que vous dirai-je, Monseigneur, des prodiges de valeur qui se passoient à l'avant-garde? Le feu continuel qui en sortoit, me cacha pendant quelque tems le dommage que nos vaisseaux y avoient essuyé. Enfin, cependant j'eus la douleur de voir que le *Condé* & le *Moras*, trop foibles toujours pour être mis en ligne, ne pouvant plus résister à des forces aussi supérieures que celles qui les écrasoient, furent contraints d'arriver pour se rétablir un peu & recommencer le combat.

Au reste, le danger que ces vaisseaux venoient d'éviter, n'étoit rien en comparaison de celui auquel je fus exposé un moment après; un artifice, que les ennemis me lancerent, jetta le feu dans ma soute aux poudres & je me vis sur le point de sauter en l'air à tout instant. C'est-là, Monseigneur, où je sentis plus que jamais combien on est heureux dans ces sortes d'occasions d'avoir des officiers tels que ceux que j'ai. La sécurité & le sang froid qu'ils firent paroître alors suffirent pour contenir l'équipage allarmé; le feu fut éteint par les soins de M. Gullemin, mon Ecrivain, sans que pour cela on discontinuât de tirer & que l'ennemi pût s'appercevoir de cet accident.

Malgré tant de désastres nous résistions encore;
j'en

j'en
ne s
de q
soien
vois
hom
offic
le co
reufe
mand
plufi
creve
homu
presc
derni
soien
rage
plus

Ai
voya
mon
tout
ména
été f
cette
de m
que
évite
avec
gréé
tion
avoie
ter d
ser ;

To

J'en étois étonné moi-même, vu que les Anglois ne s'appercevant pas de leurs pertes par la grande quantité qu'ils avoient pour les réparer, faisoient toujours un feu violent & continuel. J'avois alors néanmoins dans mon vaisseau 190 hommes, tant tués que blessés: la plupart de mes officiers hors de combat, moi-même j'avois dès le commencement reçu une blessure très dangereuse & dont je souffrois beaucoup: toutes mes manœuvres étoient hachées, mes voiles criblées, plusieurs canons démontés; un entr'autres avoit crevé à la première batterie & m'avoit tué 15 hommes: enfin je m'apperçus que mon équipage, presque réduit à rien, ne jettoit plus que son dernier feu. Les autres vaisseaux ne me paroisoient pas être dans un meilleur état, tout le courage de ceux qui les commandoient ne pouvant plus les faire résister à des forces si supérieures.

Ainsi, après deux heures & demie de combat, voyant le *Comte de Provence* encore en feu, mon arrière-garde écrasée, mon propre vaisseau tout en pièces, je pris le parti d'arriver pour ménager la retraite à mes vaisseaux qui avoient été forcés de plier. Tandis que nous exécutions cette manœuvre, le croissant qui tenoit la barre de mon gouvernail vint à manquer, de façon que mon vaisseau ne gouvernant plus je ne pus éviter de m'aborder, pour comble de malheur, avec le *Duc d'Orléans*, qui étoit tout aussi dégrégé que moi. Je me trouvai alors dans la position du monde la plus critique. Les ennemis avoient arrivé, comme nous, & pouvoient profiter de notre embarras pour achever de nous écraser; mais les équipages, à l'exemple de leurs

officiers, qui les animoient au milieu du danger, agirent dans ce moment avec tant de bonne volonté & de courage, que nous fûmes bientôt dégagés & dès-lors maîtres du vaisseau, dont on venoit de raccommo-der le gouvernail avec la même promptitude ; je pris la queue de l'escadre & faisant encore feu des deux bords j'écartai ceux des ennemis qui pouvoient nous inquiéter.

Nous travaillâmes aussitôt à nous regréer, tant bien que mal, pour nous mettre en état de recommencer, en cas que l'Amiral s'attachât à nous poursuivre, & ayant fait route pour Pondichery, je fis signal au *Vengeur* de venir se mettre derrière moi. J'eus encore la douleur de voir en passant ce vaisseau qui pompoit beaucoup & qui me parût très maltraité : au reste, je devois m'y attendre après la vigoureuse défense que je venois de lui voir faire.

Quelques vaisseaux ennemis parurent d'abord vouloir nous chasser, mais ayant formé ma ligne de nouveau ils désespérèrent de nous entamer & tinrent le vent pour aller mouiller à Négapatnam. Il étoit alors cinq heures & demie du soir. Pour moi, continuant ma route pour Pondichery, j'y arrivai le lendemain au soir & donnai ordre au même tems à tous les vaisseaux de s'emboffer en ligne & le plus près de la place qu'il seroit possible.

Au reste, les deux combats que j'avois effuyés depuis que j'étois à la côte, me coûtoient cher : il ne me restoit presque plus d'officiers, ayant perdu Mrs. de la Bourdonnaye, Blonac & Duplessis, Pascau, sujet de mérite & de distinction, & depuis Mrs. Du Desfaits Lieutenant & le

Che
d'He
enco
neve
été b
frere
qu p
celle
niere
frere
bats
lonté
de lu
seau

Pre
autres
tête,
Genli

Le
le vis
marin
même
dange
Enfin
eu sa
confi
leurs
vous
fes,
contr
mes
M.
d'êtr
bon

Chevalier le Maintier, garde du pavillon. M. d'Hercé étoit mort de ses blessures & je venois encore de voir sous mes yeux mourir un de mes neveux, qui avoit eu la jambe emportée; il avoit été blessé dans le premier combat, ainsi que son frere, le Chevalier de Senneville, qui avoit reçu plusieurs éclats à la jambe: c'est un sujet excellent, il étoit au combat de M. de la Galiffoniere; il est mon neveu & par la mort de son frere aîné il reste seul à sa famille. Trois combats qu'il a essuyés, mes services & sa bonne volonté me font espérer que vous aurez la bonté de lui continuer le brevet de Lieutenant de vaisseau que je lui ai donné.

Presque tous les autres ont été blessés, entre autres M. Gotho, qui a eu une contusion à la tête, M. de Baudran aux deux jambes & M. de Genlis au bras & au genouil.

Le Chevalier d'Aché a eu les deux mains & le visage brûlé; M. de Gressigny, garde de la marine, a été blessé dans les deux combats: moi-même, dans le dernier, je reçus une blessure très dangereuse, dont j'ai été six semaines à guérir. Enfin, Monseigneur, il n'y a personne qui n'ait eu sa part; ce qui me donne lieu d'espérer que considérant les blessures de tous mes officiers, leurs travaux & la dureté de cette campagne, vous leur ferez accorder à tous les récompenses, dont ils sont d'autant plus dignes qu'ils ont contribué de la tête & du bras dans toutes mes opérations.

M. Gotho par son ancienneté est dans le cas d'être Capitaine; c'est mon second & un très bon sujet, capable de commander & de remplir

avec dignité toutes sortes de mission. Il s'est fait remarquer par sa bravoure & s'attire le suffrage de tout le monde.

M. le Chevalier de Monteil, à qui dès l'Isle de France j'ai donné le brevet de Capitaine de vaisseau, mérite à tous égards que vous le lui continuiez: c'est un excellent sujet, il a toutes sortes de talens pour le métier & est d'ailleurs d'une bravoure remarquable.

M. de Baudran a des talens, il est brave & l'a prouvé; il mérite la même grace.

M. de la Pommeraye est un officier de distinction, il a des talens infinis: ce seroit une bonne acquisition pour le port, il mérite d'être Lieutenant, il est très brave.

M. de Larchantel est un très bon manoeuvrier: il étoit sur le gaillard d'arrière avec moi; il m'a rendu de grands services.

M. de Genlis a de l'esprit, fera un très bon officier, il est très bien & j'en suis fort content.

M. d'Aché fera un très bon officier: il est brave, a le caractère doux, aimable; de plus, il est mon neveu.

M. de Senneville fera un très bon officier; il a beaucoup d'esprit, d'un caractère doux & d'une grande valeur; il est aussi mon neveu.

Je ne puis m'empêcher de vous former la même demande, que celle que je vous ai faite pour mes Lieutenans, en faveur de mes Enseignes, que j'ai pourvus de brevets de Lieutenant, ainsi que mes deux gardes-marine, Mrs. de Gressigny & Jolins, de ceux d'Enseigne: remplis de disposition, de bonne volonté & d'esprit, je me flatte que toutes ces qualités doivent vous parler pour

eux. Au surplus, ce petit remplacement ne peut faire ombre à personne; la campagne qu'ils font, est d'une nature si extraordinaire par rapport à celle qu'on a coutume de faire dans la marine & les peines qu'on y effuye sont si considérables, que ce seroit dégoûter dans la suite les officiers dont on auroit besoin pour de semblables voyages. J'espere donc, Monseigneur, que le petit nombre, la dureté de la campagne & leurs travaux dans un pays très éloigné; j'espere, dis-je, que toutes ces considérations feront que vous voudrez bien avoir égard aux justes demandes que j'ai l'honneur de vous faire.

Permettez que je vous recommande aussi M. Tremigon, Lieutenant des vaisseaux de la Compagnie, que j'avois embarqué sur mon vaisseau avec une commission de Capitaine de brûlot; il a été blessé très dangereusement à la tête & a manqué de perdre l'œil.

Les Srs. de la Rigaudiere & Herbo, tous deux Enseignes de la Compagnie, embarqués avec moi, ont fait des merveilles; il est juste qu'ils profitent de l'avantage qu'ils ont eu de servir sur le vaisseau du Roi. Je leur ai donné à chacun un brevet de Lieutenant de frégate.

Je ne saurois trouver d'expressions assez fortes pour vous dire, Monseigneur, combien je suis satisfait des Capitaines de la Compagnie; ils sont aussi braves qu'attentifs & bons manœuvriers.

M. de la Chaise s'est comporté dans le combat du 3 Août avec une valeur & un zele qui le mettent bien à l'abri de toutes les mauvaises impressions que l'on a voulu donner de lui; il mé-

rite à tous égards vos bontés & celles de la Compagnie.

M. de Palliere est, sans doute, dans le même cas: il a toujours manœuvré dans l'occasion avec une intelligence & une précision, qui répondent bien à la valeur qu'il a fait paroître.

M. Joannis joint à une capacité & une expérience consommée, une bravoure qui me l'a fait remarquer dans le combat du 29 Avril. Il étoit resté malade à Pondichery pendant notre dernière sortie & malgré sa bonne volonté il ne put être en état de suivre le sort de son vaisseau.

M. Bouvet s'est distingué dans les deux combats, particulièrement dans le dernier. J'ai déjà parlé de la belle manœuvre qu'il y fit; c'est à Monseigneur à décider de son mérite.

Je n'ai pas de moindres éloges à vous faire de M. Surville le cadet; j'ai trouvé dans lui toutes les qualités qu'on peut attendre d'un excellent homme de mer. Il s'est fait un honneur infini dans les deux combats & a été blessé dangereusement dans celui du 3 Août.

MM. Bec-de-lievre & Rosbau ont fait au-delà de ce qu'on pouvoit attendre de la foiblesse de leurs vaisseaux.

M. Mahi a fait au combat du 29 Avril tout ce qu'on pouvoit attendre d'une frégate de sa force; il se présenta de la meilleure grace du monde & résista aussi longtems qu'il étoit possible de le faire. C'est un très bon sujet; je l'ai chargé de plusieurs missions, dont il s'est acquité au mieux.

M. Dufréne Marion me servoit de répétiteur. Je l'ai employé en différentes occasions impor-

tantes; il est extrêmement intelligent, bon manoeuvrier, bon à tout, & l'on peut en toute sûreté compter sur lui.

Voilà, Monseigneur, ce que je pense de tous les Capitaines de la Compagnie; ils méritent tous assurément des graces particulieres & des marques de distinction. Je vous les demande comme une justice qui leur est due, & pour moi, sous les ordres duquel ils étoient.

Je serois bien touché, Monseigneur, si vous ne faisiez pas pour eux tout ce que votre justice & les qualités de votre cœur me font espérer.

Le Sr. Femand, mon Secrétaire, a reçu sur mon vaisseau un coup de mousquet qui lui a fracassé les deux mains, de l'une desquelles il est même estropié. C'est un fort bon sujet, il a des talens & j'en suis très content; mais comme il est sans fortune & qu'il ne vit qu'à l'appui de son métier, sa seule ressource, je crois, Monseigneur, que vous ne lui refuserez pas un état qui le mette à l'abri de la misere: ses talens le rendent très propre d'ailleurs à être Ingénieur de la marine.

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le lendemain de mon second combat j'étois arrivé à Pondichery, que je m'étois emboissé aussitôt pour mettre mes vaisseaux en état de se défendre encore, tant bien que mal, si nous y étions attaqués.

Je fis part en même tems au Conseil de l'état où se trouvoit l'escadre du Roi, dénuée de monde, de vivres, d'agrêts, &c. Je demandois des mâtures, des vergues & enfin généralement de tout.

On me répondit, comme à l'ordinaire, qu'il n'y

avoit rien, mais que cependant on alloit faire son possible pour tâcher de me fournir une partie de ce dont j'avois besoin. Je donnai ordre en conséquence à tous les vaisseaux de travailler à se regréer au plutôt & de songer uniquement à se mettre en état de partir.

La disette absolue où l'on étoit à Pondichery, tant pour les vivres que pour les ressources qui concernent la marine, fit qu'au bout de huit jours nous n'étions pas plus avancés que le premier.

L'ennemi étoit au vent & nous inquiétoit sans cesse: ma situation étoit cruelle, encore ne pouvois-je y remédier.

J'appris quelque tems après qu'une frégate Angloise s'étoit emparée du brigantin le *Rubis*, qu'on m'avoit dépêché de l'Isle de France. Ce bâtiment ayant cru trouver quelqu'asyle dans la rade de Négapatuam, s'étoit réfugié à une portée de fusil du canon de cette place; mais les Hollandois, soit par la crainte que leur causoit la proximité des ennemis, soit plutôt par mauvaise volonté pour nous, l'avoient laissé prendre sans lui donner aucun secours, malgré la sommation qui leur en fut faite par le Capitaine du brigantin.

Je regardai cette conduite des Hollandois comme une insulte faite à la nation, contre le droit des gens, & dont on ne pouvoit les faire repentir qu'en usant de représailles.

J'en eus l'occasion peu de jours après. Un de leurs vaisseaux, parti de Batavia, étoit venu mouiller au vent de Pondichery, peut-être encore pour nous examiner. Je le fis arrêter sur
le

le champ & le remis entre les mains du Conseil supérieur, pour qu'il en décidât.

Ayant appris par M. Dujardin, qui commandoit le *Rubis*, que le *Centaure* étoit en armement à l'Isle de France, quand il étoit parti, je dépêchai la frégate la *Sylphide* pour aller croiser sur Ceilan & pouvoir informer ce vaisseau, s'il arrivoit, des mesures qu'il avoit à prendre pour venir me joindre en sûreté.

Pendant ce tems-là je ne cessois de presser le ravitaillement de l'escadre ; mais les subsides qu'on nous fournissoit, étoient si peu de chose que je ne savois encore sur quoi compter. Bientôt après le retour de M. de Lally du Tanjaour me causa de nouveaux embarras. On me proposa d'appareiller encore une fois & avec 150 hommes de renfort d'aller rechercher les ennemis & de leur faire quitter leur croisière sur Négapatuam. Quelque déplacées que furent ces propositions, je ne pus me dispenser d'y répondre ; je fis observer au Conseil, que ce n'étoit pas encore tant les hommes que des vaisseaux qui me manquoient ; que n'ayant pu me battre au vent jusqu'alors, je me trouverois dans le même cas, toutes les fois que je voudrois l'entreprendre ; qu'ainsi de combattre sous le vent étoit donner un avantage marqué à l'ennemi. Je représentai l'état où étoit mon vaisseau, ses mâts presque hors d'état de servir désormais, le côté de tribord tout haché, & l'impossibilité où il seroit de reprendre la mer, s'il essuyoit un troisième combat. Je mis sous les yeux du Conseil la peine qu'on avoit encore actuellement à réparer en partie les dommages les plus considé-

rables que nous venions d'essuyer. D'ailleurs, supposé que j'eusse chassé les ennemis, je ne pouvois en retirer aucun avantage & bien loin de-là je me voyois dans la nécessité de brûler la moitié de l'escadre pour ramener l'autre, faute de matelots, dont il nous manquoit absolument, & d'agrêts pour réparer nos désastres. On ne pouvoit dans le moment présent que raccommoder à peine nos mâts & nos vergues; mais dans quel état me serois-je donc trouvé alors? D'ailleurs, si j'eusse été battu, comme il y avoit toute apparence, où en eus-je été? L'escadre étoit perdue sans ressource & l'Inde par conséquent. Au lieu de cela, en prenant le parti de retourner à l'Isle de France, je me mettois dans le cas de recevoir les secours qui pouvoient m'arriver d'Europe, de radouber mes vaisseaux & de reparoître à la côte de bonne-heure & de combattre les ennemis du Roi, peut-être avec avantage.

M. de Lally ne comprit, ou du moins ne voulut rien comprendre à ces raisons, quelque bonnes qu'elles fussent; il ne fit pas même de difficulté de dire que je l'abandonnois; bien plus, on verbalisa & en me chargeant de tous les événemens on me reprochoit mon départ comme une chose honteuse à la nation. Pendant ce tems-là on me refusoit des vivres, même jusqu'au journalier.

Je regardai tous ces mauvais traitemens & d'autres procédures qui s'ensuivirent, plutôt comme animosité de la part des uns & foiblesse de la part des autres, que comme des conseils dont je pus faire aucun cas. Je dissimulois ce

pendant pour ne pas faire d'éclat; mais toujours ferme dans le sentiment que j'avois pris & où je voyois clairement le bien de l'Etat, j'assemblois mes Capitaines, qui convinrent tous du danger qu'il y avoit de rester à la côte, vu le mauvais état de leurs vaisseaux, qui ne pourroient peut-être pas gagner l'Isle de France si l'on tarδοit plus longtems. D'ailleurs, nous étions inutiles désormais. L'ennemi étant au vent & nous hors d'état de l'attendre, nous ne pouvions donc que rester sans succès, exposés aux dangers qui nous menaçoient de toutes parts. J'envoyai à M. de Lally le résultat de nos conclusions & donnai aussitôt les ordres nécessaires pour le départ de l'escadre. En effet, les vaisseaux se trouvant enfin raccommođés tant bien que mal, j'appareillai de Pondichery le 3 Septembre; je détachai en même tems la *Sylphide*, qui étoit de retour depuis peu & la renvoyai encore une fois croiser sur Ceilan, jusqu'au 22 du mois, pour n'avoir rien à me reprocher, au cas qu'il dût nous arriver quelques vaisseaux; ce que je ne pouvois cependant prévoir. Pour moi, continuant ma route, je passai la Ligne le 17 & ayant quitté ceux de mes vaisseaux qui pouvoient me faire perdre du tems, je fis tant de diligence que je mouillai le 13 Octobre à l'Isle de France, après avoir essuyé déjà bien des contrariétés des calmes & des orages.

En appercevant la cornette qui étoit dans la rade, je me flattai d'abord que c'étoit pour me relever; mais non, le Roi veut que je retourne dans l'Inde: j'exécuterai ses ordres & vous pouvez l'assurer que j'y ferai mon devoir; mais,

Monseigneur, je suis excédé: tous les Capitaines, Officiers & Equipages de mon escadre le sont aussi: nos vaisseaux sont écrasés, & nous trouvons ici pour ressources des miseres de toute espece.

Nous manquons de tout; les hommes même nous manqueront: comment faire la guerre? Je parts de l'Inde, parce qu'il n'y a rien; j'arrive ici & je m'y trouve encore plus dans l'embarras.

Enfin, Monseigneur, c'est au point que nous sommes obligés d'envoyer au Cap de Bonne Espérance, un vaisseau de Roi & onze de la Compagnie, sous les ordres de M. de Ruis, pour aller nous chercher des subsistances & généralement tout ce qu'il pourra obtenir: voilà notre seule ressource, voilà au vrai ma position; ma volonté fera toujours la même, je souhaite que mes forces y répondent.

Nous dépêchons la frégate la *Fidelle* pour aller porter un million à Pondichery; je crois que ce secours fera un grand plaisir à M. de Lally, sachant tous les besoins qu'il doit en avoir actuellement.

Vous ne pouviez, Monseigneur, me faire plus de plaisir que d'envoyer ici M. de l'Aiguille; c'est mon ami de tout tems: vous connoissez ses talens & son mérite, je ferai de mon mieux pour profiter de ses lumieres; mais, Monseigneur, un Officier Général comme lui est déplacé en second. Il étoit plus propre que qui que ce soit pour conduire cette expédition. Je suis enchanté d'avoir MM. de Ruis & Beauchêne: avec de tels officiers on peut se flatter de faire de bonne besogne.

Tout ce dont je puis vous assurer, Monseigneur, c'est que puisque le Roi m'ordonne de retourner dans l'Inde, j'obéirai & je sacrifierai ma vie pour son service: tout ce que j'attends de sa bonté, c'est que si je suis tué ou que je succombe aux fatigues d'une campagne aussi pénible que celle-ci, il n'abandonne point Madame d'Aché, qui a vendu tout son bien pour me soutenir & que je laisserois dans la plus affreuse misère.

Relation détaillée des deux Combats livrés à l'Escadre Angloise par l'Escadre du Roi, commandée par M. le Comte d'Aché; le premier, à vue du Fort St. David & de Pondichery, le 29 Avril: le second, à vue de Négapatnam & de Karicalle, le 3 Août 1758.

Étant arrivés à Maurice le 17 Décembre 1757, & ayant armé une escadre de neuf vaisseaux & de deux frégates, nous partîmes de cette île le 27 Janvier pour nous rendre à la Côte de Comorandel, emportant avec nous toutes les troupes & les munitions de guerre destinées pour l'Inde. La mousson (*) étant contraire, l'escadre fut obligée de prendre la grande route, la colonie étant dépourvue de tout, & n'ayant pu entretenir les équipages des vaisseaux & les soldats de débarquement jusqu'à la saison ordinaire & convenable pour le départ.

(*) On appelle mousson, des vents généraux qui soufflent six mois d'un côté & six mois de l'autre.

Les vents furent en effet très contraires jusqu'au 3 Avril: le 17 de ce mois, après une navigation très pénible, nous passâmes enfin l'équateur, & le 22 nous eûmes connoissance de l'Isle de Ceilan, d'où le Général détacha la *Diligente* vers Karicalle pour y prendre langue, tandis que l'escadre suivant la frégate s'avançoit elle-même vers ce comptoir. Nous comptions y trouver des intelligences certaines de la position des Anglois à la côte de Coromandel. On nous y confirma seulement la jonction des cinq vaisseaux de M. Stevens à ceux venus du Gange aux ordres du Vice-Amiral Pocok, lequel étoit parti de Madras le 17 Avril, portant sur son escadre des attirails & des munitions de guerre & laissant deux frégates en croisière devant le Fort St. David.

Le 27 au soir nous appareillâmes de Karicalle, en réglant notre voilure de façon à nous trouver en ligne devant Goudelour au lever du soleil. Nous eûmes effectivement connoissance des deux frégates angloises, & quoiqu'elles fussent appareillées, se trouvant entre la terre & les vaisseaux, elles ne songeoient qu'à se jeter sous le fort St. David; mais étant vivement poursuivies, elles furent obligées de s'échouer, où la bordée les conduisit, & elles se brûlèrent, sans nous donner le tems de les combattre. Cette première expédition, jointe à la vue de nos forces, paroissoit répandre la terreur chez les Anglois. Les deux Généraux s'empresèrent de profiter de cette première consternation. M. de Lally, impatient d'attaquer le fort St. David, desiroit qu'on le mit à terre, tandis que l'escadre, pour ne pas perdre

L'avantage de sa position, continueroit à tenir le vent ; & pour contribuer encore mieux à l'entreprise, on fit mouiller les vaisseaux devant Goudelour ; M. de Lally devant donner des ordres précis pour faire passer à l'escadre les rafraichissemens nécessaires pour maintenir une croisiere aussi importante : cependant M. le Comte d'Aché voulut détacher le *Comte de Provence* & la *Diligente*, pour porter le Général de terre & ses principaux officiers à la rade de Pondichery.

Pendant que l'on faisoit ce premier débarquement, après lequel on espéroit que nous serions rejoints tout de suite par ces deux navires si nécessaires à l'escadre, nous louvoyâmes pour mouiller devant le fort Anglois, disposant les vaisseaux de la maniere la plus convenable pour étendre le blocus.

Dès le lendemain 29 Avril nous entendîmes les canons des ennemis à l'attaque de leurs postes avancés, auprès desquels nos troupes marchoient déjà, faisant l'investiture de la place. M. le Comte d'Aché ayant également à cœur la réussite du siege, & voulant couper toutes les communications du côté de la mer, fit appareiller la *Sylphide*, afin qu'allant mouiller au vent dans la riviere de Goudelour, elle fût à portée d'empêcher tout secours aux assiégés, & d'ôter les moyens d'évacuer les effets de leurs comptoirs. Comme la *Sylphide* s'élevoit pour gagner bord sur bord, elle fit le signal de neuf voiles. - Sur le champ le Général donna ordre de se préparer au combat, & bientôt ayant reconnu nous-mêmes les navires qui faisoient force de voiles,

courant sur nous en bon ordre , on fit le signal d'appareiller en filant les cables , & en même tems celui de se ranger en bataille l'amure à tribord.

Pendant que les vaisseaux s'arrangeoient successivement en cet ordre , & que l'on manœuvroit pour en rallier quelques-uns qui étoient sous le vent , l'on faisoit le signal au *Comte de Provence* & à la *Diligente* de se rallier , & pour que ces deux bâtimens si essentiels ne pussent manquer de joindre avant l'action , M. le Comte d'Aché leur envoya par un petit canot l'ordre de couper leurs cables pour courir à toutes voiles sur l'escadre qu'il conduisoit au devant de l'ennemi , observant exactement de ne pas tenir le plus près pour faciliter le ralliement de ces deux vaisseaux , qui étoient à notre vue mouillés : ensuite , pour empêcher les Anglois d'introduire aucun secours dans le fort St. David , nous retinmes le vent pour les couper , ou les obliger à combattre.

C'est ainsi que nous nous présentions à eux , ayant en avant le *Bien-Aimé* , le *Vengeur* , le *Condé* , l'*Orléans* , & derrière le *St. Louis* , le *Moras* & le *Duc de Bourgogne* , entre lesquels on fit placer la *Sylphide* , pour occuper la place du chef de division , que l'on attendoit à tous momens & dont on avoit été obligé de changer le poste , mettant l'arrière-garde à l'avant-garde , par rapport à la position du *Comte de Provence* , qui devoit nous venir joindre par derrière : l'escadre courant dans l'Est , les vents étant de la partie du Sud.

Les Anglois formoient aussi leurs lignes , on

Ils sembloient d'abord faire entrer leurs frégates, & s'étendant pareillement à nous, ils arrivoient en dépendant, sans diminuer leurs voilures; ce qui balançoit l'idée de revirer tous à la fois, d'autant que le *Duc d'Orléans* n'étoit point encore rallié; il le fut peu de tems après, & comme on s'apperçut que les Anglois tenoient plus le vent, en diminuant de voiles, & qu'on pouvoit ainsi supposer le dessein de revirer tout à coup pour mouiller au vent du fort St. David, le Général fit le signal de chasser en bataille.

A midi l'Amiral Anglois hissa son pavillon & Passura: à l'instant nous arborâmes le nôtre, & l'assurâmes de même d'un coup de canon, & comme il arrivoit en dépendant pour prolonger notre ligne, nous tîmes le vent en observant la manœuvre de l'ennemi, qui réglant sa disposition sur la nôtre fit passer en avant un de ses vaisseaux de l'arrière-garde, pour égaliser les forces que nous lui présentions.

Bientôt il n'y eut plus à douter que l'Amiral Anglois ne fût décidé à combattre; ainsi, pour répondre à son intention, & pour livrer le combat à une distance de terre qui pût faciliter le ralliement du *Comte de Provence*, on fit le signal à l'arrière-garde de diminuer de voiles, & nous attendîmes l'ennemi sous les deux huniers. A deux heures on commença à être fort près; la ligne des François bien formée, & si ferrée que par précaution nous fîmes le signal d'ouvrir un peu la file; celle de l'ennemi étant moins ferrée & aussi étendue, rangée dans l'ordre suivant. L'Amiral Anglois, portant pavillon blanc à croix.

rouge au mât de misaine, ayant trois gros vaisseaux en avant & une frégate, & trois autres aussi de force derriere, avec une seconde frégate, qui répétoit ses signaux.

A deux heures un quart l'ennemi arriva pour engager l'action: M. le Comte d'Aché fit faire alors le signal pour se préparer au combat, marquant ainsi l'instant où sur chaque vaisseau tout le monde devoit demeurer fixé à son poste. Nous commençâmes à pointer nos canons, & chaque officier ne songea plus qu'à observer le commandant dans la disposition suivante.

M. de Gotho, Capitaine, sur le gaillard d'avant, ayant avec lui MM. de la Pommeraye & d'Hercé.

M. le Chevalier de Monteil, Major de l'escadre, auprès de la personne du Général, ayant MM. de Larchantel & Senneville pour commander à la mousqueterie & aider à l'exécution des signaux.

A la premiere batterie, Mrs. de Baudran, Senneville, d'Aché, le Chevalier du Pouette, Gressigny & le Minthier.

A la seconde batterie, Mrs. Du Deffay, Duplessis, Parseau, le Chevalier de Genlis & Geslin.

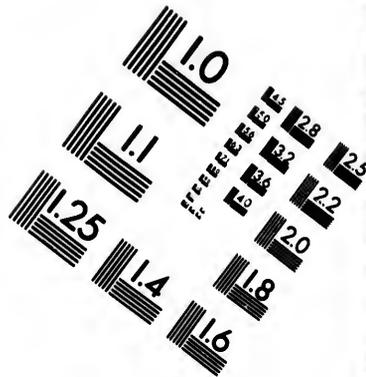
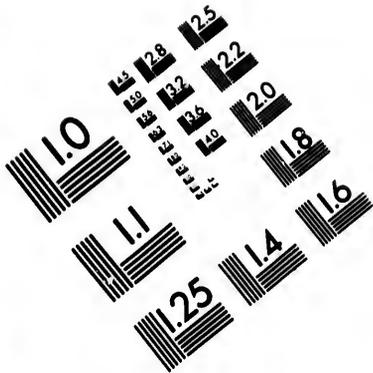
Sur la dunette, le Chevalier de Blossac, de la Bourdonnaye, le Chevalier de Beaudras, & Gui, Volontaire.

Tous les vaisseaux étoient parfaitement rangés; l'on fit de plus crier de vaisseau en vaisseau jusqu'au premier de notre avant-garde, qu'ils eussent attention au *Duc de Bourgogne*, afin de faciliter à ce vaisseau le moyen de nous suivre & d'être toujours dans nos eaux.

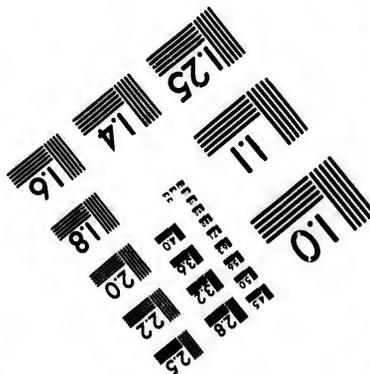
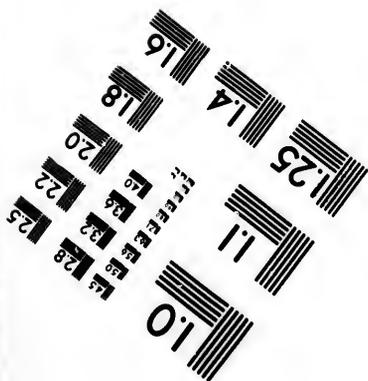
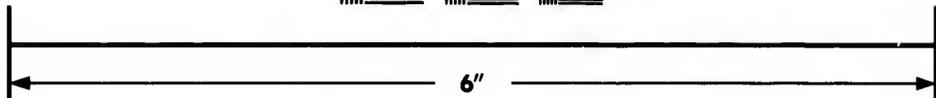
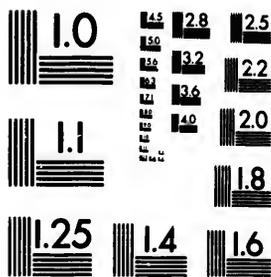
Par l'attention qu'apportoient tous les Capitaines à l'exécution des divers mouvemens, on ne pouvoit qu'augurer un bon succès, & M. le Comte d'Aché satisfait encore de l'ardeur de tous les équipages, qui éclatoient par des cris de vive le Roi, d'un bout de la file à l'autre, ayant vu que notre avant-garde se trouvoit déjà à bonne portée, ordonna qu'on lui fit le signal d'attaquer. Au même instant le *Bien-Aimé* tira sa volée sur le premier des ennemis, & successivement tous nos vaisseaux firent feu sur l'escadre Angloise. L'Amiral Anglois nous riposta à bordée, en continuant d'arriver, & suivi de ses deux matelots il s'approcha de notre corps de bataille avec beaucoup de résolution.

Cependant, quoique le feu fût très vif, & que ces deux vaisseaux dirigeassent presque toujours une partie de leur route sur le *Zodiaque*, nous l'obligeâmes bientôt à brasser sur le mât, tandis que nous tenions l'artimon bordé pour tirer sans interruption sur le matelot d'avant, que le Duc d'Orléans combattoit de près. Le *St. Louis* recevoit fort bien à son tour le Commandant Anglois, lorsqu'en quittant notre travers il se trouvoit à sa portée: le *Vengeur* parut bientôt avoir l'avantage sur son adversaire, qui tenoit le vent, & manœuvroit autant qu'il lui étoit possible pour s'en éloigner & surtout pour éviter le feu du *Condé*, qui tâchoit de se diriger sur lui: le *Moras* tiroit aussi vigoureusement sur l'avant-dernier de la ligne Angloise. Tandis que ces choses se passaient à notre avant-garde & au corps de bataille, à notre grand étonnement le





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Duc de Bourgogne, commandé par M. d'Après de Manneville, sortit de la ligne: la *Sylphide*, qu'il génoit par ce mouvement, plia aussi sous le feu d'un vaisseau de la première force.

Pendant l'Amiral Anglois, toujours plus attaché à combattre de près le *Zodiaque*, avoit sorti de la ligne pour s'approcher à la portée du fusil, & pendant que nous répondions très vivement à son feu, son arriere-garde combattoit avec avantage le *St. Louis* & le *Moras*, devenus seuls par la défection du *Duc de Bourgogne*.

Nos vaisseaux de la tête, pour se conserver par le travers de l'ennemi, avoient été obligés de faire de la voile, & ils se trouvoient assez de l'avant pour avoir l'espace de virer entre le premier & le second de la ligne Angloise; sur le champ le Général leur en fit le signal, afin qu'ils pussent mettre l'arriere-garde Angloise entre deux feux, laquelle s'obstinoit à combattre de près nos vaisseaux de l'arriere, & qui s'y livroient même sans observer l'éloignement de leur avant-garde.

Par malheur nous n'avions point de frégates pour répéter les signaux, & comme il n'arrive que trop ordinairement, la fumée étoit un second obstacle pour que M. de Palliere aperçût le signal de sa division. On s'efforça en vain de heler le premier vaisseau pour faire passer la voix de l'un à l'autre. Le *Vengeur* forçoit de voiles en pinçant le vent, pour combattre de plus près; le *Bien-Aimé* à la portée du fusil faisoit un feu continuel, & recevoit quantité de boulets dans ses agrès. Quelque tems après nous amenâmes ce signal, voyant

que la plupart de nos vaisseaux, ainsi que nous étoient trop dégrés pour virer vent devant : mais l'on songea dès-lors à revirer tous à la fois vent arriere, dès que la position seroit favorable, parce que l'ennemi se portant à notre queue dérivait considérablement, & qu'ainsi il exposoit sa sienne à être coupée, sans compter l'avantage de nous rapprocher d'une côte que nous avions tant d'intérêt de ne pas perdre; dans ce même tems le *Duc de Bourgogne*, longeant notre ligne, tiroit sans discerner plusieurs boulets sur nos vaisseaux, & nous fîmes en vain son signal pour le rappeler à son devoir. La *Sylphide* qui nous rangeoit aussi sous le vent, tiroit avec plus d'attention par les intervalles, & s'approchoit de notre tête, où le *Bien-Aimé* & le *Vengeur* avoient déjà désennemié leurs adversaires & les chauffoient avec un avantage remarquable : sur les quatre heures le *Moras* fut obligé de quitter la ligne, à cause de la quantité de boulets reçus à fleur d'eau : dès-lors tous les coups de l'ennemi se réunissoient sur le corps de bataille.

Le combat devenoit ainsi plus animé des deux parts : à la vérité l'on voyoit le *Comte de Provence* & la *Diligente* employer tous leurs soins pour gagner leurs postes : & soit qu'un tel renfort fût garant de la victoire, jamais le feu du *Duc d'Orléans*, du *Zodiaque* & du *St. Louis* ne fut plus soutenu. L'Amiral ne tarda pas encore à culer; nous trouvant alors sous la poupe du *Duc d'Orléans*, nous fîmes obligés de lui passer en avant pour l'éviter. Mais rebordant aussitôt notre artimon, cette manœuvre nous porta d'elle-même à la position qui nous conve-

noit le mieux, le *St. Louis* ayant par ce moyen un vaisseau de plus à l'aider.

Cependant le feu continuoit toujours & le nôtre fut tel que l'Amiral Anglois cula pour la troisième fois; s'étant laissé dériver, il se trouva par le travers du *Duc d'Orléans*, qui le combattit vivement, & étant arrivé à la portée du *St. Louis*, M. de Joannis lui envoya plusieurs volées à bout portant, après lesquelles il demeura ses voiles criblées & le vent dessus; tous les autres vaisseaux Anglois imitant sa manœuvre brassaient aussi en panne, ce qui formoit un espace considérable entre le centre & la tête des ennemis.

Pour-lors le *Vengeur*, toutes voiles dehors, alloit couper le vaisseau que le *Bien-Aimé* retenoit malgré lui sous son feu; la *Sylphide* avec beaucoup d'ardeur suivoit de même en quene, & tenoit le plus près du vent pour être à portée de tirer aussi; le *Comte de Provence* alloit être bientôt à même de donner vent devant, & de son bord gagner le centre de notre ligne, vers laquelle la *Diligente* étoit presque ralliée, repétant déjà nos signaux.

Comme l'arrière-garde Angloise demouroit dans sa position, & que nos vaisseaux étant fort de l'avant, n'étoient que plus à portée de la couper sur l'autre bord, cette manœuvre étoit praticable en virant promptement tous à la fois pour tenir le plus près l'amure à bas bord. M. le Comte d'Aché sentit que ce mouvement étoit tout décidé; aussi ne perdîmes-nous pas un instant pour faire prendre lof pour lof, la plupart de nos vaisseaux n'étant plus en état de donner

vent devant: nous mêmes donc le signal de virer vent arriere, & nous y ajoutâmes celui de l'ordre de la bataille, l'amure à babord, afin que nos vaisseaux comprissent mieux l'idée de notre manœuvre.

L'Amiral Anglois ne tarda pas à en juger lui-même; du moins il fit précipitamment signal à ses vaisseaux de tenir le vent & lui-même, qui étoit le premier des quatre & le plus sous le vent, travailla aussitôt à amurer ses basses voiles & à border ses perroquets, & mettoit tout en usage pour qu'en ralliant sa tête il tirât son arriere-garde de la position critique où elle se trouvoit, vers les cinq heures du soir. Au reste, tous les efforts qu'il auroit pu employer pour se conserver le vent sur notre queue, devenoient inutiles, parce que notre avant-garde abandonnant les deux vaisseaux Anglois maltraités & absolument dégradés, auroit toujours pu doubler M. Pocok au vent, qui étoit l'objet d'importance & le sujet du mouvement proposé.

Le *Moras* se trouvant par notre travers sous le vent, nous le hélâmes pour qu'il nous laissât la place de changer le lof pour lof, étant bien sûrs que nous serions imités par le *St. Louis* & le *Duc d'Orléans*, & successivement par tous nos vaisseaux, qui n'attendoient probablement que notre manœuvre. Nous la commençâmes en effet. Cependant, étant vent arriere M. le Comte d'Aché crut plus à propos d'approcher le *Comte de Provence*, qui malheureusement jugeant mal de notre manœuvre cargua sa grande voile, mais qu'il remit aussitôt dès qu'il l'eut compris, pour courir sur nous toutes voiles dehors.

Le *St. Louis* nous hela sur ces entrefaites, & pendant que la queue des ennemis étoit presque dans nos eaux, & que notre avant-garde étoit fort de l'avant, M. de Joannis cria au Général qu'il étoit prêt à le suivre pour recommencer & M. de Surville prit les amures à babord le premier, & nous comptions bien que dès cet instant même nous formerions notre ligne sur le *Duc d'Orléans*, devenu notre tête, sauf au *Comte de Provence* & à sa division de serrer dessus nous, dès que nous aurions remis au plus près, tandis que notre avant-garde auroit serré le vent, pour tenir l'arrière-garde entre son feu & le nôtre.

Quoi qu'il en soit, pendant que l'escadre fit quelque circuit en se formant, les ennemis revenus de leur premier trouble se rallierent en tenant le plus près sur le bord opposé au nôtre, & par malheur le jour allant finir il n'y eut pas moyen de regagner assez au vent pour se rengager de nouveau.

Avant la nuit les Anglois revirerent: il y a lieu de croire que c'étoit plus pour se conserver le vent, que pour rengager un second combat; car dès la fin du jour M. le Comte d'Aché fit allumer tous ses feux de commandement, & chaque vaisseau portoit son fanal de poupe, tandis que les Anglois ne montroient aucune lumière, pour nous dérober leur manœuvre. On remarqua que les Anglois avoient leurs voiles & agrêts hachés & que les deux vaisseaux de l'avant-garde qui avoient été combattus par le *Vengeur* & le *Bien-aimé*, étoient entièrement désarmés; qu'il y en avoit un qui avoit son mât de perroquet de fougue en bas, & l'autre son petit mât de per-

roquet. Un de ces deux vaisseaux se porta pendant l'action à un tel éloignement, qu'ayant, comme nous, arrivé après le combat, il passa au vent de la ligne Angloise, où il se mit à la bande pour se raccommoier.

Le *Zodiaque*, qui avoit été le plus maltraité, fut en état bientôt d'orienter ses quatre corps de voiles, & pendant que chacun travailloit à se regréer, l'escadre étant formée l'amure à babord, M. le Comte d'Aché ordonna à la *Diligente* de courir la ligne, pour avertir les vaisseaux qu'il se proposoit de livrer un second combat. La jonction du *Comte de Provence* & de la *Diligente* nous promettoit en effet les plus grands avantages; mais les Anglois parurent bien éloignés de ce dessein, ils restoiert maîtres du vent & continuoient à tenir le plus près en nous cachant leurs manœuvres.

Le Général ne songea qu'à louvoyer pendant la nuit, ou bien de mouiller à la côte, si les courans & le vent ne permettoient pas de gagner plus dans le Sud. Ce dernier parti sembloit même le plus convenable, à cause de la rapidité du courant; il renvoya une seconde fois la *Diligente* pour dire au *Comte de Provence* de faire lui-même le signal de mouiller, dès qu'il le jugeroit à propos.

A neuf heures du soir le *Comte de Provence* nous fit le signal de mouiller; nous le répétâmes à l'instant, & le marquâmes de notre mieux, afin que les vaisseaux ne perdissent pas de tems à parer leurs ancres & à ferrer leurs voiles.

Nous mouillâmes par les neuf brasses d'eau & vîmes successivement mouiller tous nos navires;

ainsi l'Escadre se trouvoit avantageusement placée & à peu de distance de Pondichery ; mais au point du jour nous eûmes le fatal coup d'œil du *Bien-Aimé*, qui étoit allé à la côte. Ce vaisseau avoit perdu deux ancres dans le combat, & par une fatalité singulière le *Duc de Bourgogne*, dont la conduite avoit été si honteuse pendant l'action, lui rasant sa quille lui coupa son dernier cable. La brise qui étoit très forte le portoit à terre ; il mouilla une petite ancre à jet qui lui restoit & qui ne pût résister aux courans ; il voulut appareiller, mais ses voiles & manœuvres hachées pendant le combat ne furent pour lui d'aucune ressource. Enfin M. Bouvet, après avoir si bien combattu & avoir fait toutes les manœuvres d'un brave & excellent officier, eut le malheur de perdre son vaisseau. La mâture étoit déjà coupée & y ayant envoyé sur le champ, M. le Comte d'Aché apprit qu'il n'y avoit plus aucune ressource pour ce vaisseau ; on disposa seulement les choses pour sauver les hommes, avec tous les effets & munitions, & M. Bouvet demeura à son bord pour s'acquitter de ce devoir avec son équipage, tandis que Mrs. Landiviziau & le Chevalier de Crillon, qui pendant le combat avoient donné de bons exemples aux troupes, les conduisoient à Pondichery.

Ce même jour on eut nouvelle de l'escadre angloise. Elle avoit profité de l'obscurité de la nuit pour faire vent arrière jusqu'à Coblou, où elle étoit à portée de recevoir tous les secours de Madras, ce comptoir n'en étant éloigné que de trois lieues. M. le Comte d'Aché n'étoit pas en état d'aller la poursuivre si loin. A peine pou-

voit-on espérer d'avoir assez de vivres & d'eau pour gagner la rade de Pondichery; plusieurs vaisseaux en manquoient presque entièrement & l'extrémité étoit telle, qu'outre le grand nombre de blessés, l'escadre étoit encore embarrassée d'une grande quantité de malades, surtout de scorbutiques, dont l'état demandoit les secours les plus pressans: d'ailleurs l'on joignoit à ces considérations la nécessité d'aller débarquer les troupes & les munitions de guerre & de se rapprocher du fort St. David, que M. de Lally attaquoit déjà vigoureusement.

Nous remîmes donc à la voile pour continuer de louvoyer: les vents & les courants nous furent si contraires, que quelquefois nous perdimmes au lieu d'avancer, & ce ne fut qu'après des travaux incroyables que l'escadre parvint jusqu'à la rade de Pondichery, où elle mouilla le 3 de Mai après cent jours de navigation & un combat des plus vifs.

Liste des Officiers du vaisseau de Roi le Zodiaque, tués & blessés dans le combat du 29 Avril 1758.

Messieurs le Chevalier de la Bourdonnaye, Duplessis Pascau, d'Hercé. } tués.

Messieurs le Comte d'Acché, de Gontho, de Senneville l'aîné, de Senneville le cadet, de Grefigny, de Minthier, du Pouet. } blessés.

Quarante hommes tués pendant le combat; trente-cinq morts de leurs blessures, & cent cinquante blessés.

Dix-sept coups de canon à l'eau.

En débarquant les troupes & les passagers, qui contribuoient à la force de nos vaisseaux, nous eûmes aussi à mettre à terre au-delà de 1200 blessés ou malades, & nos équipages obligés de travailler au déchargement des vaisseaux, étoient tellement épuisés que le nombre des malades ne faisoit qu'augmenter tous les jours.

M. Pocok pleinement informé de notre position, & se prévalant fort de la perte accidentelle du *Bien-Aimé*, après avoir tiré de Madras tous les secours nécessaires pour son escadre, appareilla de cette rade le 10 Mai pour tenter de secourir le fort St. David. Ce mouvement fit presser encore les demandes pour les besoins de l'escadre; mais enfin n'étant point en état d'y satisfaire pour le présent, il fut décidé par un conseil mixte que l'escadre s'emboiseroit en ligne de combat, jusqu'à ce qu'elle pût avoir de l'eau, des vivres, du lest, &c. dont plusieurs vaisseaux étoient dépourvus, & qu'elle pût être en état de réattaquer les ennemis. On employa seulement les frégates à transporter les munitions au siège, que nos troupes pressoient vivement, malgré le grand feu continuel que faisoit la garnison, qui se trouvoit renforcée de l'équipage des deux frégates que nous avions brûlées le 28 d'Avril.

Le 26 Mai l'escadre Angloise parut devant Lampardé, elle n'avoit pu gagner par les bordées du large & sembloit régler sa manœuvre, pour remonter la côte sans la perdre de vue; elle avoit à sa suite quelques brûlots, & notre position ne nous permettant pas d'appareiller faute d'hommes, M. Pocok auroit eu lieu de nous attaquer sur nos ancres avec beaucoup d'avanta-

ge, & auroit pu en même tems mettre obstacle au succès de M. de Lally.

Nous ne perdîmes pas un moment pour rallier les équipages en état de rembarquer, & l'on dispoit tout pour la défense des vaisseaux. Cependant M. le Comte d'Aché préférant toujours de couper chemin à l'escadre Angloise pour lui offrir nous-même le combat, on assembla un conseil mixte, où il fut résolu que l'on députeroit M. le Chevalier de Monteil, M. de Palliere & M. de Surville, Capitaines, pour aller en toute diligence auprès de M. de Lally, faire remarquer à ce Général les conséquences qu'il y auroit à attendre l'ennemi, & les grands avantages qui résulteroient de notre sortie, pourvu que par quelque renfort l'escadre fût en état de se conserver le vent pour livrer une seconde bataille.

Les ennemis s'avançoient de jour en jour & dès le lendemain parurent à vue de Pondichery. En conséquence des représentations qu'on avoit faites à M. de Lally, ce Général se rendit à Pondichery, suivi de 340 soldats Européens, & de 3 à 400 Cipayes. Au moyen de ce renfort M. le Comte d'Aché donna les ordres du départ & observant les ennemis, dès qu'ils appareillèrent vers le fort, nous fîmes les signaux de mettre à la voile, en nous formant en ligne.

Ce fut alors que le Général désirant donner aux officiers de son vaisseau une marque de son contentement de leur conduite, remit aux Lieutenans un brevet de Capitaine, à chaque Enseigne un brevet de Lieutenant, & un brevet d'Enseigne à chacun de ses Gardes de la marine. L'Es-

cadre angloise parut d'abord résolue de risquer un second combat; mais enfin, au lieu de rapporter à terre avec la brise de large, elle continua la même bordée & disparut: l'escadre fut mouiller en ligne devant Goudelour & cette place n'ayant plus aucun secours à espérer, se rendit aux armes du Roi le 2 Juin 1758.

M. de Lally ayant marché tout aussitôt vers Divicoté pour chasser les Anglois de cette place à l'approche de nos troupes, M. le Comte d'Aché, pour employer l'escadre aux objets qui lui parurent les plus intéressans, résolut de croiser à l'atterrage des vaisseaux, soit pour rallier les secours qui pourroient nous arriver, ou pour intercepter ceux des Anglois, soit enfin pour faire voir nos forces aux peuples du Tanjaour, que les Anglois s'attachent à prévenir contre la nation. La *Sylphide*, dont on avoit pris l'équipage & à qui l'on n'avoit pu donner que des Lascaris, nous joignit sur la côte & amarina par le travers de Negapatuam un bâtiment Anglois, que nous envoyâmes sur le champ à Pondichery sous les ordres de M. de Minthier, qui, quoique blessé dangereusement dans le combat, & n'étant pas encore guéri, s'étoit embarqué par zele & pour donner une preuve de sa bonne volonté, mais dont la blessure ayant empiré, il fut contraint de retourner à Pondichery pour s'y faire traiter.

Peu de jours après M. d'Aché reçut une lettre du Conseil de Pondichery, qui l'invitoit à y mener l'escadre, dont la présence paroissoit nécessaire, pour le tems où les troupes du Roi seroient employées à la guerre du Tanjaour.

dont on espéroit tirer toutes les sommes nécessaires pour l'expédition de Madras: nous arrivâmes en cette rade le 17 de Juin, & l'on commença de s'occuper à pourvoir les vaisseaux & les mettre en état de poursuivre les opérations concertées avec l'armée de terre.

Etant à Pondichery, sans pouvoir toutefois remplir les divers besoins de l'escadre, à cause du défaut de ressources, les Anglois recevant plus de secours de leurs colonies, se rétablissent à Madras, & après s'être renforcés de l'équipage de trois vaisseaux passés devant Kari-calle quelques jours après que nous eûmes quitté la croisiere, M. Pocok instruit de la résistance du Roi de Tanjaour, & présumant que notre escadre dénuée de troupes lui présenteroit à l'ancre une victoire aisée, se déterminoit à venir à nous, en remontant la côte.

M. le Comte d'Aché n'en fut instruit que lorsque la plupart de nos vaisseaux avoient encore leur gouvernail à terre, & dès le lendemain 27 Juillet on eut connoissance de l'escadre Angloise, laquelle s'avançoit beaucoup, pendant que l'escadre n'avoit pas encore tout rembarqué. Nous y travaillâmes jour & nuit, en disposant néanmoins les vaisseaux pour se battre en rade, puisque l'on ne voyoit d'abord aucune apparence de pouvoir aller à leur rencontre, avant qu'ils eussent gagné notre travers. Les vents leur refuserent tellement, qu'ayant reviré sur Pondichery, ils ne purent mouiller qu'en arriere de nos vaisseaux & sous le vent.

Ayant pour-lors rassemblé tous nos convalescens, & prenant la plus grande partie des

équipages des deux frégates, il parut qu'avec ce petit renfort l'escadre seroit absolument dans le cas de se battre: ainsi, quoiqu'il fût bien différent de soutenir un combat embossé, ou d'aller livrer une action à la voile, à cause du nombre d'hommes qu'il faut distraire pour la manœuvre, balançant d'un autre côté tous les inconvéniens de cette première position avec les avantages de l'autre parti, M. le Comte d'Aché s'y arrêta, & ayant dépêché M. le Chevalier de Monteil à la ville pour déclarer sa résolution au conseil, on travailla dès-lors à l'appareillage & l'on vira même sur les ancres avec tant de promptitude, qu'au retour du Major l'escadre se mit à la voile, & chassant pour longer l'ennemi, se forma en ligne de combat.

Les Anglois appareillés depuis six heures du matin marchaient dans le même ordre, & dans l'espoir de nous gagner le vent ils forçaient de voiles; ils revirèrent à deux heures: bientôt nous revirâmes nous-mêmes pour profiter de la brise de terre en rapprochant la côte & reprenant ensuite le bord du large; il parut que nous pourrions croiser au vent de l'ennemi, d'autant que leur premier vaisseau, à l'approche du *Comte de Provence*, cargua ses voiles & ne balança pas à attendre les siens: pour-lors, comme le jour finissoit, nous eûmes un grain violent du Nord-Ouest, qui nous fit porter au Sud quart Sud-Ouest; si bien qu'on se flatta dès-lors de conserver le vent, & que le lendemain nous serions assez élevés dans le Sud pour être assurés du mouillage de Pondichery après la bataille.

Les ennemis n'avoient pas été aussi favorisés que nous;

nous: on ne put aussi les voir que du haut des mâts, & trop tard pour qu'il fut possible d'engager l'action; ainsi nous continuâmes de porter au plus près en ménageant nos bordées, puisqu'il étoit vraisemblable que les Anglois cherchoient à profiter des premières brises du Ouest, qui auroient pu pendant la nuit les faire passer à terre & au Sud de nous. D'ailleurs, l'objet de la guerre du Tanjaour entrant pour beaucoup dans les motifs de M. Pocok, il étoit aussi important pour la nation que l'escadre parût sur leurs côtes, avant que les Tanjaouriens eussent des nouvelles de leurs alliés. Manœuvrant donc pour nous élever le long de la terre en observant toujours les Anglois, nous mouillâmes à vue de Tranquebar à l'entrée de la nuit, & y restâmes jusqu'au jour.

Le 30 Juillet, après avoir louvoyé sans découvrir l'escadre ennemie, nous jettâmes l'ancre devant Karicalle, d'où nous appareillâmes dès que la brise de terre se fut formée, en continuant de tenir exactement le plus près du vent, vu que n'ayant rien appris à notre comptoir de certain sur la position de M. Pocok, il y avoit lieu de croire qu'il avoit continué de courir la bordée du large pour tâcher de gagner entre Ceylan & Negapatuam, afin d'avoir le vent sur nous.

Le 31 Juillet passant en bataille le long de la côte, nous nous fîmes chasser par deux navires au vent de Negapatuam, que la *Diligente* reconnut pour Hollandois, & le soir ayant reviré sur la terre, sans avoir eu connoissance des ennemis, M. le Comte d'Aché fit gouverner pour Karicalle, pour apprendre enfin quelque éclaircis-

fement sur la position de l'escadre Angloise : mais n'ayant rien appris , & quelques-uns pensant que M. Pocok pourroit avoir pris le parti d'inquiéter le fort St. David, ou d'opérer quelques diversions aux troupes, il fut décidé qu'on iroit directement le forcer au combat.

Le 1 Août ayant rangé tous nos vaisseaux de front, nous courions la côte, quand à neuf heures du matin la *Diligente* nous signala l'escadre Angloise. Elle avoit appareillé de Divicoté, & se formant en ligne l'amuré à babord, les vents au Sud, elle parut nous attendre. Nous remarquâmes toutes fois que les Anglois portoient en plein, ce qui pouvoit retarder l'action : pour nous, ayant bientôt formé la ligne du combat parallèle à celle des ennemis, M. d'Aché ordonna de faire le signal d'arriver. Au même instant chaque vaisseau mit le cap sur son adversaire, tandis que nous gouvernions droit sur le *Yarmouth*, placé, ainsi que nous, au centre de son escadre, toujours composée de sept gros vaisseaux, d'un brûlot & d'une frégate pour la répétition de ses signaux.

Les deux escadres ne se trouverent cependant à portée que vers les cinq heures du soir, parce que la brise du Sud quart Sud-Est avoit été assez foible ; mais alors elle augmenta considérablement & la mer s'étant élevée, plusieurs de nos vaisseaux furent obligés de fermer leurs batteries basses ; le *St. Louis* pressé de faire cette remarque importante nous helà, en priant le Général d'observer qu'il lui étoit impossible de se servir de sa batterie : il fallut donc tenir le vent & renoncer à longer l'ennemi.

Il ne profita pas de notre disposition & négligeant de commencer un combat qu'il crut, sans doute, que nous ne différions que par rapport à la nuit, les Anglois, sans tirer, parurent avoir envie de nous doubler seulement au vent: mais les observant avec la plus parfaite exactitude, nous faisons la même voilure qu'eux, voulant ainsi leur faire voir que nous n'attendions que le lendemain pour engager l'action, lorsque l'on revira sur la terre, nous en fîmes les signaux avec des coups de canon, & ne cessâmes d'avoir nos feux de poupe en marchant en bataille au vent à eux.

Cependant nous aperçûmes que les ennemis avoient placé le *Cumberland* après le *Salisbury*, qui suivoit l'*Elisabeth*, faisant leur avant-garde: au lieu de laisser à la nôtre le *Moras* entre le *Comte de Provence* & le *Duc d'Orléans*, nous fîmes pendant la nuit passer le *Duc de Bourgogne* en sa place, les prévenant tous deux de changer en même tems leur flanc de division, afin que si nous pouvions dès la pointe du jour engager les ennemis trompés à la première apparence, ils n'eussent pas le tems de rien changer à leurs dispositions & conséquemment le *Moras* avec le *Condé*, soutenus du *Vengeur*, devoient tâcher de rompre ou de détruire le *Newcastle* & le *Weymouth*, qui composoient l'arrière-garde de l'Escadre Angloise.

Le 2 au matin nous ne revîmes pas les Anglois, qui avoient continué de courir la bordée de large: on crut les appercevoir pendant la journée au Nord-Est, & comme M. d'Aché

devoit conférer avec les Capitaines de vaisseau, il fit gouverner pour Karicalle.

On agita en présence de Mrs. les Capitaines & Officiers du Roi le point funeste des batteries des vaisseaux de la Compagnie; le Général ayant conclu qu'il faudroit encore laisser l'avantage du vent aux ennemis, pourvu que la mer fût mauvaise, on proposa une manœuvre à faire en ce cas, laquelle avoit été déjà proposée la veille.

Quand on fut obligé de suspendre l'attaque, l'on entra dans tous les détails de ce projet; & l'on convint que dans la même occurrence l'escadre, feignant alors de longer l'ennemi, arriveroit insensiblement les vaisseaux dans les eaux les uns des autres, & qu'en se serrant toujours de fort près, le *Comte de Provence* iroit ranger le dernier vaisseau Anglois à la portée du pistolet, & que tous les vaisseaux en suivant directement sa manœuvre, enverroient leur feu à bout touchant sur le ferre-file des Anglois, & qu'en continuant de courir le même bord ils se formeroient en ligne à une demi-lieue sous le vent des Anglois, après avoir coupé les deux frégates & desarmé probablement un de leurs vaisseaux.

Chaque Capitaine fut ainsi prévenu de ce qu'il auroit à faire. On s'en expliqua surtout beaucoup avec M. de la Chaise, qui pouvoit le plus contribuer au succès de cette manœuvre, en acceptant dès-lors un signal pour le moment où l'on auroit à en faire usage.

Nous nous proposions d'être sous voiles avant l'aube du jour, à cause des ennemis, quand à une heure l'on entendit leurs coups de canon de signaux, & vîmes leurs feux qu'ils mirent

en virant par la brise de terre pour longer la côte.

Le 3 Août, aussitôt nous appareillâmes pour courir nous-mêmes sur ce bord, & la *Diligente*, avec laquelle nos vaisseaux formerent la ligne en marchant, nous mettoit dans le cas de pouvoir engager les ennemis, avant que la brise fût renforcée.

C'est ainsi que nous attendions avec impatience le point du jour. Dès qu'on pût le voir, les Anglois se pressèrent de manœuvrer à la hâte : dans le même instant nous fîmes le signal d'arriver en bataille, & en marchant nous tirâmes un second coup de canon pour assurer le pavillon du Roi. Tous nos vaisseaux s'observant dans le meilleur ordre du monde, sembloient à l'envi les uns des autres approcher l'ennemi; celui-ci obligé de plier en dépendant pour se former, paroissoit embarrassé de nous voir aller à lui avec tant de résolution; & pendant qu'il se dispoit successivement à nous recevoir, les cris de vive le Roi éclatoient d'un bout de notre ligne à l'autre; mais par malheur la brise ayant renforcé, le *St. Louis* nous hela encore pour nous apprendre que son vaisseau, ainsi que plusieurs autres de la Compagnie, étoient dans l'impossibilité de se servir de leurs canons d'en bas.

Nous étions alors par le travers de Negapatuam, à peu de distance de la rade, & par le changement régulier de la brise nous ne pouvions tenir en observation que jusqu'à midi, tems auquel l'Amiral Pocok devoit venir lui-même livrer le combat, ayant sur nous le vent du large; ainsi, puisque l'action étoit inévitable, il fut proposé

de mettre sur le champ en pratique la manœuvre dont on avoit parlé la nuit dernière, & avec toutes les raisons qui justifioient cette idée, l'on avoit encore celle de pouvoir ensuite reprendre le vent, en courant au Sud-Est jusqu'à la fin de la brise de terre, après avoir foudroyé le serfile des Anglois & coupé leurs frégates. Nous en étions-là à six heures du matin, les ennemis courant au Sud par le vent d'Ouest bon frais, & nous longeant de même la côte à arriver, depuis que l'on avoit éprouvé le fatal défaut de nos batteries. Cet intervalle fut employé à consulter sur le mouvement proposé, au sujet duquel M. d'Aché désira savoir en dernier ressort le sentiment des Capitaines: enfin la *Diligente* étant de retour, & voyant que le tems se passoit pour l'exécution d'une manœuvre que le calme seul pouvoit empêcher d'être décisive, nous fîmes le signal convenu. Aussitôt M. de la Chaise manœuvrant, & chaque vaisseau imitant le *Comte de Provence*, l'escadre s'avançoit dans l'ordre le plus convenable à notre dessein, de façon à le cacher à l'ennemi, qui parut ne le comprendre que lorsqu'il ne lui étoit plus possible de l'empêcher. En effet, nous nous trouvions à dix heures dans la situation la plus avantageuse: les Anglois n'avoient pas jugé à propos de faire arriver leur tête pour porter tous en dépendant comme nous; jugeant ensuite qu'un tel mouvement ne seroit pas pour eux une ressource suffisante, ils se contentoient de ferrer exactement la file de leur arrière-garde.

Bientôt nous voyant approcher de leur queue & reconnoissant que nous allions être à portée

de cribler le dernier vaisseau & couper leurs frégates, ils firent successivement plusieurs manœuvres différentes, tantôt les uns arrivant sur leurs misaines, tantôt revenant au lof & s'aidant de leurs canots, ils travailloient à se maintenir Nord & Sud; tandis que nous, courant toujours grand largue à l'Est Sud-Est, nous tenant le beaupré sur la poupe, nous gouvernions droit en allant écraser leur dernier vaisseau & séparer leurs frégates. Celles-ci avoient pour les remorquer jusqu'à cinq bâtimens à rame; mais voyant que tous leurs efforts seroient inutiles pour gagner leurs postes, elles abandonnerent leur escadre; mais, quoiqu'elles courussent au large toutes voiles dehors, certainement la *Diligente* qui s'y dispoisoit déjà, auroit pu les contenir & les faire amener sous le feu d'un de nos vaisseaux.

Plus nous approchions de la queue de l'ennemi, & plus il y paroissoit de confusion; M. Pocok faisoit des signaux continuellement, & le dernier vaisseau, le plus inquiet sur sa propre situation, vouloit abattre sur tribord pour ne pas recevoir tous nos coups dans sa poupe, sans songer qu'il ne seroit que plus en danger, tandis que son escadre n'osant aucunement se rompre, ni dériver par la contre-marche, demouroit avec les deux huniers sous une ligne mal formée.

C'étoit ainsi que l'escadre du Roi alloit remporter inévitablement un premier avantage, puis se mettre à portée de livrer entre les deux brises un combat général aux six vaisseaux qui auroient resté à M. Pocok. Nous ne voyions

aucun obstacle de sa part, & déjà manœuvrant avec confusion il s'étoit abordé lui-même avec un de ses vaisseaux, tandis que nous allions toujours constamment à notre objet. Le *Comte de Provence* étoit déjà prêt d'envoyer son grand feu, quand la brise qui avoit déjà beaucoup molli, calma entierement & fut suivi du vent du large.

Cette révolution arrivée encore plutôt que nous ne l'avions crain, & que l'ennemi n'avoit pu l'espérer lui-même, remit les choses dans leur premier état: M. de la Chaise, ayant même que nous lui en fissions le signal, ne songea plus qu'à manœuvrer suivant les circonstances; & puisque l'ennemi avoit le vent que nous avions été obligés de lui céder, c'étoit à lui à en profiter, tandis que notre ligne étant bien formée, nous l'attendions de pied ferme.

M. Pocok fut quelque tems à débrouiller ses vaisseaux; enfin à midi ayant placé l'*Elisabeth*, le *Salisbury* & le *Cumberland* à sa tête, suivi du *Weymouth*, du *Newcastle* & du *Tigre*, il fit le signal d'arriver sur nous: son avant-garde n'observant pas précisément la marche des autres, l'*Elisabeth* étoit parvenue très près du *Comte de Provence*, quand le *Yarmouth* étoit encore éloigné de nous, & que toute la queue ennemie n'étoit point à portée d'occuper notre arrière-garde. Notre Général voulut attendre M. Pocok pour mieux l'inviter à prolonger sa ligne: nous fimes le signal à la tête de charger encore de ses voiles, en brassant notre grand hunier sur le mât, dès que nous vimes l'*Elisabeth* parallèle au *Comte de Provence*.

L'*Elisabeth* se trouvant rendue à la portée du pistolet, mit alors en panne, & M. de la Chaise, qui avoit toujours montré autant de fierté que d'intelligence dans ses manœuvres, brassa aussi en panne pour se tenir sous son feu & dès l'instant nous commençâmes à hisser le pavillon du combat; il lui envoya à bout portant sa bordée entiere, en recevant de même celle de l'ennemi.

Le *Duc d'Orléans* & le *Duc de Bourgogne* tirèrent au même instant sur les autres: nous voulions garder notre feu pour le *Yarmouth*, quand le *Cumberland* qui le précédoit, nous ayant tiré sa bordée, nous lui adressâmes la nôtre. Le *St. Louis* attaqua au même instant l'Amiral, qui lui tira avant de se rendre par notre travers & les deux arriere-gardes se tirèrent aussi, quoique peu à portée à cette premiere volée.

C'est ainsi que le combat fut engagé & avec la meilleure apparence, puisque l'*Elisabeth* eut son perroquet de fougue emporté & que le *Comte de Provence* sembloit nous promettre de plus grands avantages, quand au milieu de la fumée qu'excitoit le feu continuel de ses batteries, nous vîmes son mât d'artimon enflammé; accident causé par les artifices des ennemis & d'autant plus terrible que ce vaisseau se trouvoit engagé à la portée du pistolet. M. Bouvet, son matelot d'arriere, y pourvut sur le champ & tandis que M. de la Chaise cherchoit à s'éloigner pour éteindre son feu, il coupa promptement entre les deux pour combattre lui-même M. Stevens. Le *Duc d'Orléans* partagea aussi ses coups pour occuper le *Salisbury*, & nous dirigeant alternati-

vement les nôtres sur le *Cumberland* & l'Amiral, nous continuions la bataille, qui étoit fort vive de part & d'autre & déjà très sanglante. Dès le commencement du combat, notre roue de gouvernail fut emportée & avant que d'avoir réparé cette perte nous n'ajustions que difficilement nos coups, tandis que nous en recevions sans cesse du *Cumberland* & de l'Amiral. D'ailleurs, à peine eûmes-nous disposé une seconde roue, que le feu qui avoit pris à notre cale jetta un trouble épouvantable, en nous mettant dans le cas de sauter en l'air. Ce malheur fut bientôt réparé; mais bientôt notre tamise ou croissant détaché par le canon de la *Ste. Barbe* crevé en tirant, retenoit encore notre barre; ce qui nous empêchoit de venir aussi au vent que nous le désirions, pour ajuster le vaisseau de *M. Pocok*, lequel se sentant par notre hanche nous incommodoit fort & ne pouvoit être bien chauffé que par le *St. Louis*; cependant nous lui coupâmes sa vergue de grand hunier & ne cessions de lui tirer dès que nous pouvions le découvrir.

Aussitôt que nous pûmes gouverner, nous nous attachâmes à rapprocher le *Duc de Bourgogne*, qui, en se maintenant, soutenoit un combat très opiniâtre avec l'avant-garde ennemie & pour cela nous voulions nous-mêmes passer au vent du *Duc d'Orléans*; mais pendant que nous nous avançons & que ce vaisseau pour se prêter à notre dessein brassoit ses voiles, la drossé de notre seconde roue fut emportée au milieu des volées continuelles dont nos agrêts souffroient beaucoup: finalement, par le défaut de gouvernail nous nous vîmes forcés d'aborder de long en long,

M. de Surville. Par bonheur les Anglois ne purent profiter de cette conjoncture, où nous demeurions exposés à tout, s'ils avoient conduit leurs brûlots sur le *Zodiaque*; nous n'eûmes à les combattre que la même distance, & le *Duc d'Orléans*, ainsi que nous, ayant travaillé avec une vitesse & une ardeur incroyables, les deux vaisseaux furent presque aussitôt dégagés & celui de M. de Surville recommença à tirer, le *Duc de Bourgogne* eut lieu de se rétablir en combattant.

Le *Vengeur* qui fermoit notre ligne, serroit le plus près, & nous leur voyions toujours faire un feu prodigieux: enfin, malgré toutes nos pertes, nous espérons que le *Comte de Provence* pourroit revenir, lorsque le *Moras*, ainsi que le *Condé*, quitterent sur les quatre heures après avoir beaucoup souffert.

Dès-lors nous préparâmes le signal pour virer tous à la fois vent arrière, continuant pourtant la bataille en rapprochant le *Comte de Provence*, qui ne cessoit de travailler à se réparer, mais qui, heureux de n'avoir pas sauté en l'air, n'étoit pas encore en état de reprendre son poste. Il devoit d'ailleurs avoir plus de facilité à le reprendre, dès que l'escadre auroit pris à l'autre bord; ainsi nous hissâmes le signal pour virer lof pour lof, avec celui pour l'ordre de bataille, l'amure à bas bord, observant nous-mêmes de virer les derniers, pour favoriser l'exécution de ce mouvement.

Le *Vengeur*, qui non-seulement avoit bien rempli les vuides du *Moras* & du *Condé*, mais

qui avoit eu soin de prolonger en tirant sans cesse, contribua aussi beaucoup au succès de cette manœuvre. L'escadre se trouva donc bientôt orientée pour la nouvelle ligne de combat, les deux petits vaisseaux à la tête & le *Vengeur*, & nous à l'arrière-garde.

Les Anglois, dont avoit été aussi dérangée la ligne, loin de nous serrer alors que nous virions pour rallier le *Moras* & le *Condé*, ne revirèrent qu'en faisant une espece de contre-marche qui éloignoit les deux escadres; deux de leurs vaisseaux seulement s'acharnèrent à tirer sur le *Zodiaque*, qui dans ce moment faisant feu des deux bords en même tems prêtoit côté à presque toute la ligne angloise, pour tâcher de sauver deux de ses vaisseaux absolument dégrésés & hors d'état de manœuvrer. Cette manœuvre eut son effet & les vaisseaux ayant mis les voiles, qu'ils purent gréer, se tirèrent du mauvais pas où ils se trouvoient engagés. Alors M. le Comte d'Aché, chauffé par cinq vaisseaux, se détermina à virer lui-même lof pour lof, & le *Vengeur* ayant serré sur nous, nous courûmes largue pour rallier nos vaisseaux qui se trouvoient fort de l'avant. Le vaisseau de M. Pocok restoit fort de l'arrière, absolument dégréé; il n'y avoit que le *Elisabeth* & le *Newcastle* qui nous approchoient: ils ne le faisoient cependant qu'en garant.

Peu après le *Comte de Provence*, dégagé de son mât d'artimon qu'il avoit coupé, se rapprocha pour faire ferme à l'arrière-garde, & M. Pocok qui avoit eu tant de bonheur dans cette journée

& dont l'escadre étoit alors dans une disposition bien plus favorable que la nôtre, au lieu de rengager le combat fit le signal de tenir le vent. Nous ne changeâmes rien à notre manœuvre ; la *Diligente* avoit été avertir tous nos vaisseaux de bien marcher en ordre, en se raccommodant de leur mieux. Nous conservâmes toujours le signal pour l'ordre de combat, l'amure à bas bord, & cependant, vu le besoin pressant de réparer les navires, nous gouvernâmes pour Pondichery.

Le lendemain 4 Août nous nous en trouvâmes à portée & fûmes mouiller en bataille devant cette place. En y arrivant le Général envoya M. le Chevalier de Monteil à la ville, & lui commanda de dire en passant à M. de la Chaise combien il étoit content de sa conduite, & témoigner aussi les mêmes sentimens aux autres Capitaines : mais convaincu par leur rapport des défauts actuels d'hommes, d'agrêts & de munitions & ne pouvant surtout, par rapport aux batteries de la plupart des navires, se flatter de décider l'affaire en re-attaquant les ennemis, on résolut dès-lors de s'emboffer près de la place ; & les magasins étant absolument dégarnis, M. le Comte d'Aché voyant que la réparation des vaisseaux y devenoit d'autant plus difficile, que la colonie manquoit des premiers moyens & que l'armée de terre obligée d'abandonner le siege de Tanjaour, loin d'apporter les fruits que l'on es-
péroit de cette entreprise, alloit encore augmenter l'embaras de nos subsistances, se détermina à partir le plus promptement qu'il lui seroit possible.

Liste des Officiers du Roi tués & blessés au combat naval du 3 Août 1758.

Mr. Duffais, Lieutenant de vaisseaux, { tués.
M. de Seneville l'ainé, M. de Minthier, }

Mrs. Comte d'Aché, de Beaudran, { blessés.
d'Aché, de Gepis & de Tremizoi. }

35 hommes tués roides & jettés à la mer pendant le combat.

40 morts de leurs blessures & 150 de blessés. Les Anglois se réparant entre Karicalle & Negapatnam & allant chercher du secours à ce comptoir, une de leurs frégates s'y empara d'un brigantin expédié de l'Isle de France & auquel les Hollandois eurent la foiblesse de refuser toute protection: heureusement qu'en apprenant cette nouvelle, nous eûmes connoissance d'un vaisseau de la Compagnie d'Hollande, qui passoit en vue de Pondichery. On le fit chasser par la *Diligente*, qui le conduisit en rade, où il fut décidé qu'on le retiendroit jusqu'à ce que les Hollandois eussent satisfait au dommage, & ce vaisseau ayant beaucoup d'agrêts & de munitions, nous procura ainsi des ressources d'autant plus précieuses, que nos besoins étoient plus pressans. Le 24 d'Août l'escadre Angloise ayant appareillé des environs de Negapatnam, parut revenir sur nous; cependant elle ne dépassa pas la hauteur du fort St. David: nous avions des intelligences certaines du secret de M. Pocok, qui avoit préparé cinq brûlots pour venir nous attaquer sur nos ancres. Le défaut d'agrêts & de

vivres, qui mettoit l'escadre du Roi dans le cas le plus critique, si nous étions obligés de livrer un troisieme combat, détermina M. le Comte d'Aché à partir pour l'Isle de France & en ayant informé M. de Lally & le conseil, nous appareillâmes le 3 Septembre de Pondichery, & après une traversée des plus heureuses nous arrivâmes le 13 Octobre 1758 à Maurice.

F I N.

